

(N° 68)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1907

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1905

PAR LE MINISTRE DES FINANCES



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

RUE DE LOUVAIN, 112

1907

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1905.	
Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1905	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1905	9— 17
<i>Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1905.</i>	
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1905	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1905	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1905	24— 25
COMPTE DES BUDGETS.	
<i>Compte définitif du budget de l'exercice 1904.</i>	
Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1904	28— 42
Budget de l'exercice 1904. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 67
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget	69—103
— — — — — par province, des recouvrements effectués	107—125
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	127—161
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget	165—307
Comparaison des dépenses de l'exercice 1904, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	308
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1905 inclusivement	309—521
Résultat général du budget de l'exercice 1904	525
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1904.	524
<i>Compte provisoire du budget de l'exercice 1905.</i>	
Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1905.	526—529
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1905	530
Budget de l'exercice 1905. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1906.	532—535
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1906	536—551
<i>Compte des opérations sur les exercices clos de 1900 à 1904.</i>	
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1900 à 1904	554—556
Exercice périmé de 1900. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	557—561
Exercices en cours d'apurement de 1901 à 1904. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1906.	563—579

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1905.

	PAGES.
1 Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1905	382
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1905, les opérations de l'année 1905 et la situation au 1 ^{er} janvier 1906	384—405

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1905.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1905	406—426
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1905	427—431



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives, le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1905 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1905, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° COMPTE DES BUDGETS, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2°, par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du budget de l'exercice 1904*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1905, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du budget de l'exercice 1905*, établissant la situation de ce budget telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1906; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1900 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1901 à 1904.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1905, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1905, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1906.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1905, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1905

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1905.

Le compte des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1905 forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1904.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1905 sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1904 s'élevaient à fr. 17,818,234 58

Pendant l'année 1905, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 6,694,169 27

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1904 atteignaient. 24,509,403 85

Les recettes opérées en 1905 ayant été de 20,187,004 65

Une somme de. fr. 4,322,399 20
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1905.

Exercice 1905.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens tant ordinaires qu'extraordinares de 1905 se sont élevés à	fr. 703,697,267 03
Les recouvrements effectués en 1905 ont été de	684,487,934 26
Au 1 ^{er} janvier 1906, il restait à recouvrer	fr. 19,209,352 77

DÉPENSES.*Exercice 1904.*

Suivant le compte de l'année 1904, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1904 ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1905, à	fr. 58,986,109 40
De cette dernière date au 31 octobre 1905, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	181,781,251 25
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1904 s'élevaient, en définitive, à	240,767,360 65
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	239,196,867 29
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 1,570,493 36

Exercice 1905.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1905 sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1905 ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 424,107,453 62
Les paiements effectués et justifiés sont de	379,755,101 09
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1906, à	fr. 44,352,354 53

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1900 à 1903, étaient de fr.	714,190 41
A REPORTER.	fr. 714,190 41

REPORT. fr. 714,190 41

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1904; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 1,570,493 36

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de. 2,284,683 77

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1905, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 1,736,176 97

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1906, à fr. 548,506 80

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1901	fr. 43,264 45
— 1902	51,654 60
— 1903	91,763 37
— 1904	361,824 38
SOMME ÉGALE.	fr. 548,506 80

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées pendant l'année 1905 sur les services de la Trésorerie se sont élevées à fr. 8,089,766,035 19 c^t,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds de tiers)	fr. 2,133,007,412 70
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget de la dette publique pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; capital nominal des titres de la dette publique émis en vertu de dispositions spéciales et produit de l'émission de bons du Trésor.)	fr. 249,142,161 03
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	3,707,616,461 46
ENSEMBLE.	fr. 8,089,766,035 19

DEPENSES.

Les paiements effectués pendant l'année 1905 sur les services de la Trésorerie s'élèvent à fr. 7,968,661,135 76 c.

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds de tiers)	fr. 2,140,412,531 15
Service de la dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique; capital nominal des titres de la dette publique délivrés en vertu de dispositions spéciales et remboursement de bons du Trésor.)	273,255,749 98
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	5,554,992,854 63
ENSEMBLE	fr. 7,968,661,135 76

RÉSUMÉ

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1905, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1904, mon-
taient à fr. 2,248,045,269 12

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 116,307,897 21
Titres de la dette publique et autres valeurs	1,859,113,471 »
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables. 114,437,412 75
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.
	158,186,488 16
	Fr. 2,248,045,269 12

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1905 se sont élevées à fr. 8,794,440,974 10 c.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets {	de 1904 . fr. 20,187,004 65	} 704,674,938 91
	de 1905 . . 684,487,934 26	
Opérations de Trésorerie	8,089,766,035 19	
		8,794,440,974 10
ENSEMBLE.	fr. 11,042,486,243 22	

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances pendant l'année 1905 s'élèvent à fr. 8,589,349,281 11 c'.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{	de 1904 . fr.	239,196,867 29	}	620,688,145 35
		de 1905 . .	379,785,101 09		
		clos. . . .	1,736,176 97		

Opérations de Trésorerie. 7,968,661,135 76

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 8,589,349,281 11

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1905,

SAVOIR :

Numéraire en caisse fr. 110,764,430 06

Titres de la dette publique et autres valeurs 2,075,088,082 60

Mandats et autres pièces acquittées.	{	En portefeuille chez les comptables.	106,083,426 09	}	161,201,023 36
		En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes			

2,453,136,962 11

SOMME ÉGALE . . . fr. 11,042,486,243 22

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le Compte général est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1905.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNEE 1905.



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1905.

Numéraire en caisse	fr.	116,307,897 21
Titres de la dette publique et autres valeurs.		1,859,115,471 °
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables fr.	114,437,412 75
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	158,186,488 16
		272,623,900 91
		2,248,045,269 12

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1904.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1905.	MODIFICATIONS apportées, en 1905, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOUVREMENT ¹⁴ EFFECTUÉS pendant l'année 1905.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES						
Impôts. fr.	3,350,717 98	4,418,105 89	°	7,768,825 87	7,507,530 15	261,395 72
Péages	4,290,301 10	841,441 85	°	5,131,742 95	5,074,551 98	57,190 97
Capitaux et revenus	6,513,993 65	212,746 76		6,526,740 59	4,826,961 89	1,699,778 50
Remboursements	2,054,640 93	218,871 41	°	2,273,512 54	1,672,312 45	601,199 89
	16,009,653 64	5,691,165 91	°	21,700,819 55	19,081,358 47	2,619,463 08
RECETTES EXTRAORDINAIRES.						
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'État à la suite des troubles de 1900	103,219 66	°	°	103,219 66	103,219 66	°
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	177,017 85	°	°	177,017 85	°	177,017 85
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	33 19	3 36	°	36 55	36 55	°
Prix de vente des terrains situés à Ostende cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898 — Loi du 9 mai suivant) Sixième annuité.	1,528,310 24	°	°	1,528,310 24	2,391 97	1,525,918 27
Remboursement par application de l'article 4 de la loi du 28 juillet 1902, modifiant la législation relative à la fabrication et à l'importation des alcools	°	1,000,000 °	°	1,000,000 °	1,000,000 °	°
		6,691,169 27	°			
	17,818,234 58	6,691,169 27		24,509,403 85	20,187,004 65	4,322,399 20

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1903.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1904.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1903. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice,	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1903.	constatées ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1903.		sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1900 à 1903) et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État	122,136 61	1,722,871 61	1,811,966 36	33,041 86	°
Dépenses propres à l'exercice	56,181,182 73	180,058,579 64	234,734,487 36	1,435,570 55	69,504 46
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1904 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois du 14 mai 1904 et à l'arrêté royal du même jour	2,682,790 06		2,650,413 37	32,376 49	*
	58,986,109 40	181,781,251 25		1,500,988 90	69,504 46
	240,767,360 05		239,196,867 29	1,570,493 36	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1905.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1905.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1905.	SOMMES restant à recouvrer, au 1 ^{er} janvier 1906, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	267,901,509 07	263,688,066 11	4,213,242 96
Péages	277,909,554 54	274,161,729 41	3,837,805 13
Capitaux et revenus	22,860,037 96	15,622,682 40	7,237,355 56
Remboursements	7,895,777 52	6,415,355 69	1,580,421 85
	576,756,650 09	559,887,833 61	16,868,825 48
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut	28,000 "	28,000	"
Part revenant à l'État dans la quatrième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900.	131,251 45	"	131,251 45
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	848,703 50	685,383 56	163,120 14
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	268,298 96	268,298 96	"
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant.) Septième annuité	2,137,589 42	111,453 72	2,026,135 70
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	1,335 84	1,335 84	"
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1904, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	200,000 "	200,000 "	"
Remboursement par application de l'article 4 de la loi du 28 juillet 1902, modifiant la législation relative à la fabrication et à l'importation des alcools	7,000,705 02	7,000,705 02	"
Remboursement de neuf actions ordinaires et de trente-quatre actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	26,000 "	26,000 "	"
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	289 84	289 84	"
Produit de la négociation d'un capital nominal de 158,560,200 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 22 juin 1904 et 26 mai 1905. — Solde recouvré en 1905.)	110,493,965 25	110,493,965 25	"
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 13 octobre 1905. — Partie rattachée à 1905.)	5,665,068 66	5,665,068 66	"
Titres de la dette publique à 3 p. c., 1 ^{re} série, émis pendant l'année 1905, en vertu de l'article 5 de la loi du 14 mai 1904, pour escompte aux sociétés ou particuliers belges, du montant des indemnités qui leur sont dues en exécution du protocole final signé à Pékin le 7 septembre 1901	139,400 "	139,400 "	"
	703,897,267 03	684,487,934 26	19,209,332 77

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1905.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DEPENSES. — EXERCICE 1905

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1905.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1905.	RESTES À PAYER au 1 ^{er} janvier 1906, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1901 à 1904) et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État	179,425 72	147,266 76	32,156 96
Dépenses propres à l'exercice	364,044,855 52	320,792,002 96	43,252,852 56
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1905 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 30 décembre 1905 et à l'arrêté royal du même jour	59,883,176 58	58,815,831 37	1,067,345 21
	424,107,455 62	379,755,101 09	44,352,354 53

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS.

N. B. Conformément à l'article 28 de la loi sur la comptabilité de l'État, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE

Recettes pour ordre	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr.	1,313,961,631 19	
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	810,244,981 09	2,133,007,412 70
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	8,800,800 42	
Service de la dette publique	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique.	117,879,258 71	
	de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres, L/C courant	28,098,502 32	249,142,161 03
	Titres de la dette publique émis en vertu de dispositions spéciales.	130,400 »	
	Produit des émissions de bons du Trésor.	103,025,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			5,707,616,461 48
			8,089,766,035 19

DES FINANCES PENDANT L'ANNEE 1905.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1900.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit.	6,919 62	85,366 62										
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1905	78,447 »											
		<table><tr><th>SERVICE ordinaire.</th><th>SERVICES extraordinaires.</th></tr><tr><td>— 1901.</td><td>— 1901.</td></tr><tr><td>— 1902.</td><td>— 1902.</td></tr><tr><td>— 1903.</td><td>— 1903.</td></tr><tr><td>— 1904.</td><td>— 1904.</td></tr></table>	SERVICE ordinaire.	SERVICES extraordinaires.	— 1901.	— 1901.	— 1902.	— 1902.	— 1903.	— 1903.	— 1904.	— 1904.	
SERVICE ordinaire.	SERVICES extraordinaires.												
— 1901.	— 1901.												
— 1902.	— 1902.												
— 1903.	— 1903.												
— 1904.	— 1904.												
			1,736,176 97										

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.	1,316,814,272 21	2,140,412,531 15
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	800,007,929 89	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	14,590,329 05	
Service de la dette publique.	Payements des intérêts et amortissement de la dette publique	150,056,853 98	275,255,749 98
	de Rothschild frères à Paris et Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres, L/C courant.	28,028,516 »	
	Titres de la dette publique délivrés en vertu de dispositions spéciales	139,400 »	
	Remboursements de bons du Trésor.	115,031,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.			5,654,992,854 63
			7,968,661,135 76

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets - RECETTES.</i>	Exercice 1904 fr.	20,187,004 65	}	704,674,938 91
	— 1905	684,487,954 26		
<i>Opérations de Trésorerie.</i>				8,089,766,035 19
TOTAL DES RECETTES fr.				8,794,440,974 10
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1905				2,248,045,269 12
TOTAL GENERAL fr.				11,042,486,243 22

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1905.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1906.

Numéraire en caisse		110,764,430 06
Titres de la dette publique et autres valeurs.		2,075,088,082 60
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	106,083,426 09
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	161,201,023 36
		267,284,449 45
		2,453,136,962 11

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1905.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES.	Exercice 1904	.fr. 239,196,867 29	
	— 1905	379,755,101 09	620,688,145 35
	Exercices clos	1,736,176 97	
Opérations de Trésorerie.			7,968,661,135 76
	TOTAL DES DÉPENSES	.fr. 8,589,349,281 11	
	Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1906.		2,453,136,962 11
	TOTAL GÉNÉRAL	.fr. 11,042,486,243 22	

*Certifié exact par le Directeur général de la trésorerie
et de la dette publique,*

G. VAN CUTSEM.

*Arrêté par le Ministre des Finances
et des Travaux publics,
C^{te}. DE SMET DE NAEYER.*

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DEPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1903.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		de l'administration des CHEMINS DE FER	de l'administration des Postes et des TÉLÉGRAPHES	de l'administration de LA MARINE.
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.			
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1904	7,472,400 22	1,052,215 02	3,284,999 41	1,113,817 67	
— — 1905	196,046,607 96	76,503,776 62	259,677,216 20	31,000,650 83	5,542,951 71
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	62,667,226 26	4,755,225 16	10,309,669 30	977,457,475 73	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu directement par les compta- bles qui en ont opéré la recette.	35,698,857 40	12,058,635 59	90,590,041 70	666,730,717 26	43,955 09
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SER- VICE DES BUDGETS.	21,933,643 76	12,804,575 "	288,378,658 41	373,495,466 94	"
TOTAL DES RECETTES.	323,818,735 66	107,174,427 39	652,240,585 02	2,049,797,926 45	5,586,904 80

faites par l'administration des finances pendant l'année 1905.

COMPTABLES				CAISSIER	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'agriculture, etc.	de L'ÉTAT.	Produits réalisés et versés dans la caisse de l'Etat sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales	des RECETTES.
95,214 79	305,523 83	-	"	6,861,704 71	"	1,320 "	20,187,004 65
398,478 84	405,556 93	-	"	134,501,538 77	"	321,156 40	684,487,934 26
"	"	"	"	258,466,283 02	17 32	305,735 80	1,313,961,631 10
368,321 02	"	4,622,253 37	132,201 60	"	"	"	810,244,981 00
"	"	"	"	8,800,800 42	"	"	8,800,800 42
"	"	"	"	103,025,000 "	"	146,117,161 03	240,142,161 03
"	"	"	"	5,440,111,470 11	"	1,570,892,638 24	5,707,616,461 46
862,014 65	801,080 76	4,622,253 37	132,201 60	3,051,766,806 63	17 32	1,717,638,020 47	8,704,440,074 10

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CERIMES DE PER.	de l'administration des Postes et des TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1904-1905).	27,509,421 14	5,757,691 59	92,376,651 08	20,725,273 49	1,680 07	•	•	•
b. Opérations sur les budgets clos.	•	•	•	•	•	•	•	•
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	6,340,382 76	•	5,727,181 23	190,834,446 65	•	•	•	•
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les compta- bles qui en ont opéré la recette.	34,754,869 03	13,968,875 54	90,552,776 04	684,612,505 48	44,252 04	367,408 16	•	4,547,947 44
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	•	•	394,821 43	67,038 93	•	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE			•	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	254,412,759 64	87,514,791 10	442,234,205 29	1,162,131,160 47	5,518,122 76	493,695 65	800,506 39	•
TOTAL DES PAYEMENTS.	fr. 323,017,432 57	107,221,358 23	631,285,655 07	2,032,400,545 •	5,564,054 87	861,101 79	800,506 39	4,547,947 44

faits par l'administration des finances pendant l'année 1905.

du Ministère de l'Agriculture, etc.	Caissier de l'Etat. Payements faits		Administration de la Trésorerie		TOTAL des PAYEMENTS	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1905, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les départements minis- tériels et à la Cour des comptes		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1905.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SAANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Réexpédiés de ver- sement concer- nant les produits réalisés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année	Excédent des payements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
•	552,227,409 78	999,427 83	•	118,787,678 26	618,565,523 24	586,645 14	•	618,951,968 38
•	1,657,729 97	•	•	78,447 •	1,736,176 97	•	•	1,736,176 97
•	56,186,896 90	•	•	1,057,768,544 71	1,316,805,452 24	8,819 97	•	1,316,814,272 21
129,236 16	•	•	•	•	809,007,929 89	•	•	809,007,929 89
•	14,013,837 54	•	•	26 15	14,475,724 05	114,605 •	•	14,590,329 05
•	52,812,320 57	158,371,998 58	•	50,533,922 45	261,718,241 60	11,537,508 38	•	275,255,749 98
•	104,818,814 54	3,006,597,281 60	17 32	490,471,401 89	5,554,992,854 63	•	•	5,554,992,854 63
	581,667,099 30	3,165,968,708 01				12,247,578 49	•	
129,236 16	3,747,635,807 31		17 32	4,747,638,080 41	8,577,101,702 62	12,247,578 49		8,589,349,281 11

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DESIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1905.			RECETTES et VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1905.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régu- larisation dans les départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	35,660,018 95	*	*	323,818,735 66
— de l'enregistrement et des domaines	3,178,284 13	*	*	107,174,427 39
Comptables de l'administration des chemins de fer	9,724,066 29	*	*	632,240,585 02
— — des postes et télégraphes	67,313,004 94	"	*	2,049,797,926 43
— — de la marine	209,596 30	*	*	5,586,904 80
— — des prisons	191,409 24	"	*	862,014 65
— des établissements et services régis par l'État	1,056 08	*	*	801,080 76
— — de bienfaisance et d'aliénés	419,695 51	"	*	4,622,255 37
— du ministère de l'agriculture, etc.	29,012 49	*	*	132,201 60
Caissier de l'État	1,927,916,637 87	*	*	5,951,766,806 63
Administration de la Trésorerie. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	*	"	*	17 32
{ Virements de comptes dans les écritures centrales	*	45,216,601 16	158,186,488 16	1,717,638,020 47
	2,044,642,179 80	45,216,601 16	158,186,488 16	8,704,440,974 10

et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1905

TOTAL au 31 décembre 1905.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1905	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1906			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la tour des comptes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	
559,478,754 61	525,017,452 57	"	"	56,461,522 04	
110,552,711 52	107,221,358 25	"	"	3,131,353 29	
641,964,651 31	631,285,035 07	"	"	10,679,016 24	
2,117,110,931 37	2,038,400,585 "	"	"	78,710,546 57	
5,796,501 10	5,564,054 87	"	"	232,446 25	
1,055,423 89	861,101 79	"	"	192,522 10	
802,136 84	800,506 39	"	"	1,650 45	
5,041,946 88	4,547,947 44	"	"	493,999 44	
161,214 09	129,256 16	"	"	31,977 03	
5,879,682,844 50	5,747,635,807 31	"	"	2,132,047,037 19	
17 32	17 32	"	"	"	
1,921,041,109 79	1,717,638,020 47	161,201,023 56	20,954,487 47	"	
	8,577,101,702 62				
	a) 12,247,578 49				a) La somme de fr. 12,247,578.49 qui vient ici en augmentation de la dépense, constitue l'excédent des pièces régularisées pendant l'année 1905 sur les paiements faits pendant la même année
11,042,480,243 22	8,580,349,281 11	161,201,023 56	20,954,487 47	2,201,981,451 28	

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1904



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1904 a eu lieu le 31 octobre 1905.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1905, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1904.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1904 au 31 octobre 1905).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1904 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 22 décembre 1903, à fr. 529,372,510 »

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois,
pour le service ordinaire, à 512,037,540 27
et pour les dépenses exceptionnelles, à 15,335,333 »

TOTAL. fr. 527,372,873 27

se répartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES des lois.	MONTANT DES CRÉDITS.		
		1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	TOTAL.
		Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles	
Dette publique.	31 mars 1904.	151,874,275 73	•	151,874,275 73
Dotations.	25 déc. 1903.	5,545,009 »	•	5,545,009 »
Justice.	3 mai 1904.	26,520,100 »	959,000 »	27,279,100 »
Affaires Étrangères.	18 id.	5,452,655 »	149,200 »	5,581,855 »
Intérieur et Instruction publique.	29 févr. 1904.	50,669,094 »	1,712,275 »	52,381,369 »
Agriculture.	17 mai 1904.	15,165,496 25	164,578 »	15,527,874 25
Industrie et Travail.	18 id.	20,145,467 »	875,000 »	21,018,467 »
Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	13 avril 1904.	167,885,295 »	1,510,000 »	169,395,295 »
Guerre.	11 mai 1904.	40,997,885 00	5,802,800 »	55,800,745 00
Corps de la Gendarmerie.	11 id.	7,181,547 69	1,542,620 »	8,725,967 69
Finances et Travaux publics.	31 mars 1904.	53,582,957 »	2,620,000 »	56,202,957 »
Non-Valeurs et Remboursements.	23 déc. 1905.	2,446,000 »	•	2,446,000 »
ENSEMBLE. fr.		512,037,540 27	15,335,333 »	527,372,873 27

Les Budgets de l'exercice 1904 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de recettes de fr. 1,999,636 73

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

	Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.	TOTAL.
1° De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	7,074,457 71	852,504 20	7,926,741 91
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder les créances engagées sur les budgets des exercices 1900, 1901, 1902 et 1903, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité	515,745 35	2,580,771 70	3,094,515 05
ENSEMBLE . . . fr.	7,588,181 06	3,433,075 90	11,021,256 96

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr. 529,372,510 »

Dépenses . { Service ordinaire fr. 519,625,721 33 }
 { Dépenses exceptionnelles. 18,768,408 90 } 538,394,130 23

EXCÉDENT DE DÉPENSES . . . fr. 9,021,620 23

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1904 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut fr. 28,000 »

Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la suite des troubles de 1900 :

a) A l'État 93,645 05 }
 b) Aux sociétés et particuliers 1,237,654 75 } 1,331,299 80

Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles 200,000 »

Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes. 250,000 »

A REPORTER. . . fr. 1,809,299 80

REPORT . . . fr. 1,809,299 80

Prix de vente des terrains, situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 6^e annuité) . . . 540,000 »

Produit de la négociation d'un capital nominal de 89,755,300 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c (Arrêtés royaux des 10 septembre 1903 et 31 mars 1904. — Solde recouvré en 1904.) . . . 81,879,888 37

Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 22 juin 1904 — Partie rattachée à 1904.) . . . 25,639,025 37

Titres de la dette publique à 3 p. c., 1^{re} série, émis pendant l'année 1904, en vertu de l'article 3 de la loi du 14 mai 1904, pour escompte aux sociétés ou particuliers belges, du montant des indemnités qui leur sont dues en exécution du protocole final signé à Pékin le 7 septembre 1901. . . . 29,531,600 »

ENSEMBLE . . . fr. 139,199,813 54

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1904 :

1^o A titre de crédits reportés :

a) de l'exercice 1902. — Art. 7 de la loi du 24 mai 1902 fr. 35,950,364 40

b) de l'exercice 1903. — Art 11 de la loi du 26 août 1903 97,114,106 09

133,064,470 49

2^o A titre de crédits nouveaux :

Loi du 14 mai 1904 . . .	{	Art. 1 ^{er} fr. 115,867,500 »	}	146,069,823 29
		— 2 502,323 29		
		— 3 29,700,000 »		

TOTAL. fr. 279,134,293 78

Si, en regard de ces crédits, soit fr. 279,134,293 78
on place les ressources extraordinaires 139,199,813 54

on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr. 139,934,480 24

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr. 529,372,510	
— extraordinaires	139,199,813	54
		668,572,323 54
Services ordinaires	fr. 538,394,130	23
— extraordinaires	279,134,293	78
		817,528,424 01
Soit un excédent de crédits de	fr.	148,956,100 47



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 668,572,323 54

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État,
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 676,451,049 79

Les recouvrements opérés n'ont été que de . . . 672,128,650 59

Il est resté à recouvrer . . . fr. 4,322,399 20

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant à recouvrer.	
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
Impôts.	Contribut ¹ directes, douanes, et accises.	°	°	108,064 47	108,064 47
	Enregistrement et domaines.	117,476 33	°	35,752 92	153,229 25
Péages.	Enregistrement et domaines.	142 50	°	°	142 50
	Chemins de fer, etc.	2,505 57	°	54,542 90	57,048 47
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	12,144 95	°	34,350 68	46,495 63
	Prisons	85 90	°	994 83	1,078 73
	Trésorerie générale, etc.	191 30	°	1,652,032 84	1,652,224 14
Remboursements	Enregistrement et domaines.	79,504 81	°	108,000 73	187,505 54
	Prisons	°	°	°	°
	Trésorerie générale, etc.	158 18	°	413,756 17	413,894 35
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles		°	°	177,017 85	177,017 85
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 5 ^e annuité.		°	°	1,525,918 27	1,525,918 27
TOTAUX. . . . fr.		211,987 54	°	4,110,411 66	4,522,399 20
		4,110,411 66			

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 668,572,323 54
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 672,128,630 39

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 3,556,327 05

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	11,020,433 50	"
	Enregistrement et domaines	"	4,429,282 78
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	"	302,751 99
	Chemins de fer, etc.	"	8,128,260 11
<i>Capitaux et revenus</i>	Enregistrement et domaines	"	972,055 08
	Chemins de fer, etc.	44,447 84	"
	Prisons	"	106,380 25
	Trésorerie générale, etc.	566,295 02	"
<i>Remboursements</i>	Contributions	"	106,428 15
	Enregistrement et domaines	57,289 10	"
	Prisons	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	1,380,341 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la suite des troubles de 1900 :			
a) à l'État		"	9,574 01
b) aux sociétés et particuliers		1,257,654 75	"
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		25,445 08	"
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		29,645 80	"
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North, (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 6 ^e annuité)		426,154 51	"
Remboursement d'avances faites par l'État, pour la construction d'égouts à Wenduyne.		"	12,855 "
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		"	1,555 84
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		"	200,000 "
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1903, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.		"	200,000 "
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi		"	427 64
Remboursement de sept actions ordinaires et de trente-quatre actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo		"	24,000 "
Remboursement par application de l'article 4 de la loi du 28 juillet 1902, modifiant la législation relative à la fabrication et à l'importation des alcools		"	1,000,000 "
		13,407,585 40	16,963,692 45
Soit fr.		3,556,327 05	

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1904 et celles de l'exercice précédent.

DEPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr. 538,394,130 23

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1904 montent à fr. 526,967,779 33

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de 525,429,662 46

Il reste à payer ou à justifier fr. 1,538,116 87

SAVOIR :

Ordonnances en circulation fr. 1,468,612 41

Dépenses à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur le Budget du Ministère des Affaires étrangères 69,504 46

Somme égale. fr. 1,538,116 87

Les ordonnances en circulation comprises dans le résultat qui précède, et qui s'élèvent à fr. 1,468,612 41 c^s, peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1909, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

Quant à la somme de fr. 69,504 46 c^s, sortie de la caisse de l'État en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit sur le Budget du Ministère des Affaires étrangères, elle se subdivise comme il suit :

ART. 27. — Hôtel de la Légation à Tokio fr. 6,884 46

ART. 28. — Hôtel du Consulat général à Séoul 62,620 »

ENSEMBLE. fr. 69,504 46

Suivant l'article 152 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, les paiements effectués sur crédits ouverts, qui, à la clôture de l'exercice, n'ont pas fait l'objet d'une ordonnance de régularisation, doivent être constatés dans le compte de cet exercice et les causes du retard y sont expliquées.

Les comptes de notre Légation à Tokio et de notre Consulat général à Séoul étaient dressés d'une manière défectueuse et, pour les compléter, le Département des Affaires étrangères a dû réclamer des documents supplémentaires.

Les pièces justificatives des dépenses de fr. 6,884 46 c^s et fr. 62,620 pourront être envoyées à la Cour des comptes avant la clôture du Budget de l'exercice 1906.

Le projet de loi pour le règlement du Budget de l'exercice 1904 contiendra une disposition spéciale ayant trait à la régularisation de ces dépenses.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 538,394,130 23 c^e) et les dépenses liquidées (fr. 526,967,779 33 c^e) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 11,426,350 90

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 5,439,980 88 c^e pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 5,439,980 88

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 16,866,331 78

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1^o Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1900 :

Ministère des finances et des travaux publics fr. 4,412 23 .

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1902 :

Ministère de l'intérieur, etc. fr.	559	,	
— des chemins de fer, etc.	184	32	
— de la guerre	2,400		,
Corps de la gendarmerie	1,508	65	
			4,651 97

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1903 :

Ministère de l'intérieur, etc. . . . , . fr.	28	15
— des chemins de fer, etc	13,787	22
— de la Guerre	9,881	21
Corps de la gendarmerie.	1,870	87
Ministère des finances, etc.	4,771	81
		30,339 26

d. Sur les crédits propres à l'exercice 1904 :

Dette publique. fr.	2,353,587	17
Dotations { Sénat.	6,324	66
Chambre des représentants	6,201	44
Cour des comptes	8,247	72
Ministère de la justice	577,001	19
— des affaires étrangères	69,861	94
— de l'intérieur, etc.	361,536	93
— de l'agriculture	417,232	69
— de l'industrie, etc.	97,037	60
— des chemins de fer, etc.	5,180,505	58
— de la guerre	2,502,048	91
Corps de la gendarmerie	113,579	26
Ministère des finances, etc.	3,174,867	10
Non-valeurs et remboursements	119,594	65
		14,987,626 84

TOTAL des crédits à annuler. . fr.

 15,027,030 30

REPORT. fr. 15,027,030 30

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1905, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1901 :

Ministère de la guerre fr. 58,996 20

b. Crédits transférés de l'exercice 1902 :

Ministère des affaires étrangères fr.	53,400	»
— de la guerre	122,551	18
Corps de la gendarmerie	915	»
Ministère des finances, etc.	10,162	»
		187,028 18

c. Crédits transférés de l'exercice 1903 :

Ministère des affaires étrangères fr.	112,579	73
— des chemins de fer, etc.	6,250	»
— de la guerre	190,723	52
Corps de la gendarmerie	6,726	25
Ministère des finances, etc.	202,167	70
		518,447 20

d. Crédits transférés de l'exercice 1904 :

Ministère de la justice fr.	92,000	»
— des affaires étrangères	92,314	55
— de l'intérieur, etc.	224	54
— de l'agriculture	13,211	97
— des chemins de fer, etc.	110,519	22
— de la guerre	405,079	97
Corps de la gendarmerie	48,462	85
Ministère des finances, etc.	313,016	80
		1,074,829 90

Montant des crédits transférés à l'exercice 1905, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 1,859,301 48

ENSEMBLE. fr. 16,866,331 78

Telle est la situation en ce qui concerne les Services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1904 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 279,134,293 78

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1902.	fr. 35,930,364 40
— — — — — 1903.	97,114,106 09
Crédits votés dans le cours de l'exercice	146,069,823 29
Fr.	279,134,293 78

Les dépenses liquidées pendant l'année 1904 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 161,359,796 26

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1903, époque de la clôture de l'exercice, sont de 161,327,419 77

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à fr. 32,376 49

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1904. 161,359,796 26

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 117,774,497 52
qui a été transféré à l'exercice 1903, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 14 mai 1904, à concurrence de 111,916,301 98

Le surplus, soit fr. 5,858,195 54
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1904 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire.	fr. 828,429,662 46	} 686,787,082 23
Services extraordinaires.	161,327,419 77	

A REPORTER. fr. 686,787,082 23

REPORT. . . . fr. 686,757,082 23

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	1,538,116 87	} 1,570,495 36
Services extraordinaires.	32,376 49	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 688,327,575 59

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	{	Crédits reportés de l'exercice 1900 fr.	4,412 25
		— — 1902	4,651 97
		— — 1903	30,339 26
		Crédits de l'exercice 1904	14,987,626 84
			15,027,030 30
Services extraordinaires. — (Art. 7 de la loi du 24 mai 1902 et art. 2 de l'arrêté royal du même jour.)			5,858,195 54

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée
par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 20,885,225 84

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1905 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1901. fr.	58,996 20	} 1,839,301 48
— — 1902.	187,028 18	
— — 1903.	518,447 20	
Crédits de l'exercice 1904	1,074,829 90	

b. Services extraordinaires (art. 10 de la loi du 14 mai 1904). 111,916,301 98

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1905. fr. 113,755,603 46

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 822,968,404 89

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 817,528,424 01

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1904, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 5,439,980 88

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à Y.

Quant aux Services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même

§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1904 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1904 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — Services ordinaires.

Recettes	fr. 533,199,543 90
Dépenses	526,967,779 33
Excédent de recettes (boni)	<u>fr. 6,231,764 57</u>

B. — Services extraordinaires.

Recettes	fr. 138,929,106 69
Dépenses	161,359,796 26
Excédent de dépenses	<u>fr. 22,430,689 57</u>

C. — Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.

Recettes .	{	Services ordinaires	fr. 533,199,543 90	{	672,128,650 59
		— extraordinaires	138,929,106 69		
Dépenses .	{	Services ordinaires	fr. 526,967,779 33	{	688,327,575 59
		— extraordinaires	161,359,796 26		
Excédent de dépenses pour 1904.					fr. 16,198,925

Mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1903, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 70,228,552 63

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1904, se chiffre par un excédent de dépenses de. fr. 86,427,477 63

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1904, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget
de l'exercice 1904 paraissait devoir présenter un excédent de crédits
de fr. 148,956,100 47

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excé-
dent de dépenses de fr. 16,198,925 ».

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui
avaient été alloués par les Cham-
bres. fr. 20,885,225 84

Il y a toutefois lieu d'en déduire les
dépenses faites en sus de quelques
allocations budgétaires, et pour la
régularisation desquelles des crédits
seront réclamés par la loi de compte,
ci 5,439,980 88

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués
laissent un excédent de fr. 15,445,244 96

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur
des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1905,
en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 1,839,301 48

3° Crédits pour des services extraordinaires trans-
férés à ce même exercice, suivant l'article 10 de la loi
du 14 mai 1904 111,916,301 98

Fr. 129,200,848 42

4° Plus-value des recettes réalisées comparative-
ment aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 3,556,327 05

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1904 s'étant
ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 152,757,175 47

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 16,198,925 »

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1903 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1904, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1830 à 1903 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces septante-quatre exercices (ceux de 1830 à 1902 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et
Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 15,735,859,639 19

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. . . . 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget 297,654,737 54

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. . 2,686,081,465 68

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 18,864,700,227 96

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 15,847,915,146 56

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. . . . 611,740,568 26

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires . . . 83,900,226 99

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 3,239,374,141 78

A REPORTER. . . . fr. 19,782,930,083 59 18,864,700,227 96

Report. . . fr. 19,782,930,083 59 18,864,700,227 96

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1904 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 3,094,515 05

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 19,779,835,568 54

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de. 915,135,340 58

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 19,389,335,278 54 c' et ont dépassé les évaluations de fr. 524,635,050 58

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 19,459,563,831 17 c, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 320,271,737 37

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de. . . . fr. 844,906,787 95

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr. 70,228,552 63

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1904, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1904.



BUDGET DE

Compte des recettes à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.		
— B.	IMPÔTS { Contributions directes, douanes et accises.	190,571,940 •
— C.	Enregistrement et domaines.	61,615,000 •
— D, E, F.	PÉAGES { Enregistrement et domaines.	2,320,000 •
— G.	Chemins de fer, postes, etc.	249,881,270 •
— H.	Enregistrement et domaines.	3,235,000 •
— I.	CAPITAUX ET REVENUS. { Chemins de fer, postes, etc.	295,000 •
— J.	Prisons	380,000 •
— K.	Trésorerie générale, etc.	15,666,800 •
— L.	Contributions directes, etc.	840,000 •
— L ^{bis} .	REMBOURSEMENTS . . { Enregistrement et domaines.	528,000 •
— M.	Prisons.	22,984 •
	Trésorerie générale, etc.	4,018,516 •
TOTAUX. fr.		529,572,510 •
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut.		28,000 •
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la suite des troubles de 1900 :		
α) A l'État fr.	93,645 06	1,351,299 80
β) Aux sociétés et particuliers	1,237,654 75	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		200,000 •
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.		250,000 •
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 6 ^e annuité.)		540,000 •
Remboursement d'avances faites par l'État, pour la construction d'égouts à Wendenye		•
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		•
A REPORTER. fr.		2,540,299 80

L'EXERCICE 1904.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1904.	En 1905.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURS.	
179,659,570 97	172,125,363 87	7,426,142 63	179,551,506 50	108,004 47	11,020,433 50	•	179,551,506 50
66,105,512 03	65,960,893 26	81,587 52	66,042,282 78	153,229 25	•	4,429,282 78	66,042,282 78
2,712,894 49	2,036,817 09	675,954 90	2,712,751 99	142 50	•	592,751 99	2,712,751 99
258,066,578 58	255,610,913 03	4,598,617 08	258,009,530 11	57,048 47	•	8,128,260 11	258,009,530 11
4,253,530 71	3,989,525 •	217,552 08	4,207,055 08	46,475 63	•	972,055 08	4,207,055 08
250,552 16	250,552 16	•	250,552 16	•	44,447 84	•	250,552 16
487,458 98	591,105 46	95,214 79	486,580 25	1,078 73	•	106,580 25	486,580 25
16,752,720 12	10,586,289 96	4,514,215 02	15,100,504 98	1,652,224 14	566,295 02	•	15,100,504 98
946,428 15	900,170 50	46,257 59	946,428 15	•	•	106,428 15	946,428 15
658,016 44	595,778 90	74,952 •	470,710 90	187,505 54	57,289 10	•	470,710 90
22,984 •	22,984 •	•	22,984 •	•	•	•	22,984 •
5,812,751 35	5,847,754 14	1,551,122 86	5,398,857 •	413,894 55	•	9,380,341 •	5,398,857 •
535,819,006 98	514,118,187 43	19,081,356 47	533,199,545 90	2,019,463 08	11,688,465 46	15,515,499 36	533,199,545 90
28,000 •	28,000 •	•	28,000 •	•	•	•	28,000 •
103,219 66	•	103,219 66	103,219 66	•	•	9,574 61	103,219 66
•	•	•	•	•	1,237,654 75	•	•
351,572 77	174,554 92	•	174,554 92	177,017 85	25,445 08	•	174,554 92
220,354 20	220,317 65	36 55	220,354 20	•	29,645 80	•	220,354 20
1,639,763 96	111,453 72	2,591 97	113,845 69	1,525,918 27	426,154 31	•	113,845 69
12,855 •	12,855 •	•	12,855 •	•	•	12,855 •	12,855 •
1,335 84	1,335 84	•	1,335 84	•	•	1,335 84	1,335 84
2,357,101 43	548,517 13	105,848 18	654,165 31	1,702,936 12	1,718,899 04	23,765 45	654,165 31

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	2,349,299 80
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	»
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1903, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	»
Remboursement par application de l'article 4 de la loi du 28 juillet 1902, modifiant la législation relative à la fabrication et à l'importation des alcools	»
Remboursement de sept actions ordinaires et de trente-quatre actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo.	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 80,755,300 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 10 septembre 1903 et 31 mars 1904. — Solde recouvré en 1904).	81,879,888 37
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 22 juin 1904. — Partie rattachée à 1904)	25,639,025 37
Titres de la dette publique à 3 p. c., 1 ^{re} série, émis pendant l'année 1904, en vertu de l'article 5 de la loi du 14 mai 1904, pour escompte aux sociétés ou particuliers belges, du montant des indemnités qui leurs sont dues en exécution du protocole final signé à Pékin le 7 septembre 1901	29,331,600 »
TOTAUX. fr.	139,199,813 54
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	529,572,510 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	668,572,323 54

CICE 1904 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1904.	En 1905.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURS.	
2,357,101 43	548,517 13	105,648 18	654,165 31	1,702,936 12	1,718,899 94	23,765 45	654,165 31
200,000 "	200,000 "	"	200,000 "	"	"	200,000 "	200,000 "
200,000 "	200,000 "	"	200,000 "	"	"	200,000 "	200,000 "
1,000,000 "	"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "
24,000 "	24,000 "	"	24,000 "	"	"	24,000 "	24,000 "
427 64	427 64	"	427 64	"	"	427 64	427 64
81,879,888 37	81,879,888 37	"	81,879,888 37	"	"	"	81,879,888 37
25,659,025 37	25,659,025 37	"	25,659,025 37	"	"	"	25,659,025 37
29,331,600 "	29,331,600 "	"	29,331,600 "	"	"	"	29,331,600 "
140,632,042 81	137,823,458 51	1,105,648 18	138,929,106 69	1,702,936 12	1,718,899 94	1,448,193 09	138,929,106 69
535,819,006 98	514,118,187 43	19,081,556 47	535,199,543 90	2,619,463 08	11,688,465 46	15,515,499 36	535,199,543 90
676,451,049 79	651,941,645 94	20,187,004 65	672,128,650 59	4,322 399 20	13,407,365 40	16,965,692 45	672,128,650 59
					3,556,527 05		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total	DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1904.	En 1905.
SERVICE ORDINAIRE.						
Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.						
Exercice 1900.						
Ministère des Affaires Étrangères	•	13,097 05	13,097 05	13,097 05	•	•
— des Finances et des Travaux publics . . .	4,412 25	•	4,412 25	•	•	•
	4,412 25	13,097 05	17,509 28	13,097 05	•	•
Exercice 1901.						
Ministère de la Guerre.	•	58,996 20	58,996 20	•	•	•
— des Finances et des Travaux publics . . .	2,186 81	•	2,186 81	2,186 81	•	2,186 81
	2,186 81	58,996 20	61,183 01	2,186 81	•	2,186 81
Exercice 1902.						
Ministère de la Justice.	•	3,589 95	3,589 95	3,589 95	•	3,589 95
— des Affaires Étrangères	•	53,400 •	53,400 •	•	•	•
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	•	8,224 •	8,224 •	7,665 •	•	7,665 •
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	785 52	•	785 52	601 20	601 20	•
— de la Guerre.	28,508 •	202,108 89	320,616 89	195,665 71	1,513 12	104,152 59
Corps de la Gendarmerie	1,532 24	6,077 •	7,409 24	4,985 59	4,215 63	769 96
Ministère des Finances et des Travaux publics . . .	•	45,930 30	45,930 30	35,768 30	•	35,768 30
	30,825 76	409,130 14	439,955 00	248,075 75	6,329 95	241,745 80
Exercice 1903.						
Ministère de la Justice.	•	312,111 24	312,111 24	312,111 24	100,000 •	212,111 24
— des Affaires Étrangères	•	119,537 35	119,537 35	6,757 60	•	6,757 60
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	11,817 40	5,722 35	17,539 75	17,511 60	3,236 •	14,245 60
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	166,931 50	59,900 •	226,831 50	206,794 28	60,169 79	146,624 49
— de la Guerre	5,345 73	1,095,789 17	1,099,132 90	898,528 17	243,619 32	654,908 85
Corps de la Gendarmerie	12,087 08	132,059 62	144,146 70	135,549 58	32,246 73	102,863 89
Ministère des Finances et des Travaux publics . . .	280,338 84	376,628 60	656,967 44	450,027 93	•	430,522 08
	470,518 55	2,099,548 31	2,570,066 86	2,027,280 40	430,301 84	1,568,033 76

CICE 1904 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

ET JUSTIFIÉS		PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RESULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Total		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT	EXCÉDANT	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	
				LES DÉPENSES	LES CRÉDITS.	complémentaires à accorder.	à annuler.	à transférer à l'exer- cice 1905, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	DÉFINITIFS de l'exercice 1904	
.		13,097 05	.	.	.	"	"	"	13,097 05	
.		.	.	4,412 23	.	.	4,412 23	.	.	
.		13,097 05	.	4,412 23	.	.	4,412 23	.	13,097 05	
.		.	.	58,996 20	.	.	.	58,996 20	.	
2,186 81		.	.	"	"	"	.	"	2,186 81	
2,186 81		"	"	58,996 20	"	.	"	58,996 20	2,186 81	
5,589 95		"	.	"	.	"	"	.	5,589 95	
.		.	"	53,400 .	"	.	.	53,400 .	.	
7,665 .		.	.	559 .	"	.	559 .	.	7,665 .	
601 20		"	.	184 32	.	"	184 32	"	601 20	
195,665 71		.	.	124,951 18	.	.	2,400 "	122,551 18	195,665 71	
4,985 59		.	.	2,423 65	"	.	1,508 65	915 .	4,985 59	
35,768 30		.	.	10,162 .	.	.	.	10,162 .	35,768 30	
248,075 75		.	"	191,680 15	.	.	4,651 97	187,028 18	248,075 75	
312,111 24		.	"	"	"	"	"	"	312,111 24	
6,757 60		.	.	112,579 73	.	.	.	112,579 73	6,757 60	
17,511 60		"	"	28 15	.	"	28 15	.	17,511 60	
206,794 28		"	.	20,037 22	"	.	13,787 22	6,250 .	206,794 28	
898,528 17		.	"	200,604 73	.	"	9,881 21	190,723 52	898,528 17	
135,110 62	438 96	.	.	8,597 12	"	"	1,870 87	6,726 25	135,549 58	
450,522 08	19,805 85	.	.	206,939 51	.	"	4,771 81	202,167 70	450,027 93	
2,007,335 59	19,944 81	.	.	548,786 46	"	.	30,339 26	518,447 20	2,027,280 40	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CREDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des recouvreurs de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles	Total.		En 1904.	En 1905.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Litt. N.	Dette publique	151,897,341 73	•	151,897,341 73	151,699,442 25	120,104,004 29	51,543,518 01
	Liste civile	3,500,000 •	•	3,500,000 •	3,500,000 •	3,500,000 •	•
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 •	•	200,000 •	200,000 •	200,000 •	•
— O	Dotations						
	Sénat	294,000 •	•	294,000 •	287,675 34	276,639 18	11,036 16
	Chambre des Représentants .	1,159,709 •	•	1,159,709 •	1,153,507 56	964,297 47	189,210 09
	Cour des comptes	389,300 •	•	389,300 •	381,052 28	365,482 75	15,569 55
— P.	Ministère de la Justice	26,520,100 •	1,032,300 •	27,552,400 •	27,447,481 20	19,076,565 24	8,302,035 38
— Q.	— des Affaires Étrangères	3,852,135 •	140,200 •	3,801,335 •	3,639,156 51	2,699,284 87	856,061 66
— R.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	50,990,280 49	2,445,051 •	53,435,331 49	53,095,015 42	26,533,314 92	6,069,280 96
— S.	— de l'Agriculture	13,204,865 88	200,578 •	15,411,243 88	12,980,799 22	10,590,851 75	2,557,700 35
— T.	— de l'Industrie et du Travail . .	20,165,235 20	881,228 20	21,046,461 40	21,033,943 80	19,520,208 50	1,440,614 62
— U.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	172,780,766 22	1,510,000 •	174,290,766 22	169,412,102 46	62,251,530 56	106,948,175 46
— V.	— de la Guerre	50,953,335 60	5,802,860 •	56,756,245 60	53,849,116 72	9,551,728 06	44,223,593 37
— W.	Corps de la Gendarmerie	7,181,347 69	1,542,620 •	8,723,967 69	8,561,925 58	5,371,646 82	5,163,334 31
— X.	Ministère des Finances et des Travaux publics	54,177,515 17	2,620,000 •	56,797,515 17	53,659,089 08	9,588,386 77	23,886,507 53
— Y.	Non-Valeurs et Remboursements . .	2,446,000 •	•	2,446,000 •	3,976,771 86	243,655 75	3,728,051 95
		519,111,977 98	16,187,637 20	535,299,615 18	524,677,139 32	288,437,576 95	254,754,487 36

CICE 1904 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS		PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Total.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1905, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1904	
151,647,522 50		51,910 93	"	2,353,587 17	2,155,687 67	2,155,687 67	2,353,587 17	"	151,609,442 23	
5,300,000 "		"	"	"	"	"	"	"	3,300,000 "	
200,000 "		"	"	"	"	"	"	"	200,000 "	
287,675 34		"	"	6,324 86	"	"	6,324 86	"	287,675 34	
1,153,507 56		"	"	6,201 44	"	"	6,201 44	"	1,153,507 56	
381,052 28		"	"	8,247 72	"	"	8,247 72	"	381,052 28	
27,378,598 62		68,882 64	"	660,001 10	764,082 45	764,082 45	577,001 19	92,000 "	27,447,481 26	
5,555,346 53		14,305 52	69,504 46	162,176 49	"	"	69,861 94	92,314 55	3,830,156 51	
52,602,505 88		402,410 54	"	361,781 47	23,445 40	23,445 40	361,536 03	224 54	33,095,015 42	
12,748,532 08		232,267 14	"	430,444 66	"	"	417,232 69	13,211 07	12,980,799 22	
20,960,823 18		73,120 62	"	97,037 60	84,520 "	84,520 "	97,037 80	"	21,033,943 80	
169,199,706 02		212,456 44	"	5,291,024 80	412,421 04	412,421 04	5,180,505 58	110,519 22	169,412,162 46	
53,775,121 43		73,995 29	"	2,907,128 86	"	"	2,502,048 91	405,079 97	53,849,116 72	
8,534,981 13		26,044 45	"	162,042 11	"	"	113,579 28	48,462 85	8,581,925 58	
33,474,894 30		184,194 78	"	3,487,883 90	349,457 81	349,457 81	3,174,867 10	313,016 80	33,659,089 08	
3,971,707 66		5,004 20	"	119,594 65	1,650,366 51	1,650,366 51	119,594 65	"	3,976,771 86	
523,172,064 31		1,435,570 55	69,504 46	16,062,456 74	5,430,080 88	5,430,080 88	14,987,626 84	1,074,829 90	524,677,1 59 32	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1904.	Articles de l'arrêté royal du 26 août 1905.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 14 mai 1904.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1902.	de l'exercice 1903.			
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère des Affaires Étrangères.					
1	.	1	Indemnités attribuées aux agents de l'État employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de terrains, construction et ameublement d'un nouvel hôtel avec dépendances; dépenses à faire en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités revenant aux particuliers	.	1,967,506 26	.	1,967,506 26	138,440 36
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères fr.	.	1,967,506 26	.	1,967,506 26	138,440 36
			Ministère de l'Agriculture.					
			Eaux et Forêts.					
2	.	2a	Terrains incultes et bois domaniaux. — Boisement, assainissement, création de chemins de vidange	51,663 27	.	.	551,663 27	51,663 27
2a	.	2b	Id.	.	100,000 .	.		70,651 42
2b	1	.	Id.	.	.	200,000 .		.
			TOTAUX. fr.	51,663 27	100,000 .	200,000 .	551,663 27	122,314 69
			Voirie vicinale.					
3	2	.	Voirie vicinale. Travaux de construction	.	.	2,000,000 .	2,000,000 .	2,000,000 .
			TOTAUX. fr.	.	.	2,000,000 .	2,000,000 .	2,000,000 .
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture. fr.	51,663 27	100,000 .	2,200,000 .	2,351,663 27	2,122,314 69
			Ministère des Finances et des Travaux publics.					
			Domaines.					
4	.	4	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	282,613 72	.	.	582,613 72	1,653 .
4a	.	4a	Id.	.	300,000 .	.		.
			A REPORTER fr.	282,613 72	300,000 .	.	582,613 72	1,653 .

CICE 1904 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1904.	En 1905	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reposés à l'exercice 1905 en vertu de l'art. 40 de la loi du 16 mai 1904.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1904.	
138,449 36	"	138,449 36	"	"	1,820,056 90	"	1,820,056 90	138,449 36	
138,449 36	"	138,449 36	"	"	1,820,056 90	"	1,820,056 90	138,449 36	
51,663 27	"	51,663 27	"	"	"	"	"	51,663 27	
70,526 42	125 "	70,651 42	"	"	29,348 58	"	29,348 58	70,651 42	
"	"	"	"	"	200,000 "	"	200,000 "	"	
122,189 69	125 "	122,314 69	"	"	229,348 58	"	229,348 58	122,314 69	
2,000,000 "	"	2,000,000 "	"	"	"	"	"	2,000,000 "	
2,000,000 "	"	2,000,000 "	"	"	"	"	"	2,000,000 "	
2,122,189 69	125 "	2,122,314 69	"	"	229,348 58	"	229,348 58	2,122,314 69	
1,653 "	"	1,653 "	"	"	280,960 72	280,960 72	"	1,653 "	
"	"	"	"	"	300,000 "	"	300,000 "	"	
1,653 "	"	1,653 "	"	"	580,960 72	280,960 72	300,000 "	1,653 "	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1904.	Articles de l'arrêté royal du 26 août 1903.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 14 mai 1904.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1902.	de l'exercice 1903.			
			REPORT. . . . fr.	282,613 72	300,000 .	•	582,613 72	1,653 .
5	•	5a	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales.	300,000 .	•	•	600,000 .	17,129 74
5a	•	5b	Id.	•	300,000 .	•		•
6	•	6a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, notamment des dunes domaniales.	117,613 84	•	•	717,613 84	117,613 84
6a	•	6b	Id.	•	300,000 .	•		300,000 .
6b	9	•	Id.	•	•	300,000 .	701,000 .	287,519 82
7	10	•	Acquisition d'un bloc de dunes à Heyst-sur-Mer	•	•	701,000 .		700,029 12
8	•	9	Acquisition de la forêt de Huguency, d'une partie de la forêt de Freyr, de bruyères communales à Racvels et à Exel, et de terrains particuliers à Vieux-Turnhout	•	172,823 73	•	172,823 73	34,673 55
9	11	•	Acquisition d'immeubles boisés sis à Florennes, Villers-le-Gambon, Rosée, Surice, Franchimont, Sart, Francorchamps, Bellefontaine, Robelmont Outrelouxhe, Villers-le-Temple et Ombret-Rausa	•	•	1,245,000 .	1,245,000 .	1,241,049 61
10	•	11a	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, Schaerbeek, Evere, Neder-over-Heembeek et Haeren	•	19,802 74	•	19,802 74	16,162 70
			TOTAUX. . . . fr.	700,227 56	1,092,626 47	2,246,000 .	4,038,854 03	2,715,831 38
			Divers.					
11	•	13	Subsides extraordinaires en faveur des villes d'Ostende et de Spa. — Loi du 24 octobre 1902, <i>Moniteur</i> des 22-25 décembre, n° 356-357	5,556,659 07	•	•	5,556,659 07	2,959,467 83
12	•	14	Exécution de la convention conclue le 7 avril 1903 entre l'Etat et la Ville de Bruxelles	•	5,000,000 .	•	5,000,000 .	3,000,000 .
13	3	•	Escompte aux sociétés ou particuliers belges, du montant des indemnités qui leur sont dues en exécution du protocole final signé à Pékin le 7 septembre 1901. (Dépense à effectuer en titres de la dette publique.)	•	•	29,700,000 .	29,700,000 .	23,331,000 .
			TOTAUX. . . . fr.	5,556,659 07	5,000,000 .	29,700,000 .	40,256,659 07	35,291,067 83

CICE 1904 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1904.	En 1905.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905 en vertu de l'art. 19 de la loi du 14 mai 1904.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1904.	
1,655	•	1,655	•	•	580,960 72	280,960 72	300,000	1,655	
17,129 74	•	17,129 74	•	•	282,870 26	282,870 26	•	17,129 74	
•	•	•	•	•	300,000	•	300,000	•	
117,613 84	•	117,613 84	•	•	•	•	•	117,613 84	
300,000	•	300,000	•	•	•	•	•	300,000	
282,126 42	5,393 40	287,519 82	•	•	12,480 18	•	12,480 18	287,519 82	
700,029 12	•	700,029 12	•	•	970 88	•	970 88	700,029 12	
34,673 55	•	34,673 55	•	•	138,150 18	•	138,150 18	34,673 55	
1,241,049 61	•	1,241,049 61	•	•	3,950 59	•	3,950 59	1,241,049 61	
16,162 70	•	16,162 70	•	•	3,640 04	•	3,640 04	16,162 70	
2,710,437 98	5,393 40	2,715,831 38	•	•	1,325,022 65	565,830 98	750,191 67	2,715,831 38	
2,783,084 91	176,382 92	2,959,467 83	•	•	2,597,191 24	•	(1) 2,597,191 24	2,959,467 83	
3,000,000	•	3,000,000	•	•	2,000,000	•	2,000,000	3,000,000	
29,331,600	•	29,331,600	•	•	368,400	•	368,400	29,331,600	
35,114,684 91	176,382 92	35,291,067 83	•	•	4,965,591 24	•	4,965,591 24	35,291,067 83	

(1) Crédit ayant une durée de cinq ans.

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1904.	Articles de l'arrêté royal du 20 août 1905.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 14 mai 1904	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1902.	de l'exercice 1903.			
			<i>Travaux publics. — Routes et Bâtiments civils.</i>					
14	•	15a	Routes et raccordements; construction, redressement et amélioration. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	13 20	•	•		13 20
14a	•	15b	Id. id.	•	5,169,541 88	•	13,169,554 58	5,156,522 58
14b	12	•	Id. id.	•	•	8,000,000		2,580,827 88
15	•	16	Suppression du passage à niveau sur le chemin de fer de l'Etat, à Alost	14,989 61	•	•	14,989 61	140 •
16	•	17	Pont du Val-Benoit sur la Meuse, à Liège : rempiètement des piles du pont.	200,000	•	•	600,000	•
16a	•	17a	Id. id.	•	400,000	•		•
17	•	18	Création d'une nouvelle route de grande voirie entre le quartier de Fragnée (Liège) et la gare d'Angleur, avec pont sur la Meuse et sur le nouveau lit de l'Ourthe	10,521 40	•	•		319,521 40
17a	•	18a	Id. id.	•	1,250,000	•	1,819,321 40	967,442 67
17b	13	•	Id. id.	•	•	250,000		•
18	•	19	Mont des Arts. — Expropriations et travaux. Indemnité à la ville de Bruxelles	1,875,267 86	•	•	6,875,267 86	1,875,267 86
18a	14	•	Mont des Arts. — Expropriations et travaux	•	•	5,000,000		1,688,906 78
19	•	20a	École de médecine vétérinaire. — Travaux de construction et de parachèvement	411,163 74	•	•	711,163 74	399,757 60
19a	•	20b	Id. id.	•	300,000	•		•
20	•	23a	Musées royaux des arts décoratifs et industriels	•	1,000,000	•	3,500,000	471,515 72
20a	15	•	Id. id.	•	•	2,500,000		•
21	•	24	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais	•	999,820	•	2,999,820	247,711 74
21a	16	•	Id. id.	•	•	2,000,000		•
TOTAUX. fr.				2,820,755 81	9,119,361 88	17,750,000	29,690,117 19	13,707,207 40
<i>Travaux hydrauliques.</i>								
22	•	25a	Meuse. — Expropriations et travaux	1,000,000	•	•		653,224 61
22a	•	25b	Id. id.	•	400,000	•	2,100,000	•
22b	17	•	Id. id.	•	•	700,000		•
A REPORTER. fr.				1,000,000	400,000	700,000	2,100,000	653,224 61

CICE 1904 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DEPENSES.	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1904.	En 1905.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905, en vertu de l'art. 49 de la loi du 14 mai 1904.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1904	
13 20	"	13 20	"	"	"	"	"	13 20	
5,098,661 72	52,878 81	5,151,540 53	4,782 02	"	13,218 83	"	13,218 83	5,156,322 35	
2,496,577 71	84,284 77	2,580,862 48	165 40	"	5,410,172 12	"	5,410,172 12	2,580,827 88	
140 "	"	140 "	"	"	14,849 61	14,849 61	"	140 "	
"	"	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"	"	
"	"	"	"	"	400,000 "	"	400,000 "	"	
319,321 40	"	319,321 40	"	"	"	"	"	319,321 40	
965,477 67	1,965 "	967,442 67	"	"	282,557 35	"	282,557 35	967,442 67	
"	"	"	"	"	250,000 "	"	250,000 "	"	
1,875,267 86	"	1,875,267 86	"	"	"	"	"	1,875,267 86	
1,545,906 78	145,000 "	1,688,906 78	"	"	3,311,093 22	"	3,311,093 22	1,688,906 78	
374,337 60	25,400 "	399,737 60	"	"	11,426 14	11,426 14	"	399,737 60	
461,017 73	10,497 99	471,515 72	"	"	528,484 28	"	528,484 28	471,515 72	
"	"	"	"	"	2,500,000 "	"	2,500,000 "	"	
247,711 74	"	247,711 74	"	"	752,108 26	"	752,108 26	247,711 74	
"	"	"	"	"	2,000,000 "	"	2,000,000 "	"	
13,382,233 41	320,026 57	13,702,259 98	4,947 42	"	15,982,909 79	226,275 75	15,756,634 04	13,707,207 40	
651,252 86	1,971 75	653,224 61	"	"	346,775 39	346,775 39	"	653,224 61	
"	"	"	"	"	400,000 "	"	400,000 "	"	
"	"	"	"	"	700,000 "	"	700,000 "	"	
651,252 86	1,971 75	653,224 61	"	"	1,446,775 39	346,775 39	1,100,000 "	653,224 61	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1904.	Articles de l'arrêté royal du 26 août 1903.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 14 mai 1904.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1902.	de l'exercice 1903.			
			REPORT. . . . fr.	1,000,000	400,000	700,000	2,100,000	653,224 81
23	"	26	Ourthe. — Expropriations et travaux	2,157,878 22	"	"	3,707,878 22	1,512,811 95
23a	"	26a	Id. id.	"	1,000,000	"		"
23b	18	"	Id. id.	"	"	550,000		"
24	"	27a	Escaut. — Expropriations et travaux	1,471,343 67	"	"	2,671,343 67	1,471,343 67
24a	"	27b	Id. id.	"	500,000	"		184,125 09
24b	21	"	Id. id.	"	"	700,000		"
25	"	28	Lys. — Expropriations et travaux	260,579 64	"	"	1,610,579 64	25,936 86
25a	"	28a	Id. id.	"	150,000	"		"
25b	22	"	Id. id.	"	"	1,200,000		"
26	"	30	Rupel — Expropriations et travaux	248,044	"	"	408,044	"
26a	24	"	Id. id.	"	"	250,000		"
27	"	31	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux . .	830,932 14	"	"	1,630,932 14	686,303 41
27a	"	31a	Id. id.	"	400,000	"		"
27b	25	"	Id. id.	"	"	400,000		"
28	"	32	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	230,000	"	"	500,000	"
28a	26	"	Id. id.	"	"	250,000		"
29	"	33	Canal de dérivation de la Lys — Expropriations et travaux	97,936 41	"	"	347,936 41	2,447 64
29a	23	"	Id. id.	"	"	250,000		"
30	"	34	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues — Expropriations et travaux . . .	148,184 27	"	"	348,184 27	10,866 91
30a	"	34a	Id. id.	"	100,000	"		"
30b	29	"	Id. id.	"	"	100,000		"
31	"	35a	Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux	"	500,000	"	1,850,000	283,599 15
31a	27	"	Id. id.	"	"	1,350,000		"
32	"	36	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	1,885,672 18	"	"	9,885,672 18	1,885,072 18
32a	"	36a	Id. id.	"	3,000,000	"		3,000,000
32b	28	"	Id. id.	"	"	5,000,000		1,345,309 24
33	"	37a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	95,522 19	"	"	4,395,522 19	95,522 19
33a	"	37b	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	"	3,300,000	"		1,070,130 24
33b	20	"	Id. id.	"	"	1,000,000		"
			A REPORTER. . . . fr.	8,446,092 72	9,350,000	11,750,000	29,546,092 72	12,233,314 02

CICE 1904 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1904.	En 1905.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905 en vertu de l'art. 10 de la loi du 14 mai 1904.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1904.	
651,252 86	1,971 75	653,224 61	"	"	1,440,775 59	346,775 59	1,100,000 "	653,224 61	
1,510,727 16	2,084 77	1,512,811 93	"	"	645,066 29	645,066 29	"	1,512,811 93	
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	
"	"	"	"	"	550,000 "	"	550,000 "	"	
1,470,877 54	140 75	1,471,027 09	316 58	"	"	"	"	1,471,543 67	
182,755 90	1,392 "	184,125 90	"	"	315,874 01	"	315,874 01	184,125 90	
"	"	"	"	"	700,000 "	"	700,000 "	"	
25,905 53	53 53	25,956 86	"	"	234,622 78	234,622 78	"	25,956 86	
"	"	"	"	"	150,000 "	"	150,000 "	"	
"	"	"	"	"	1,200,000 "	"	1,200,000 "	"	
"	"	"	"	"	248,044 "	248,044 "	"	"	
"	"	"	"	"	250,000 "	"	250,000 "	"	
655,453 41	50,850 "	680,303 41	"	"	144,628 73	144,628 73	"	686,303 41	
"	"	"	"	"	400,000 "	"	400,000 "	"	
"	"	"	"	"	400,000 "	"	400,000 "	"	
"	"	"	"	"	250,000 "	250,000 "	"	"	
"	"	"	"	"	250,000 "	"	250,000 "	"	
2,404 51	43 33	2,447 64	"	"	95,488 77	95,488 77	"	2,447 64	
"	"	"	"	"	250,000 "	"	250,000 "	"	
10,754 91	152 "	10,866 91	"	"	157,317 36	157,317 36	"	10,866 91	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
282,803 95	795 20	283,599 15	"	"	216,400 85	"	216,400 85	283,599 15	
"	"	"	"	"	1,350,000 "	"	1,350,000 "	"	
1,885,672 18	"	1,885,672 18	"	"	"	"	"	1,885,672 18	
3,000,000 "	"	3,000,000 "	"	"	"	"	"	3,000,000 "	
1,203,693 24	51,016 "	1,345,309 24	"	"	3,654,690 76	"	3,654,690 76	1,345,309 24	
95,522 19	"	95,522 19	"	"	"	"	"	95,522 19	
1,066,071 07	10,026 25	1,076,098 22	32 02	"	2,223,869 76	"	2,223,869 76	1,076,130 24	
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	
12,113,851 04	119,114 38	12,232,965 42	348 60	"	17,312,778 70	2,101,943 32	16,210,835 38	12,233,314 02	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1904.	Articles de l'arrêté royal du 26 août 1905.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 16 mai 1904.	Total.	DE PENSES résultant des SERVICES FAITS. — COSTS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1902.	de l'exercice 1903.			
			REPORT. . . fr.	8,446,092 72	9,350,000 "	11,750,000 "	29,546,092 72	12,233,314 02
34	"	58 a	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	"	3,604,765 88	"	} 7,604,765 88	1,824,952 82
34 a	34	"	Id. id.	"	"	4,000,000 "		"
35	"	39 a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	3,000,000	"	"	} 8,200,000 "	2,346,247 09
35 a	"	39 b	Id. id.	"	1,500,000 "	"		10,000 "
35 b	19	"	Id. id.	"	"	3,700,000 "		"
36	"	40 a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes. Établissement et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	5,301,052 87	"	"	} 8,301,052 87	2,999,484 87
36 a	"	40 b	Id. id.	"	3,000,000 "	"		"
36 b	31	"	Id. id.	"	"	2,000,000 "		"
37	32	"	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux	"	"	600,000 "	600,000 "	186,947 40
38	"	41 a	Port d'escale de Heyst — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs. — Honoraires	1,822,485 67	"	"	} 15,072,485 67	1,822,485 67
38 a	"	41 b	Id. id.	"	6,000,000 "	"		4,171,820 51
38 b	33	"	Id. id.	"	"	7,250,000 "		"
39	"	42	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	2,612,021 46	"	"	} 16,512,021 46	2,612,021 46
39 a	"	42 a	Id. id.	"	9,900,000 "	"		3,334,442 58
39 b	30	"	Id. id.	"	"	4,000,000 "		"
40	"	43	Expérience à faire en vue de déterminer la nature des travaux à exécuter à l'aval d'Anvers.	"	100,000 "	"	100,000 "	"
41	"	44 a	Côtes. — Expropriations et travaux.	"	1,266,045 05	"	} 2,466,045 05	742,666 59
41 a	35	"	Id. id.	"	"	1,200,000 "		"
TOTAUX. . . . fr.				19,182,252 72	34,720,810 03	34,500,000 "	88,403,063 65	32,784,383 01
Totaux pour le Ministère des Finances et des Travaux publics fr.				28,289,805 16	49,932,798 78	34,196,000 "	162,388,093 94	84,498,189 62

CICE 1904 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1904	En 1905	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1906 en vertu de l'art. 10 de la loi du 16 mai 1904	CRÉDITS non reportés de l'exercice 1904.	
12,115,851 04	119,114 58	12,232,965 42	348 00	"	17,512,778 70	2,101,943 32	15,210,835 38	12,233,314 02	
1,824,402 82	550 "	1,824,952 82	"	"	1,779,813 06	"	1,779,813 06	1,824,952 82	
"	"	"	"	"	4,000,000	"	4,000,000	"	
2,179,413 96	166,783 15	2,346,197 09	50 "	"	653,752 91	653,752 91	"	2,346,247 09	
10,000 "	"	10,000 "	"	"	1,410,000	"	1,490,000	10,000 "	
"	"	"	"	"	3,700,000	"	3,700,000	"	
2,872,392 67	127,092 20	2,999,484 87	"	"	302,168	302,168	"	2,999,484 87	
"	"	"	"	"	3,000,000	"	3,000,000	"	
"	"	"	"	"	2,000,000	"	2,000,000	"	
186,947 40	"	186,947 40	"	"	413,052 60	"	413,052 60	186,947 40	
1,822,485 67	"	1,822,485 67	"	"	"	"	"	1,822,485 67	
4,170,805 46	1,015 05	4,171,820 51	"	"	1,828,179 49	"	1,828,179 49	4,171,820 51	
"	"	"	"	"	7,250,000	"	7,250,000	"	
2,612,021 46	"	2,612,021 46	"	"	"	"	"	2,612,021 46	
3,712,049 88	122,392 70	3,834,442 58	"	"	6,065,557 42	"	6,065,557 42	3,834,442 58	
"	"	"	"	"	4,000,000	"	4,000,000	"	
"	"	"	"	"	100,000	"	100,000	"	
722,416 59	20,250 "	742,666 59	"	"	523,378 46	"	523,378 46	742,666 59	
"	"	"	"	"	1,200,000	"	1,200,000	"	
32,226,786 95	557,197 46	32,783,984 41	398 60	"	55,618,680 64	3,057,864 23	52,560,816 41	32,784,383 01	
83,434,143 25	1,059,000 35	84,493,143 60	5,346 02	"	77,890,304 32	3,847,070 96	74,042,233 36	84,498,489 62	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1904.	Articles de l'arrêté royal du 26 août 1903.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 14 mai 1904.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1902.	de l'exercice 1903.			
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine</i>					
42	•	45a	Chemins de fer. — Voies et travaux	91,405 92	•	•		91,405 92
42a	•	45b	Id. id.	•	28,424,258 53	•	50,515,664 45	28,262,681 08
42b	3	•	Id. id.	•	•	22,000,000		7,850,773 76
43	•	46	Remboursement de la retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Eecloo à Gand	•	50,000	•	50,000	•
44	•	47a	Chemins de fer. — Traction et matériel	140,353 18	•	•		140,353 18
44a	•	47b	Id. id.	•	7,056,091 39	•	36,982,444 57	7,056,091 39
44b	4	•	Id. id.	•	•	29,786,000		24,667,431 83
45	•	49a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et aménagement de locaux, matériel, etc.	1,506,146 79	•	•		1,505,082 48
45a	•	49b	Id. id.	•	1,500,000	•	4,206,146 79	163,638 56
45b	5	•	Id. id.	•	•	1,200,000		•
46	•	50a	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc	3,047,312 07	•	•		3,047,312 07
46a	•	50b	Id. id.	•	3,062,000	•	9,834,812 07	627,281 25
46b	6	•	Id. id.	•	•	3,725,500		•
47	•	51	Marine	8,037 08	•	•		8,037 08
47a	•	51a	Id.	•	230,000	•	353,037 08	83,664 23
47b	7	•	Id.	•	•	115,000		•
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	4,793,255 04	40,322,349 92	56,826,500	101,942,104 96	75,503,772 83
			Ministère de la Guerre.					
48	•	52	Nouvelle école militaire — Travaux de construction et de parachèvement	2,234,221 14	•	•		826,604 43
48a	8	•	Id. id.	•	•	2,345,000	4,579,221 14	•
49	•	53	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	427,378 01	•	•	427,378 01	•
50	•	54	Fortifications d'Anvers	•	4,791,451 13	•	4,791,451 13	260,379 10
51	21	•	Achat de coupoles	•	•	448,097 57	448,097 57	•
52	22	•	Ligne avancée d'Anvers	•	•	54,225 72	54,225 72	•
53	•	58	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	183,951 78	•	•	183,951 78	9,786 23
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. . . fr.	2,845,580 93	4,791,451 13	2,847,323 29	10,484,325 35	1,098,769 76

CICE 1904 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excedant les DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1904.	En 1905	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CREDITS à annuler.	CREDITS reportés à l'exercice 1906 en vertu de l'art 40 de la loi du 14 mai 1904	CREDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1904	
91,405 92	"	91,405 92	"	"	"	"	"	91,405 92	
28,053,447 87	186,956 27	28,240,404 14	22,276 94	"	161,577 45	"	161,577 45	28,262,681 08	
6,798,561 98	1,048,590 82	7,847,152 80	3,620 96	"	14,140,226 24	"	14,140,226 24	7,850,775 76	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
140,353 18	"	140,353 18	"	"	"	"	"	140,353 18	
7,056,091 39	"	7,056,091 39	"	"	"	"	"	7,056,091 39	
24,342,385 27	326,046 56	24,667,431 83	"	"	5,118,568 17	"	5,118,568 17	24,667,431 83	
1,504,701 49	380 99	1,505,082 48	"	"	1,064 31	1,064 31	"	1,505,082 48	
146,023 24	16,735 32	163,658 56	"	"	1,336,341 44	"	1,336,341 44	163,658 56	
"	"	"	"	"	1,200,000 "	"	1,200,000 "	"	
3,047,234 78	"	3,047,234 78	77 29	"	"	"	"	3,047,312 07	
613,762 46	12,463 51	626,225 97	1,055 28	"	2,434,718 75	"	2,434,718 75	627,281 25	
"	"	"	"	"	3,725,500 "	"	3,725,500 "	"	
8,037 08	"	8,037 08	"	"	"	"	"	8,037 08	
83,664 23	"	83,664 23	"	"	146,335 77	"	146,335 77	83,664 23	
"	"	"	"	"	115,000 "	"	115,000 "	"	
71,886,568 89	1,590,173 47	73,476,742 36	27,030 47	"	28,438,332 15	1,064 31	38,437,267 82	73,503,772 83	
826,897 23	7 20	826,604 43	"	"	1,407,816 71	1,407,816 71	"	826,604 43	
"	"	"	"	"	2,345,000 "	"	2,345,000 "	"	
"	"	"	"	"	427,378 01	427,378 01	"	"	
260,148 "	231 10	260,379 10	"	"	4,531,072 03	"	4,531,072 03	260,379 10	
"	"	"	"	"	448,097 57	"	448,097 57	"	
"	"	"	"	"	54,225 72	"	54,225 72	"	
8,909 78	876 45	9,786 23	"	"	174,165 55	174,165 55	"	9,786 23	
1,095,035 01	1,114 75	1,096,769 76	"	"	9,387,555 59	2,000,160 27	7,378,395 32	1,096,769 76	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 16 mai 1904.	Total	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	de l'exercice 1902.	de l'exercice 1903.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère des Affaires Etrangères.	"	1,967,506 26	"	1,967,506 26	138,449 36
— — de l'Agriculture	51,663 27	100,000 "	2,200,000 "	2,351,663 27	2,122,514 69
— — des Finances et des Travaux publics. . . .	28,259,895 16	49,952,798 78	84,196,000 "	162,388,093 94	84,498,489 62
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	4,793,355 04	40,522,549 92	56,826,500 "	101,942,104 96	75,505,772 83
— — de la Guerre	2,845,550 05	4,791,451 15	2,847,325 29	10,484,325 55	1,096,769 76
TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires . . fr.	35,950,364 40	97,114,106 09	146,069,823 29	279,134,293 78	161,359,796 26

CICE 1904 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DEPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations
En 1904.	En 1905.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1906 en vertu de l'art 40 de la loi du 16 mai 1904	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1906.	
138,449 36	"	138,449 36	"	"	1,820,056 90	"	1,820,056 90	138,449 36	
2,122,189 69	125 "	2,122,314 69	"	"	220,348 58	"	220,348 58	2,122,314 69	
85,434,143 25	1,059,000 55	84,403,143 00	5,346 02	"	77,800,204 32	3,847,070 96	74,042,233 36	84,408,489 02	
71,886,568 80	1,590,173 47	73,476,742 36	27,030 47	"	28,438,332 13	1,064 31	28,437,267 82	73,503,772 83	
1,095,635 01	1,114 75	1,096,769 76	"	"	9,387,555 59	2,009,160 27	7,378,395 32	1,096,769 76	
158,677,006 20	2,050,413 57	161,327,410 77	32,376 49	"	117,774,497 52	5,838,193 54	111,916,301 98	161,359,796 26	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			En 1904.	En 1905.
RÉCAPITU				
Service ordinaire.				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1900	17,509 28	13,097 05	"	"
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1901	61,183 01	2,186 81	"	2,186 81
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1902	439,755 46	248,075 75	6,329 95	241,745 80
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1903	2,576,068 86	2,027,280 40	439,301 84	1,568,033 75
Dépenses propres à l'exercice	535,209,615 18	524,677,139 32	288,437,576 95	254,734,487 36
	538,394,130 25	526,967,779 33	288,885,208 74	256,546,455 72
Dépenses sur ressources extraordinaires.				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1904 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 14 mai 1904 et à l'arrêté royal du même jour	279,154,293 78	161,559,796 26	158,677,006 20	2,650,413 57
	817,528,424 01	688,327,575 59	447,560,214 94	239,196,867 29
Dépenses à l'exercice 1904 :				
De l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1903, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice. (État sub litt Z.)	70,228,552 63	70,228,552 63		
	887,756,976 64	758,556,128 22		

de la clôture de l'exercice (suite).

18

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

RECETTES.

Développement par nature de perception et par article du Budget.

TABLEAU LIT. A.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1904.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Foncier</i>		27,040,000	27,041,951 72	27,041,951 72	26,014,178 68
<i>Personnel</i>	Principal 18,240,000 15 centimes additionnels ordinaires 2,736,000 20 id. id. extraordinaires 1,360,000 Frais d'expertise 14,000	22,350,000	22,478,062 45	22,478,062 45	21,457,405 32
<i>Patentes</i>	Principal 8,541,700 20 centimes additionnels 1,708,300	10,250,000	10,877,578 17	10,877,578 17	6,212,102 64
<i>Redevances sur les mines</i>	Principal 960,000 25 centimes additionnels 240,000	1,200,000	1,077,621 42	1,077,621 42	1,052,635 40
<i>Douanes</i>	Eaux-de-vie étrangères Bières Vinaigres et acides acétiques Sucres raffinés Sirops et mélasses Tabacs Autres marchandises	43,974,740	1,484,142 10 558,793 15 86,249 47 173,745 79 810 56 5,906,357 38,045,293 16	1,484,142 10 558,793 15 86,249 47 173,745 79 810 56 5,906,357 38,045,293 16	1,484,142 10 558,793 15 86,249 47 173,745 79 810 56 5,906,357 38,045,293 16
<i>Accises</i>	Vins étrangers 5,200,000 Eaux-de-vie indigènes 52,571,200 Bières 15,000,000 Vinaigres } de bières 13,000 } autres que de bières 32,500 Acide acétique 58,500 Sucres de canne et de betterave 8,450,000 Glucoses et autres sucres non cristallisables 900,000 Margarine 550,000 Tabacs étrangers 1,400,000 Id. indigènes 680,000	82,855,200	5,039,335 96 37,982,981 43 13,063,850 61 10,960 69 23,254 98 101,077 96 10,741,529 18 858,735 39 431,301 80 1,631,401 68 628,295 59	5,039,335 96 37,982,981 43 13,063,850 61 10,960 69 23,254 98 101,077 96 10,663,952 43 858,735 39 431,296 80 1,631,401 68 628,284 69	5,039,335 96 37,275,968 78 13,063,715 47 10,960 69 23,254 98 101,077 96 10,663,952 43 858,735 39 431,296 80 1,631,401 68 628,284 69
<i>Recettes diverses au profit de l'Etat</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent Loyer de bâtiments Extraits cadastraux Taxes pour travaux extraordinaires } en dehors des heures réglementaires. de chargement et de décharge- } en dehors des lieux ordinaires ment de navires Taxe de vérification et de rajustage de poids et mesures Taxes sur les unions professionnelles Remboursements relatifs aux irrigations en Campine Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs Contributions du territoire neutre de Moresnet Recettes extraordinaires de toute nature Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures Taxe sur les entrepôts particuliers pour tabacs Produit des plaques pour automobiles Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance Produit de la vente des appareils de distillerie repris par l'Etat Valeur des ustensiles rétrocédés à des distillateurs agricoles Frais d'expertises	2,902,000	1,860 39 27,978 32 133,238 85 325,381 1,349 82,320 10 218 89 565 15 1,356 98 1,317 79 684,210 63 38,308 60,550 796 2,929 1,000 1,868 70 60 953 05	1,860 39 27,978 32 133,238 85 320,809 788 58,046 94 214 11 565 15 1,366,260 71 1,317 79 684,210 63 36,206 60,550 774 2,929 1,000 1,868 70 60 933 03	1,860 39 27,978 32 133,238 85 320,809 788 58,046 94 214 11 565 15 1,356 98 1,317 79 684,210 63 36,206 60,550 774 2,929 1,000 1,868 70 60 933 03
TOTAUX fr.		190,571,940	179,659,570 97	179,659,570 97	172,125,368 87

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1905	TOTAL		A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	A RECOURIR			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	PRODUITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.	A recouvrer sur les débiteurs	EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT des recouvrements.	
1,027,773 04	27,041,951 72	27,041,951 72	"	"	"	"	"	1,951 72	
1,020,057 15	22,478,062 45	22,478,062 45	"	"	"	"	"	128,062 45	
4,665,475 55	10,877,578 17	10,877,578 17	"	"	"	"	"	627,578 17	
24,986 02	1,077,621 42	1,077,621 42	"	"	"	"	122,378 58	"	
"	1,484,142 10	"	"	"	"	"	"	"	
"	558,703 15	"	"	"	"	"	"	"	
"	86,249 47	"	"	"	"	"	"	"	
"	175,745 70	46,545,391 23	"	"	"	"	"	2,750,651 23	
"	810 56	"	"	"	"	"	"	"	
"	5 996,357 "	"	"	"	"	"	"	"	
"	58,045,293 16	"	"	"	"	"	"	"	
"	5,059,355 96	"	"	"	"	"	"	"	
600,778 40	57,876,747 18	"	86,234 25	"	"	86,234 25	"	"	
155 14	13,063,850 61	"	"	"	"	"	"	"	
"	10,960 69	"	"	"	"	"	"	"	
"	23,254 98	"	"	"	"	"	"	"	
"	101,077 96	70,564,640 80	"	"	"	"	12,490,559 20	"	
55,746 55	10,719,698 06	"	21,850 22	"	"	21,850 22	"	"	
"	858,735 39	"	"	"	"	"	"	"	
5 "	451,301 80	"	"	"	"	"	"	"	
"	1,651,401 68	"	"	"	"	"	"	"	
10 90	628,295 59	"	"	"	"	"	"	"	
"	1,869 59	"	"	"	"	"	"	"	
"	27,978 52	"	"	"	"	"	"	"	
"	135,238 85	"	"	"	"	"	"	"	
4,512 "	325,381 "	"	"	"	"	"	"	"	
561 "	1,349 "	"	"	"	"	"	"	"	
23,573 16	82,320 10	"	"	"	"	"	"	"	
4 78	218 89	"	"	"	"	"	"	"	
"	565 15	"	"	"	"	"	"	"	
"	1,556 98	1,560,260 71	"	"	"	"	1,555,759 29	"	
"	1,517 79	"	"	"	"	"	"	"	
"	684,210 63	"	"	"	"	"	"	"	
2,102 "	58,508 "	"	"	"	"	"	"	"	
"	60,550 "	"	"	"	"	"	"	"	
22 "	796 "	"	"	"	"	"	"	"	
"	2,929 "	"	"	"	"	"	"	"	
"	1,000 "	"	"	"	"	"	"	"	
"	1,868 "	"	"	"	"	"	"	"	
"	70 60	"	"	"	"	"	"	"	
"	933 03	"	"	"	"	"	"	"	
7,426,142 63	170,551,506 50	170,551,506 50	108,064 47	"	"	108,064 67	14,148,677 07	3,128,243 57	
							11,020,433 50		

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1904.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
Enregistre- ment et transcription.	Actes civils publics		30,551,342 45		30,551,342 45	
	— sous seing privé		861,241 47		861,241 47	
	— judiciaires		860,541 82		860,541 82	
	— d'huissiers	50,000,000	1,153,048 08	53,190,523 82	1,153,048 08	
	Lettres de noblesse		4,350		4,350	
	Permis de changer de nom de famille		.		.	
Greffe . . .	Mise au rôle		267,287 50		267,287 50	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	1,000,000	748,984 50	1,021,882	748,984 50	
	Légalisations et recherches		5,610		5,610	
Hypothèques. — Droits d'inscription		350,000	571,184 14	371,184 14	371,184 14	
Successions.	Droits de succession.		18,828,033 76		18,619,283 03	
	— de mutation par décès	18,000,000	467,587 84		466,744 81	
	— de mutation sur les successions en ligne directe	21,000,000	2,544,104 62	22,246,896 10	2,557,693 33	
	— dus par les époux survivants.	400,000	407,190 08		406,057 47	
Timbre	Formules pour actes de protêt	Huissiers	128,775		128,775	
		Postes	62,200		62,200	
	Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur	.		.	
		Passeports à l'étranger	9,952		9,952	
		Permis de port d'armes de chasse	567,175		567,175	
		Permis de chasse au lévrier	525		525	
	Débit .	Timbres proportionnels pour effets de commerce.	506,439 45		506,439 45	
	Timbres adhésifs pour effets de com- merce créés à l'étranger.	Payables en Belgique	316,561 05		316,561 05	
		— à l'étranger	19,620 83		19,620 83	
		Timbres adhésifs pour affiches	408,583 94		408,583 94	
		Timbres de dimension	8,000,000	2,537,852 80	8,065,002 65	2,537,852 80
	Visa . .	Timbres proportionnels	61,084 38		61,084 38	
		Timbres de dimension	52,270 03		52,270 03	
		Timbres fixes. Warrants	1,383 50		1,383 50	
	Extraor- dinaire.	Timbres proportionnels.	Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc	1,844,685 40		1,844,685 40
Billets au porteur			318,099 80		318,099 80	
		Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	992,410 30		992,410 30	
Timbres de dimension.		Papiers blancs pour actes, etc.	403,759 45		403,680 70	
		Affiches	33,618 72		33,618 72	
A REPORTER		60,350,000	64,895,288 71	64,895,288 71	64,677,092 50	

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES		COMPARAISON		Observations.
En 1905.	TOTAL		A RECOURIR	à recouvrer.		des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs. à recouvrer sur les débiteurs.		EXCÉDENT des évaluations.	
"	50,551,542 45							
"	861,241 47							
"	860,541 82							
"	1,155,048 08	53,190,325 82	"	"	"	"	"	3,190,525 82
"	4,350 "							
"	"							
"	267,287 50							
"	748,984 50	1,021,882 "	"	"	"	"	"	21,882 "
"	5,610 "							
"	371,184 14	571,184 14	"	"	"	"	"	21,184 14
72,671 02	18,691,954 05							
609 17	467,353 98							
		22,109,589 50	137,506 80	110,433 87	"	27,073 25	"	1,109,589 50
5,197 80	2,542,891 19							
1,132 61	407,190 08							
"	128,775 "							
"	62,200 "							
"	"							
"	9,952 "							
"	567,176 "							
"	595 "							
"	506,459 45							
"	516,561 05							
"	19,620 83							
"	408,583 94							
"	2,357,852 80	8,064,424 65	578 "	355 50	"	222 50	"	64,424 65
"	61,084 38							
"	52,270 03							
"	1,383 50							
"	1,844,685 40							
"	318,099 80							
"	992,416 50							
500 75	403,181 45							
"	33,618 72							
80,111 41	64,757,203 91	64,757,203 91	138,084 80	110,789 07	"	27,295 73	"	4,407,203 91

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1904.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT.	60,350,000	64,895,288 71	64,895,288 71	64,677,092 50
Naturalisations. { Droits de naturalisation ordinaire.	13,000	9,750	12,250	9,750
— de grande naturalisation.		2,500		2,500
Amendes en ma- { Enregistrement et transcription	400,000	102,351 12		102,351 12
tière d'impôts. { Greffe.		7		7
Successions.		294,220 17	451,353 54	277,799 61
Timbre		34,775 25		34,775 25
Amendes { Amendes de condamnation et domma- { en totalité .	850,000	855,405 18		855,405 18
en matières diverses { ges-intérêts attribués au Trésor. { en partie .		1,214 60	856,619 78	1,214 60
TOTAUX. fr	61,615,000	66,195,512 05	66,195,512 05	65,960,895 26

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.					
En 1905.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en suréance infinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.		EXCÉDENT des recouvrements.				
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.											
80,111 41	64,757,203 91	64,757,203 91	138,084 80	110,789 07	.	27,295 73	.	4,407,203 91					
.	9,750 "	12,250 "	.	.	.	.	750 "						
"	2,500 "												
.	102,351 12												
.	7 "	416,209 09	15,144 45	6,687 26	.	8,457 19	.	16,209 09					
1,276 11	279,075 72												
"	34,775 25												
"	855,405 18	856,619 78	.	.	.	.	.	6,619 78					
.	1,214 60												
81,387 52	66,042,282 78	66,042,282 78	155,229 25	117,476 33	.	35,752 92	750 "	4,430,032 78					
				155,229 25		4,420,282 78							

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recon

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1904.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Liège à Maestricht		156,556 94		156,556 94
	Maestricht à Bois-le-Duc.		188,332 19		183,162 62
	Jonction de la Meuse à l'Escaut		493,587 18		487,646 62
	Embranchement vers le camp de Beverloo		4,911 06		4,701 20
	— vers Hasselt		16,812 91		16,484 01
	— vers Turnhout		20,407 32		28,669 15
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.		72,636 59		71,556 45
	Sambre.		146,354 85		146,354 85
	Canal du Centre		2,413 24		2,169 98
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.		188,992 04		188,811 01
	Mons à Condé.		37,424 83		35,701 56
	Pommerœul à Antoing		36,077 44		34,714 34
	Dérivation de Deynze à Schipdonck.		7,580 40		7,201 46
	la Lys. Schipdonck à Balgerhoeke		9,063 12		8,697 38
	Roulers à la Lys		5,823 81		5,603 15
	Gand à Ostende		86,027 48		82,312 53
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	1,675,000 °	18,059 99	2,041,710 90	17,811 03
	Moervaert		2,599 72		2,531 43
	Furnes à Bergues.		291 74		291 74
	Petite Nèthe (canalisée).		1,606 87		1,538 68
	Bossuyt		4,776 74		4,603 57
	Gand à Terneuzen		40,486 43		39,080 28
	Meuse		228,634 74		225,520 96
	Ourthe		3,692 53		3,092 53
	Escaut		128,425 78		124,196 40
	Lys		71,946 77		68,621 02
	Yser		7,584 92		7,384 92
	Ypres à l'Yser.		1,941 40		1,941 40
	Loo		2,717 20		2,717 20
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		101 19		101 19
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		48,695 88		32,054 55
Redevances de Sociétés nautiques.		257 60		257 60	
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.		600,000 °	625,000 °	625,000 °	°
Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport — Droits de quais et de bassin		45,000 °	46,183 59	46,183 59	43,349 32
TOTAL fr.		2,520,000 °	2,712,894 49	2,712,894 49	2,036,817 09

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1905.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.			
•	156,556 94								
5,169 57	188,532 19								
5,740 56	495,587 18								
209 86	4,911 06								
328 90	16,812 91								
828 17	20,407 32								
1,100 14	72,656 59								
•	146,554 85								
243 26	2,415 24								
181 03	188,992 04								
1,723 27	37,424 85								
1,563 10	56,077 44								
378 94	7,580 40								
505 74	9,063 12								
220 66	5,825 81								
5,714 93	86,027 48	2,041,568 40	142 50	142 50	•	•	•	366,568 40	
248 96	18,059 99								
68 29	2,599 72								
•	291 74								
68 19	1,606 87								
173 17	4,776 74								
1,406 15	40,486 45								
3,115 78	228,634 74								
•	3,692 55								
4,229 38	128,425 78								
3,325 75	71,946 77								
•	7,584 92								
•	1,941 40								
•	2,717 20								
•	101 19								
15,898 83	46,553 38								
•	257 60								
625,000 •	625,000 •	625,000 •	•	•	•	•	•	25,000 •	
2,834 27	46,185 59	46,185 59	•	•	•	•	•	1,185 59	
675,954 90	2,712,751 99	2,712,751 99	142 50	142 50	•	•	•	392,751 99	
				142 50			392,751 99		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Chemin de fer .	Voyageurs		72,859,425 55	
	Bagages		1,983,492 57	
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux.	220,000,000 •	149,271,406 84	227,279,145 31
	Produits extraordinaires		3,164,760 55	
TOTALS. fr.		220,000,000 •	227,279,145 31	227,279,145 31
Reste à recouvrer des années antérieures		•	21,596 95	21,596 95
TOTALS fr		220,000,000 •	227,300,742 26	227,300,742 26

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1904.	En 1905.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
225,084,145 90	3,284,999 41	227,279,145 31	227,279,145 31	.	.	7,279,145 31	
225,084,145 90	3,284,999 41	227,279,145 31	227,279,145 31	.	.	7,279,145 31	
.	.	.	.	21,596 95	.	.	
225,084,145 90	3,284,999 41	227,279,145 31	227,279,145 31	21,596 95	.	7,279,145 31	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget
Télégraphes et téléphones		10,550,000	11,250,029 79	11,250,029 79
Postes.	Taxes des correspondances en général	16,175,670	16,555,685 25	
	— sur les mandats et bons de poste	495,000	528,105 12	
	— sur les abonnements	60,000	64,252 17	18,244,555 24
	— sur les effets de commerce	1,080,000	1,110,865 30	
	— sur les permis de pêche	7,000	7,667 40	
TOTAUX. fr.		17,816,270	18,244,555 24	18,244,555 24

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1904.	En 1905.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
10,678,187 28	521,500 03	11,199,487 31	11,199,487 31	(1) 30,542 48	•	649,487 31	(1) Articles annulés. 2,505 57 — reportés. 28,036 91 <u>fr. 30,542 48</u>
		16,528,776 21			•	•	
		528,105 12			•	•	
17,647,326 56	592,317 64	64,232 17	18,259,644 20	(2) 4,909 04	•	423,374 20	
		1,110,863 50			•	•	(2) Il restait dû à la clôture de l'exercice, par divers offices étrangers, à titre de reliquat de décomptes, une somme de fr. 8,320 40, soit, après dé- duction faite des 41 % attri- bués au fonds communal, fr. 4,909 04.
		7,667 40			•	•	
17,647,326 56	592,317 64	18,259,644 20	18,259,644 20	4,909 04	•	423,374 20	
					423,374 20		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,*Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou*

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,400,000 »	1,176,744 44	1,176,744 44
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	115,000 »	114,508 85	114,508 85
TOTAUX fr.	1,515,000 »	1,291,253 29	1,291,253 29

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1904.	En 1905.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
1,176,744 44	°	1,176,744 44	1,176,744 44	°	223,255 56	°	
114,508 85	°	114,508 85	114,508 85	°	491 15	°	
1,291,253 29	°	1,291,253 20	1,291,253 29	°	223,746 71	°	
					223,746 71		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1904.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		63,953 80		63,853 77
	{ Routes.		35,909 42		35,909 22
	Produit d'autres aliénations d'immeubles		45,553 58		45,553 58
	Produits { des successions en déshérence.		54,643 88		54,643 88
	{ nets des épaves		297 63		297 63
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,040 90		1,640 90
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		3,103 "		3,103 "
	provenant du Département des Affaires étrangères.		"		"
	— — de l'Agriculture		135 "		135 "
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		21,432 88		21,432 88
	— — des Finances et des Travaux publics		90,468 36		89,089 94
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { — — de la Guerre		188,610 60		188,590 60
	{ — — de l'Industrie et du Travail	530,000 "	"	709,557 45	"
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		1,497 25		1,497 25
	— — de la Justice		18,983 65		17,826 17
	— — de la Cour des comptes		"		"
	Remboursement { du fonds de l'industrie nationale		"		"
	de capitaux { de créances ordinaires		1,000 "		1,000 "
	Rachat et transfert de rentes		"		"
	Transactions en matière domaniale		"		"
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		47,361 02		43,215 10
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		"		"
	Produit d'objets saisis et confisqués		7,940 49		7,940 49
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		9,270 60		9,270 60
	Part du Trésor dans l'encaisse disponible des polders.		117,755 30		117,755 30
A REPORTER. fr.		530,000 "	709,557 45	709,557 45	702,785 31

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES A recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1905.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget							
120 12	63,955 89								
0 20	35,909 42								
"	45,553 58								
"	54,643 88								
"	207 65								
"	1,640 90								
"	3,105 "								
"	"								
"	135 "								
"	21,432 88								
1,578 42	90,468 56								
20 "	188,619 60								
"	"	705,856 55	3,720 90	"	"	3,720 90	"	175,836 55	
"	1,497 25								
1,157 48	18,983 65								
"	"								
"	"								
"	1,000 "								
"	"								
"	"								
425 02	43,640 12								
"	"								
"	7,940 49								
"	9,270 60								
"	117,755 50								
3,101 24	705,856 55	705,856 55	3,720 90	"	"	3,720 90	"	175,836 55	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1904.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT fr.		530,000 "	709,557 45	709,557 45	702,735 31
Forêts . .	Prix de vente de coupes de bois	725,000 "	716,835 36	893,258 61	705,305 29
	— de chablis, bois de délit et d'élague. . . .		101,813 50		101,813 50
	— de glandée, panage, foin et herbages . . .		566 "		566 "
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts		20,126 46		19,077 59
	— du droit de chasse.		51,635 26		29,056 96
	— — de pêche (baux et licences).		421 50		421 50
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . .		3,331 11		2,376 06
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . .			18,529 62		18,085 11
Dépendances du chemin de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	200,000 "	117,735 20	542,980 50	113,477 61
	— de bâtiments		271,911 24		159,289 28
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		5,158 44		5,154 49
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, art. 6 et 42.).		2,396 52		876 51
	Argent non réclamé.		3,077 24		3,077 24
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		69,877 79		66,117 13
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . .		28,500 50		28,500 50
	— d'objets non réclamés		21,198 16		21,160 06
	— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . .		23,125 21		23,125 21
	Établissements et services régis par l'État.		École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		30,000 "
{ Produits des ventes d'objets divers		653 01	653 01		
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.		51 40	51 40		
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,774 10	15,774 10		
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		"	"		
Section normale d'enseignement moyen pour filles . . .		7,700 "	7,120 "		
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		250 "	250 "		
A REPORTER. fr.		1,485,000 "	2,181,037 32	2,181,037 32	2,034,605 91

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1903.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget			mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.			
3,101 24	705,836 55	705,836 55	3,720 90	"	"	3,720 90	"	175,836 55	
6,079 91	711,385 20								
"	101,813 30								
"	568 "								
1,049 07	20,126 46								
2,178 30	31,235 26	887,408 45	5,850 16	5,450 16	"	400 "	"	162,408 45	
"	421 50								
1,055 05	3,331 11								
444 51	18,529 62								
4,196 50	117,674 11								
108,035 95	267,325 23								
4 "	5,158 49								
1,499 29	2,376 30								
"	3,077 24	538,292 33	4,687 77	3,527 31	"	1,160 46	"	338,292 33	
3,760 66	69,877 79								
"	28,500 50								
38 10	21,198 16								
"	23,125 21								
"	10,752 45								
"	653 01								
"	51 40								
"	15,774 10	35,240 96	"	"	"	"	"	5,240 96	
"	"								
640 "	7,760 "								
"	250 "								
132,082 58	2,166,778 49	2,166,778 49	14,258 33	8,977 47	"	5,281 36	"	681,778 49	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1904.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
	REPORT. fr.	1,485,000 »	2,181,037 32	2,181,037 32	2,034,695 91
<i>Produits divers et acci- dentels, y compris ceux des examens universitaires.</i>	Produits des examens universitaires		44,937 50		44,937 50
	— des examens et visa des diplômes		74,608 »		74,608 »
	— des brevets d'invention		643,990 »		643,990 »
	— du quart des salaires sur transcriptions		63,856 73		63,856 73
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation.		8 20		8 20
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		»		»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		11,150 »		11,150 »
	Restitutions volontaires.		27 50		27 50
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	850,000 »	150 »	927,215 40	150 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées		»		»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		»		»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		69,819 52		69,819 52
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		1,007 18		1,007 18
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.		0 09		0 09
	Cautionnements judiciaires attribués à l'Etat		11,802 08		11,802 08
	Produits divers non spécifiés.		858 60		858 60
	Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand		5,000 »		5,000 »
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		649,216 77		549,288 25
	Domaine de Tervueren. { Fermages.		13,565 71		10,911 69
	{ Vente d'arbres		10,906 52		10,906 52
	{ Menus produits		2,432 »		2,432 »
	Génie { Location de biens-fonds et de bâtiments		40,854 09		38,773 93
	militaire. { Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		28,507 61		28,507 61
	{ Fermages de pêche et de chasse		11,988 90		11,547 90
	Arrérages de rentes		269 72		148 27
	Redevances pour concessions de prises d'eau		19,238 46		17,874 39
	Abbaye de Villers. Droits d'entrée		3,861 »		3,861 »
	— Menus produits		»		»
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		»		»
	— — de créances ordinaires	900,000 »	6 08	1,145,277 99	6 08
	Produits de la calamine		»		»
	— des sablières et mines (forêts exceptées)		744 38		744 38
	Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42 (chemins de fer exceptés)		3,806 54		1,058 88
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux		76,942 08		73,813 33
	d'emprises { Routes		25,367 19		25,334 94
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		76,511 52		76,588 67
	herbages, etc. { Routes		154,877 50		153,738 50
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		24,324 92		20,418 35
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes).		»		»
	Redevances pour jouissance du mobilier de l'Etat.		117 »		117 »
	Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral		1,940 »		1,940 »
TOTAL. fr.		8,235,000 »	4,253,530 71	4,253,530 71	3,989,523 »

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1905.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surtaxe indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.		EXCÉDENT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mises à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
132,082 58	2,166,778 49	2,166,778 49	14,258 85	8,977 47	"	5,281 36	"	681,778 49	
"	44,937 50								
"	74,608 "								
"	645,900 "								
"	63,856 73								
"	8 20								
"	"								
"	11,150 "								
"	27 50								
"	150 "	927,215 40	"	"	"	"	"	77,215 40	
"	"								
"	69,819 52								
"	1,007 18								
"	0 09								
"	11,802 08								
"	858 60								
"	5,000 "								
70,365 19	619,653 44								
2,654 02	13,565 71								
"	10,906 52								
"	2,432 "								
2,032 91	40,806 84								
"	28,507 61								
441 "	11,988 00								
121 45	209 72								
614 07	18,488 46								
"	3,861 "								
"	"								
"	"								
"	6 08	1,113,061 19	32,216 80	3,167 48	"	29,049 32	"	213,061 10	
"	"								
"	744 38								
2,634 24	3,693 12								
2,764 48	76,577 81								
25 50	26,560 44								
122 85	76,511 52								
"	153,738 50								
3,673 79	24,092 14								
"	"								
"	117 "								
"	1,940 "								
217,532 08	4,207,055 08	4,207,055 08	46,475 65	12,144 95	"	54,530 68	"	972,055 08	
				46,475 65				972,055 08	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		25,536 20	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		23,772 "	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		8,895 "	
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>		25,753 80	
	— — au <i>Recueil des actes des sociétés mutualistes</i> .	93,000 "	804 42	88,793 16
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		696 "	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		212 50	
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i> . . .		1,185 "	
	— — au <i>Recueil des actes des unions professionnelles</i> .		133 15	
	Produit de la vente des permis de pêche	200,000 "	163,759 "	163,759 "
TOTAUX fr.		295,000 "	250,552 16	250,552 16

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1904	En 1905.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
		25,336 20					
		25,772 "					
		8,895 "					
		25,753 89					
86,793 16	"	804 42	86,793 16	"	8,200 84	"	
		696 "					
		212 50					
		1,185 "					
		138 15					
163,759 "	"	163,759 "	163,759 "	"	36,241 "	"	
250,552 16	"	250,552 16	250,552 16	"	44,447 84	"	
					44,447 84		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	380,000 *	487,458 98	487,458 98

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1904.	En 1905.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
591,165 46	95,214 79	486,380 25	486,380 25	(a) 1,078 73	.	106,380 25	(a) Articles annulés. 83 00 — reportés. 994 83 fr 1,078 73

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,855,000 »	2,775,481 58	2,775,481 58
— des droits de chancellerie	10,800 »	12,277 80	12,277 80
— des actes des commissariats maritimes	180,000 »	175,413 84	175,413 84
— des droits de pilotage	4,000,000 »	3,780,527 60	3,780,527 60
— — d'écluse	10,000 »	7,189 12	7,189 12
— de la régie du Montfleur. (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	250,000 »	225,295 77	225,295 77
— des établissements de bienfaisance de l'État.	125,000 »	171,922 91	171,922 91
— des laboratoires d'analyses de l'État	100,000 »	125,599 15	125,599 15
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	2,500,000 »	2,545,768 91	2,545,768 91
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 5 ^e alinéa.)	2,000,000 »	1,807,465 25	1,807,465 25
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,400,000 »	1,148,100 »	1,148,100 »
Dividende des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	775,000 »	895,835 »	895,835 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.	1,500,000 »	3,102,604 54	3,102,604 54
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie.	181,000 »	187,452 05	187,452 05
TOTAUX. fr. .	15,666,800 »	16,752,729 12	16,752,729 12

TRÉSORERIE GÉNÉRALE. ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les Recouvrements.		Observations.
En 1904	En 1905.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
2,773,481 58	°	2,773,481 58	2,773,481 58	°	81,518 62	°	
10,900 °	1,377 80	12,277 80	12,277 80	°	°	1,477 80	
173,413 84	°	173,413 84	173,413 84	°	6,586 16	°	
3,780,527 60	°	3,780,527 60	3,780,527 60	°	219,472 40	°	
7,189 12	°	7,189 12	7,189 12	°	2,810 88	°	
170,124 58	52,683 64	222,808 22	222,808 22	(a) 2,485 55	7,191 78	°	(a) Articles annulés. 45 55 — reportés. 2,440 °
70,890 70	79,031 42	158,922 21	158,922 21	13,000 70	°	33,922 21	fr. 2,485 55
95,535 35	27,474 05	123,009 40	123,009 40	(b) 389 75	°	23,009 40	(b) Articles annulés. 145 75 — reportés. 244 °
1,151,051 20	1,102,717 71	2,343,768 91	2,343,768 91	°	°	43,768 91	fr. 389 75
889,935 90	917,527 35	1,807,463 25	1,807,463 25	°	192,536 75	°	
°	1,148,100 °	1,148,100 °	1,148,100 °	°	251,900 °	°	
°	895,835 °	895,835 °	895,835 °	°	°	120,835 °	
1,454,240 20	12,016 °	1,466,256 20	1,466,256 20	1,836,348 14	33,743 80	°	
°	187,452 05	187,452 05	187,452 05	°	°	6,452 05	
10,586,289 96	4,514,215 02	15,100,504 98	15,100,504 98	1,852,224 14	795,760 39	229,465 37	
					566,395 02		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de percept.on.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	830,000 •	168,621 09	731,814 26
— — — communaux		563,193 17	
Remboursement, par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des con- tributions directes	210,000 •	214,613 89	214,613 89
TOTAUX fr.	840,000 •	946,428 15	946,428 15

TRIBUTIONS DIRECTES. ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1904.	En 1905.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
154,852 28	13,768 81	168,621 09	751,814 26		"	101,814 26	
530,704 39	32,488 78	563,193 17					
214,613 89	"	214,613 89	214,613 89	"	"	4,613 89	
900,170 56	46,257 59	946,428 15	946,428 15		"	106,428 15	
					106,428 15		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1904.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
Reliquats de comptes ar- rétés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes	18,000	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs.		383 15	148,023 70	219 85
Déficits des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements.	510,000	72,201 60	"	500
	— divers		75,438 95	"	5,268 03
Recouvrements d'avances fa- ites par les di- vers Départe- ments	Frais de poursuites et d'instances	510,000	703 55	"	697 75
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		1,301 55	"	1,296 55
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)		3,897 38	"	3,897 38
	Ministère des Finances et des Travaux publics. Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c		"	"	"
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		2,575 50	"	2,575
	Rétribution des surnuméraires		65,493 10	"	36,076 84
	Frais de surveillance de travaux publics con- cédés		12,142	"	11,642
	Frais d'entretien de routes concédées		200	"	200
	Restitution de droits		47 60	"	47 60
	Remboursements divers		7,357 61	"	1,178 84
	Ministère de la Guerre Restitution de droits		"	"	"
	Remboursements divers		575 05	"	575 05
	Ministère des Affaires Étrangères — Remboursements de sommes avancées par les consuls		"	"	"
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Frais de justice en matière de garde civique		14,197 76	500,902 74	14,197 76
	Remboursement de subsides		170 67		"
	Restitution de droits		"	"	"
	Remboursements divers		"	"	"
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.		143,422 45	"	143,422 45
	— en matière de simple police		129,576 21	"	129,576 21
	— — de faillites		65 60	"	65 60
Ministère de la Justice. — militaire	929 40	"	929 40		
Frais de poursuites en matière forestière	19,320 32	"	19,101 32		
Remboursement d'indemnités pour frais de greffe.	2,437 99	"	2,115 37		
Restitution de droits	"	"	"		
Ministère de l'Agriculture Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	105,467 15	"	22,084 05		
Restitution de droits	"	"	"		
Remboursements divers	"	"	"		
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes — Restitution de droits	"	"	"		
Ministère de l'Industrie et du Travail — Remboursements divers	111 85	"	111 85		
TOTAUX.		528,000	658,010 44	658,010 44	395,778 90

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	AFFECTUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1905.	TOTAL PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget		ARTICLES annulés et sommes portées en sus ou en dé- faut	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des redevables	à recouvrer sur les débiteurs	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
"	"								
"	219 85								
7,705 51	8,205 51	22,632 97	125,300 73	78,554 30	"	46,836 45		4,632 97	
8,941 58	14,209 01								
5 80	705 55								
5 "	1,501 55								
"	5,807 58								
"	"								
0 50	2,575 50								
20,411 59	65,488 45								
500 "	12,142 "								
"	200 "								
"	47 00								
4,437 18	5,616 02								
"	"								
"	575 05								
"	"								
"	14,197 76								
170 67	170 67	448,077 95	61,914 81	750 51		61,164 50	61,922 07	"	
"	"								
"	"								
"	145,422 45								
"	120,576 21								
"	65 60								
"	929 40								
219 "	19,320 32								
522 62	2,437 99								
"	"								
23,214 55	45,298 60								
"	"								
"	"								
"	"								
"	111 85								
74,932 "	470,710 90	470,710 00	187,305 54	79,304 81	"	108,000 75	61,922 07	4,632 97	
				187,305 54			57,989 10		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,984 •	22,984 •	22,984 •

— PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1904.	En 1905.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984 »	•	22,984 »	22,984 »	•	•	•	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000 "	470,795 29	470,795 29
Recettes diverses et accidentelles.	900,000 "	2,477,375 46	2,477,375 46
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 "	1,360 "	1,360 "
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 "	5,100 "	5,100 "
Recette du chef d'ordonnances prescrites	30,000 "	39,770 21	39,770 21
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la trésorerie	230,000 "	230,000 "	230,000 "
Remboursement par la province de Brabant et divers, de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,430 "	31,580 "	31,580 "
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	2,286,600 "	2,182,780 29	2,182,780 29
Établissements de bienfaisance	420,000 "	325,064 10	325,064 10
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français, du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 "	20,000 "	20,000 "
Annuité à payer jusqu'en 1928 par la Compagnie des wagons-lits et des grands express internationaux, du chef d'une provision de 500,000 francs avancée par l'Etat. (Convention du 13 novembre 1901, art. 2, § 4.)	28,926 "	28,926 "	28,926 "
TOTAUX. fr.	4,018,516 "	5,812,751 35	5,812,751 35

TRÉSORERIE GÉNÉRALE. ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1904.	En 1905.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
153,144 78	16,982 50	170,127 08	170,127 08	500,668 21	"	110,127 08	(a) Articles annulés. 138 18 — reportés. 8,907 45 <u>fr 9,045 63</u>
1,093,524 62	1,583,850 84	2,477,375 46	2,477,375 46	"	"	1,577,375 46	
"	1,360 "	1,360 "	1,360 "	"	"	"	
2,550 "	2,550 "	5,100 "	5,100 "	"	5,100 "	"	
39,770 21	"	39,770 21	39,770 21	"	"	9,770 21	
230,000 "	"	230,000 "	230,000 "	"	"	"	
31,535 "	45 "	31,580 "	31,580 "	"	"	150 "	
2,078,599 78	"	2,078,599 78	2,078,599 78	104,180 31	208,000 22	"	
169,683 75	146,334 72	316,018 47	316,018 47	(a) 9,045 63	105,981 53	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	"	
28,926 "	"	28,926 "	28,926 "	"	"	"	
3,847,734 14	1,551,122 86	5,398,857 "	5,398,857 "	413,894 55	317,081 75	1,607,422 75	
					1,380,341 "		

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers . . .	29,455 85	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature . . .	21,263 11	
Restitutions anonymes . . .	2,328 98	
Restitution de bourses d'études . . .	144 09	
Restitution au Trésor de subsides alloués aux provinces et aux communes demeurés sans emploi . . .	5,721 64	
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins . . .	66 91	
Restitution au Trésor d'une partie du revenu du fonds communal proportionnellement aux remboursements de droits indûment perçus pendant l'année 1905 . . .	65,745 40	
Restitution de frais d'entretien d'indigents . . .	16,773 70	
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes, pendant l'année 1904 . . .	10,715 31	
Reliquat, au 31 décembre 1905, de la pension payée par les élèves de l'école militaire . . .	21 75	
		152,252 78
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie . . .	751 44	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. c. payée aux receveurs de l'Enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1903 . . .	17,731 00	
Retenue de 1/2 p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire . . .	21,496 64	
Frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pendant l'année 1904 . . .	6,000 00	
Frais relatifs au service des titres de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pendant l'année 1904 . . .	6,000 00	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'Administration de l'Enregistrement, pendant l'année 1905 . . .	3,248 58	
Frais d'imprimés fournis en 1903-1904 pour le compte des usagers des anciennes grueries d'Arion et de Cligny . . .	72 90	
Quote-part de la commune de Wetteren dans les frais de manœuvre du pont-tournant sur l'Escaut, pendant l'année 1903 . . .	900 00	
Remboursements faits par les percepteurs des postes sur le montant des indemnités de loyer et de régie, pendant l'année 1904 . . .	3,850 77	
Versement effectué par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900 . . .	1,585,850 84	
		1,445,900 17
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dette à 2 1/2 p. c. — Echéances de juillet 1898, janvier et juillet 1899 . . .	5,075 83	
— à 5 p. c., 1 ^{re} série. — Echéances de juillet 1898, janvier et juillet 1899 . . .	3,596 00	
— à 5 p. c., 2 ^e série. — Echéances de mai et novembre 1898 et mai 1899 . . .	28,575 30	
— à 5 p. c., 3 ^e série. — Echéances de février et août 1898 et février et août 1899 . . .	898 50	
Servitudes militaires, 3 p. c. — Echéance du 15 avril 1899 . . .	1,180 00	
— — — Echéance du 1 ^{er} septembre 1899 . . .	1,154 84	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. — Echéances de juillet 1898 et janvier 1899 . . .	150 00	
Titres de la Caisse d'annuités à 4 p. c. — Echéances de juillet 1897 et janvier 1898 . . .	2 40	
Actions privilégiées et obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand. — Echéances de juillet 1897 et janvier 1898 . . .	500 00	
Obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand. — Echéances de juillet 1897; janvier et juillet 1898 . . .	90 00	
Obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois. — Echéances de janvier 1899 . . .	262 50	
Actions privilégiées et obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand. — Echéance de juillet 1896. (Compte spécial.) . . .	52 50	
Demi-centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages à 3 p. c., 2 ^e série, afférents aux échéances de mai et novembre 1904 . . .	0 02	
Montant des mandats et bons de poste et des quittances d'encaissement de l'exercice 1898, frappés de prescription . . .	14,757 45	
		55,884 41
A REPORTER . . . fr.		1,052,017 36

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

	REPORT. fr.	1,652,017 30
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.		
Bonification de coupons manquant à des titres sortis au tirage et présentés au remboursement, savoir :		
Titres de la Caisse d'annuités dues par l'État	18,270 80	
— Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand	515 "	
— — Liégeois-Limbourgeois	1,230 "	
— — de Tongres à Bilsen	202 80	
— — de Liège à Maestricht	52 50	
— Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	1,860 "	
— — de l'Est-belge	2,767 50	
— — d'Eecloo à Gand	120 "	
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de fr. 89,457,484.60 à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 10 septembre 1903 et 31 mars 1904.)	579,428 94	
Excédent du produit de l'emprunt de fr. 89,457,484.60 à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 10 septembre 1903 et 31 mars 1904.)	1 19	
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 120,000,000 de francs à 3 p. c. (Arrêté royal du 22 juin 1904.)	187,722 01	
Bénéfice de change réalisé sur des envois de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres	28 "	
Bénéfice de change résultant du paiement de coupons à 3 p. c., par MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres	1 59	
		791,099 75
PRODUITS DIVERS.		
Produit d'expédition d'archives	507 15	
— de la vente de listes de recours et d'extraits en matière électorale	201 "	
— — de catalogues du musée ancien de peinture et de sculpture	912 "	
— — de publications du musée d'histoire naturelle	249 98	
— — de publications du Ministère de l'Industrie et du Travail	1,762 55	
— — de publications du Ministère de la Justice	72 35	
— — de publications de la Commission royale des anciennes lois	58 40	
— — de publications de la Commission royale d'histoire	549 90	
— — de publications de l'Académie royale flamande	208 69	
— — du bulletin international des douanes	471 "	
— — des maisons à démolir en vue de l'agrandissement des jardins de l'hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt	3,000 "	
— — de matériaux provenant de la démolition d'une partie de l'hôtel sis rue de la Loi, 17, à Bruxelles	2,000 "	
— — de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'État, en 1903 et en 1904	107 50	
— — de publications de l'Administration des Archives générales du Royaume, pendant l'année 1903	111 "	
— — des cahiers des charges relatifs à la construction d'une maison de refuge pour femmes, à Sainte-Croix-lez-Bruges	110 "	
— — des cahiers des charges relatifs aux travaux de construction des instituts universitaires	253 "	
Produit de la cession d'une partie de charbon faite par le Département des Affaires Étrangères, à l'administration des chemins de fer	290 32	
Parties de cautionnements d'adjudicataires acquises à l'État	624 66	
Contre-valeur de la mitoyenneté d'un mur du nouveau bâtiment des postes de la ville de Hal	374 70	
Droit proportionnel dû par le Directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies de nickel pour la Perse	5,253 27	
Droit proportionnel dû par le Directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies d'argent pour le Salvador	1,800 61	
Part de la Belgique dans les recettes effectuées en 1903 par le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne	3,297 90	
Produit de la réalisation d'une obligation de la Dette à 3 %, 2 ^e série, de 1,000 francs, et encaissement d'intérêts non prescrits revenant aux héritiers de M. Charles Courbet, en vertu de la décision ministérielle du 21 juin 1904	1,162 50	
Excédent des allocations versées par les Sociétés anonymes demeurées sous le régime du code de commerce de 1808, sur les frais occasionnés par le service du Commissariat du Gouvernement	10,000 "	
		33,358 37
TOTAL. fr.		2,477,375 48

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Contributions directes.	Foncier fr.	2,859,744 78	6,266,769 41	2,954,710 58	
	Personnel.	3,908,078 59	6,750,608 35	2,374,597 49	
	Patentes	1,726,061 46	3,911,445 29	702,655 66	
	Redevances sur les mines	"	"	"	
Douanes. Droits d'entrée.	Eaux-de-vie étrangères.	312,458 42	681,528 45	65,821 70	
	Bières	162,367 04	244,514 93	13,652 98	
	Vinaigres et acides acétiques	8,262 53	45,658 67	4,140 19	
	Sucre raffiné	118,787 54	44,499 57	658 70	
	Sirops et mélasses	102 58	6 50	0 29	
	Tabacs.	3,358,584 94	831,551 74	182,496 64	
	Autres marchandises	11,507,196 30	11,264,789 75	2,381,928 67	
	Vins étrangers	1,136,748 33	1,851,607 29	272,928 91	
	Eaux-de-vie indigènes	11,955,507 25	4,211,854 08	3,905,262 41	
	Bières.	1,588,673 65	3,735,765 18	1,800,375 24	
	Vinaigres { de bières	217 75	"	4,127 76	
	{ autres que de bières	5 75	14,229 88	"	
Accises	Acide acétique	1,905 85	1,524 54	"	
	Sucres étrangers.	50,291 31	255 09	"	
	Sucres de betterave indigènes.	5,085,942 43	5,760,754 66	11,813 88	
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	157,558 "	160,795 80	"	
	Margarine.	507,177 70	95,073 30	"	
	Tabacs étrangers	910,235 33	231,767 68	48,174 41	
	Tabacs indigènes	150 "	18,549 "	450,344 40	
	Sirops de raffinage	158,166 59	31,605 34	"	
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	"	1,869 39	"	
	Loyers de bâtiments.	3,840 "	"	1,850 "	
	Extraits cadastraux	10,023 05	27,023 "	15,167 98	
	Taxes pour travaux extraor- dinaires de chargement et de déchargement de navires { en dehors des heures réglemen- taires	280,756 "	4,066 "	18,116 "	
	{ en dehors des lieux ordinaires	561 "	30 "	758 "	
	Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	12,601 85	20,227 30	9,955 80	
	Taxes sur les unions professionnelles	65 56	"	"	
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine.	565 15	"	"	
	Recettes diverses au profit de l'État.	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	822 09	238 51	7 "
		Contributions du territoire neutre de Moresnet	"	"	"
		Recettes extraordinaires de toute nature.	82,553 10	585,495 35	985 01
		Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	12,824 "	9,424 "	2,290 "
		Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures.	9,000 "	7,440 "	3,000 "
		Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	42 "	68 "	136 "
Produit des plaques pour automobiles		566 "	851 "	469 "	
Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance		"	1,000 "	"	
Produit net de la vente des appareils de distillerie repris par l'État		"	1,070 "	"	
Valeur des ustensiles rétrocédés à des distillateurs agricoles		"	"	"	
Frais d'expertise	"	"	"		
TOTAUX. fr.		43,708,223 77	46,811,957 05	15,380,404 50	

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3,496,656 56	4,879,159 57	5,243,513 39	951,567 82	712,932 50	1,696,897 45	27,041,951 72	61,475,213 76
2,805,906 06	2,858,512 83	2,200,098 37	390,695 09	525,178 82	864,587 05	22,478,062 45	
1,009,435 83	1,550,652 71	1,565,246 18	135,520 24	118,243 73	358,319 07	10,877,378 17	
"	669,687 55	392,574 55	"	1,671 48	13,687 84	1,077,621 42	
54,573 24	192,539 08	108,656 57	14,567 94	18,258 19	53,838 51	1,484,142 10	46,345,391 23
9,561 55	12,569 26	76,699 62	10,046 06	27,008 27	2,373 44	558,793 15	
5,070 13	12,047 05	8,756 05	2,046 45	253 03	2,035 41	86,249 47	
5,451 65	5,761 72	531 04	2 45	9 56	263 58	173,745 79	
693 81	5 62	1 76	"	"	"	810 56	70,564,840 80
763,099 54	123,136 52	402,707 84	249,086 84	61,468 14	23,325 20	5,996,357 "	
3,503,106 19	1,602,669 13	4,942,956 67	753,780 56	1,443,476 93	645,388 96	38,045,293 16	
244,064 23	853,982 92	414,699 41	18,095 50	52,045 47	194,264 10	5,050,555 96	
3,227,700 10	6,201,507 84	4,584,025 14	3,008,051 76	6,066 63	704,901 97	57,876,747 18	1,366,260 71
2,248,100 38	2,566,182 33	403,148 07	272,668 03	153,774 53	405,163 20	15,063,850 61	
6,615 18	"	"	"	"	"	10,960 69	
"	"	8,999 35	"	"	"	23,234 98	
97,647 59	"	"	"	"	"	101,077 96	1,366,260 71
2,467 61	"	"	"	"	"	53,014 01	
408,774 73	149,949 93	778,645 92	65,242 58	"	106,506 83	10,457,630 96	
540,401 59	"	"	"	"	"	838,735 39	
"	4,142 75	14,005 20	10,902 85	"	"	431,301 80	1,366,260 71
207,391 48	53,545 54	109,676 48	67,506 26	16,751 14	6,553 36	1,631,401 68	
51,892 96	71,772 28	88 26	"	5,769 15	20,729 54	628,205 50	
19,282 06	"	"	"	"	"	209,053 99	
"	"	"	"	"	"	1,869 39	1,366,260 71
1,450 "	8,220 90	720 "	5,735 39	3,228 67	2,073 36	27,978 32	
15,750 53	20,557 80	20,318 15	5,862 75	8,399 25	10,136 50	153,238 83	
22,453 "	"	10 "	"	"	"	325,381 "	
"	"	"	"	"	"	1,349 "	1,366,260 71
8,677 50	15,583 05	10,469 65	1,935 85	1,163 "	1,916 10	82,320 10	
"	"	120 38	"	32 95	"	218 89	
"	"	"	"	"	"	565 15	
105 55	31 80	152 05	"	"	"	1,356 98	1,366,260 71
"	"	1,317 70	"	"	"	1,317 79	
4,687 53	5,879 37	3,337 42	57 28	237 33	978 35	684,210 63	
5,308 "	4,176 "	6,188 "	"	98 "	"	38,308 "	
3,560 "	15,590 "	10,280 "	2,640 "	"	9,240 "	60,530 "	1,366,260 71
330 "	"	220 "	"	"	"	796 "	
170 "	276 "	571 "	43 "	60 "	125 "	2,929 "	
"	"	"	"	"	"	1,000 "	
798 "	"	"	"	"	"	1,868 "	1,366,260 71
70 60	"	"	"	"	"	70 60	
933 03	"	"	"	"	"	933 03	
18,767,723 61	21,457,929 35	10,288,524 21	5,066,834 48	2,957,906 63	5,205,002 82	179,551,506 50	179,551,506 50

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.			
Enregistrement et transcription.	Actes civils publics	4,918,175 86	9,080,948 14	2,844,734 48			
	— sous seing privé	79,250 40	331,956 91	95,654 47			
	— judiciaires.	140,189 11	299,544 77	58,213 05			
	— d'huissiers	151,180 86	431,180 77	71,241 54			
	Lettres de noblesse	•	4,350 •	•			
	Permis de changer de nom de famille	•	•	•			
Greffes.	Mise au rôle	31,894 •	108,487 •	12,851 •			
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.	104,321 81	261,697 95	42,286 37			
	Légalisations et recherches	690 75	1,583 •	519 25			
Hypothèques.	Droits d'inscription	58,812 12	119,569 32	24,650 50			
Successions.	Droits de succession	2,027,226 47	6,506,999 99	1,781,636 48			
	— de mutation par décès	13,818 68	88,010 91	113,127 55			
	— de mutation sur les successions en ligne directe	247,600 08	712,806 91	250,552 91			
	— dus par les époux survivants.	36,727 97	110,525 52	34,879 00			
Timbre.	Formules pour actes de protêt.	Huissiers	14,800 •	55,500 •	6,850 •		
		Postes	2,425 •	8,975 •	3,225 •		
	Timbres fixes	Passeports à l'intérieur	•	•	•		
		Passeports à l'étranger	768 •	4,920 •	520 •		
		Permis de port d'armes de chasse	46,025 •	95,585 •	41,160 •		
		Permis de chasse au lévrier	70 •	35 •	420 •		
	Débit . . .	Timbres proportionnels pour effets de commerce	46,572 25	181,717 75	31,857 10		
		Timbres adhésifs	pour effets de commerce créés à l'étranger.	Payables en Belgique	35,918 55	182,021 90	8,291 40
				— à l'étranger	13,760 84	5,315 05	19 78
			pour affiches	46,178 06	144,497 38	33,367 88	
Visa . . .	Timbres de dimension	247,853 40	685,132 15	174,371 05			
	Timbres proportionnels	16,951 85	3,666 12	1,986 95			
	Timbres de dimension	5,415 78	13,751 21	4,169 27			
	Timbres fixes. — Warrants	1,012 •	348 50	•			
Extra- ordinaire.	Timbres proportionnels.	Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	660,170 20	535,085 15	44,905 05		
		Billets au porteur	•	318,083 30	•		
	Timbres de dimension.	Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	190,725 50	655,225 50	12,131 •		
		Papiers blancs pour actes, etc.	95,490 50	130,054 40	29,553 65		
	Affiches	11,371 20	10,379 56	587 45			
A REPORTER fr.		9,226,374 24	21,094,454 16	5,723,560 25			

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

des recouvrements effectués

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
2,957,786 96	3,954,573 43	3,470,206 58	664,101 90	864,147 70	1,576,577 40	30,531,342 45	
74,034 02	97,208 11	66,955 29	21,096 07	51,185 07	43,901 13	861,241 47	
72,449 47	118,781 90	110,105 92	10,228 54	19,553 70	31,275 36	860,341 82	
101,913 12	167,440 23	125,522 73	19,866 18	25,715 83	60,988 82	1,133,048 08	35,190,323 82
"	"	"	"	"	"	4,350 "	
"	"	"	"	"	"	"	
18,019 "	42,225 50	34,775 "	3,607 50	5,374 50	10,078 "	267,287 50	
70,519 84	109,055 26	97,307 01	15,927 67	17,450 83	30,417 76	748,984 50	1,021,882 .
456 50	1,070 "	591 "	114 "	313 50	472 "	5,610 "	
28,310 92	56,145 16	46,924 17	11,195 26	7,059 43	18,517 26	371,184 14	371,184 14
3,072,766 72	2,334,786 37	1,481,445 33	359,210 28	338,791 27	789,072 94	18,691,954 05	
16,386 72	174,268 58	6,697 77	14,382 62	9,521 57	31,139 38	467,353 98	
385,028 46	344,073 53	338,360 61	61,268 62	74,575 06	148,625 01	2,542,891 19	22,109,389 30
50,477 67	78,325 85	58,139 63	12,011 "	8,979 95	17,323 40	407,190 08	
10,750 "	18,425 "	15,825 "	1,475 "	1,925 "	3,425 "	128,775 "	
2,175 "	23,650 "	9,225 "	1,350 "	3,425 "	7,750 "	62,200 "	
"	"	"	"	"	"	"	
128 "	328 "	2,120 "	40 "	180 "	968 "	9,952 "	
38,395 "	123,060 "	75,600 "	23,975 "	44,450 "	78,925 "	567,175 "	
"	"	"	"	"	"	525 "	
45,676 05	91,902 53	73,662 85	6,945 10	8,296 60	19,809 20	506,439 45	
50,055 85	15,981 05	39,945 95	623 20	1,354 60	2,368 55	316,561 05	
810 70	801 05	801 42	2 31	5 74	103 94	19,620 83	
36,344 80	65,077 09	46,089 36	5,383 95	9,454 02	22,191 40	408,583 94	
230,341 80	403,438 25	281,427 55	82,175 40	93,591 60	139,041 60	2,337,852 80	8,064,424 65
6,276 45	9,624 06	16,220 05	3,568 05	1,147 45	1,642 80	61,084 38	
4,008 79	8,288 14	7,281 08	992 60	4,269 28	4,095 88	52,270 03	
2 "	"	21 "	"	"	"	1,383 50	
148,994 05	93,107 70	175,111 20	36,246 80	24,040 55	127,026 90	1,844,685 40	
"	"	16 50	"	"	"	318,099 80	
9,769 "	8,899 50	103,896 10	1,389 20	152 "	10,228 50	992,416 30	
44,056 50	28,144 95	44,205 15	4,289 10	1,199 25	26,187 95	403,181 45	
1,252 81	123 10	440 19	442 86	27 97	93 60	33,618 72	
7,437,686 20	8,368,802 36	6,728,915 64	1,361,998 61	1,614,165 47	3,302,246 98	64,757,203 91	64,757,203 91

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
REPORT.		9,225,374 24	21,094,431 16	5,723,560 25
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	1,250 "	1,500 "	500 "
	Droits de grande naturalisation	500 "	1,000 "	"
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement et transcription	7,330 82	15,304 68	10,925 04
	Greffe	"	"	"
	Successions	18,550 19	117,397 42	19,493 08
	Timbre	2,208 85	12,018 60	2,945 25
Amendes en matières diverses de condamnation et dommages - intérêts.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité. . .	94,270 81	225,610 52
		en partie. . .	"	48 28
TOTALS fr.		9,340,484 01	21,467,333 46	5,854,796 10

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
7,437,086 20	8,368,802 36	6,728,315 64	1,561,998 61	1,614,165 47	5,202,246 98	64,757,203 91	64,757,203 91
•	3,250 •	1,250 •	250 •	1,500 •	250 •	9,750 •	12,250 •
1,000 •	•	•	•	•	•	2,500 •	
19,706 38	19,145 34	11,027 58	3,128 15	8,750 68	7,054 45	102,551 12	416,209 09
•	7 •	•	•	•	•	7 •	
54,828 57	44,194 11	18,812 29	8,868 83	7,122 05	9,809 20	279,075 72	
5,617 21	4,551 88	5,767 70	510 52	895 50	2,450 74	54,775 25	
120,334 88	151,215 55	95,087 09	12,161 91	20,540 14	58,835 72	85,405 18	856,619 78
157 60	853 09	156 06	20 13	•	7 66	1,214 60	
7,619,510 95	8,591,098 21	6,858,906 56	1,586,747 15	1,652,962 82	5,260,652 75	66,042,282 78	66,042,282 78

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	539,465 32	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo.	"	"	"
	— vers Hasselt.	11,885 11	"	"
	— vers Turnhout	29,497 32	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	72,656 59	"	"
	Sambre	"	"	"
	Canal du Centre.	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	"	68,299 22	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	"	"	"
	la Lys. { Schipdonck à Balgerhoeke.	"	"	"
	Roulers à la Lys.	"	"	5,823 81
	Gand à Ostende.	"	"	10,584 20
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	"	"	18,059 09
	Moervaert	"	"	"
	Furnes à Bergues	"	"	291 74
	Petite Nèthe (canalisée)	1,606 87	"	"
	Bossuyt	"	"	4,776 74
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Meuse.	"	"	"
	Ourthe	"	"	"
	Escaut.	"	"	1,061 48
	Lys.	"	"	45,715 20
	Yser	"	"	7,584 92
	Ypres à l'Yser	"	"	1,941 40
	Loo	"	"	2,717 20
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.		"	"	54 16
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau.		5,827 "	10 "	323 50
Redevances de sociétés nautiques		237 20	"	20 40
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers		625,000 "	"	"
Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin		"	"	40,185 59
TOTAUX. fr.		1,086,153 41	68,309 22	143,130 33

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR VALEUR de perception.	PAR ARTICLE du budget.
		70,733 47	85,825 47			156,558 94	
		"	188,332 19			188,332 19	
		"	155,021 86			493,587 18	
		"	4,911 08			4,911 06	
		"	4,929 80			16,812 91	
		"	"			29,497 32	
		"	"			72,636 50	
	102,257 05	"	"		44,097 80	146,554 85	
	2,413 24	"	"		"	2,413 24	
	120,692 82	"	"		"	128,992 04	
	57,424 83	"	"		"	57,424 83	
	56,077 44	"	"		"	56,077 44	
7,580 40	"	"	"		"	7,580 40	
9,063 12	"	"	"		"	9,063 12	
"	"	"	"		"	5,825 81	
75,443 28	"	"	"		"	86,027 48	
"	"	"	"		"	18,059 90	2,041,568 40
2,599 72	"	"	"		"	2,599 72	
"	"	"	"		"	291 74	
"	"	"	"		"	1,606 87	
"	"	"	"		"	4,776 74	
40,486 43	"	"	"		"	40,486 43	
"	"	111,005 91	"		117,628 85	228,654 74	
"	"	5,692 55	"		"	5,692 55	
51,479 75	95,884 55	"	"		"	128,425 78	
28,233 57	"	"	"		"	71,946 77	
"	"	"	"		"	7,584 02	
"	"	"	"		"	1,941 40	
"	"	"	"		"	2,717 20	
47 03	"	"	"		"	101 19	
14,158 84	723 "	17,527 25	813 79	"	7,170 "	46,853 58	
"	"	"	"	"	"	257 60	
"	"	"	"	"	"	625,000 "	625,000 "
"	"	"	"	"	"	46,183 59	46,183 59
209,092 14	395,472 93	202,959 16	438,752 17	"	168,896 65	2,712,751 99	2,712,751 99

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises { Rivières et canaux	14,160 62	69 60	489 70
	{ Routes	367 88	10,455 34	8,597 24
	Produit d'autres aliénations d'immeubles.	10,285 "	5,907 80	"
	Produits { des successions en déshérence	5,355 "	11,574 24	450 "
		{ nets des épaves.	"	297 63
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	32 "	466 13	200 85
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.) .	"	3,100 20	"
	provenant du Département des Affaires étrangères .	"	"	"
	— de l'Agriculture. . .	"	"	"
	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	12,721 "	8,226 58	485 50
	— des Finances et des Travaux publics	4,518 80	40,128 55	14,093 25
	— de la Guerre	37,403 "	61,449 70	13,957 40
	— de l'Industrie et du Travail	"	"	"
	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	"	183 "	101 70
	— de la Justice	2,152 70	1,670 21	1,717 57
	— de la Cour des comptes	"	"	"
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
		{ de créances ordinaires.	"	"
	Rachat et transfert de rentes.	"	"	"
	Transactions en matière domaniale	"	"	"
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	97 71	25,723 02	2,081 60
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux) .	"	"	"
	Produit d'objets saisis et confisqués	1,905 20	1,087 56	1,615 40
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	"	"	"
	Part du Trésor dans l'encaisse disponible des polders	940 "	"	"
A REPORTER fr.		87,888 97	176,041 93	44,987 84

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1904.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
10,118 02	28,790 33	225 "	874 60	226 02	"	65,953 89	705,836 55
4,987 32	2,596 47	2,486 96	619 98	1,163 50	4,654 73	35,909 42	
56 "	6,019 63	22,197 98	1,087 17	"	"	45,553 58	
"	31,802 13	6,963 07	59 00	459 54	"	54,643 88	
"	"	"	"	"	"	297 63	
10,50	2 "	870 62	26 90	23 10	"	1,640 90	
"	"	"	2 80	"	"	3,103 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	135 "	"	135 "	
"	"	"	"	"	"	21,432 88	
14,515 25	8,010 "	1,771 60	407 85	236 "	888 20	90,408 56	
23,947 64	22,405 46	16,748 35	3,221 50	759 70	8,657 85	188,610 60	
"	"	"	"	"	"	"	
"	589 20	"	"	623 55	"	1,497 25	
3,171 70	1,049 51	335 94	4,036 99	2,858 84	1,050 59	18,983 65	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	1,000 "	"	1,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
173 27	12,500 65	371 22	127 59	9 14	1,655 32	43,640 12	
"	"	"	"	"	"	"	
78 41	1,955 91	1,013 01	111 20	51 65	52 35	7,940 49	
"	7,097 42	2,106 68	"	"	66 50	9,270 60	
110,815 50	"	"	"	"	"	117,755 50	
182,882 21	122,827 51	55,000 43	11,606 48	7,805 84	17,005 34	705,836 55	705,836 55

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. . . fr.		87,888 97	176,041 95	44,987 84
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	18 »	428,868 20	»
	— de chablis, bois de délit et d'élague.	»	59,427 92	43 50
	— de glandée, panage, foin et herbages	»	»	»
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	»	18,839 68	35 70
	— du droit de chasse	5 »	»	150 »
	— — de pêche (baux et licences)	»	211 50	»
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	»	»	»
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	»	12,734 53	»
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	1,995 71	7,549 78	648 72
	Location de bâtiments	2,412 50	256,261 15	»
Dépendances du chemin de fer.	— d'herbages, d'oseraies, etc.	»	2,968 82	»
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	»	»	»
	Argent non réclamé	»	3,077 24	»
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	50,006 07	456 74	1,040 40
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	902 »	10,050 »	2,937 »
Etablisse- ments et services regis par l'État.	— d'objets non réclamés	1,942 »	14,219 63	»
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	4,456 »	13,777 21	290 »
	Ecole vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.	»	10,752 45	»
	{ Produit des ventes d'objets divers	»	853 01	»
	Insertions au <i>Moniteur</i> Loi du 30 juillet 1889	13 70	21 40	6 10
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 »	2,106 10	1,488 »
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	»	»	»
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	»	7,760 »	»
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	»	250 »	»
	A REPORTER . . . fr.	180,641 95	1,006,025 20	51,827 26½

ENREGISTREMENT ET DOMAINES SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
182,882 21	122,827 51	55,090 45	11,006 48	7,505 84	17,005 34	705,856 55	705,856 55
"	34,056 "	74,604 69	"	128,216 01	45,625 40	711,585 20	887,408 45
"	9 "	9,878 50	"	52,287 88	166 50	101,813 30	
"	"	556 "	"	10 "	"	566 "	
"	"	910 88	"	340 20	"	20,126 46	
"	1,200 "	6,549 26	100 "	18,231 "	5,000 "	31,255 26	
"	"	70 "	5 "	155 "	"	421 50	
"	"	21 "	"	2,702 85	517 28	3,551 11	
"	"	11 "	200 54	5,466 50	108 25	18,520 62	
6,120 95	93,294 92	2,767 "	36 75	1,542 99	3,717 29	117,674 11	558,292 55
1,709 82	2,647 31	1,162 50	2,822 "	"	309 95	267,325 23	
357 35	918 25	152 25	372 75	85 "	316 07	5,158 49	
"	811 53	1,541 85	"	"	22 42	2,375 80	
"	"	"	"	"	"	5,077 24	
2,329 "	14,453 18	932 "	"	94 40	586 "	69,877 79	
6,777 "	5,200 "	2,519 50	"	5 "	220 "	28,500 50	
1,083 "	1,669 83	1,250 95	"	561 85	490 90	21,198 16	
1,772 "	296 50	535 "	806 50	58 "	1,134 "	25,125 21	
"	"	"	"	"	"	10,752 45	
"	"	"	"	"	"	653 01	
"	10 20	"	"	"	"	51 40	
1,788 "	2,652 "	2,052 "	1,256 "	1,362 "	2,178 "	15,774 10	35,240 96
"	"	"	"	"	"	"	35,240 96
"	"	"	"	"	"	7,760 "	
"	"	"	"	"	"	250 "	
204,819 33	280,026 23	160,384 81	17,194 82	218,663 40	77,595 40	2,166,778 49	2,166,778 49

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		150,641 95	1,006,025 20	51,627 26
<i>Produits divers et acci- dentels, y compris ceux des examens uni- versitaires.</i>	Produit des examens universitaires.	2,362 "	24,382 50	200 "
	— — et visa des diplômes.	1,661 "	41,442 "	1,201 "
	— des brevets d'invention	3,760 "	557,710 "	1,880 "
	— du quart des salaires sur transcriptions.	6,501 83	15,390 31	6,786 59
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	0 50	"	3 75
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	"	"	"
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	1,540 "	7,200 "	150 "
	Restitutions volontaires	"	"	"
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	"	"	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	"	"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	"	"	"
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	4,772 85	27,085 75	4,243 19
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	568 55	1 49	325 45
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	"	"	0 00
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	300 "	10,500 "	"
	Produits divers non spécifiés	"	"	"
	Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand.	"	"	"
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	381,715 40	154,119 43	46,784 75
	Domaine de Tervueren. { Fermages	"	13,565 71	"
	{ Vente d'arbres.	"	10,906 52	"
	{ Menus produits.	"	2,452 "	"
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	19,188 55	7,608 70	1,179 70
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	12,849 51	691 50	"
	{ Fermages de pêche et de chasse	8,444 10	508 20	"
	Arrérages de rentes	"	56 52	"
	Redevances pour concessions de prises d'eau	"	9,390 24	5,651 71
	Abbaye de Villers. { Produit des droits d'entrée	"	5,861 "	"
	{ Menus produits	"	"	"
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
	— — de créances ordinaires	"	"	"
	Produits de la calamine.	"	"	"
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	"	"	"
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	"	"	"
	Location de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux.	11,144 74	3,616 66	14,010 20
	{ Routes	52 15	141 25	15,835 50
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux.	10,126 07	2,062 68	8,605 89
	{ Routes	3,410 49	28,548 67	9,982 47
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	2,689 "	1,480 "	740 "
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	"	"	"
	Redevances pour jouissance du mobilier de l'État	"	"	"
	Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	"	"	520 "
TOTAL. fr.		621,218 40	1,930,242 22	107,712 35

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
204,819 53	280,026 25	160,584 81	17,104 82	218,665 40	77,595 40	2,166,778 40	2,166,778 40
1,050 "	325 "	2,498 "	200 "	450 "	13,490 "	44,937 50	
9,112 "	2,512 "	14,840 "	504 "	636 "	2,700 "	74,608 "	
5,040 "	12,910 "	61,200 "	290 "	550 "	1,750 "	643,990 "	
7,832 91	10,405 79	8,984 27	2,300 34	3,506 33	4,249 56	63,856 73	
"	8 95	"	"	"	"	8 20	
"	"	"	"	"	"	"	
440 "	710 "	900 "	50 "	20 "	340 "	11,150 "	
27 50	"	"	"	"	"	27 50	
"	50 "	100 "	"	"	"	150 "	927,215 40
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
6,672 89	13,240 85	4,412 86	3,857 98	2,229 48	2,405 67	69,819 52	
289 81	11 55	"	"	12 55	"	1,007 18	
"	"	"	"	"	"	0 09	
"	"	"	"	1,002 08	"	11,802 08	
"	858 60	"	"	"	"	858 60	
5,000 "	"	"	"	"	"	5,000 "	
13,590 07	9,283 97	11,557 59	23 33	1,142 "	1,436 90	619,653 44	
"	"	"	"	"	"	15,565 71	
"	"	"	"	"	"	10,906 52	
"	"	"	"	"	"	2,432 "	
9,568 50	71 50	2,035 39	144 55	182 60	1,027 35	40,806 84	
517 15	25 "	671 35	13,553 30	"	"	28,307 61	
2,870 10	157 50	"	"	"	"	11,988 90	
"	19 05	25 "	47 90	"	121 45	269 72	
42 30	3,392 98	"	5 "	"	17 25	18,488 46	
"	"	"	"	"	"	3,861 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	6 08	"	"	0 08	1,113,061 19
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	744 38	"	"	"	744 38	
"	840 70	2,765 92	"	"	86 50	3,093 12	
8,098 24	19,888 02	12,448 51	3,080 87	10 "	4,280 57	76,577 81	
255 98	5,559 45	3,596 14	272 54	556 48	1,316 05	25,560 44	
55,954 52	12,151 09	4,398 18	3,942 24	"	692 85	76,511 52	
19,146 89	11,800 33	15,125 33	50,930 36	6,920 15	7,813 81	153,738 50	
1,757 10	1,501 37	3,703 97	2,996 50	1,462 70	2,772 50	24,092 14	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	117 "	"	"	"	117 "	
1,420 "	"	"	"	"	"	1,040 "	
553,174 29	585,564 73	310,508 70	99,399 81	237,337 77	121,896 74	4,207,055 08	4,207,055 08

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	13,195 56	40,815 96	15,993 01
— — — communaux	81,143 82	135,236 91	60,830 46
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	32,194 38	64,129 51	24,270 69
TOTAUX. fr	126,533 76	260,182 18	101,094 16

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
11,132 03	61,714 97	12,741 79	3,611 68	3,823 31	5,592 78	168,621 09	731,814 26
50,468 74	84,009 33	70,987 06	14,767 13	13,300 10	32,449 62	363,193 17	
28,700 72	22,597 46	29,687 30	2,284 81	2,230 33	8,518 89	214,613 80	214,613 89
90,301 49	168,321 76	113,416 15	20,663 62	19,353 74	46,561 20	946,428 15	946,428 15

REMBOURSEMENTS, — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	.	.	.
	Actes de chargement de divers chefs	70 37	0 13	129 18
<i>Dépenses des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	.	4,054 20	.
	— divers	.	556 .	898 71
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	1 70	154 80	63 50
	Remboursement et dégrèvement de contributions	.	1,296 55	.
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	445 94	1,375 79	158 06
	Ministère des Finances et des Travaux publics. — Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	.	.	.
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	296 .	1,109 .	133
	Rétributions des surnuméraires	10,208 21	14,365 56	6,250 96
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 .	1,000 .	1,075 .
	Frais d'entretien de routes concédées	.	.	.
	Restitution de droits	.	16 98	.
	Remboursements divers	90 52	5,074 88	425 40
	Ministère de la Guerre. — Restitution de droits	.	.	.
	Remboursements divers	.	432 .	.
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	.	.	.
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Frais de justice en matière de garde civique	5,420 67	4,535 21	458 43
	Remboursement de subsides	.	.	.
	Restitution de droits	.	.	.
	Remboursements divers	.	.	.
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	0,598 89	40,976 71	8,587 65
	— en matière de simple police	15,564 96	50,187 50	12,613 57
	Ministère de la Justice. — en matière de faillites	.	57 60	8 .
	— militaire	142 80	253 34	2 .
	Frais de poursuites en matière forestière	.	19,520 52	.
	Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	314 78	739 56	469 82
	Restitution de droits	.	.	.
Ministère de l'Agriculture	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	5,979 56	450 69	1,925 68
	Restitution de droits	.	.	.
	Remboursements divers	.	.	.
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits		.	.	.
Ministère de l'Industrie et du Travail. — Remboursements divers		.	.	.
TOTALS. fr.		44,034 20	134,935 48	55,776 96

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1904.



RECETTES.



Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.



Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1904.	1905.
Foncier	fr.	27,041,051 72	26,750,501 60
Personnel		22,478,062 45	22,009,737 97
Patentes		10,877,678 17	10,481,160 98
Redevances sur les mines		1,077,621 42	1,151,050 62
Douanes. — Droits d'entrée	Eaux-de-vie étrangères	1,484,142 10	1,340,608 52
	Bières	558,793 15	526,122 74
	Vinaigres et acides acétiques	86,249 47	97,784 49
	Sucres raffinés	173,745 79	340,757 41
	Sirops et mélasses	810 56	34,739 59
	Betteraves	"	2,778 62
	Tabacs	5,996,357 "	5,226,569 10
	Autres marchandises	38,045,293 16	30,502,492 58
	Vins étrangers	5,039,335 96	5,474,402 11
	Eaux-de-vie indigènes	37,870,747 18	33,825,717 93
Accises	Bières	13,083,850 61	12,710,772 79
	Vinaigres } de bières	10,960 69	11,299 08
		autres que de bières	23,234 98
	Acide acétique	101,077 96	108,795 14
	Sucres étrangers	55,014 01	118,239 33
	Sucres de canne et de betterave	10,457,630 96	5,484,879 "
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	838,735 39	867,840 11
	Margarine	451,501 80	488,228 90
	Tabacs étrangers	1,651,401 68	1,409,368 13
	Tabacs indigènes	628,295 59	671,158 73
	Sirops de raffinage	209,055 99	1,729 85
Recettes diverses au profit de l'État.	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	1,869 39	1,976 70
	Loyers de bâtiments	27,978 52	32,035 26
	Extraits cadastraux	133,258 83	127,529 60
	Taxes pour travaux extraordinaires de char- gement et de déchargement de navires } en dehors des heures réglementaires	325,381 "	377,112 "
		} en dehors des lieux ordinaires	1,349 "
	Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	82,320 10	71,313 81
	Taxes sur les unions professionnelles	218 89	83 65
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine	565 15	565 15
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	1,356 08	6,535 70
	Contribution du territoire neutre de Moresnet	1,317 79	1,191 84
	Recettes extraordinaires de toute nature	684,210 63	1,336,545 75
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	38,508 "	38,180 "
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures	69,550 "	87,035 "
	Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	796 "	1,072 "
	Produit des plaques pour automobiles	2,929 "	1,953 "
	Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance	1,009 "	"
	Produit net de la vente des appareils de distillerie repis par l'État	1,868 "	142,431 72
	Valeur des ustensiles rétrocédés à des distillateurs agricoles	70 60	54,249 75
	Frais d'expertise	953 03	9,050 40
TOTAUX. fr.		170,551,506 50	167,912,087 60

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.
EN PLUS	EN MOINS	
282,450 12	•	Accroissement normal provenant de l'imposition des nouvelles constructions.
468,324 48	•	Idem. Idem.
396,417 10	•	Augmentation résultant surtout des bénéfices réalisés en 1904 par les Sociétés anonymes.
•	75,429 20	Diminution produite par la persistance de la crise charbonnière en 1903.
143,533 58	•	Différence sans cause déterminée
52,670 41	•	Idem.
•	11,535 02	Idem.
•	166,991 62	Les recettes sur les sucres raffinés ont diminué ensuite de la réduction du droit d'entrée édicté par la loi du 21 août 1903.
•	33,929 03	Cette différence résulte de la réduction des droits sur les sirops et mélasses par la loi du 21 août 1903.
•	2,778 62	En vertu de la loi du 21 août 1903 les betteraves sont exemptes de droits depuis le 1 ^{er} septembre de la même année.
769,787 90	•	Différence sans cause déterminée.
1,542,800 78	•	Cette différence est due aux fluctuations du mouvement commercial; elle porte principalement sur les articles suivants : Avoine, bois, conserves alimentaires au sucre, voitures, mercerie et quincaillerie, acier fondu et acier en barres, feuilles ou fils
•	435,066 15	Diminution résultant de la rareté et du prix élevé du vin à la suite de mauvaises récoltes.
4,051,029 25	•	Augmentation due aux effets de la loi du 18 février 1903, en vertu de laquelle le taux des droits d'accise sur l'alcool a été porté de 100 francs à 150 francs l'hectolitre
555,077 82	•	Augmentation normale de la consommation.
•	338 30	Diminution due à l'extension de la fabrication du vinaigre à l'aide d'alcool.
•	6,145 19	Idem.
•	4,717 18	Diminution sans cause déterminée.
•	65,225 32	Les différences ci-contre proviennent de la mise à exécution, à partir du 1 ^{er} septembre 1903, de la loi du 21 août 1903 qui a modifié complètement le régime fiscal des sucres.
4,972,751 90	•	Diminution sans cause déterminée.
•	29,104 72	Idem.
•	56,927 10	Augmentation de la consommation.
222,033 55	•	Diminution sans cause déterminée
•	42,863 14	Effets de la mise à exécution de la loi du 21 août 1903, à partir du 1 ^{er} septembre 1903. Avant cette date, les sirops de raffinage produits dans le pays n'étaient pas passibles d'un droit d'accise.
207,524 14	•	Différence sans cause déterminée.
•	107 40	Differences provenant de l'occupation de divers locaux.
•	4,056 94	Augmentation due au nombre sans cesse croissant des demandes d'extraits cadastraux.
5,709 23	•	Différence sans cause déterminée.
•	51,731 •	Idem.
40 •	•	Augmentation du nombre des opérations de vérification et de rajustage des poids et mesures
11,006 29	•	Augmentation provenant de l'acquisition de nouveaux immeubles par les Unions professionnelles.
135 24	•	
•	•	
•	4,976 72	Diminution due au nombre moins grands d'erreur de perception découvertes en 1904.
125 95	•	
•	652,335 10	En 1903 on a perçu exceptionnellement des cotes importantes de droit de patente de Sociétés anonymes se rapportant à des exercices antérieurs et qui avaient été provisoirement admises en non-valeurs
128 •	•	Différence sans cause déterminée
5,407 •	•	Augmentation provenant d'une durée plus longue de la fabrication et de la remise en activité d'une usine.
•	276 •	Diminution du nombre des entrepôts particuliers de fabrication.
976 •	•	Augmentation à attribuer au nombre plus élevé d'automobiles déclarés pendant l'année 1904.
1,000 •	•	La taxe a été créée par arrêté du 28 août 1904, exécutoire à partir du 1 ^{er} septembre suivant
•	140,563 72	Les recettes ci-contre, affluées en 1904, résultent de l'application de l'article 2 de la loi du 28 juillet 1902 et de l'article 5 de l'arrêté royal du même jour, relatifs à l'expropriation des distilleries agricoles. Elles constituent le restant à percevoir de ce chef.
•	54,179 15	
•	8,123 37	
13,464,818 89	1,825,400 08	
11,639,418 81		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1904	1905.		
Enregistrement et transcription.	Actes civils publics	30,351,342 45	29,039,260 18		
	— sous seing privé	861,241 47	802,031 25		
	— judiciaires	860,341 82	808,787 53		
	— d'huissiers	1,153,048 08	1,128,050 60		
	Lettres de noblesse	4,350 "	2,030 "		
	Permis de changer de nom de famille	"	435 . "		
Greffes	Mise au rôle	267,287 50	261,858 75		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	748,984 50	750,206 50		
	Légalisations et recherches	5,610 "	5,643 30		
Hypothèques. — Droits d'inscription		371,184 14	345,555 49		
Successions	Droits de succession	18,691,054 05	17,074,215 39		
	— de mutation par décès	467,353 08	395,611 50		
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,542,891 19	2,609,652 43		
	— dus par les époux survivants	407,100 08	365,845 10		
Timbre.	Timbres fixes.	Formules pour actes de protêts. { Huissiers	128,775 "	127,760 "	
		Postes	62,200 "	63,774 50	
		Passeports à l'intérieur	"	"	
		Passeports à l'étranger	9,052 "	10,040 "	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	Permis de port d'armes de chasse	567,175 "	547,400 "	
		Permis de chasse au lévrier	525 "	490 "	
		Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	316,561 05	324,522 55
			— à l'étranger	19,620 83	22,075 65
	Timbres adhésifs pour affiches		408,585 94	386,600 21	
	Timbres de dimension	2,537,852 80	2,509,070 05		
	Visa	Timbres proportionnels	61,084 38	68,005 43	
Timbres de dimension		52,270 03	52,173 18		
Extraordinaire	Timbres fixes. — Warrants	1,383 50	1,439 "		
	Timbres proportionnels.	Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	1,844,685 40	1,758,329 10	
		Billets au porteur	318,090 80	316,590 45	
	Timbres de dimension.	Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	992,416 30	620,878 40	
		Papiers blancs pour actes, etc.	403,181 45	393,926 50	
	Affiches.	33,818 72	38,049 68		
A REPORTER . . . fr.		64,757,203 91	61,183,725 12		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.
EN PLUS	EN MOINS.	
1,292,082 27	•	
59,210 22	•	
•	8,445 71	Augmentation due à la plus value considérable acquises en ces dernières années par la matière imposable et au maintien du mouvement ascensionnel du nombre des transactions (260801 actes notariés en 1904 contre 258947 en 1903)
4,997 48	•	
2,520 »	•	
•	455 »	
5,428 75	•	
•	1,222 »	
•	33 30	
25,828 65	•	
1,617,740 66	»	
73,742 48	•	Alors que le produit de l'exercice 1903 était normal, celui de 1904 a été influencé par quelques recettes exceptionnelles quatre bureaux de l'agglomération bruxelloise donnent à eux seuls un supplément de 1 200,000 francs
•	66,761 29	
41,344 08	»	
1,015 »	»	
•	1,574 50	
•	•	
•	88 »	
19,775 »	•	
35 »	•	
11,019 90	»	
•	7,961 50	
•	2,454 82	
21,983 73	•	Augmentation sensible au timbre extraordinaire, provenant de l'intensité du mouvement commercial et d'une recrudescence de l'esprit d'entreprise, qui s'est traduite par la création de nouvelles sociétés par actions
28,782 75	•	
•	6,921 05	
96 85	•	
•	65 50	
86,556 30	•	
1,509 35	•	
371,537 90	»	
9,255 15	•	
•	4,430 96	
3,673,862 42	100,383 63	

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1904.	1905.	
REPORT. fr.		64,757,205 91	61,183,725 12	
Naturalisations. .	{ Droits de naturalisation ordinaire	9,750 »	7,250 »	
	{ Droits de grande naturalisation	2,500 »	2,500 »	
Amendes en matière d'impôts.	{ Enregistrement et transcription	102,351 12	115,944 52	
	{ Greffe.	7 »	421 85	
	{ Successions	279,075 72	240,439 68	
	{ Timbre	34,775 25	58,627 93	
Amendes de condamnation en matières diverses et dommages-intérêts.	{ Amendes de condamnation et dommages-intérêts	{ en totalité	855,405 18	927,378 01
		{ en partie	1,214 60	1,485 01
	TOTALS. fr.		66,042,282 78	62,521,772 12

MENT ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.
EN PLUS.	EN MOINS.	
5,675,862 42	100,585 65	
2,500 »	»	
»	»	
»	11,593 40	
»	414 85	Produits accessoires, d'un rendement variable.
52,656 04	»	
»	3,852 68	
»	71,972 85	
»	270 41	
3,708,908 46	188,487 80	
3,520,510 06		

PÉAGES — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1904.	1905.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	156,556 94	154,644 12
	Maestricht à Bois-le-Duc	188,552 10	185,459 20
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	495,587 18	481,003 80
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	4,911 06	4,550 25
	vers Hasselt	16,812 91	15,566 41
	vers Turnhout	29,407 52	52,643 20
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	72,656 50	60,663 75
	Sambre.	146,354 85	141,799 27
	Canal du Centre	2,413 24	1,533 35
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	188,992 04	160,911 45
	Mons à Condé	37,424 83	52,684 58
	Pommerœul à Antoing	56,077 44	54,483 60
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	7,580 40	6,801 51
	Schipdonck à Balgerhoeke.	9,063 12	9,012 51
Droits de navigation.	Roulers à la Lys	5,823 81	5,481 73
	Gand à Ostende	86,027 48	68,416 63
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	18,059 00	19,031 50
	Moervaert	2,509 72	2,851 86
	Furnes à Bergues.	291 74	353 38
	Petite Nèthe (canalisée).	1,606 87	1,627 17
	Bossuyt	4,776 74	4,721 29
	Gand à Terneuzen.	40,486 43	37,782 54
	Meuse	228,634 74	225,467 88
	Ourthe	5,692 53	4,041 88
Rivières et canaux.	Escaut	128,425 78	121,249 00
	Lys	71,946 77	69,756 31
	Yser.	7,584 92	6,172 59
	Ypres à l'Yser	1,941 40	1,803 56
	Loo	2,717 20	2,163 92
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	101 19	61 78
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	48,553 38	28,625 90
	Redevances de sociétés nautiques.	257 00	241 60
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.	625,000 "	675,000 "
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin.	48,183 59	58,548 26
TOTAUX.		fr. 2,712,751 99	2,661,886 05

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1904		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.
EN PLUS	EN MOINS.	
1,912 82	°	
2,872 09	°	
12,323 38	°	
380 81	°	
1,246 50	°	
"	3,145 88	
2,972 84	°	
4,555 58	°	
1,079 89	°	
25,080 59	°	
4,740 23	°	
1,593 84	°	
778 89	°	
50 81	°	
342 08	°	
17,610 85	°	
"	971 51	
"	252 14	
"	61 64	Produits variables, soumis a l'intensité du trafic
"	20 30	
55 45	°	
2,704 09	°	
3,160 89	°	
"	340 85	
7,175 88	°	
2,190 46	°	
1,412 53	°	
47 84	°	
553 28	°	
39 41	°	
19,927 48	°	
16 "	°	
"	50,000 "	
"	12,164 67	
117,831 43	60,965 49	
50,865 94		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1904.	1905.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	72,859,425 35	70,787,851 15
	Bagages	1,983,492 57	1,957,144 77
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	149,271,466 84	143,990,150 51
	Produits extraordinaires	3,164,760 55	3,358,943 60
TOTALS . . . fr		227,279,145 31	220,094,070 03
Recouvré sur années antérieures		.	.
TOTALS . . . fr.		227,279,145 31	220,094,070 03

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,071,594 20	•	Augmentation due au trafic en général, aux abonnements et notamment à la création des abonnements de 5 jours.
26,547 80	•	Ensemble du trafic.
5,281,316 33	•	Prosperité des transactions commerciales et industrielles. La recette de 1904 comprend une somme de fr. 176,439.54, versée par la Société de Braine-le-Comte à Gand, à titre de règlement transactionnel du litige dit « de la ceinture de Gand ».
	194,185 05	Cette diminution provient notamment de ce qu'une somme de fr. 389,175.88 formant l'excédent des recettes sur les dépenses des lignes d'Anvers à Gand et de Gand-Eecloo-Bruges a été transférée du budget pour ordre au compte du budget de l'exercice 1903. — Arrêté royal du 30 juin 1897.
7,379,258 33	194,185 05	
•	•	
7,379,258 33	194,185 05	
En plus fr. 7,185,075 28		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1904.	1905.
Télégraphes et téléphones		11,199,487 31	10,465,278 26
Postes.	Taxe des correspondances en général.	10,528,776 21	15,757,118 89
	Taxe sur les mandats et bons de poste.	528,105 12	510,016 51
	Taxe sur les abonnements	64,232 17	58,430 20
	Taxe sur les effets de commerce	1,110,863 30	1,072,538 55
	Taxe sur les permis de pêche	7,667 40	6,762 60
TOTAUX. fr.		18,239,644 20	17,385,466 75

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.
EN PLUS	EN MOINS.	
756,209 05		Augmentation due au développement du service télégraphique et du service téléphonique.
791,637 32	"	Accroissement normal
17,488 61	"	
5,801 97	"	
38,324 75	"	
904 80	"	
854,177 45	"	

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1904.	1903.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,176,744 44	1,167,778 52
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	114,508 85	106,752 41
TOTAUX fr.	1,291,253 29	1,274,530 93

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904
EN PLUS.	EN MOINS.	
8,965 32	•	L'augmentation est le résultat des fluctuations normales du trafic.
7,756 44	•	Accroissement du mouvement entre les deux rives de l'Escaut à Anvers.
16,722 56	•	
16,722 56		

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1904.	1905
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains prov. d'emprises. { Rivières et canaux	63,953 89	89,233 47
	{ Routes	35,909 42	29,182 29
	Produits d'autres aliénations d'immeubles.	45,553 58	17,888 74
	Produits { des successions en déshérence	54,643 88	18,280 04
	{ nets des épaves	297 63	657 22
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	1,640 90	2,733 84
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	5,103 .	2,436 50
	provenant du Département des Affaires étrangères	.	1,069 25
	— — de l'Agriculture	135 .	445 50
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	21,432 88	2,000 50
	— — des Finances et des Travaux publics	90,468 50	85,434 29
	— — de la Guerre	188,610 60	210,781 22
	— — de l'Industrie et du Travail	.	.
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,497 25	2,566 50
	— — de la Justice	18,983 65	17,939 72
	— de la Cour des comptes	.	.
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	.	.
	{ de créances ordinaires	1,000 .	355 60
	Rachat et transfert de rentes.	.	390 72
	Transactions en matière domaniale.	.	.
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	45,640 12	15,555 95
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	.	.
	Produits d'objets saisis et confisqués	7,940 40	5,366 18
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	9,270 60	1,902 04
	Part du Trésor dans l'encaisse disponible des polders	117,755 30	34,579 53
A REPORTER fr.		705,836 55	540,005 40

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1904

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	25,279 58	
6,727 13	•	
27,664 84	•	
36,357 84	•	
•	350 59	
•	1,092 94	
666 70	•	
•	1,669 25	
•	310 56	
18,852 32	•	
5,054 07	•	
•	22,170 62	} Produits variables
•	•	
•	1,069 25	
1,043 93	•	
•	•	
•	•	
644 40	•	
•	390 72	
•	•	
28,084 19	•	
•	•	
2,574 31	•	
7,367 96	•	
83,175 77	•	
218,175 40	52,342 31	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1904.	1905.
REPORT. fr.		705,836 55	540,005 40
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	711,385 20	704,156 57
	— de chablis, bois de délit et d'élague	101,815 30	127,832 50
	— de glandée, panage, foin et herbages	566 .	355 50
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	20,126 46	18,311 17
	— du droit de chasse	31,235 26	27,671 12
	— — de pêche (baux et licences).	421 50	565 50
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	3,331 11	3,355 .
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		18,529 62	19,388 05
Dépendances du chemin de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	117,674 11	23,157 14
	— de bâtiments.	267,325 23	216,608 68
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	5,138 49	3,038 50
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	2,375 80	2,338 82
	Argent non réclamé	3,077 24	2,749 10
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	69,877 70	85,739 55
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	28,500 50	31,673 90
	— d'objets non réclamés.	21,198 16	21,614 39
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	23,125 21	11,413 88
	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades	10,762 45	12,108 80
Établissements et services régis par l'État.	{ Produit des ventes d'objets divers.	653 01	553 54
	Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889.	51 40	26 66
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,774 10	15,720 .
	Institut agricole — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	.	.
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	7,760 .	6,000 .
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	250 .	250 .
A REPORTER. fr.		2,166,778 49	1,874,633 83

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.
EN PLUS.	EN MOINS.	
218,173 46	52,342 31	
7,228 63	"	
"	26,019 20	
210 50	"	
1,815 29	"	
3,564 14	"	
"	144 "	
"	23 89	
"	858 45	
94,516 97	"	
50,716 55	"	
2,099 93	"	
50 98	"	
528 14	"	Produits variables. L'augmentation constatée à l'exercice 1904 dans le produit des loyers d'immeubles dépendant des chemins de fer provient, entre autres, de la location des bâtiments et terrains acquis pour l'aménagement de la gare du Nord à Bruxelles et son raccordement avec la gare du Midi, pour la construction de la ligne Bruxelles-Midi à Gand-Saint-Pierre, etc
"	15,861 76	
"	3,173 40	
"	416 23	
11,711 33	"	
"	1,356 35	
99 47	"	
24 74	"	
54 10	"	
"	"	
1,760 "	"	
"	"	
392,340 23	100,195 57	

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1904.	1905.
	REPORT. fr.	2,166,778 40	1,874,633 85
<i>Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.</i>	Produit des examens universitaires	44,937 50	40,160 50
	— — et visa des diplômes	74,608 »	66,126 »
	— des brevets d'invention.	643,990 »	628,000 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	63,856 75	62,974 73
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	8 20	14 97
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention litté- raire faite avec la France	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	11,150 »	10,570 »
	Restitutions volontaires	27 50	170 »
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	150 »	255 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	5 »
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	»	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	60,819 52	68,006 17
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	1,007 18	993 84
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	0 00	»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'Etat.	11,802 08	2,500 »
	Produits divers non spécifiés	858 60	50 »
	Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bacté- riologiques au laboratoire de l'Université de Gand	5,000 »	5,000 »
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	619,653 44	412,034 35
	Domaine de Tervueren. { Fermages	13,565 71	11,355 32
	{ Vente d'arbres	10,906 52	7,700 »
	{ Menus produits	2,432 »	2,656 68
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	40,806 84	54,851 39
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc	28,307 61	30,811 55
	{ Fermages de pêche et de chasse.	11,988 90	8,505 07
	Arrérages de rentes.	269 72	176 29
	Redevances pour concessions de prises d'eau	18,488 46	14,481 26
<i>Revenus des domaines.</i>	Abbaye de Villers. { Droits d'entrée.	3,861 »	3,235 75
	{ Menus produits	»	»
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»
	— — de créances ordinaires	6 08	12 34
	Produits de la calamine	»	»
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	744 38	250 76
	Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	3,693 12	4,196 44
	Location de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux.	76,577 81	70,204 99
	{ Routes	25,360 44	26,563 91
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux.	76,511 52	64,707 94
	{ Routes	153,738 50	242,602 17
	Droits de pêche (rivières et canaux)	24,002 14	22,447 28
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	»	53 55
	Redevances pour jouissance du mobilier de l'Etat	117 »	206 10
	Produit des licences pour la cueillette du baissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	1,940 »	1,420 »
	TOTAUX. fr.	4,207,055 08	3,718,093 76

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1904.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.
EN PLUS.	EN MOINS.	
592,540 25	100,195 57	
4,777 .	•	
8,482 .	•	
15,990 .	•	
882 .	•	
•	6 77	
•	•	
580 .	•	
•	142 50	
•	105 .	Produits variables
•	•	
•	5 .	
1,815 35	•	
15 34	•	
0 00	•	
9,502 08	•	
808 60	•	
•	•	
207,619 11	•	
2,210 39	•	
5,206 52	•	
•	204 68	
5,955 45	•	
•	2,503 94	
3,423 23	•	
95 43	•	
4,007 20	•	
625 25	•	
•	•	
•	•	
•	6 26	Produits variables. L'augmentation constatée à l'exercice 1904 dans le produit des fermages de biens fonds et bâtiments provient surtout de la location : 1° des immeubles achetés dans la banlieue d'Anvers pour les futures installations maritimes; 2° des propriétés acquises à Bruxelles pour la création du Mont des Arts.
493 62	•	
•	503 32	
6,372 82	•	
•	1,203 47	
11,803 58	•	
•	88,923 67	
1,644 80	•	
•	53 55	
•	149 10	
520 .	•	
682,064 15	104,002 85	
488,961 32		

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES	
			EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
			1904.	1905.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		25,538 20	24,779 63
	—	— au <i>Compte rendu analytique</i>	23,772 »	23,160 »
	—	— aux <i>Annales parlementaires</i>	8,895 »	9,795 »
	—	— au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	25,753 89	25,140 75
	—	— au <i>Recueil des actes des Sociétés mutualistes</i>	804 42	882 85
	—	— au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	696 »	616 »
	—	— aux <i>Documents parlementaires</i>	212 50	238 50
	—	— au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,185 »	1,095 »
	—	— au <i>Recueil des actes des Unions professionnelles</i>	158 15	153 03
Produit de la vente des permis de pêche			163,739 »	150,456 »
TOTAUX. fr.			250,552 16	236,316 76

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.
EN PLUS.	EN MOINS.	
556 57	"	Sans importance.
612 "	"	
"	900 "	
615 14	"	
"	78 43	
80 "	"	
"	26 "	
90 "	"	
"	14 88	
13,303 "	"	
15,254 71	1,019 31	
14,235 40		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1904.	1905
Produits divers des prisons.	486,580 25	474,507 71

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.
EN PLUS.	EN MOINS.	
11,872 54	"	Cette différence provient d'une augmentation du produit du travail.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1904	1903.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,775,481 58	2,669,724 80
Produits des droits de chancellerie	12,277 80	11,281 20
Produits des actes des commissariats maritimes	173,413 84	172,826 07
Produits des droits de pilotage	3,780,527 60	3,824,987 95
Produits des droits d'écluse	7,189 12	7,475 17
Produits de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	222,808 22	213,514 74
Produits des établissements de bienfaisance de l'État	158,922 21	138,260 74
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	125,009 40	121,962 51
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	2,345,768 91	2,566,000 35
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique	1,807,463 25	1,757,119 05
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,148,100 »	1,096,510 »
Dividende des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	895,835 »	678,935 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	1,406,256 20	1,335,931 44
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la Gendarmerie	187,452 05	184,616 45
TOTAUX. fr.	15,100,504 98	14,779,743 45

- TRÉSORERIE GÉNÉRALE. ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.
EN PLUS.	EN MOINS.	
103,756 58	.	Dans le courant de l'année 1903, le capital nominal des valeurs appartenant à la Caisse des dépôts et consignations s'est accru de fr. 4,560,842.35. En 1903, le Trésor n'a encaissé qu'une partie des intérêts courus sur ce capital nominal, tandis qu'en 1904 deux semestres d'intérêts ont été encaissés
996 60	.	Produits variables.
587 77	.	Accroissement du mouvement maritime, sauf sur Nieuport et Ostende.
	44,460 35	Malgré une augmentation du trafic sur Anvers en 1904 (66 navires), il y a une diminution de recettes provenant de ce que, proportionnellement, un plus grand nombre de bâtiments ont été conduits de la mer à Flessingue par des pilotes néerlandais.
"	284 05	Conséquence du ralentissement dans le mouvement sur Ostende.
9,293 48	.	Cette différence provient des augmentations suivantes : a) Produit des insertions au <i>Recueil des actes des sociétés</i> fr. 3,620 05 b) — des annonces 905 78 c) — de la vente au numéro. 601 00 d) — des tirés à parts 4,067 56 ENSEMBLE. fr. 9,293 48
20,661 47	.	Augmentation sur les produits du potager et de la ferme et les produits divers . . . fr. 48,356 56 Diminution sur les produits des ateliers 27,675 00 DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 20,661 47
1,048 89	.	Produits variables.
"	222,851 44	Le Trésor avait encaissé en 1903, en vertu de l'article 2, 4 ^e alinéa, de la loi du 26 mars 1900, une somme de fr. 264,505.62, montant du bénéfice résultant pour la Banque de la différence entre l'intérêt de 3 1/8 % et le taux d'intérêt perçu par cette institution. Le taux de l'escompte a été, pendant toute l'année 1904, de 3 %.
50,344 22	.	La moyenne des billets en circulation, qui avait été de 636,760,360 francs en 1903, a atteint, en 1904, 645,989,100 francs.
51,590 "	.	La moyenne des sommes appliquées à l'achat de valeurs sur l'étranger, qui avait été de 41.600,000 francs en 1903, est passée à 40,120,000 francs en 1904; par contre, le taux moyen des placements effectués est tombé de 2.63 % à 2 3/4 %.
216,900 "	.	Le dividende attribué aux actions ordinaires, qui n'était que de fr. 43.71 en 1903, s'est élevé à 80 francs en 1904.
130,324 76	.	Cette augmentation est due à l'accroissement du nombre des lignes et au développement de leur trafic
2,835 60	.	Le nombre de journées à payer pour 1904 présente, par rapport à l'année 1903, une augmentation de 17,892 unités pour les hommes et 3,036 unités pour les chevaux.
588,537 37	267,575 84	
320,761 53		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1904.	1905.
Frais de perception des centimes provinciaux	168,621 09	165,880 53
— — communaux	565,195 17	548,206 48
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	214,613 89	222,847 06
TOTAUX fr.	946,428 15	936,933 87

TRIBUTIONS DIRECTES. ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.	
EN PLUS	EN MOINS.		
2,740 70	•	Conséquences des augmentations constatées dans le produit des impôts directs	
14,980 69	•	Idem.	Idem.
•	8,233 17	Diminution des non-valeurs.	
17,727 45	8,233 17		
9,494 28			

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effec.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1904.	1903.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	.	.
	Actes de chargement de divers chefs	219 85	611 61
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	8,203 51	0,304 44
	— divers	14,209 61	7,206 81
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	703 55	469 40
	Remboursement et dégrèvement de contributions	1,301 55	887 84
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	3,897 38	5,018 36
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	.	.
	Ministère des Finances et des Travaux publics. Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,575 50	2,563 50
	Rétributions des surnuméraires	65,488 43	51,383 84
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	12,142 .	12,992 .
	— d'entretien de routes concédées	200 .	.
	Restitution de droits	47 60	22 37
	Remboursements divers	5,616 02	12,116 51
	Ministère de la Guerre. { Restitution de droits	.	.
	{ Remboursements divers	575 05	779 76
	Ministère des Affaires étrangères — Remboursement de sommes avancées par les consuls	.	256 60
	Frais de justice en matière de garde civique	14,197 76	16,033 20
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Remboursement de subsides	170 67	.
	Restitution de droits	.	.
	Remboursements divers	.	.
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	143,422 45	123,774 .
	— — de simple police	129,576 21	132,164 86
	— — de faillites	65 60	353 95
	Ministère de la Justice. — militaire	929 40	764 88
	Frais de poursuites en matière forestière	19,320 32	720 90
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	2,437 99	1,955 28
	Restitution de droits	.	2 .
	Ministère de l'Agriculture. { Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	45,298 60	224,216 53
	{ Restitution de droits	.	.
	{ Remboursements divers	.	.
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	.	.
	Ministère de l'Industrie et du Travail. — Remboursements divers	111 85	15 .
TOTAUX. fr		470,710 90	600,593 82

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	.	
"	391 76	
1,899 07	"	
7,002 80	"	
254 06	"	
413 71	"	
"	1,120 98	
"	"	
12 "	"	
14,104 59	"	
"	850 "	
200 "	"	
25 25	"	
"	6,500 49	
"	"	
"	204 71	
"	236 60	Diminution marquée, mais toute apparente, à la rubrique : Frais de surveillance de bois, etc. Par suite de la date tardive de l'arrêté de répartition, les frais de l'exercice 1904 n'ont pu être recouvrés à temps et ont dû être reportés à l'exercice suivant.
"	1,835 44	
170 67	"	Pour le surplus, différences sans importances.
"	"	
"	"	
10,048 45	"	
"	2,588 05	
"	288 55	
164 52	"	
18,599 53	"	
482 71	"	
"	2 "	
"	178,917 25	
"	"	
"	"	
"	"	
96 85	"	
05,053 99	192,956 91	
129,882 92		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DESIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUEES SUR LES EXERCICES	
	1904.	1905.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,084 .	22,084 .

— PRISONS

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1904.
EN PLUS	EN MOINS	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1904.	1905.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	170,127 08	114,921 78
Recettes diverses et accidentelles	2,477,575 46	8,097,854 25
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manoeuvre des écluses des bassins de commerce . .	1,560 »	1,560 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	5,100 »	4,650 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	39,770 21	15,266 81
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de trésorerie.	250,000 »	250,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles	31,580 »	31,580 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	2,078,599 78	1,887,288 64
Établissements de bienfaisance	316,018 47	337,168 53
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	20,000 »
Annuité à payer jusqu'en 1928 par la Compagnie des Wagons-Lits et des grands express internationaux, du chef d'une provision de 500,000 francs avancée par l'Etat (Convention du 13 novembre 1901, art. 2, § 4.)	28,926 »	28,926 »
TOTAUX. fr	5,398,857 »	10,768,996 01

TRÉSORERIE GÉNÉRALE ETC

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

effectués avec ceux de l'exercice antérieur

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1904		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1904.
EN PLUS	EN MOINS.	
55,205 50	.	Différence résultant de recouvrements effectués sur exercices clos
.	5,620,458 79	Cette différence résulte principalement des causes suivantes Les recouvrements de l'exercice 1903 comprennent en plus 1° fr 5 450,680 18 du chef de l'excédent du produit minimum annuel de l'accise et des droits d'entrée sur les sucres reporté en recette dans la comptabilité, conformément à l'article 8, § 2, de la loi du 11 septembre 1895, 2° 1,591,200 francs pour la valeur des billets de banque du type ancien, restant à rembourser. Mais l'exercice 1904 comprend un versement exceptionnel de fr 1,585,850 84 effectué par la Chine, en amortissement de la quote part d'indemnité attribuée aux sociétés ou particuliers belges à la suite des troubles de 1900.
.	.	
450	.	Augmentations de traitement accordées aux employés de la masse d'habillement
24,503 40	.	Produit éventuel
.	.	
.	.	
101,511 14	.	Augmentation résultant de l'accroissement du chiffre des pensions
.	21,150 06	Diminution des recettes
		1° Sur les frais d'entretien . . . fr 19,645 78
		2° Sur les frais de pension . . . 1,504 28
		TOTAL fr 21,150 06
.	.	
.	.	
271,469 84	5,641,608 85	
5,370,139 01		

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

DÉPENSES.

TABLEAU LITT. N.

DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1902.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales
				Intérêts du capital amorti.	Dotation de l'amortissement		
1.		EXERCICE 1904. (<i>Compte définitif.</i>)					
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.					
		—					
		Première section. — Dépenses ordinaires.					
		Service de la dette proprement dite					
		1 ^{re} SECTION. — <i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
	1	Dette à 2 1/2 %	5,408,000 78	"	"	5,408,000 78	5,408,000 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo .	"	"	"	"	80,637 50
		2 ^e SECTION. — <i>Redevances dues au gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	"	"	"	"	123,386 24
	4	Rachat des droits de fanal.	"	"	"	"	21,164 02
		3 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
		§ 1 ^{er} . — INTERÊTS ET AMORTISSEMENT.					
	5	Dette à 3 % (1 ^{re} série).	11,854,715 "	163,113 "	1,201,782 60	13,219,608 60	13,219,608 60
	6	— (2 ^e série)	61,606,031 46	753,933 "	6,235,996 44	68,595,960 90	68,595,960 90
	7	— (3 ^e série).	6,237,492 "	84,708 "	652,220 "	6,954,420 "	6,954,420 "
		TOTAUX. fr.	85,197,227 24	1,001,754 "	8,069,999 04	94,268,980 28	
				9,071,753 04			
	8	Intérêts à 3% de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand	"	"	"	"	1,500 "
	9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1903 et 1904 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du trésor en circulation. (<i>Credit non limitatif.</i>)	"	"	"	"	5,800,000 "
		A REPORTER. fr.	"	"	"	"	100,205,668 04

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnances au profit des receveurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art 20 de la loi sur la com- ptabilité.	
5,498,090 78	2,749,495 30	2,749,495 30	5,498,090 78	»	»	»	»	»
80,637 50	80,637 50	»	80,637 50	»	»	»	»	»
122,024 58	122,024 58	»	122,024 58	»	»	1,361 06	»	»
20,930 46	20,930 46	»	20,930 46	»	»	233 56	»	»
13,219,608 60	6,609,804 50	6,609,804 50	13,219,608 60	»	»	»	»	»
68,595,960 90	68,595,960 90	»	68,595,960 90	»	»	»	»	»
6,954,420 »	6,954,420 »	»	6,954,420 »	»	»	»	»	»
1,500 »	743 90	754 10	1,500 »	»	»	»	»	»
7,854,686 45	6,252,304 23	1,602,382 20	7,854,686 45	»	»	»	»	2,054,686 45
102,348,750 27	91,586,323 28	10,962,435 99	102,348,750 27	»	»	1,505 22	»	2,054,686 45

DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	100,205,068 04	102,548,759 27	91,586,323 28	10,962,435 99
1 (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	300,000 »	150,000 »	150,000 »
	11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	219,600 »	219,600 »	219,600 »	»
	12	Annuité à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.	612,000 »	612,000 »	612,000 »	»
	13	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 »	8,471,837 »	8,356,837 »	115,000 »
	14	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Managa. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858)	672,330 »	672,330 »	672,330 »	»
	15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	859,000 »	858,287 69	858,287 69	»
	16	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt . . . a)	201,050 »	201,050 »	189,500 »	11,550 »
	17	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,475 »	8,475 »	3,637 50	4,837 50
	18	Annuités à payer jusqu'en 1935, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	159,780 »	159,780 »	49,140 »	110,640 »
	19	Annuités à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Ecloo à Gand	65,165 »	65,165 »	24,082 50	41,082 50
	20	Annuité à payer jusqu'en 1912, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.	34,495 »	34,097 50	30,497 50	3,600 »
	21	Annuités à payer jusqu'en 1935, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	761,905 »	759,820 »	453,497 50	308,322 50
	22	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge	959,077 50	959,077 50	959,077 50	»
	23	Annuité à payer jusqu'en 1910, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	15,952 50	15,952 50	15,952 50	»
	24	Annuités à payer jusqu'en 1966, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,790 »	978,790 »	978,790 »	»
		A REPORTER. fr.	114,615,215 04	116,605,021 46	104,959,552 97	11,705,468 49

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
102,548,750 27	"	"	1,505 22	"	2,054,686 45	
300,000 "	"	"	"	"	"	
219,600 "	"	"	"	"	"	
612,000 "	"	"	"	"	"	
8,471,837 "	"	"	"	"	"	
672,330 "	"	"	"	"	"	
858,287 69	"	"	712 31	"	"	
201,050 "	"	"	"	"	"	
8,475 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 16, de 190,000 francs, a été augmenté d'une somme de 14,050 francs par l'article 7 de la loi du 18 août 1905, <i>Moniteur</i> des 28/29, n° 240/241.
159,780 "	"	"	"	"	"	
65,165 "	"	"	"	"	"	
34,097 50	"	"	397 50	"	"	
759,820 "	"	"	2,175 "	"	"	
959,077 50	"	"	"	"	"	
15,952 50	"	"	"	"	"	
978,700 "	"	"	"	"	"	
110,605,021 46	"	"	4,880 03	"	2,054,686 45	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	114,615,215 04	116,665,021 46	104,959,352 97	11,705,468 49
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3^e SECTION — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES (suite).				
	25	Annuités à payer jusqu'en 1951, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	137,235 "	137,235 "	52,117 50	85,117 50
	26	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	152,562 50	152,562 50	78,175 "	54,387 50
	27	Annuités souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux a)	1,632,016 "	1,632,016 "	1,020,000 "	12,016 "
	28	Annuités à payer jusqu'en 1911, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	62,514 79	62,514 79	62,514 79	"
	29	Iluitième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'Etat, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière	688,544 74	688,544 74	688,544 74	"
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	30	Rente annuelle à 3 p. 4/10, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)	59,794 91	59,788 85	59,788 85	"
	31	Rente annuelle à 3 p. 4/10, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	45,000 "	45,000 "	45,000 "	"
	32	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'Etat à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif).	150,000 "	158,118 52	69,205 25	88,913 09
	33	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anticipation de titres, etc.) fr. 177,000 "				
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 "	184,500 "	139,905 01	62,274 86	77,630 15
II.		Rémunérations et Pensions.				
	34	Rémunération en matière de milice. (Loi du 21 mars 1907), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1905 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1904 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif).	14,051,000 "	12,199,844 40	759,862 76	11,450,458 54
	35	Pensions diverses	13,545,272 "	13,208,995 24	8,046,911 37	5,147,549 57
	36	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'Etat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	16,856 75	16,048 92	12,172 69	3,848 84
		A REPORTER. fr.	146,280,291 73	145,125,395 23	116,495,920 76	28,605,369 48

PUBLIQUE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU AJUSTIFIÉ		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
116,605,021 46	°	°	4,880 03	°	2,054,686 45	
157,233 °	°	°	°	°	°	
132,562 50	°	°	°	°	°	
1,632,016 °	°	°	°	°	°	a) Le crédit primitif de l'article 27, de 1,620,000 francs, a été augmenté d'une somme de 12,016 francs par l'article 7 de la loi du 18 août 1905, <i>Moniteur</i> des 28/29, nos 240/241.
62,514 79	°	°	°	°	°	
688,544 74	°	°	°	°	°	
39,788 85	°	°	6 06	°	°	
45,000 °	°	°	°	°	°	
158,118 32	°	°	°	°	8,118 32	
139,905 01	°	°	44,594 99	°	°	
12,190,301 10	9,543 30	°	1,831,155 60	°	°	
13,194,460 94	14,534 30	°	336,276 76	°	°	
16,021 53	27 39	°	787 83	°	°	
145,101,290 24	24,104 99	°	2,217,701 27	°	2,062,804 77	

DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	145,280,201 75	145,125,395 23	116,495,920 76	28,605,369 48
II (suite).		Rémunérations et pensions (suite).				
	37	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	3,747,000	3,685,407 99	2,559,735 55	1,123,488 46
	38	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du département des finances	564,000	564,000	564,000	.
III		Intérêts sur cautionnements et consignations.				
	39	{ A. Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor. . fr. 1,450,000 » B. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos fr. 3,000 » }	1,453,000	1,545,882 90	463,079 45	1,066,927 59
	40	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	3,050	2,963 13	.	2,963 13
	41	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 p. % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation .	850,000	775,792 98	21,268 53	744,769 35
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)				
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget de la Dette publique fr.	151,897,341 73	151,690,442 23	120,104,004 29	31,545,518 01

PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
145,101,290 24	24,104 99	•	2,217,701 27	•	2,082,804 77	
5,685,224 01	2,183 98	•	61,502 01	•	•	
864,000 •	•	•	•	•	•	
1,530,007 04	15,875 86	•	•	•	02,882 00	
2,065 13	•	•	86 87	•	•	
766,037 88	9,755 10	•	74,207 02	•	•	
151,647,522 50	51,919 95	•	2,355,587 17	•	2,155,687 67	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1904 a été fixé, par l'article unique de la loi du 31 mars 1904,
Moniteur du 3 avril, n° 94, à la somme de fr. 151,874,275 75
 A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 23,068 •

TOTAL fr. 151,897,541 75

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1904 (<i>Compte définitif.</i>)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000	5,500,000	5,500,000	•
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	200,000	200,000	200,000	•
II.	3	Sénat	294,000	287,675 34	276,639 18	11,056 16
III.	4	Chambre des représentants	1,159,700	1,155,507 56	964,297 47	189,210 09
VI.		Cour des Comptes.				
	5	Traitement des membres de la Cour	78,000	76,166 55	76,166 55	•
	6	— du personnel des bureaux	280,000	280,000	270,965 85	9,034 15
	7	Matériel et dépenses diverses	25,000	24,095 73	17,795 33	6,300 40
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,200	•	•	•
	9	Allocation de secours, à raison de leur position malheureuse, à d'anciens employés et gens de service qui n'ont pas droit à une pension, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens	1,600	790	555	235
	10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service	5,500	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Dotations. fr.	5,545,009	5,322,235 18	5,106,419 38	215,815 80

TIONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
3,300,000	•	•	•	•	•	
200,000	•	•	•	•	•	
287,675 54	•	•	6,324 66	•	•	
1,153,507 56	•	•	6,201 44	•	•	
76,166 55	•	•	1,833 45	•	•	
280,000	•	•	•	•	•	
24,095 73	•	•	904 27	•	•	
•	•	•	1,200 •	•	•	
790 •	•	•	810 •	•	•	
•	•	•	3,500 •	•	•	
5,322,235 18	•	•	20,773 82	•	•	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1904 a été fixé par l'article unique de la loi du 23 décembre 1903, *Moniteur* des 28/29, nos 362/565, à la somme de fr. 5,345,009 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1902.				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1904, conforme- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII.	62	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles Achat de terrains — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement	3,389 95	3,389 95	•	3,389 95
		EXERCICE 1903.				
		<i>Report de l'exercice 1903 à l'exercice 1904.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles				
		Services divers.				
XIII.	61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Agrandissement de la prison de Verviers — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement.	312,111 24	312,111 24	100,000 •	212,111 24
		EXERCICE 1904. (COMPTE DÉFINITIF.) *				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de ser- vice b)	528,000 •	521,512 40	517,249 41	4,262 99
	3	Matériel (y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire). c)	92,200 •	92,200 •	68,310 41	23,889 59
		A REPORTER. . . . fr.	641,200 •	634,712 40	606,559 82	28,152 58

LA JUSTICE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu des art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
5,380 95	•	•	•	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 28 octobre 1904, n° 607552
512,111 24	•	•	•	•	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	*) Par l'article 7 de la loi du 18 août 1905, <i>Moniteur</i> des 28/29, n°s 240/241, le Budget du Ministère de la Justice a été augmenté d'une somme de 75,500 francs à répartir entre les articles 61 et 65 Par l'article 6 de la même loi, les crédits primitifs des articles 2, 10, 12, 22, 25, 28, 39 et 40 ont été diminués d'une somme de 219,500 francs portée en augmentation aux articles 5, 5, 7, 9, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 53 et 59. b) Crédit primitif . . . fr 545,000 • Diminution . . . 15,000 • c) Crédit primitif . . . fr 85,000 • Augmentation . . . 9,200 •
521,512 40	•	•	6,487 60	•	•	
92,200 •	•	•	•	•	•	
634,712 40	•	•	6,487 60	•	•	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	641,200 *	654,712 40	606,559 82	28,152 58
I (suite).		Administration centrale (suite).				
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la commission pénitentiaire internationale	9,000 *	8,824 13	2,874 90	5,949 23
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . a)	14,500 *	14,462 05	13,481 60	980 45
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation. — Personnel	280,000 *	282,591 04	257,953 63	24,638 31
	7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe b)	6,200 *	6,181 77	5,197 50	984 27
	8	Cours d'appel. — Personnel	1,382,000 *	1,309,315 96	1,508,003 55	61,512 43
	9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes c)	33,600 *	33,402 74	31,182 *	2,214 14
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel d)	3,253,000 *	3,251,841 02	2,928,120 42	321,545 56
	11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	29,000 *	27,388 42	25,800 *	1,588 42
	12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel . e)	2,124,000 *	2,120,024 57	1,935,587 77	184,456 80
	15	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	42,000 *	40,874 56	39,515 30	1,275 21
III.		Justice militaire.				
	14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général	40,500 *	40,125 *	40,125 *	•
	15	Cour militaire. — Matériel	2,000 *	1,670 33	1,500 *	170 33
	16	Conseils de guerre. — Personnel	99,500 *	98,982 72	98,982 72	•
	17	Id. Matériel	8,000 *	6,825 69	6,450 *	375 00
IV.		Frais de justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Crédit non limitatif.) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion	2,300,000 *	2,334,881 14	180,291 65	2,341,693 38
		A REPORTER. . . . fr.	10,273,500 *	10,472,104 24	7,490,625 82	2,978,116 80

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
654,712 40	"	"	6,487 60	"	"	
8,824 13	"	"	175 87	"	"	
14,462 05	"	"	37 95	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 13,500 "
						Augmentation 1,000 "
282,591 94	"	"	6,408 06	"	"	
6,181 77	"	"	18 23	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 5,200 "
1,569,315 06	"	"	12,684 04	"	"	Augmentation 1,000 "
33,396 14	6 60	"	197 26	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 33,000 "
						Augmentation 600 "
3,240,465 98	2,375 04	"	1,158 98	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 3,262,000 "
						Diminution 9,000 "
27,388 42	"	"	1,611 58	"	"	
2,120,024 57	"	"	3,975 43	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 2,140,000 "
						Diminution 16,000 "
40,790 51	83 85	"	1,125 04	"	"	
40,125 "	"	"	375 "	"	"	
1,670 53	"	"	329 67	"	"	
98,982 72	"	"	517 28	"	"	
6,825 69	"	"	1,174 31	"	"	
2,530,985 01	3,896 13	"	"	"	234,881 14	
10,465,742 62	6,561 62	"	36,276 90	"	234,881 14	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	10,275,500	10,472,104 24	7,490,625 82	2,975,116 80
IV (suite).		Frais de justice (suite).				
	19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	1,000	999 96	999 96	•
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellu- laires	14,000	13,105 96	13,148 96	47
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rému- nération pour le service de l'entretien du mobilier du palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des conseils de guerre	107,000	106,429 90	34,679 79	34,250 04
VI.		Publications officielles. — Commissions et jurys.				
	22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> a)	266,000	263,413 19	176,403 24	87,009 95
	23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires b)	105,000	95,993 68	76,009 55	19,894 13
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du département de la justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel	8,000	6,526 07	4,424 65	2,101 42
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	9,000	8,986 95	7,539 40	1,447 55
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commis- sion royale de publication des anciennes lois.	10,000	8,269 86	5,199 96	3,069 90
VII.		Cultes.				
	27	Clergé supérieur du culte catholique.	318,300	316,866 66	237,091 66	79,775
	28	Clergé inférieur du culte catholique c)	5,756,700	5,752,608 81	3,969,479 45	1,781,796 01
	29	Subsidés aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	900,000	900,000	884,622 75	15,069 75
	30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	89,900	87,068 45	69,757 20	17,531 25
	31	Subsidés pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	9,062 22	6,292 91	2,769 31
		A REPORTER. . . . fr.	17,868,400	18,041,525 95	12,976,546 30	3,019,658 11

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,405,742 62		6,561 62	"	36,276 90	"	234,881 14	
999 96		"	"	04	"	"	
13,195 96		"	"	804 04	"	"	
68,909 83		37,520 07	"	570 10	"	"	
263,413 19		"	"	2,586 81	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 290,000 Diminution 24,000
95,993 68		"	"	9,006 32	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 105,000 Diminution 90,000
6,526 07		"	"	1,473 93	"	"	
8,986 95		"	"	13 05	"	"	
8,269 86		"	"	1,730 14	"	"	
316,866 66		"	"	1,433 34	"	"	
5,751,275 46		1,333 35	"	4,091 19	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 5,787,000 Diminution 50,500
899,692 50		307 50	"	"	"	"	
87,068 45		"	"	2,831 55	"	"	
9,062 22		"	"	937 78	"	"	
17,996,005 41		45,522 54	"	61,755 19	"	254,881 14	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	17,868,400	18,041,525 95	12,976,345 50	5,019,658 11
VII (suite).		Cultes (suite).				
	32	Culte israélite. — Personnel	24,500	22,683 66	16,948 16	5,735 50
	33	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	1,000	"
	34	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000	449 58	"	449 58
VIII		Bienfaisance.				
		<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif)	3,300,000	3,829,201 31	1,489,030 61	2,331,987 40
	36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre	150,000	150,000	90,801 58	59,198 62
	37	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles	14,000	13,992 50	3,470 60	10,449 10
		<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
	38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements	501,500	558,411 72	512,067 33	46,341 64
	39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du gouvernement a)	742,200	721,914 58	588,148 60	153,722 88
	40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles b)	254,300	238,908 91	193,795 63	43,078 08
	41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	40,000	40,000	40,000	"
	42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000	3,965 94	3,000 04	965 90
IX		Prisons.				
	43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. . . . c)	1,120,300	1,119,343 24	907,861 80	150,580 51
		A REPORTER. . . . fr.	24,091,200	24,741,397 39	16,884,469 45	7,802,197 38

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

Payements effectués par année et par article du Budget.

TCFS		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
17,996,003 11		45,522 54	"	61,755 19	"	234,881 14	
22,683 60		"	"	1,816 34	"	"	
1,000 "		"	"	"	"	"	
449 58		"	"	9,550 42	"	"	
5,821,018 07		8,185 24	"	"	"	529,201 51	
150,000 "		"	"	"	"	"	
15,919 70		72 80	"	7 50	"	"	
558,408 97		2 76	"	3,088 28	"	"	
721,871 48		45 10	"	20,285 42	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 762,200 "
							Diminution 20,000 "
258,873 71		35 20	"	15,331 09	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 269,500 "
							Diminution 15,000 "
40,000 "		"	"	"	"	"	
5,065 94		"	"	1,054 06	"	"	
1,118,442 51		900 93	"	956 70	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 990,000 "
							Augmentation 130,300 "
24,080,630 85		54,760 50	"	115,885 00	"	704,082 45	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	24,091,200	24,741,307 59	16,884,469 45	7,802,167 58
IX (suite)		Prisons (suite).				
	44	Salaires des détenus. a)	203,100	203,095 29	169,948 55	35,146 94
	45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des sur- veillants — Armement du personnel. b)	28,500	28,281 03	25,000	5,281 03
	46	Frais de voyages des membres des commissions, des fonc- tionnaires et employés c)	21,400	21,391 86	17,672 56	3,719 50
	47	Traitements des fonctionnaires et employés d)	1,597,600	1,597,000	1,568,310 58	29,289 42
	48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et em- ployés	50,200	29,650 01	27,225	2,425 01
	49	Frais d'impression et de bureau e)	20,300	19,510 04	10,584 58	8,851 38
	50	Patronage des condamnés libérés.	30,000	30,000	25,150	4,850
	51	Mobilier. — Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	275,000	275,000	164,845 20	110,126 88
X.		Frais de police.				
	52	Mesures de sûreté publique	60,000	60,000	60,000	
XI.		Traitements de disponibilité, pensions et secours.				
	53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au départe- ment f)	45,800	45,760 10	39,799 33	5,960 77
	54	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscrip- tion au grand-livre, relatifs à l'exercice 1904 et aux exercices clos.) (Crédit non limitatif.)	20,000	13,296 51	11,083 51	2,213
	55	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1904 et aux exercices clos.) (Crédit non limitatif.)	16,000	14,660 06	10,741 50	5,805 98
	56	Secours à des ministres des cultes	50,000	50,000	28,000	1,400
		A REPORTER. . . . fr.	20,266,000	20,907,643 19	18,841,429 84	8,011,257 29

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
24,686,656 85		54,760 56	"	115,885 06	"	764,082 45	
203,095 29		"	"	4 71	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 170,000 "
							Augmentation 53,100 "
28,281 03		"	"	18 97	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 25,000 "
							Augmentation 5,500 "
21,591 86		"	"	8 14	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 18,000 "
							Augmentation 5,400 "
1,397,600 "		"	"	"	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 1,584,000 "
							Augmentation 15,600 "
29,650 01		"	"	549 99	"	"	
19,455 94		75 "	"	789 06	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 14,000 "
							Augmentation 6,500 "
50,000 "		"	"	"	"	"	
274,972 08		27 92	"	"	"	"	
60,000 "		"	"	"	"	"	
45,760 10		"	"	39 90	"	"	f) Crédit primitif . . . fr. 40,000 "
							Augmentation 5,800 "
13,296 51		"	"	6,705 49	"	"	
14,547 48		112 58	"	1,539 94	"	"	
50,000 "		"	"	"	"	"	
26,852,667 15		54,976 06	"	125,339 26	"	764,082 45	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	26,266,900 »	26,907,643 19	18,841,429 84	8,011,237 29
XI (suite)		Traitements de disponibilité, pensions et secours (suite).				
	57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	29,000 »	28,924 »	28,854 »	70 »
	58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au département	5,000 »	5,252 »	5,252 »	»
XII.		Dépenses imprévues.				
	59	Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux a)	19,200 »	19,021 55	5,529 70	13,691 65
		TOTAL pour le service ordinaire fr.	26,320,100 »	26,958,840 54	18,878,865 54	8,024,998 94
XIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	60	Construction d'une maison de refuge pour femmes . . .	100,000 »	99,999 95	472 48	99,527 45
	61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout et à Bruxelles — Achat de terrains. — Plans — Travaux de construction et de parachèvement. b)	633,500 »	89,645 29	34,958 88	54,233 63
	62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'Etat. — Achat de terrains.	59,000 »	58,998 37	4,425 91	54,570 46
	63	Construction et aménagement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement. — Achat de terrains . . . c)	240,000 »	239,999 15	157,842 45	68,702 90
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr	1,032,500 »	488,640 72	197,699 70	277,034 44
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	27,352,400 »	27,447,481 26	19,076,565 24	8,302,033 38

JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUBR. DES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
26,852,667 13	54,976 00	.	125,539 20	.	764,082 45	
28,924 .	.	.	76 .	.	.	
3,252 .	.	.	1,748 .	.	.	
19,021 35	.	.	178 65	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 7,500 . Augmentation 11,700 .
26,903,864 48	54,976 06	.	125,541 91	.	764,082 45	
99,999 95	.	.	0 07	.	.	
89,192 51	452 78	.	451,654 71	92,000 .	.	b) Crédit primitif . . . fr. 600,000 . Crédit supplémentaire. . 35,500 .
58,996 37	.	.	3 65	.	.	
226,545 33	13,453 80	.	0 87	.	.	c) Crédit primitif . . . fr. 200,000 . Crédit supplémentaire. . 40,000 .
474,734 14	13,906 58	.	451,059 28	92,000 .	.	
27,378,598 69	68,882 64	.	577,001 10	92,000 .	764,082 45	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1902. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	3,389 95	3,389 95	•	3,389 95
		Transfert de l'exercice 1903. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	312,111 24	312,111 24	100,000	212,111 24
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	315,501 10	315,501 19	100,000	215,501 19
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget de l'exercice 1904 fr.	27,352,400	27,447,481 26	19,076,565 24	8,302,033 38
		TOTAUX. fr.	27,667,901 19	27,762,982 45	19,176,565 24	8,517,534 57

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉPÉTER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,589 95	"	"	"	"	"	
512,111 24	"	"	"	"	"	
515,501 19	"	"	"	"	"	
27,378,598 62	68,882 64	"	577,001 19	92,000 "	764,082 45	
27,694,099 81	68,882 64	"	577,001 19	92,000 "	764,082 45	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1904 a été fixé par l'article unique de la loi du 3 mai 1904, *Moniteur* du 11, n° 152 :

A Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 26,320,100 »

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 959,000 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 73,500 »

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1902 et 1903, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1840 sur la comptabilité de l'État . . . 515,501 19

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 1,347,801 19

ENSEMBLE. fr. 27,667,901 19

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
IX.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1900.				
		<i>Report de l'exercice 1900 à l'exercice 1904, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
IX.		Services divers.				
	24	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Constantinople.	13,097 05	13,097 05	•	•
		EXERCICE 1902.				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1904.</i>				
IX.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	24	Appropriation de l'hôtel de la légation de Belgique, à Constantinople	24,400 •	•	•	•
	25	Construction d'un hôtel pour le consulat général de Belgique, à Séoul	29,000 •	•	•	•
IX.		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1902 fr.	53,400 •	•	•	•
		EXERCICE 1903.				
		<i>Reports de l'exercice 1903 à l'exercice 1904.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
IX.	24	Appropriation et ameublement de l'hôtel de la légation de Belgique, à Constantinople	51,901 90	6,497 15	•	6,497 15
	25	Construction d'un hôtel pour le consulat de Belgique, à Séoul	48,325 44	260 45	•	260 45
	26	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique, à Tokio	1,160 50	•	•	•
	27	Hôtel de la légation à Tokio. — Travaux de construction et d'appropriation; ameublement	37,951 49	•	•	•
IX.		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1903 fr	119,337 33	6,757 60	•	6,757 60

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 25 novembre 1904, n° 609126.
	.	13,097 05	.	.	.	
	.	.	.	.	24,400 "	
	.	.	.	.	29,000 "	
	.	.	.	.	53,400 "	
	6,407 15	"	.	.	25,404 75	
	260 45	.	.	.	48,062 99	
	"	.	.	.	1,160 50	
	"	.	.	.	37,951 49	
	6,757 00	.	"	.	112,579 73	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1904. (COMPTÉ DÉFINITIF) a).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 *	21,000 *	21,000 *	*
	2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour tra- vaux extraordinaires et secours	438,300 »	438,300 *	418,233 12	20,066 88
	3	Matériel b)	74,500 »	74,492 45	41,856 91	32,509 92
	4	Fonds secrets	13,000 *	13,000 *	*	13,000 *
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	30,000 *	30,000 *	30,000 *	*
II.		Légations.				
	6	Traitements des chefs de mission :				
		A. Allemagne	58,000 *			
		B. Autriche-Hongrie	58,000 *			
		C. Brésil	30,000 *			
		D. Chine	50,000 »			
		E. Danemark, Suède et Norvège	25,000 *			
		F. Espagne	30,000 *			
		G. États-Unis	38,000 *			
		H. France	58,000 »			
		I. Grande-Bretagne	58,000 »			
		J. Grèce	25,000 »			
		K. Italie	38,000 *			
		L. Japon	38,000 »			
		M. Grand-Duché de Luxembourg	18,000 *			
		N. Maroc	25,000 *			
		A REPORTER. fr.	570,800 *	576,792 45	511,090 03	65,576 80

AFFAIRES ETRANGÈRES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
21,000 »	•	•	•	•	•	a) Par l'article 7 de la loi du 18 août 1905, <i>Moniteur</i> des 28/29, n° 240/241, le Budget du Ministère des Affaires Etrangères pour l'exercice 1904 a été augmenté d'une somme de 219,500 francs à répartir entre les articles 3, 9, 12 et 15.
438,300 »	•	•	•	•	•	
74,366 83	125 62	•	7 55	•	•	
13,000 »	•	•	•	•	•	
30,000 »	•	•	•	•	•	
570,006 83	125 62	•	7 55	•	•	b) Crédit primitif . . . fr 58,000 » Crédit supplémentaire. . 16,500 »

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, usqu'au 31 octobre.
II (suite).	6 (suite).	REPORT. fr	576,800 •	576,792 45	511,090 03	65,576 80
		Légations (suite).				
		Traitements des chefs de missions (suite) :				
		O. Mexique 30,000 •	852,000 •	852,000 •	841,550 93	10,449 07
		P. Pays-Bas 38,000 •				
		Q. Perse 30,000 •				
		R Portugal 25,000 •				
		S. Roumanie. 25,000 •				
		T. Russie. 58,000 •				
		U. Saint-Siège 30,000 •				
		V. Serbie. 25,000 •				
		W. Suisse. 15,000 •				
		X Turquie 30,000 •				
III.	7	Traitements des conseillers et secrétaires	212,000 •	212,000 •	201,567 57	10,432 43
		Consulats.				
IV.	8	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi. .	950,900 •	950,846 40	680,662 59	270,183 81
		Frais de voyage.				
V.	9	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses a)	352,000 •	306,216 20	63,610 34	242,605 95
		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	10	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	16,000 •	15,499 98	15,499 98	•
	11	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	126,200 •	126,200 •	104,449 02	21,750 98
	12	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et acciden- tels b)	180,000 •	180,694 53	34,485 07	120,208 86
		A REPORTER. fr.	3,245,900 •	3,200,240 03	2,452,916 13	747,207 90

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESYANT AFFECTURE OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
576,866 83		125 62	"	7 55	"	"	
852,000 "		"	"	"	"	"	
212,000 "		"	"	"	"	"	
950,846 40		"	"	53 60	"	"	
506,216 29		"	"	7,785 71	18,000 "	"	a) Crédit primitif . . . fr. 200,000 " Crédit supplémentaire. . . 132,000 "
15,499 98		"	"	500 02	"	"	
126,200 "		"	"	"	"	"	
160,894 53		"	"	19,305 47	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 135,000 " Crédit supplémentaire. . . 45,000 "
3,200,124 03		125 62	"	27,650 35	18,000 "	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	3,245,900	3,200,249 65	2,452,916 15	747,207 90
V (suite).		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats (suite).				
	13	Frais de chancellerie; allocations exceptionnelles et tempo- raires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	53,000	53,000	49,541 29	3,458 71
	14	Garde militaire de la légation belge à Pékin	78,200	48,115 99	"	35,456 09
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	15	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget a)	91,000	90,945 24	55,604 39	35,340 85
	16	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	4,000	2,387 57	2,387 57	"
	17	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	7 0	498 75	498 75	"
VII.		Commerce, émigration.				
	18	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consu- laire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	107,000	105,438 93	86,194 72	17,744 21
	19	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; pu- blications; bibliothèque	20,000	15,434 22	7,896 92	7,557 30
	20	Service de l'émigration.	26,000	25,996 92	22,981 92	3,015 "
	21	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union interna- tionale pour la publication des tarifs douaniers.	6,833	6,833	6,833	"
	22	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau per- manent et de la Commission internationale des sucres. . .	3,500	3,500	3,500	"
	23	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000	10,000	10,000	"
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	24	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif).	2,000	36 50	36 50	"
	25	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans no- mination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	3,000	875	700	175 "
	26	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000	959 31	43 70	915 61
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	5,652,133	5,564,271 06	2,699,134 87	850,830 67

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

LES		PAYEMENTS RESSANT AFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité		
5,200,124 05		125 62	•	27,650 35	18,000 •	•	
53,000 •		•	•	•	•	•	
35,456 00		12,670 00	•	30,084 01	•	•	
80,045 24		•	•	54 76	•	•	a) Crédit primitif . . fr 65,000 • Crédit supplémentaire. . 28,000 •
2,587 57		•	•	1,612 43	•	•	
498 73		•	•	201 27	•	•	
103,958 95		1,500 •	•	1,561 07	•	•	
15,454 22		•	•	4,565 78	•	•	
25,008 92		•	•	3 08	•	•	
6,833 •		•	•	•	•	•	
3,500 •		•	•	•	•	•	
10,000 •		•	•	•	•	•	
36 50		•	•	1,963 50	•	•	
875 •		•	•	2,125 •	•	•	
959 31		•	•	40 60	•	•	
5,549,965 54		14,305 52	•	69,861 94	18,000 •	•	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre
IX		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	27	Hôtel de la légation à Tokio. Travaux de construction et d'appropriation, ameublement	62,200	6,884 46	•	•
	28	Hôtel du consulat général à Séoul. Travaux de construction	87,000	68,000 99	150	5,230 99
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	149,200	74,885 45	150	5,230 99
		TOTAUX pour le service ordinaire	3,652,153	3,564,271 06	2,699,134 87	850,830 67
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	3,801,333	3,639,156 51	2,699,284 87	856,061 66
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1900. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	13,097 05	13,097 05	•	•
		Transferts de l'exercice 1902. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	55,400	•	•	•
		Transferts de l'exercice 1903. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	110,337 33	6,757 60	•	6,757 60
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	185,834 38	19,854 65	•	6,757 60
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget de l'exercice 1904	3,801,333	3,639,156 51	2,699,284 87	856,061 66
		TOTAUX . . . fr.	3,987,167 38	3,659,011 16	2,699,284 87	862,819 26

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
.	.	.	0,884 46	.	55,315 54	.	
5,380 99	"	"	62,620 "	"	18,099 01	.	
5,380 99	.	.	69,504 46	.	74,314 55	.	
3,549,965 54	14,305 52	"	"	69,861 94	18,000 "	.	
3,555,346 53	14,305 52	.	69,504 46	69,861 94	92,314 55	.	
.	13,097 05	.	.	.	.	.	
.	"	"	"	.	55,400 "	"	
6,757 60	.	.	.	.	112,579 73	.	
6,757 60	13,097 05	.	.	.	165,979 73	.	
3,555,346 53	14,305 52	.	69,504 46	69,861 94	92,314 55	.	
3,562,104 13	27,402 57	.	69,504 46	69,861 94	258,294 28	"	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1904, a été fixé par l'article unique de la loi du 18 mai 1904, *Moniteur* du 29, n° 150 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de. fr. 3,432,633 "

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. fr. 219,500 "

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 3,652,133 "

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 149,200 "

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1900, 1902 et 1903, conformément à l'article 30 de la loi du 18 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. fr. 185,834 38

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 335,034 38

ENSEMBLE. fr. 3,987,167 38

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a)				
		EXERCICE 1902.				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1904, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XV.	128	Académie royale flamande — Ameublement	8,224 »	7,665 »	»	7,665 »
		EXERCICE 1903.				
		<i>Reports de l'exercice 1903 à l'exercice 1904.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I.	4	Bibliothèque du département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	1,051 40	1,023 25	•	1,023 25
		Sciences et lettres.				
X.	51	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	3,266 »	3,266 »	3,266 »	•
		Enseignement primaire.				
XIII.	116	Vingtième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1900, 1901 et 1902) Achat et envoi d'exemplaires; frais de reliure	7,500 »	7,500 »	•	7,500 »
		Total pour le service ordinaire fr.	11,817 40	11,789 25	3,266 »	8,523 25
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XV.	126	Musée royal d'histoire naturelle. — Agrandissement; ameublement, éclairage et dépenses diverses	5,722 35	5,722 35	•	5,722 35
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1905 fr.	17,539 75	17,511 60	3,266 »	14,245 60

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
TOTAL		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,665	»	»	»	559	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 2 décembre 1904, n° 609656.
1,025 25	»	»	»	28 15	»	»	
5,266	»	»	»	»	»	»	
7,500	»	»	»	»	»	»	
11,789 25	»	»	»	28 15	»	»	
5,722 35	»	»	»	»	»	»	
17,511 60	»	»	»	28 15	»	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905. jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1904. (COMPTE DÉFINITIF. a)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
—						
Première section. — Dépenses ordinaires.						
I.	Administration centrale.					
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'admini- stration générale	634,300 »	634,299 25	632,450 25	1,840 »
		(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les con- seils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au dé- partement.)				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	62,125 »	62,122 07	42,767 »	19,355 07
	4	Bibliothèque du département: achat de livres; abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de car- tonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000 »	3,999 26	3,844 40	154 86
	5	Frais de route et de séjour; missions. b)	5,206 15	5,206 15	2,446 30	2,840 85
II.	Pensions et secours.					
	6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat, à des professeurs et instituteurs communaux ou à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et prenant cours en 1904 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif).	94,000 »	110,777 05	64,556 03	45,917 44
	7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'Etat dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de partici- pation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884) Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1904 . . .	191,000 »	176,375 87	141,340 95	5,154 91
	8	Supplément de pension accordé, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1904	150 »	150 »	»	150 »
	9	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des institu- teurs libres, constituées en sociétés mutualistes reconnues.	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
	10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861). . .	48,000 »	48,000 »	47,931 06	»
A REPORTER. . . . fr.			1,070,871 15	1,082,019 65	978,344 99	76,422 13

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 .	.	.	.	.	.	a) Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1904 a été augmenté : 1° d'une somme de 185,000 francs à répartir entre les articles 55, 112, 126, 127 (nouveau) et 128 (nouveau), par l'article 8 de la loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> des 16/17, nos 157/158; 2° d'une somme de fr. 868,062.49 à répartir entre les articles 5, 13, 19, 51, 77, 81, 91, 96, 105, 105, 115¹ (nouveau), 118, 120 et 125, par l'article 7 de la loi du 18 août 1903, <i>Moniteur</i> des 28/29, nos 240/241. Par l'article 6 de cette dernière loi, les crédits primitifs des articles 50, 64, 67 et 68 ont été diminués d'une somme de fr. 61,405.29 portée en augmentation aux articles 28, 29, 51, 50, 45, 65, 69 et 70.
634,209 25	.	.	0 75	.	.	
62,122 07	.	.	2 95	.	.	
3,099 26	.	.	0 74	.	.	
5,296 15	.	.	.	.	.	
110,475 47	303 58	.	.	.	16,777 05	b) Crédit primitif . . . fr. 4,700 . Crédit supplémentaire. . . 596 15
146,495 86	20,880 01	.	14,624 15	.	.	
150 .	.	.	.	.	.	
20,000 .	.	.	.	.	.	
47,951 06	68 94	.	.	.	.	
1,051,767 12	30,252 53	.	14,628 55	.	16,777 05	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,079,871 15	1,082,019 65	976,544 99	75,422 13
II		Pensions et secours (suite).				
(suite).	11	Restitution à la caisse des veuves et orphelins de l'adminis- tration de l'instruction publique des parts de pension payées par elle à la décharge de l'Etat (loi du 15 mars 1867)	707 .	707	.	707 .
	12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouis- sant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	80,000 .	79,777 50	67,707 50	12,070 .
III.		Statistique générale.				
	13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire a)	5,686 .	5,686 .	4,826 .	782 .
	14	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. — Traductions	400 .	.	.	.
	15	Commission centrale de statistique : frais de bureau; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,600 .	8,585 04	6,150 04	2,445 70
	16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque	4,800 .	4,797 97	3,795 37	577 50
IV.		Affaires provinciales et communales.				
	17	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 .	448,406 51	437,666 51	10,800 .
	18	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité : Province d'Anvers. fr. 129,010 . — de Brabant. 190,100 . — de la Flandre occidentale . 148,145 . — de la Flandre orientale . . 157,440 . — de Hainaut. 155,400 . — de Liège 156,425 . — de Limbourg 95,070 . — de Luxembourg 94,100 . — de Namur 107,250 . Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmen- tations réglementaires 16,552 .	1,225,402 .	1,209,965 06	1,203,865 06	6,100 .
		A REPORTER. fr.	2,855,446 15	2,840,091 33	2,700,545 37	108,792 33

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,051,767 12	50,252 55	"	14,628 55	"	16,777 05	
797 "	"	"	"	"	"	
79,777 50	"	"	222 50	"	"	
5,608	78 "	"	"	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 5,500 "
"	"	"	400 "	"	"	Crédit supplémentaire. . 186 "
8,583 04	"	"	16 30	"	"	
4,172 87	625 10	"	2 05	"	"	
448,466 31	"	"	1,533 49	"	"	
1,209,965 06	"	"	15,528 94	"	"	
2,809,135 70	30,955 63	"	52,131 87	"	16,777 05	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	2,855,446 15	2,840,091 53	2,700,343 37	108,702 35
IV		Affaires provinciales et communales (suite).				
(suite)	19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues : Province d'Anvers fr. 27,000 » — de Brabant. 27,000 » — de la Flandre occidentale. . . . 27,000 » — de la Flandre orientale. . . . 27,000 » — de Hainaut. 31,000 » — de Liège. 31,500 » — de Limbourg 22,700 » — de Luxembourg 20,700 » — de Namur 24,000 »	a) 243,516 44	243,381 42	156,757 96	85,614 28
	20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours : Traitements des commissaires. . fr. 211,000 » Frais de bureau 43,800 » Traitements des employés 256,520 »	491,120	486,522 78	465,074 50	21,448 48
	21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais de bureau du commissaire chargé d'administrer avec le commissaire de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales.	70,000	69,900 22	45,229 93	24,629 89
	22	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles	200,000	200,000	200,000	.
V		Affaires électorales.				
	25	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1904. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	35,000	31,780 17	29,309 20	2,470 97
	24	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	18,000	10,680	"	16,680
	25	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales.	15,000	12,712 85	6,735 25	5,977 58
		A REPORTER. . . . fr.	3,928,082 50	3,901,068 75	3,003,450 01	205,613 53

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1901

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,809,135 70	50,955 63	•	52,131 87	•	16,777 05	
242,572 24	1,009 18	•	135 02	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 257,900 • Crédit supplémentaire . 5,610 44
486,522 78	•	•	4,507 22	•	•	
69,859 82	40 40	•	99 78	•	•	
200,000	•	•	•	•	•	
51,780 17	•	•	3,219 83	•	•	
16,680 •	•	•	1,320 •	•	•	
12,712 83	•	•	2,287 17	•	•	
3,869,063 54	52,005 21	•	43,700 89	•	16,777 05	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,928,082 50	3,901,008 75	3,603,450 01	265,615 53
V		Affaires électorales (suite).				
(suite)	26	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. (<i>Credit non limitatif.</i>)	220,000 •	212,530 06	195,030 76	16,759 20
	27	Remboursement au département des chemins de fer, postes et télégraphiques, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État (<i>Credit non limitatif</i>)	100,000 •	96,701 95	96,467 10	234 85
VI.		Milice.				
	28	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions a)	137,500 •	136,581 54	58,210 70	78,008 64
	29	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses b)	40,000 •	39,854 47	29,096 02	9,545 20
VII.		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers.				
	30	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors; indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête c)	270,821 26	274,224 40	226,364 59	47,659 81
	31	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors; frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance d)	12,391 60	12,541 60	11,229 10	1,112 50
	32	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision. Vacations des médecins	75,000 •	67,480 •	30,520 •	37,070 •
	33	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour	10,000 •	9,995 49	9,558 54	458 95
	34	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	30,000 •	29,979 54	10,881 69	10,097 85
	35	Tir national: personnel permanent. Frais de route et de séjour du greffier	52,000 •	52,593 44	29,951 51	2,619 93
	36	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses	7,340 •	7,340 •	7,340 •	
		A REPORTER. fr.	4,872,555 45	4,820,002 14	4,318,360 02	460,236 46

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
5,869,063 54	32,005 21	•	43,790 89	•	16,777 05	
212,389 96	141 •	•	7,469 04	•	•	
96,701 95	•	•	3,298 05	•	•	
136,279 34	302 20	•	718 46	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 125,000 • Augmentation 12,300 •
59,559 22	315 25	•	145 53	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 50,000 • Augmentation 10,000 •
274,024 40	200 •	•	5,596 86	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 515,000 • Diminution 35,178 74
12,341 60	•	•	50 •	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 12,000 • Augmentation 391 60
67,590 •	90 •	•	7,520 •	•	•	
9,995 40	•	•	4 51	•	•	
29,979 54	•	•	20 46	•	•	
52,551 44	42 •	•	6 56	•	•	
7,540 •	•	•	•	•	•	
4,787,596 48	33,095 66		68,620 86	•	16,777 05	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	4,872,535 45	4,820,692 14	4,518,560 02	469,936 46
VII (suite).		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers (suite).				
	37	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	45,000 .	45,000 .	44,303 75	696 25
	38	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province	75,000 .	62,270 30	61,595 50	875 .
	39	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir a)	23,500 .	22,914 90	19,962 10	2,952 80
	40	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Crédit non limitatif)	25,000 .	31,668 35	31,368 60	290 75
	41	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 .	9,600 .	9,600 .	.
	42	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.	30,000 .	29,950 .	29,350 .	600 .
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	43	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. (Est autorisée l'imputation sur l'article 43 du prix des croix et médailles civiques à fournir pendant l'année en exécution du contrat d'adjudication du 1 ^{er} décembre 1899.) b)	33,987 14	33,971 92	24,982 80	8,989 12
	44	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	5,000 .	4,972 .	4,972 .	.
XI.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	45	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de Fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 300 francs à la veuve d'un légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 300 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1830 et à leurs familles	220,000 .	219,974 95	140,838 86	78,524 99
		A REPORTER. . . . fr.	5 340,022 50	5,281,014 56	4,685,133 43	502,174 37

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUBRIQUES	PAYEMENTS RESTANT A PAYER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la res- ponsabilité		
TOTAL						
4,787,596 48	33,095 66	"	68,020 36	"	16,777 05	
45,000 "	"	"	"	"	"	
62,270 30	"	"	12,729 70	"	"	
22,014 00	"	"	585 10	"	"	a) Crédit primitif fr. 20,000 "
						Augmentation . . 3,500 "
31,668 35	"	"	"	"	6,668 35	
9,600 "	"	"	400 "	"		
29,950 "	"	"	50 "	"	"	
33,971 92	"	"	15 22	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 25,000 "
4,972 "	"	"	28 "	"	"	Augmentation 8,987 14
219,363 85	611 10	"	25 05	"	"	
5,247,307 80	33,706 76	"	82,453 43	"	23,445 40	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1904.	En 1905. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,340,022 59	5,281,014 56	4,685,133 45	562,174 37
X		Sciences et lettres.				
	46	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> ; publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de bibliographie: rédaction et administration. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples et au laboratoire de Leopoldville. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres; dépenses diverses. Part contributive de la Belgique dans les frais du bureau central des recherches sismologiques, à Strasbourg . . .	219,900 *	219,460 58	145,187 70	53,614 88
	47	Institut historique belge à Rome	12,000 *	12,000 *	7,550 "	4,450 "
	48	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i>	112,500 *	112,220 98	95,832 56	16,367 02
	49	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande	51,900 *	51,900 *	28,662 28	3,237 72
	50	Observatoire royal: personnel; salaire des gens de service; traitements de disponibilité	116,050 "	116,050 *	109,699 17	5,200 83
	51	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. (Y compris une somme de 25,000 francs en charge temporaire). a)	81,500 *	81,500 *	47,919 13	31,885 79
		A REPORTER. fr.	5,915,472 59	5,855,946 12	5,117,984 27	676,930 61

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS	
5,947,507 80	53,706 76	.	82,453 43	.	23,445 40	
196,803 58	22,058 "	"	430 42	"	"	
12,000 "	"	"	"	"	"	
112,199 58	21 40	"	79 02	"	"	
31,900 "	"	"	"	"	"	
114,900 "	1,150 "	"	"	"	"	
79,804 02	1,495 08	"	"	"	"	
5,794,914 88	59,031 24	.	82,971 87	.	23,445 40	a) Crédit primitif . . fr. 74,300 " Crédit supplémentaire. . 7,000 "

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,913,472 59	5,853,946 12	5,117,984 27	676,950 61
X (suite)		Sciences et lettres (suite).				
	52	Bibliothèque royale : personnel; traitements de disponibilité; rédaction du catalogue général.	127,800 .	127,800 .	119,990 75	5,889 25
	53	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions (Y compris une somme de 3,500 francs en charge temporaire) . . .	107,650 .	107,649 96	62,837 76	43,058 20
	54	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité.	108,100 .	108,100 .	100,514 58	2,395 .
	55	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> (y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire) a)	67,250 .	67,218 27	49,648 82	17,479 85
	56	Participation de la Belgique aux travaux d'exploration internationale, hydrographique et biologique, de la mer du Nord et des eaux adjacentes	18,000 .	17,985 69	17,985 69	.
	57	Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel; traitements de disponibilité.	86,850 .	86,849 11	86,029 11	820 .
	58	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique.	10,200 .	10,199 40	7,227 28	2,972 12
	59	Archives de l'État dans les provinces : personnel; traitements de disponibilité	90,900 .	90,899 88	90,774 58	125 30
	60	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris une somme de 12,100 francs en charge temporaire)	50,800 .	50,799 10	18,186 .	12,524 64
	61	Échanges littéraires internationaux	15,300 .	15,300 .	12,914 14	2,385 86
XI.		Enseignement supérieur.				
	62	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire	1,000 .	1,000 .	1,000 .	.
	63	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 .	1,348 10	705 35	642 75
		A REPORTER. . . . fr.	0,579,322 59	6,519,095 63	5,685,798 13	765,203 58

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,794,914 88	59,031 24	°	82,971 87	°	23,445 40	
125,880 °	1,920 °	°	°	°	°	
105,875 98	1,774 °	°	0 04	°	°	
102,909 38	5,190 62	°	°	°	°	
67,128 67	89 60	°	31 73	°	°	a) Crédit primitif . fr 62,250 ° Crédit supplémentaire . 5,000 °
17,985 69	°	°	14 31	°	°	
86,849 11	°	°	0 89	°	°	
10,199 40	°	°	0 60	°	°	
90,899 88	°	°	0 12	°	°	
30,710 64	88 46	°	0 90	°	°	
15,300 °	°	°	°	°	°	
1,000 °	°	°	°	°	°	
1,348 10	°	°	651 90	°	°	
6,451,001 71	68,093 92	°	83,672 36	°	23,445 40	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,579,322 59	6,519,095 65	5,685,798 13	765,203 58
XI (suite).		Enseignement supérieur (suite).				
	64	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire. . . a)	1,679,813 »	1,679,798 54	1,328,319 84	351,478 50
	65	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'université de Liège b)	545,987 »	545,945 02	248,686 32	264,193 24
	66	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. . .	111,000 »	106,807 70	67,459 »	36,948 70
	67	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys. c)	55,300 »	55,034 95	30,590 25	24,444 70
	68	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers d)	4,762 45	4,251 75	1,388 55	2,863 20
	69	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. F, de la loi du 12 avril 1894 e)	11,450 »	11,421 40	7,080 20	4,341 20
	70	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale f)	1,287 55	1,283 35	577 60	856 90
	71	Commission d'entérinement des diplômes académiques: frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission	5,600 »	5,523 50	2,977 50	2,547 80
	72	Commission d'entérinement des diplômes académiques: indemnité du commis	1,400 »	1,400 »	1,400 »	»
	73	Frais du concours universitaire: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	12,000 »	11,500 55	9,519 65	1,980 90
	74	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . .	21,000 »	20,750 »	3,200 »	16,910 »
		Enseignement moyen.				
XII.	75	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen: traitement du secrétaire	2,000 »	1,700 »	1,700 »	»
		A REPORTER. fr.	9,030,022 59	8,964,513 99	7,388,497 04	1,471,768 72

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS	
6,451,001 71	68,003 92	"	83,672 36	"	23,445 40	
1,079,798 34	"	"	14 66	"	"	a) Crédit primitif . . fr. 1,701,100 Diminution 21,287
512,879 56	33,065 46	"	41 98	"	"	b) Crédit primitif . . fr. 522,000 Augmentation 23,987
104,407 70	2,400 "	"	4,192 30	"	"	
55,034 95	"	"	265 05	"	"	c) Crédit primitif . . fr. 60,000 Diminution 4,700
4,251 75	"	"	310 70	"	"	d) Crédit primitif . . fr. 5,000 Diminution 237 55
11,421 40	"	"	28 60	"	"	e) Crédit primitif . . fr. 9,500 Augmentation 1,950
1,234 50	48 85	"	4 20	"	"	f) Crédit primitif . . fr. 1,000 Augmentation 287 55
5,525 30	"	"	74 70	"	"	
1,400 "	"	"	"	"	"	
11,500 65	"	"	499 45	"	"	
20,110 "	640 "	"	250 "	"	"	
1,700 "	"	"	300 "	"	"	
8,860,285 76	104,248 23	"	89,854 "	"	23,445 40	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
XII (suite).		REPORT. . . . fr.	9,050,922 59	8,064,515 99	7,588,497 04	1,471,768 72
		Enseignement moyen (suite).				
	76	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,920 *	2,902 04	828 22	2,073 82
	77	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique: traitements du personnel, indemnités a)	59,025 *	59,024 98	55,700 *	5,524 98
	78	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire): frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	19,500 *	18,598 60	15,638 30	2,960 30
	79	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	88,000 *	81,297 06	74,748 75	6,548 31
	80	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 *	10,848 39	4,981 39	5,867 *
	81	Jurys d'examen de l'enseignement moyen: frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce b)	49,500 *	49,492 10	59,936 20	8,880 10
	82	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel	2,500 *	2,414 27	1,345 17	1,069 10
	83	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	4,000 *	3,423 02	2,844 70	578,32
	84	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,998,832 *	3,986,850 42	3,513,914 81	400,288 74
		A REPORTER. . . . fr.	13,260,199 59	13,170,373 87	11,098,454 28	1,969,359 39

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,860,265 76	104,248 25	•	89,854 "	•	25,445 40	
2,902 04	•	"	17 96	•	•	
59,024 98	•	•	0 02	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 57,400 " Crédit supplémentaire. . 1,625 "
18,598 60	•	"	901 40	•	•	
81,297 06	•	•	6,702 94	•	•	
10,848 39	•	"	151 61	"	•	
48,816 30	675 80	•	7 90	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 42,000 " Crédit supplémentaire. . 7,500 "
2,414 27	"	"	85 73	•	•	
5,423 02	•	•	576 98	•	•	
5,980,203 25	6,056 17	•	11,972 58	•	•	
13,067,793 07	111,580 20	•	110,271 12	•	25,445 40	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRÉDITS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	13,268,199 59	13,179,373 87	11,098,434 28	1,969,559 39
		Enseignement moyen (suite).				
	85	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'Etat et des écoles moyennes patronnées	54,500 »	52,100 »	28,750 »	3,350 »
	86	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'Etat dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé	177,918 »	177,673 72	154,788 10	22,885 62
	87	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	45,900 »	41,225 13	54,265 20	6,959 95
	88	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne frais de route, de séjour et de vacation des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers.	28,500 »	28,423 58	22,160 84	6,239 84
	89	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré sans emploi.	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	90	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat et des inspecteurs de ces établissements.	95,000 »	68,690 03	58,098 25	10,424 35
	91	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen a)	12,562 90	12,562 40	8,472 55	3,924 95
	92	Frais de publication du 17 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	5,500 »	4,206 75	»	4,206 75
		Enseignement primaire.				
	93	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	94	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	4,500 »	4,434 10	1,832 70	1,842 40
		A REPORTER fr.	13,672,580 40	13,552,089 38	11,410,801 72	2,029,193 23

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
13,067,795 67	111,580 20	.	110,271 12	.	23,445 40	
52,100 .	.	"	2,400 .	"	.	
177,675 72	"	"	244 28	"	"	
41,225 15	"	"	2,674 87	"	"	
28,400 68	22 70	"	76 62	"	"	
2,000 .	"	"	.	"	.	
68,522 60	167 45	"	26,509 97	"	"	
12,597 50	165 10	"	0 50	"	"	a) Crédit primitif . . . fr 11,200 . Crédit supplémentaire. . 1,362 90
4,206 75	.	"	1,293 25	"	"	
2,000 .	"	"	.	"	"	
3,675 10	759 .	"	85 90	"	"	
13,439,994 95	112,694 45	"	143,336 51	.	23,445 40	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,672,580 49	15,552,389 58	11,410,801 72	2,029,193 23
XIII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	95	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. Traitements de disponibilité . . .	436,500	423,107 60	410,824 32	12,283 28
	96	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire a)	204,100	204,072 97	153,974 35	47,975 10
	97	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite.	111,200	110,125	108,950	1,175
	98	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application.	830,650	828,444 45	784,142 71	44,501 74
	99	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'Etat; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire, 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frâbeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	20,000	19,988 24	15,362 24	4,626
	100	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	5,936 77	3,530 59	2,466 38
	101	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'Etat	78,000	77,997 76	48,324 42	29,641 09
	102	Bourses aux élèves des écoles normales de l'Etat et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées.	300,000	299,919 34	299,389 06	200
	103	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidés qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers b)	178,500	178,487 50	5,868	171,489 50
		A REPORTER. fr.	15,843,530 49	15,700,829 01	13,241,168 11	2,343,531 92

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCEDANT LES DEPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
15,459,994 95		112,694 45	.	145,356 51	.	23,445 40	
425,107 60		.	.	15,392 40	.	.	
201,949 45		2,125 52	.	27 05	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 202,500 . Crédit supplémentaire. . 1,800 .
110,125 .		.	.	1,075 .	.	.	
828,444 45		.	.	8,205 55	.	.	
19,988 24		.	.	11 76	.	.	
5,996 77		.	.	5 25	.	.	
27,966 11		31 65	.	2 24	.	.	
299,589 96		329 58	.	80 66	.	.	
177,357 50		1,150 .	.	12 50	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 175,000 . Crédit supplémentaire. . 3,500 .
15,584,520 03		110,308 98	.	166,146 88	.	23,445 40	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	15,843,530 49	15,700,829 01	13,241,168 11	2,343,351 92
XIII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	104	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types	100,000 "	100,000 "	11,725 05	84,855 89
	105	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 5 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption . a)	10,503,000 "	10,498,916 "	9,551,089 "	961,647 "
	106	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de la dite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné	950,000 "	892,458 "	873,795 "	18,293 "
	107	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidees pour garçons	15,000 "	15,415 "	11,881 "	1,554 "
	108	Part de l'État dans les augmentations de traitement légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1904 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	855,000 "	804,367 28	"	802,263 57
	109	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1904 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	115,000 "	114,810 56	29,753 61	84,668 81
	110	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1904 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	210,000 "	170,349 95	123,981 29	55,368 66
	111	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial	20,000 "	5,116 66	"	5,116 66
	112	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 112 à l'article 103 et vice-versa.) b)	2,277,000 "	2,270,275 "	1,494,470 "	775,205 "
	113	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités.	9,200 "	9,199 70	8,773 20	426 50
	114	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	4,300 "	4,288 07	1,988 86	2,299 21
		A REPORTER. . . . fr.	30,902,030 40	30,590,005 03	25,328,625 12	5,135,100 22

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CREDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art 20 de la loi sur la comp- tabilité		
15,584,520 03	116,508 98	*	166,146 88	*	23,445 40	
96,560 94	5,450 06	"	*	"	*	
10,492,756 *	3,180 *	*	7,084 "	*	*	a) Crédit primitif . fr. 10,518,000 *
						Crédit supplémentaire . 185,000 "
892,088 *	350 *	"	57,562 *	"	"	
13,415 *	*	"	1,585 "	"	*	
802,263 57	2,103 71	"	50,632 72	*	"	
114,422 42	387 94	*	189 64	"	"	
179,340 95	*	*	50,650 05	"	"	
5,116 66	*	"	14,885 34	"	*	
2,269,765 *	510 *	"	6,725 "	*	"	b) Crédit primitif . . . fr. 2,177,000 "
						Crédit supplémentaire. . 100,000 *
9,199 70	*	"	0 30	"	*	
4,288 07	"	"	11 93	*	"	
30,465,725 34	126,279 09	*	335,470 86	*	23,445 40	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	30,902,030 49	30,590,005 03	25,328,625 12	5,155,100 22
XIII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	115	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	30,250 "	30,242 70	20,150 30	18,992 46
	115 ¹	Vingtième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1900, 1901 et 1902). Achat et envoi d'exemplaires; frais de reliure a)	2,000 "	1,994 56	"	1,994 56
XIV.		Dépenses diverses et imprévues.				
	116	Dépenses imprévues non libellées au budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse.	11,000 "	10,187 33	5,157 67	4,979 66
	117	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination. — Subside à l'administration communale de Bruxelles	36,000 "	35,095 30	35,064 30	331 "
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	30,990,280 49	30,677,425 18	25,389,597 39	5,161,397 90
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XV.		Services divers.				
	118	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires b)	636,942 "	636,938 39	175,072 48	458,542 67
	119	Enseignement moyen — Construction et ameublement de locaux	10,000 "	8,468 77	"	8,430 77
	120	Enseignement primaire — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires c)	1,400,000 "	1,400,000 "	705,517 75	352,577 02
		A REPORTER. fr.	2,046,942 "	2,045,407 16	880,590 23	810,551 06

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS AYANT ÉTÉ EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.		
50,465,725 54	126,279 69	•	555,470 86	•	23,445 40	a) Le crédit de l'article 115 ^a a été alloué par la loi du 18 août 1905, <i>Moniteur</i> des 28/29, nos 240/241.	
30,142 76	100 •	•	7 24	•	•		
1,994 56	•	•	5 44	•	•		
10,157 55	50 •	•	588 15	224 54	•		
55,995 50	•	•	4 50	•	•		
50,550,995 49	126,429 69	•	556,076 17	224 54	23,445 40	b) Crédit primitif . . . fr. 587,275 • Crédit supplémentaire. . . 49,667 • c) Crédit primitif . . . fr. 800,000 • Crédit supplémentaire. . . 600,000 •	
635,915 15	5,525 24	•	8 61	•	•		
8,450 77	38 •	•	1,551 25	•	•		
1,058,005 57	541,904 65	•	•	•	•		
1,700,141 29	545,285 87	•	1,534 84	•	•		

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	2,046,942	2,045,407 16	880,500 25	819,551 06
XV (suite)		Services divers (suite).				
	121	Ameublement et équipement de la garde civique: achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'Etat, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. — Achat de harnachements; transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central Frais divers, contrôle, réception, etc.	110,000	103,327 30	56,187 43	46,642 37
	122	Subside à la commission chargée de mettre en valeur les matériaux scientifiques recueillis par l'expédition antarctique belge.	40,000	40,000	•	20,000
	123	Fêtes du 75 ^e anniversaire de l'indépendance nationale . .	20,000	19,057 44	4,727 50	15,220 04
	124	Exposé de la situation du royaume de 1876 à 1900 . . .	20,000	3,053 66	•	2,827 18
	125	Musée royal d'histoire naturelle. — Ameublement et dépenses diverses. a)	02,200	02,091	88,603 29	5,487 71
	126	Acquisition d'un immeuble pour la conservation des archives de l'Etat, à Hasselt b)	35,700	35,582 05	35,575 21	8 84
	127	Acquisition d'un immeuble en vue de l'agrandissement de l'école normale d'institutrices, à Liège. c)	65,200	65,171 06	65,050	135 96
	128	Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial du Luxembourg c)	15,000	12,909 67	12,909 67	•
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	2,445,051	2,417,500 24	1,143,717 55	907,885 06
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	50,000,280 40	50,077,425 18	25,589,507 50	5,101,307 00
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	52,445,331 40	52,005,015 42	26,733,225 05	5,009,192 06

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,700,141 29		545,265 87	•	1,554 84	•	•	
102,820 80		497 50	•	6,672 70	•	•	
20,000 •		20,000 •	•	•	•	•	
19,957 44		•	•	42 56	•	•	
2,827 18		226 48	•	16,948 54	•	•	
92,001 •		•	•	118 •	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 90,000 • Crédit supplémentaire . . 2,200 •
35,582 05		•	•	117 05	•	•	(b) Crédit primitif . . . fr. 55,000 • Crédit supplémentaire . . 700 •
65,171 96		•	•	28 04	•	•	c) Les crédits des articles 127 et 128 ont été alloués par la loi du 14 mai 1904, <i>Moniteur</i> des 16/17, n°s 157/158.
12,999 67		•	•	0 33	•	•	
2,051,600 39		565,989 85	•	25,460 70	•	•	
50,550,995 42		120,420 69	•	556,070 17	224 54	23,445 40	
52,602,595 88		492,410 54	•	581,530 05	224 54	23,445 40	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES SAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904	En 1905, jusqu'au 31 octobre
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1902. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	8,224	7,605	•	7,605
		Transferts de l'exercice 1905. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	17,550 75	17,511 60	5,266	14,245 60
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	25,765 75	25,176 60	5,266	21,910 60
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget de l'exercice 1904.	55,453,331 49	53,095,015 42	26,555,514 92	6,069,280 96
		TOTAUX. fr.	55,450,095 24	53,120,192 02	26,556,580 92	6,091,191 56

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
	7,605	.	.	550	.	.
	17,511 60	.	.	28 15	.	.
	25,176 60	.	.	587 15	.	.
	52,602,595 88	492,419 54	.	561,536 93	224 54	25,445 40
	52,627,772 48	492,419 54	.	562,124 08	224 54	25,445 40

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1904, a été fixé par l'article unique de la loi du 20 février 1904, *Moniteur* des 29 février et 1^{er} mars, nos 60-61 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 50,669,094 .

À Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 521,186 49

2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice
1903, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846
sur la comptabilité de l'État 11,817 40

TOTAL pour le service ordinaire fr. 51,002,007 89

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,712,278 .

À Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 730,776 .

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1902 et 1903. 15,946 55

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 2,456,997 55

ENSEMBLE. fr. 53,459,005 24

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905. jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1904 (COMPTE DÉFINITIF) a).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	288,000 •	284,651 12	276,829 40	8,821 66
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	55,000 •	54,875 06	44,810 02	10,052 24
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	8,250 •	5,526 52	3,105 12	2,421 20
		Honoraires des avocats.				
	5	Honoraires des avocats du département.	3,000 •	2,500 •	2,125 •	375 •
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif.)	7,000 •	3,072 05	2,441 65	650 40
	7	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse.	3,450 •	3,450 •	3,350 •	•
III.		Agriculture.				
	8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'Etat; traitements, salaires, indemnités et frais de route. — Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. — Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'Etat: indemnités, frais de route, frais d'études, matériel.	203,200 •	201,987 19	177,260 37	24,726 82
		A REPORTER. fr.	588,000 •	577,002 34	520,022 52	47,027 52

L'AGRICULTURE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
Total		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
							a) Par l'article 7 de la loi du 18 août 1903, <i>Moniteur</i> des 28/30, nos 240/241, le Budget du Ministère de l'Agriculture a été augmenté d'une somme de fr 83,369 05 à répartir entre les articles 25, 27, 33, 36, 40, 50, 53, 58 et 72
21,000 .		.	.	.	.	.	
284,051 12		.	.	5,348 88	.	.	
54,863 16	12 50	.	.	124 34	.	.	
5,526 32	.	.	.	2,723 08	.	.	
2,500 .	.	.	.	500 .	.	.	
5,072 05	.	.	.	5,927 05	.	.	
3,550 .	100 .	.	.	.	.	.	
201,987 10	.	.	.	75 84	1,138 97	.	
576,040 84	112 50	.	.	10,608 09	1,138 97	.	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES PAIÉS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	588,900 *	577,062 54	520,922 52	47,027 32
III		Agriculture (suite).				
(suite).	0	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine; indemnités pour bêtes bovines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres provenant d'animaux déclarés impropres à la consommation pour cause de maladies contagieuses. — Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. — Achat de vaccins, toxines et sérums. — Frais de recherches et d'expériences relatives aux maladies contagieuses des animaux domestiques. — Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail. — Subside à la société « Le cheval de trait belge », pour frais d'assurance et autres à résulter de la participation de l'élevage belge aux concours internationaux de chevaux reproducteurs de Saint-Louis. — Dépenses diverses	1,050,000 *	1,548,810 80	956,898 11	589,940 09
	10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; inspecteurs vétérinaires suppléants; médecins vétérinaires agréés; indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires.	255,000 *	183,284 18	150,583 17	52,701 01
	11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	18,000 *	17,072 66	9,504 40	7,568 26
	12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers.	600,000 *	650,637 70	240,849 19	261,651 70
	13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsidés. — Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole : subsidés pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole. — Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture	330,000 *	320,999 94	318,144 38	11,855 56
	14	Recensement agricole annuel	90,000 *	80,891 28	58,030 68	51,854 55
		Enseignement vétérinaire.				
	15	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; traitements d'activité et de disponibilité	123,960 *	123,960 *	120,590 98	3,360 02
	16	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études (Y compris une somme de 4,475 francs en charge temporaire.)	86,975 *	86,974 48	58,905 20	27,905 99
		A REPORTER. fr.	3,782,833 *	3,410,693 47	2,420,443 03	833,254 96

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exer- cice suivant, en vérité de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS	
576,949 84	112 50	.	10,608 69	1,138 97	.	
1,346,838 80	1,972 .	.	301,189 20	"	"	
183,284 18	"	"	51,715 82	"	.	
17,072 06	.	"	927 34	.	.	
508,500 95	151,136 84	.	362 21	.	.	
329,909 94	.	"	. 06	.	"	
89,871 03	20 25	"	108 72	.	.	
123,960 .	"	"	"	"	.	
86,201 10	773 29	"	. 52	.	.	
3,262,078 50	154,014 88	.	365,002 86	1,138 97	.	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	3,782,835	3,416,093 47	2,429,443 63	855,234 96
III (suite).		Agriculture (suite).				
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>				
	17	Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agri- culture et d'horticulture de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité; indemnités	203,000	202,201 97	192,096 67	9,505 30
	18	Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; améliorations, frais d'exploita- tion; frais des commissions d'administration, de surveil- lance et des jurys	97,250	96,696 52	80,766 95	15,929 57
	19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection	20,000	19,995	3,280	16,215
	20	Frais des conférences agricoles et horticoles. — Enseigne- ment agricole moyen et primaire; subsides. — Acqui- sition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occa- sion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture. — Ecole centrale pratique de maréchalerie	393,800	393,320 72	346,506 17	46,814 55
		<i>Jardin botanique de l'Etat.</i>				
	21	Jardin botanique de l'Etat. Traitements du personnel. . .	43,200	43,199 67	40,499 67	2,700
	22	Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de cul- ture. Musée forestier.	65,200	65,191 72	61,922 86	3,268 86
		Eaux et forêts.				
IV.	23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses a)	674,365	674,364 97	581,191 69	90,618 38
	24	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. En- couragements à des sociétés forestières. Bureau de recher- ches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences Traitements, salaires, indemnités. Frais divers	37,000	36,989 20	26,961 64	10,011 06
	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat.	126,000	125,981 38	57,991 74	65,873 29
	26	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses. — Service du boisement des fanges et autres terrains incultes : traitement, frais d'études et d'enquête	76,500	76,479 80	58,121 50	18,293 50
	27	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; indem- nités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1883; dépenses diverses b)	44,100	44,087 91	38,271 53	5,816 38
		A REPORTER. . . . fr.	5,563,250	5,195,202 33	3,917,653 85	1,118,281 05

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESYANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés A l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,262,678 59	154,014 88	•		385,002 56	1,138 97	•	
202,201 97	•	•		798 03	•	•	
96,696 52	•	•		553 48	•	•	
19,495 •	500 •	•		5 •	•	•	
393,520 72	•	•		19 27	460 01	•	
45,199 67	•	•		0 33	•	•	
65,191 72	•	•		8 28	•	•	
671,810 27	2,554 70	•		0 03	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 671,565 • Crédit supplémentaire. . . 2,800 •
36,972 70	16 50	•		10 30	•	•	
123,865 05	2,116 35	•		18 62	•	•	
76,414 80	65 •	•		20 20	•	•	
44,087 01	•	•		12 09	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 40,000 • Crédit supplémentaire. . . 4,100 •
6,035,954 90	159,267 45	•		386,448 69	1,598 98	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,563,250	5,195,202 35	3,917,653 85	1,118,281 05
V.		Laboratoires d'analyses.				
	28	Institut chimique et bactériologique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'Etat : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais.	252,510	252,445 65	220,374 85	32,168 77
VI		Service de santé.				
	29	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments. Personnel : traitements, frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections. — Frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Frais des commissions médicales provinciales. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Office vaccino-gène central. — Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. — Subside à la Société royale de médecine publique. — Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. — Impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique: indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. — Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. — Mesures de propagande contre l'alcoolisme et la tuberculose; subsidés; dépenses diverses.	485,000	484,461 81	395,541 17	83,868 84
	30	Académie royale de médecine	35,000	35,000	32,648 10	2,951 90
VII.		Voirie urbaine et vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	31	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale, pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et pour l'assainissement des fanges. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique . . .	4,450,000	4,449,099 43	3,846,258 74	603,780 69
	32	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voirie urbaine, du service des tramways et des messageries et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers. Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Service hydraulique de l'assainissement des fanges. Traitements, indemnités et dépenses diverses. Frais d'études et d'expériences	115,000	110,635 91	78,183 97	32,441 94
		A REPORTER. fr.	10,900,760	10,527,743 10	8,480,940 88	1,873,473 19

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À PFFECTURER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CREDITS.	
5,035,934 90	159,267 43	.	366,448 69	1,598 98	.	
252,443 62	"	"	66 38	"	.	
479,410 01	5,051 80	"	538 19	"	.	
35,000 "	"	"	"	"	"	
4,449,999 43	"	"	" 57	"	"	
110,625 91	10 "	"	4,364 09	"	"	
10,365,413 87	164,329 23	"	371,417 92	1,598 98	.	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC		
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS		
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. . . . fr.	10,900,760	10,527,743 10	8,489,040 68	1,873,475 19	
VII (suite)		Voie urbaine et vicinale, cours d'eau et hygiène publique (suite).					
	33	Frais de route et de séjour de l'inspection ainsi que du personnel du service hydraulique de l'assainissement des fanges a)	23,592	23,591 64	15,922 24	7,669 40	
	34	Frais de bureau et matériel de l'inspection ainsi que du service hydraulique de l'assainissement des fanges . . .	6,000	3,325 30	2,456 15	869 15	
VIII.		Beaux-Arts.					
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>					
	35	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés . . .	275,000	274,999 09	225,215 44	42,517 65	
	36	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge b)	102,512 21	102,000 16	77,130	23,879 16	
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>					
	37	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien . . .	153,405	153,405	153,405		
	38	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres . . .	245,000	244,997 04	236,948 04	2,040	
	39	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures, et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000	19,040 43	17,164 73	1,875 70	
		A REPORTER. . . . fr.	11,727,269 21	11,349,110 76	9,218,182 28	1,952,333 25	

L'AGRICULTURE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
10,565,413 87	164,329 23	•	371,417 02	1,598 08	•	
23,591 64	•	•	0 38	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 22,000 • Crédit supplémentaire . 1,592 •
3,325 30	•	•	2,674 70	•	•	
267,733 09	7,266 •	•	0 91	•	•	
101,009 16	1,000 •	•	503 05	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 100,000 • Crédit supplémentaire . 2,512 21
155,405 •	•	•	•	•	•	
258,997 04	6,000 •	•	2 96	•	•	
19,040 43	•	•	1,059 57	•	•	
11,170,515 55	178,595 23	•	376,559 47	1,598 98	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	11,727,269 21	11,349,110 76	9,218,182 28	1,952,333 25
VIII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
	40	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	3,000 "	"	"	"
	41	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	17,000 "	16,950 "	16,950 "	"
	42	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	43,500 "	38,024 87	17,584 70	20,586 17
	43	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges inter- nationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	20,000 "	19,905 46	10,690 16	215 30
		<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>				
	44	Musées royaux de peinture et de sculpture: personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz: personnel et frais de surveillance	55,000 "	54,078 88	53,073 88	100 "
	45	Musées royaux de peinture et de sculpture: matériel et acqui- sitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus	119,700 "	119,643 47	98,125 33	21,448 14
	46	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: personnel et frais d'études des collections	78,000 "	77,623 21	76,425 21	1,200 "
	47	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	111,000 "	110,998 85	79,721 18	31,159 17
		<i>Monuments publics.</i>				
	48	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsidés aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	46,000 "	45,976 86	15,460 "	8,550 "
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	49	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conser- vation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'en- tretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclu- sivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux a)	120,800 71	120,899 71	68,025 51	38,089 35
		A REPORTER. fr.	12,350,368 92	11,962,206 87	9,664,536 25	2,073,681 38

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER			CREDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
	11,170,515 53	178,595 23	•	376,559 47	1,508 98	•	
	•	•	•	3,000 •	•	•	
	10,950 •	•	•	50 •	•	•	
	37,970 87	54 •	•	5,475 15	•	•	
	19,905 46	•	•	94 54	•	•	
	54,073 88	•	•	926 12	•	•	
	119,573 47	70 •	•	56 53	•	•	
	77,623 21	•	•	376 79	•	•	
	110,880 55	118 50	•	1 15	•	•	
	24,010 •	21,966 66	•	23 34	•	•	
	106,714 86	23,184 85	•	•	•	•	
	11,738,217 63	223,989 24	•	386,563 07	1,598 98	•	
							a) Crédit primitif . . . fr. 125,000 • Crédit supplémentaire. . . 4,899 71

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
VIII (suite).		REPORT. . . . fr.	12,350,368 92	11,962,206 87	9,664,556 25	2,075,681 38
		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (suite).</i>				
	50	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices reli- gieux classés comme monuments. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations. a)	223,402 96	223,402 96	52,142 72	171,260 24
	51	Commission royale des monuments : personnel.	16,700 »	16,699 92	16,699 92	»
	52	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	23,200 »	22,431 84	12,114 60	10,317 24
	53	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Com- mission. b)	5,162 »	5,062 65	504 00	3,067 85
	54	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	2,500 »	2,442 01	1,612 51	829 50
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	55	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	174,000 »	174,000 »	174,000 »	»
	56	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	90,000 »	90,000 »	90,000 »	»
	57	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	60,000 »	60,000 »	60,000 »	»
	58	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel c)	54,032 »	54,032 »	53,631 25	400 75
	59	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encou- ragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encou- ragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses.	170,000 »	169,980 41	158,458 98	10,791 43
		A REPORTER. . . . fr.	13,171,365 88	12,780,258 66	10,285,701 13	2,271,248 39

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,758,217 65		225,989 24	.	586,563 07	1,598 98	.	
223,402 96		.	.	.	»	.	a) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Crédit supplémentaire. . 23,402 96
16,699 92		.	»	0 08	.	»	
22,451 84		.	»	2,768 16	.	.	
4,472 75		589 90	.	99 35	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 3,500 » Crédit supplémentaire. . 1,662 »
2,442 01		.	.	57 99	.	.	
174,000 »		.	.	.	»	.	
90,000 »		.	»	.	.	.	
60,000 »		.	»	.	.	.	
54,032 »		.	.	.	.	.	c) Crédit primitif . . . fr. 53,631 25 Crédit supplémentaire. . 400 75
169,250 41		730 »	.	19 59	»	.	
12,554,049 52		225,309 14	.	389,508 24	1,598 98	.	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. . . . fr.	13,171,365 88	12,780,258 60	10,283,701 13	2,271,248 39	
VIII (suite).		Beaux-arts (suite).					
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>					
	60	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales	11,000 »	10,167 36	9,610 36	557 »	
	61	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-arts, qui, par dérogation à l'article 5 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture	2,000 »	6 67	»	6 67	
IX.		Traitements de disponibilité.					
	62	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	12,000 »	5,202 33	4,985 34	216 99	
X.		Dépenses imprévues.					
	63	Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7	6,000 »	1,322 »	1,322 »	»	
	64	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	2,500 »	1,450 »	1,262 50	187 50	
		TOTAUX pour le service ordinaire. . . . fr.	13,204,865 88	12,798,407 02	10,500,881 33	2,272,216 55	
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.					
		Services divers.					
		<i>Agriculture.</i>					
	65	Institut agricole de l'État. Aménagement d'un laboratoire de chimie	5,000 »	4,811 55	»	4,811 55	
	66	Jardin botanique de l'État. Installation des collections botaniques.	2,500 »	2,500 »	2,500 »	»	
		A REPORTER. . . . fr.	7,500 »	7,311 55	2,500 »	4,811 55	

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comp- tabilité	
	12,554,949 52	225,309 14	.	389,508 24	1,598 98	.
	10,167 56	.	.	832 64	.	.
	6 67	.	.	1,993 33	.	.
	5,202 33	.	.	6,797 67	.	.
	1,322 .	.	.	4,678 .	.	.
	1,450 .	.	.	1,030 .	.	.
	12,573,097 88	225,309 14	.	404,859 88	1,598 98	.
	4,811 55	.	.	188 45	.	.
	2,500 .	.	.	.	.	.
	7,311 55	.	.	188 45	.	.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
XI (suite)		REPORT. . . . fr.	7,500 "	7,311 55	2,500 "	4,811 55
		Services divers (suite).				
		Agriculture (suite).				
	67	Jardin botanique de l'État. Transformation des écoles de botanique	4,000 "	4,000 "	4,000 "	"
	68	Jardin botanique de l'État. Transformation de la partie ornementale du Jardin	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"
	69	Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy. Construction et aménagement d'un atelier de menuiserie	2,700 "	2,698 30	2,340 30	358 "
		Eaux et forêts.				
	70	Construction de maisons forestières	20,000 "	11,531 67	1,800 "	9,731 67
	71	Construction d'un parc à la Gileppe	10,000 "	4,946 "	605 "	3,780 "
		Beaux-Arts.				
	72	Ruines de l'abbaye de Villers a)	72,000 "	62,068 94	20,205 12	32,563 82
	73	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : acquisition d'une bibliothèque.	34,500 "	34,500 "	34,500 "	"
	74	Conservatoire royal de musique de Gand : renouvellement du mobilier; installation d'un orgue	50,678 "	50,535 74	10,000 "	34,258 74
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. . . . fr.	206,378 "	182,392 20	80,950 42	85,483 78
		TOTAL pour le service ordinaire fr.	13,204,865 88	12,798,407 02	10,300,881 33	2,272,216 55
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture fr.	13,411,245 88	12,980,799 22	10,390,831 75	2,357,700 33

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FOES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,511 85	°	°	188 45	°	°	
4,000 °	°	°	°	°	°	
5,000 °	°	°	°	°	°	
2,098 50	°	°	1 70	°	°	
11,551 67	°	°	7,128 40	1,559 93	°	
4,585 °	581 °	°	5,054 °	°	°	
61,768 94	500 °	°	°	9,931 06	°	a) Crédit primitif . . . fr. 50,000 °
34,500 °	°	°	°	°	°	Crédit supplémentaire. . . 42,000 °
44,238 74	6,097 °	°	0 20	342 °	°	
175,434 20	6,958 °	°	12,572 81	11,612 99	°	
12,573,097 88	225,309 14	°	404,859 88	1,598 98	°	
12,748,552 08	232,267 14	°	417,252 69	13,211 97	°	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, pour l'exercice 1904, a été fixé par l'article unique de la loi du 17 mai 1904, *Moniteur* du 20, n° 141 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 13,163,496 25

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 41,369 63

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 13,204,866 88

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 164,378 °

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 42,000 °

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 206,378 °

ENSEMBLE. fr. 13,411,243 88

TABLEAU LIT. T.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1904. (COMPTE DÉFINITIF.) a)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	"
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	435,500	424,750 92	413,154 00	11,616 83
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . .	60,000	58,450 22	56,055 67	19,735 17
		Frais de déplacements.				
	4	Frais de route et de séjour.	18,500	18,461 77	13,680 92	4,780 85
II.		Pensions et secours.				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif)	6,000	865 49	525 99	541 50
	6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheu- reuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse.	5,000	1,300	1,150	150
III.		Industrie et enseignement industriel et professionnel.				
	7	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Trai- tements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire.)	98,000	97,976 88	85,604 19	12,372 69
	8	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'Etat, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	74,000	73,990	73,990	"
		A REPORTER. fr.	718,000	696,795 28	644,918 86	49,195 04

ET DU TRAVAIL.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 •	•	•	•	•	•	a) Par l'article 7 de la loi du 18 août 1905, <i>Moniteur</i> des 28/29, n°s 240/241, le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1904 a été augmenté d'une somme de fr 27,994.40 à répartir entre les articles 24, 25, 28, 59 et 45 Par l'article 6 de la même loi le crédit primitif de l'article 18 a été diminué d'une somme de 20,000 francs portée en augmentation à l'article 28.
424,750 92	•	•	10,749 08	•	•	
55,766 84	2,683 38	•	1,540 78	•	•	
18,461 77	•	•	38 25	•	•	
865 49	•	•	5,134 51	•	•	
1,500 •	•	•	3,700 •	•	•	
97,976 88	•	•	23 12	•	•	
73,990 •	•	•	10 •	•	•	
694,111 90	2,683 38	•	21,204 72	•	•	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	718,000	696,795 28	644,916 80	49,105 04
III (suite).		Industrie et enseignement industriel et professionnel (suite).				
	9	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels — Missions, commissions, études, bourses de voyages dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses. — Enquête sur la situation des classes moyennes. (Y compris une somme de 25.000 francs en charge temporaire)	1,700,000	1,699,578 60	1,459,202 58	240,295 08
	10	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses — Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels etc. — Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans.	50,500	50,500	36,055 38	3,446 62
	11	Propriété industrielle	15,200	15,614 43	9,196 06	4,417 47
	12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	12,500	12,266 89	4,300 04	7,966 85
IV.		Poids et mesures.				
	13	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection.	123,700	121,689 02	120,626 45	1,062 57
	14	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	70,500	69,300	68,425	875
	15	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Frais de la commission des unités électriques. — Bureau de métrologie. — Missions	20,000	19,994 19	15,591 74	4,402 45
V.		Travail.				
	16	Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire)	93,000	92,922 66	50,788 34	36,134 32
	17	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	45,000	44,991 29	33,274	11,717 29
	18	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses. a)	330,000	329,906 53	68,381 73	201,206 81
		A REPORTER fr.	3,167,300	3,140,618 95	2,516,757 08	560,719 50

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUE	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
694,111 90	2,683 58	•	21,204 72	•	•	
1,099,497 00	81 •	•	421 54	•	•	
59,500 •	•	•	•	•	•	
13,614 45	•	•	1,585 57	•	•	
12,266 89	•	•	233 11	•	•	
121,680 02	•	•	2,010 98	•	•	
69,500 •	•	•	1,000 •	•	•	
19,994 19	•	•	5 81	•	•	
92,922 06	•	•	77 54	•	•	
44,991 29	•	•	8 71	•	•	
289,588 54	00,377 99	•	33 47	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 350,000 • Diminution 20,000 •
5,077,470 58	63,142 37	•	20,581 05	•	•	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC		
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS		
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. . . fr	3,167,200	3,140,618 95	2,516,767 08	560,719 50	
		Travail (suite).					
V (suite)	19	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers	10,000	7,350 08	5,152 05	2,198 05	
	20	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers.	5,000	4,954 15	5,721 75	1,252 40	
	21	Subsides aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs.	5,000	4,900	"	"	
	22	Conseils de prud'hommes — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'Etat. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	33,400	32,027 01	27,305 16	4,675	
	23	Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	30,000	15,152 65	12,289 34	2,863 29	
	24	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions a)	241,447 50	236,436	212,276 41	24,159 59	
	25	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses. b)	20,000	19,783 83	3,200	15,830 13	
		Participation de l'Etat à la constitution des pensions de vieillesse.					
VI.	26	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 11 de la loi du 10 mai 1900, modifié par l'art. 8 de la loi du 18 février 1903)	15,000,000	15,000,000	15,000,000	"	
	27	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900) (Credit non limitatif).	700,000	784,520	128,902	654,168	
	28	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsides aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de la dite loi c)	215,000	210,784 16	173,761 92	37,022 24	
VII.		Mines.					
		§ 1 ^{er} . — CONSEIL DES MINES.					
	29	Personnel. — Traitements et frais de déplacement . . .	41,700	41,450 16	41,050 16	400	
	30	Matériel	1,500	1,500	984 65	515 35	
		§ 2. — CORPS DES MINES.					
	31	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou . .	420,167	416,041 71	371,512 05	44,529 66	
		A REPORTER. . . fr.	19,890,414 50	19,915,519 58	18,496,912 55	1,346,313 21	

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,077,476 58		63,142 37	•	26,581 05	•	•	
7,350 08		•	•	2,649 92	•	•	
4,954 15		•	•	45 85	•	•	
•		4,900 •	•	100 •	•	•	
31,980 16		47 75	•	1,373 09	•	•	
15,152 65		•	•	14,847 37	•	•	
256,436 •		•	•	5,011 50	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 240,000 » Crédit supplémentaire. . . 1,447 50
17,030 15		2,753 70	•	216 17	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 15,000 » Crédit supplémentaire. . . 5,000 »
15,000,000 •		•	•	•	•	•	
783,070 •		1,450 •	•	•	•	84,520 •	
210,784 16		•	•	4,215 84	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 180,000 » Crédit supplémentaire. . . 15,000 » Augmentation 20,000 »
41,450 16		•	•	249 84	•	•	
1,500 •		•	•	•	•	•	
416,041 71		•	•	4,125 29	•	•	
10,843,225 76		72,293 82	•	59,414 92	•	84,520 •	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	19,890,414 50	19,915,519 58	18,496,912 55	1,546,513 21
VII (suite).		Mines (suite).				
		§ 2. — CORPS DES MINES (suite).				
	32	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000 .	74,110 59	64,365 69	9,744 90
	33	Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	3,500 .	•	•	•
	34	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement. — Frais de publication des <i>Annales des mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur	20,000 .	19,875 06	13,051 47	6,807 19
		§ 3. — INSPECTION DES PRODUITS EXPLOSIFS.				
	35	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000 .	5,996 94	5,079 74	917 20
		§ 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	36	Subsides aux caisses de prévoyance; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000 .	44,994 16	•	44,994 16
		§ 5. — SERVICE GÉOLOGIQUE. — CARTES GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	37	Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques. — Publication d'une carte géologique et d'une carte agricole de la Belgique. — Traitements et indemnités; frais de route et de séjour; traitements partiels de deux conservateurs du musée royal d'histoire naturelle. Matériel. (Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire, pour frais de transfert et d'installation du service géologique et acquisition d'un matériel de sondage.)	75,000 .	72,488 09	65,434 08	9,054 01
		§ 6. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	38	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel. (Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire).	4,000 .	3,998 65	2,093 30	1,905 35
		§ 7. — COMMISSION DE RÉVISION DES RÈGLEMENTS MINIERS ET LABORATOIRE D'ESSAIS.				
	39	Frais de déplacements des membres; expériences, publications, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines.	20,318 70	13,484 75	2,530 45	10,948 30
VIII.		Traitements de disponibilité.				
	40	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés	8,000 .	2,699 98	2,299 98	400 .
IX.		Dépenses imprévues.				
	41	Dépenses imprévues non libellées au budget	5,000 .	56 40	•	•
		TOTAL pour le service ordinaire fr.	20,105,233 20	20,133,222 80	18,640,773 26	1,431,084 32

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
19,845,225 76		72,203 82	"	59,414 02	"	84,520 "	
74,110 59		"	"	15,889 41	"	"	
"		"	"	3,500 "	"	"	
19,858 66		15 "	"	120 34	"	"	
5,996 94		"	"	3 06	"	"	
44,994 16		"	"	5 84	"	"	
72,488 09		"	"	511 91	"	"	
3,998 65		"	"	1 35	"	"	
15,484 76		"	"	6,833 95	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 20,000 "
2,099 98		"	"	5,300 02	"	"	Crédit supplémentaire. . 518 70
"		58 40	"	4,943 60	"	"	
20,080,857 58		72,365 22	"	96,550 40	"	84,520 "	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
X.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	42	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	110,000	110,000	110,000	•
	43	Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houilliers du pays, et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses a)	21,228 20	20,721	10,435 30	9,530 50
	44	Subside à la Commission chargée d'organiser la participation belge à l'Exposition universelle de Saint-Louis en 1904.	700,000	700,000	700,000	•
	45	Exposition universelle et internationale de Liège en 1905. — Subside à la Commission supérieure de patronage . . .	50,000	50,000	50,000	•
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles . . . fr.	881,228 20	880,721	870,435 30	9,530 30
		TOTAL pour le service ordinaire. fr.	20,165,235 20	20,153,222 80	18,640,773 26	1,431,084 52
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail fr.	21,046,461 40	21,053,943 80	19,520,208 56	1,440,614 82

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉGÉNÉRANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
110,000	.	.	.	.	.	.	
19,965 60		755 40	»	507 20	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 15,000 . Crédit supplémentaire. . . 6,228 20
700,000	»	»	»	.	»	.	
50,000	.	»	»	.	.	.	
879,965 60		755 40	.	507 20	.	.	
20,080,857 58		72,365 22	.	96,530 40	.	84,520 .	
20,960,823 18		73,120 62	»	97,037 60	.	84,520 .	

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1904, a été fixé par l'article unique de la loi du 18 mai 1904, *Moniteur* du 22, n° 143 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 20,143,467 .

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 21,766 20

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 20,165,233 20

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 875,000 .

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 6,228 20

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 881,228 20

ENSEMBLE. fr. 21,046,461 40

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1902.				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1904, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
II.	22	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	785 52	601 20	601 20	„
		EXERCICE 1903.				
		<i>Reports de l'exercice 1903 à l'exercice 1904.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc	36 34	34 52	„	34 52
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie (<i>Est autorisée sur l'article 15 l'imputation du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 28 décembre 1898.</i>) . .	10 34	10 34	„	10 34
	16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (<i>Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire.</i>)	145,190 87	140,309 36	54,033 08	86,276 28
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	346 45	330 36	137 41	198 95
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	25	Frais d'exploitation	21,347 80	13,133 70	5,999 30	7,134 40
		TOTAL pour le service ordinaire. . . . fr.	166,931 50	153,824 28	60,169 79	93,654 49

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
601 20		•	•	184 32	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 16 décembre 1904, n° 610668.
54 52		•	•	1 82	•	•	
10 54		•	•		•	•	
140,309 30		•	•	4,881 51	•	•	
336 56		•	•	10 09	•	•	
13,155 70		•		1,063 80	6,250 •	•	
155,824 28		•	•	6,857 22	6,250 •	•	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
XI.		TRANSFERTS (suite).				
		—				
		Reports de l'exercice 1903 à l'exercice 1904 (suite).				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	58	Marine. — Construction d'un paquebot pour la ligne Ostende-Douvres, d'un remorqueur, d'un bateau-pilote, etc.	50,900 .	52,070 .	.	52,070 .
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. . . fr.	50,900 .	52,070 .	.	52,070 .
		TOTAL pour le service ordinaire	166,931 50	153,824 28	60,160 79	93,654 49
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1903 fr.	226,831 50	206,794 28	60,160 79	146,624 49
		EXERCICE 1904 (COMPTE DÉFINITIF). a)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 .	21,000 .	21,000 .	.
	2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. b)	156,229 54	156,229 54	151,378 54	4,851 .
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 .	3,652 55	188 00	3,163 65
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,130 .	27,122 64	23,501 27	3,621 37
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000 .	53,527 74	56,876 99	16,651 75
	6	Honoraires des avocats du département c)	63,560 22	62,112 72	41,875 .	10,685 22
		A REPORTER. . . . fr.	332,410 76	323,645 10	274,810 70	30,272 99

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
52,970 °	°	°	6,930 °	°	°	
52,970 °	°	°	6,930 °	°	°	
153,824 28	°	°	6,857 22	6,250 °	°	
206,794 28	°	°	13,787 22	6,250 °	°	
21,000 °	°	°	°	°	°	a) Par l'article 7 de la loi du 18 août 1903, <i>Moniteur</i> des 28/29, nos 240/241, le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes a été augmenté d'une somme de fr. 4,897,471.22 à répartir entre les articles 6, 18, 20, 22, 23, 27 et 57. Par l'article 6 de la même loi les crédits primitifs des articles 8, 14, 16, 21, 36 et 39 ont été diminués d'une somme de 312,657 francs portée en augmentation aux articles 7, 15, 17, 19, 22, 24, 26, 29, 34, 35 et 56.
156,229 54	°	°	°	°	°	
3,652 55	°	°	847 45	°	°	
27,122 64	°	°	7 50	°	°	
53,527 74	°	°	6,472 20	°	°	
52,660 22	9,552 50	°	1,447 50	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 139,750 ° Une somme de fr. 16,479.54 a été transférée des articles 22 et 41 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57
314,092 60	9,552 50	°	8,774 57	°	°	
						c) Crédit primitif . . . fr. 54,000 ° Crédit supplémentaire . . . 9,560 22

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profités créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	332,419 76	323,645 19	274,819 70	39,272 99
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	546,286 13	546,286 13	64,275 49	482,010 64
	8	Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers . . . b)	158,667 "	158,667 "	14,700 99	143,966 01
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. c)	885 445 "	885,443 95	804,024 07	81,419 30
	10	Subsides à la caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand-Central belge . . .	82,000 "	82,000 "	82,000 "	"
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles d)	150,000 "	149,743 67	30,873 05	118,870 02
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer e)	14,000 "	11,950 95	7,224 18	4,726 77
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. c)	2,665,859 26	2,665,859 26	220,319 49	2,445,539 77
	14	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route d)	7,624,722 "	7,621,964 51	630,944 40	6,991,019 91
	15	Billés, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	6,302,500 "	6,302,113 34	6,180,177 22	151,676 87
	16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire e)	11,401,824 "	10,540,483 90	2,327,751 48	8,009,796 93
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	2,697,943 82	2,697,918 82	229,894 62	2,468,024 20
	18	Salaires des agréés et des ouvriers g)	23,499,749 "	23,499,352 12	1,990,156 09	21,509,105 27
	19	Primes d'économie et de régularité h)	1,284,280 "	1,281,311 77	"	1,281,311 77
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois i)	19,844,176 "	19,843,376 02	17,198,798 83	2,645,577 79
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . j)	23,567,702 "	21,077,504 19	12,041,080 75	9,036,422 86
		A REPORTER. fr.	101,057,372 97	97,487,621 22	42,067,020 36	55,407,741 70

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS RÉSULTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.
	514,092 00	9,552 50	"	8,774 57	"	
	546,286 13	"	"	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 594,140 "
	158,667 "	"	"	"	"	Augmentation 5,000 "
	885,445 57	58	"	1 05	"	Une somme de fr. 52,853 87 a été transférée aux articles 15 et 34 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
	82,000 "	"	"	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 162,267 "
	149,743 67	"	"	256 35	"	Diminution 3,600 "
	11,950 95	"	"	2,049 05	"	
	2,665,859 26	"	"	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 2,513,250 "
	7,621,964 31	"	"	2,757 60	"	Augmentation 39,000 "
	6,301,854 09	259 25	"	186 66	"	Une somme de fr. 113,609.26 a été transférée des articles 7 et 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
	10,537,528 41	2,955 49	"	1,020,705 88	40,634 22	a) Crédit primitif . . . fr. 7,628,187 "
	2,697,918 82	"	"	25 "	"	Diminution 3,465 "
	25,499,261 56	90 76	"	596 88	"	e) Crédit primitif . . . fr. 11,859,003 "
	1,281,511 77	"	"	2,968 25	"	Diminution 257,179 "
	10,843,376 02	"	"	798 38	"	f) Crédit primitif . . . fr. 2,454,919 "
	21,077,503 61	58	"	2,490,197 81	"	Augmentation 30,000 "
	07,474,762 06	12,850 16	"	3,520,117 53	40,034 22	Une somme de fr. 213,024.82 a été transférée de l'article 22 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
						g) Crédit primitif . . . fr. 23,589,768 "
						Crédit supplémentaire . . 109,981 "
						h) Crédit primitif . . . fr. 1,215,340 "
						Augmentation 68,940 "
						i) Crédit primitif . . . fr. 18,849,175 "
						Crédit supplémentaire . . 995,000 "
						j) Crédit primitif . . . fr. 23,583,615 "
						Diminution 15,913 "

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	101,057,572 07	97,487,621 22	42,067,020 56	55,407,741 70
II (suite)		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	14,948,076 27	14,047,761 29	1,296,959 39	15,650,811 80
	23	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux b)	12,736,435 *	12,702,443 84	2,406,579 14	10,295,827 08
	24	Primes de régularité c)	685,052 *	632,503 94	*	632,462 02
	25	Frais d'exploitation	3,745,040 *	3,745,020 13	2,845,003 26	899,879 82
	26	Publicité commerciale. d)	269,567 *	269,567 *	142,221 68	127,546 32
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende- Douvres. e)	5,536,920 *	5,536,759 20	1,852,774 05	3,515,965 66
	28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses décla- rations relatives à des expéditions par charge complète de wagons.	5,000 *	5,000 *	*	5,000 *
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
III.	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	2,449,961 51	2,449,912 51	197,800 70	2,252,111 81
	30	Salaires des auxiliaires et des ouvriers	171,801 *	171,801 *	15,712 15	156,088 87
		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 1^{re} — SERVICES COMMUNS.				
	31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. g)	159,224 22	159,224 22	13,559 45	145,664 77
	32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	209,412 *	196,386 67	52,417 85	143,968 82
	33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	350,000 *	280,764 08	170,658 31	119,105 77
		A REPORTER. . . . fr.	142,303,861 07	138,593,765 10	51,040,686 32	87,351,973 44

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
97,474,762 06	12,859 16	"	5,529,117 55	40,634 22	"	
14,947,751 10	10 10	"	314 98	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 15,310,490 " Crédit supplémentaire. . . 94,696 " Augmentation 21,504 " Une somme de fr. 478,415,75 a été transférée aux articles 2, 15, 17, 29, 31, 34 et 41 par divers arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 57.
12,702,406 22	57 02	"	53,991 16	"	"	
632,462 02	41 92	"	52,548 06	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 12,508,621 " Crédit supplémentaire. . . 157,814 "
5,744,885 08	157 05	"	19 87	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 657,121 " Augmentation 27,931 "
289,567 "	"	"	"	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 261,567 " Augmentation 8,000 "
5,548,759 71	188,019 49	"	160 80	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 2,000,000 " Crédit supplémentaire. . . 3,556,920 "
5,000 "	"	"	"	"	"	
2,449,912 51	"	"	40 "	"	"	f) Crédit primitif . . . fr. 2,276,762 " Augmentation 10,000 "
171,801 "	"	"	"	"	"	Une somme de fr. 163,199.51 a été transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
159,224 22	"	"	"	"	"	g) Crédit primitif . . . fr. 153,240 " Une somme de fr. 5.984.22 a été transférée des articles 22 et 41 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
196,586 67	"	"	13,025 55	"	"	
289,764 08	"	"	40,255 92	"	"	
158,302,059 70	201,105 34	"	5,069,402 05	40,634 22	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	142,503,861 97	158,593,765 10	51,040,686 32	87,551,973 44
III (suite)		Postes, Télégraphes et Téléphones (suite).				
		SECTION 2. — POSTES.				
	34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	6,178,310 19	6,178,235 19	1,020,544 53	5,157,690 66
	35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. b)	6,988,150 "	6,988,125 "	1,856,761 20	5,131,366 26
	36	Transport des dépêches c)	329,500 "	325,141 14	60,092 05	263,049 09
	37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif).	120,000 "	113,785 19	76,500 "	57,285 19
	38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expédi- tions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif).	10,000 "	12,064 60	609 80	11,454 80
	39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'acci- dents survenus en service d)	1,265,180 "	1,229,397 55	588,752 51	632,588 42
	40	Part d'intervention de l'administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 "	2,850 "	"	2,850 "
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. e)	4,836,895 81	4,836,895 81	380,175 86	4,456,719 95
	42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,576,027 "	1,574,880 82	399,294 32	1,175,586 50
	43	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. (Y compris une charge temporaire de 6,000 francs). f)	870,644 88	861,380 02	494,639 91	365,917 21
	44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégra- phique et téléphonique (accidents aux personnes, dom- mages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.) . . .	9,000 "	7,066 73	4,352 72	2,714 01
	45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	2,500 "	2,500 "	"	2,500 "
	46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges g)	30,855 12	24,855 12	13,509 66	11,345 46
		(Les crédits portés aux articles 43 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)				
		A REPORTER. fr.	164,524,154 97	160,748,942 27	55,035,918 88	104,602,980 99

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU AJUSTIFIE		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
138,592,059 76	201,105 54	.	3,669,462 65	40,634 22	.	
6,178,255 19	"	"	75 "	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 6,124,303 "
						Augmentation 25,000 "
6,988,067 46	57 54	"	5 "	"	"	Une somme de fr. 20,007.19 a été transférée des articles 7, 22 et 47 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
525,141 14	"	"	6,358 86	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 6,986,650 "
						Augmentation 7,500 "
113,785 19	"	"	6,214 81	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 350,000 "
						Diminution 20,500 "
12,064 60	"	"	"	"	2,064 60	
1,221,340 93	8,056 62	"	35,782 45	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 1,277,180 "
2,850 "	"	"	400 "	"	"	Diminution 12,000 "
4,856,895 81	"	"	"	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 4,842,950 "
1,574,880 82	"	"	1,146 18	"	"	Ce crédit a été : 1° augmenté d'une somme de fr. 9,915.55 transférée de l'article 22 ; 2° diminué d'une somme de fr. 15,969.54 transférée aux articles 2 et 51, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
860,557 12	822 90	"	9,264 86	"	"	f) Crédit primitif . . . fr. 841,500 "
						Transfert de l'article 46 . . . 29,144 88
7,066 75	"	"	1,935 27	"	"	
2,500 "	"	"	"	"	"	
24,855 12	"	"	6,000 "	"	"	g) Crédit primitif . . . fr. 60,000 "
						Transfert à l'article 43 . . . 29,144 88
160,558,899 87	210,042 40	.	3,756,643 08	40,634 22	2,064 60	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	164,524,154 97	160,748,942 27	55,935,918 88	104,002,980 99
IV.		Marine.				
	47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	1,495,178 25	1,495,064 18	1,230,251 36	264,789 92
	48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	323,052 .	317,574 54	185,161 02	132,413 52
	49	Remises. (Crédit non limitatif)	2,522,000 .	2,932,356 44	1,886,071 10	1,046,285 34
	50	Subsides	99,735 .	99,735 .	84,465 64	15,271 36
	51	Traction et matériel	2,508,376 .	2,213,039 12	1,773,078 57	439,954 55
V.		Comité mixte de législation.				
	52	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . .	5,000 .	1,815 .	900 .	915 .
VI.		Traitements de disponibilité.				
	53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. . . .	153,000 .	136,849 69	21,484 02	115,365 67
VII.		Pensions.				
	54	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (Crédit non limitatif)	50,000 .	48,409 78	32,165 47	16,244 29
VIII.		Secours.				
	55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	86,000 .	86,000 .	76,085 .	9,935 .
IX.		Caisse de retraite et de secours des ouvriers.				
	56	Subside b)	980,770 .	980,770 .	910,788 .	69,982 .
X.		Dépenses imprévues.				
	57	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55 c) (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	33,500 .	32,893 85	13,218 24	17,310 47
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	172,780,766 22	169,093,449 85	62,149,545 50	106,731,418 11
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	58	Marine — Construction d'un paquebot pour la ligne Ostende-Douvres, de bateaux-pilotes, etc.	1,510,000 .	318,712 61	101,985 26	216,727 35
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	174,290,766 22	169,412,162 46	62,251,530 56	106,948,175 46

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
160,558,809 87		210,042 40	.	3,756,645 08	40,654 22	2,084 60	
1,495,021 28		42 00	•	114 07	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 1,490,161 • Une somme de fr. 3,982.75 a été transférée à l'article 54 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
517,574 51		•	•	5,477 46	•	•	
2,952,356 44		•	•	•	•	410,356 44	
99,755 •		•	•	•	•	•	
2,215,053 12		6 •	•	272,708 88	22,540 •	•	
1,815 •		•	•	3,185 •	•	•	
136,849 60		•	•	16,150 51	•	•	
48,409 76		•	•	1,590 24	•	•	
86,000		•	•	•	•	•	
980,770 •		•	•	•	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 910,788 • Augmentation 69,982 •
50,528 71		2,505 14	•	606 15	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 20,000 • Crédit supplémentaire . . 15,500 •
168,880,995 41		212,456 44	•	4,056,563 19	63,174 22	412,421 04	
318,712 61		•	•	1,145,942 39	47,345 •	•	
169,190,706 02		212,456 44	•	5,180,505 58	110,519 22	412,421 04	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905. jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		—				
		Transfert de l'exercice 1902 (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	785 52	601 20	601 20	.
		Transferts de l'exercice 1905. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	226,851 50	206,794 28	60,169 79	146,624 49
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts des exer- cices précédents fr.	227,617 02	207,395 48	60,770 99	146,624 49
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget de l'exer- cice 1904	174,290,786 22	169,412,162 40	62,251,550 56	106,948,175 46
		TOTAUX. fr.	174,518,585 24	169,619,857 94	62,512,501 55	107,094,799 95

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
601 20		°	184 32	°	°	
206,794 28	°	°	13,787 22	6,250 °	°	
207,395 48	°	°	13,971 54	6,250 °	°	
169,199,706 02	212,450 44	°	5,180,505 58	110,519 22	412,421 04	
169,407,101 50	212,450 44	°	5,194,477 12	116,769 22	412,421 04	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1904, a été fixé par l'article unique de la loi du 13 avril 1904, *Moniteur* du 16, n° 107 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 167,883,295 °

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 4,897,471 22

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1902 et 1903, conformément à l'article 30 de la loi
du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 167,717 02

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 172,948,485 24

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,510,000 °

A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1903. 50,900 °

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 1,560,900 °

ENSEMBLE fr. 174,518,383 24

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, usqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.				
		EXERCICE 1901. a)				
		<i>Reports de l'exercice 1901 à l'exercice 1904, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.	42	Amélioration du casernement	58,996 20	"	"	"
		EXERCICE 1902. a)				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1904</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
VII.	26	Habillement des troupes Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie	28,508 "	7,956 82	1,513 12	6,443 70
		Deuxième section — Dépenses exceptionnelles.				
XI	41	Amélioration du casernement	292,108 89	187,708 89	"	187,708 89
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1902 fr.	320,616 89	195,665 71	1,513 12	194,152 59
		EXERCICE 1903. b)				
		<i>Reports de l'exercice 1903 à l'exercice 1904.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Matériel du génie.				
VI.	23	Matériel du génie	2,277 60	457 50	"	457 50
		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
VII.	25	Service du couchage	3,066 13	2,580 "	"	2,580 "
		TOTAL pour le service ordinaire fr.	5,343 73	3,037 50	"	3,037 50
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.	35	Construction d'un magasin de fourrages à Liège et d'une voie de raccordement de ce magasin au chemin de fer de Liège à Maestricht	118,225 47	118,225 47	51,506 88	66,718 59
	37	Amélioration du casernement	975,563 70	777,365 20	192,112 44	585,152 76
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr.	1,093,789 17	895,490 67	243,619 32	651,871 35
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1903	1,099,132 90	898,528 17	243,619 32	654,908 85

LA GUERRE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TLES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS.	
.	.	.	.	58,996 20	.	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 25 novembre 1904, n° 609125.
7,956 82	.	.	.	20,551 18	.	
187,708 89	.	.	2,400 "	102,000 "	.	
195,665 71	.	.	2,400 "	122,551 18	.	
457 50	.	.	557 50	1,262 60	.	
2,580 "	.	.	60 "	426 13	.	b) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 29 novembre 1904, n° 609356.
3,037 50	.	.	617 50	1,688 73	.	
118,225 47	.	.	.	.	.	
777,265 20	.	.	9,263 71	189,034 79	.	
895,490 07	.	.	9,263 71	189,034 79	.	
808,528 17	.	.	9,881 21	100,725 52	.	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre
		EXERCICE 1904 (COMPTÉ DÉFINITIF). a)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	•
	2	— des fonctionnaires et employés civils . . . b)	570,840	570,821 54	531,061 20	39,760 25
	3	Indemnité aux sous-officiers employés dans les bureaux du département de la guerre c)	8,600	8,600	7,210	•
	4	Matériel	58,900	58,899 96	42,124 02	16,775 94
	5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut carto- graphique militaire (y compris une somme de 4,200 francs en charge temporaire).	208,335	208,099 03	170,297 26	51,801 77
II		Traitements, indemnités, solde et accessoires.				
		1 ^{re} SECTION. — Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.				
	6	Traitements et indemnités de l'état-major général . . d)	882,282 50	882,190 05	66,858 49	815,321 54
	7	— et indemnités de l'état-major des provinces et des places e)	248,461 75	248,577 84	18,076 06	230,501 78
	8	— et indemnités du service de l'intendance. . . f)	234,010 50	285,056 14	19,922 20	264,033 94
	9	— et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux g)	418,700	418,563 31	33,744 86	384,818 45
		Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pour- ront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
		2 ^e SECTION. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.				
	10	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie . . . h)	12,010,960 72	12,010,045 33	1,065,341 52	10,944,672 01
	11	— — de la cavalerie . . . i)	3,572,556 74	3,571,518 84	424,554 83	3,146,739 94
	12	— — de l'artillerie j)	5,599,208 55	5,598,101 80	660,904 79	4,737,147 63
	13	— — du génie k)	1,403,876 16	1,492,752 73	129,845 63	1,362,903 10
	14	— — du bataillon d'adminis- tration l)	1,135,733 10	1,135,170 31	154,472 42	980,607 89
		Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
		Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
		A REPORTER. . . . fr.	26,113,405 02	26,108,090 86	3,151,413 17	23,954,974 24

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000	"	"	"	"	"	a) Par l'article 7 de la loi du 18 août 1903, <i>Moniteur</i> des 28/29, n° 240/241, le Budget du Ministère de la Guerre a été augmenté d'une somme de 955,500 francs à répartir entre les articles 10, 11, 12, 24 et 33.
370,821 54	"	"	18 46	"	"	Par l'article 6 de la même loi, les crédits primitifs des articles 2, 17, 18, 22, 23, 29 et 32 ont été diminués d'une somme de 332,900 francs portée en augmentation aux articles 3, 9, 15, 16, 25, 27, 28, 30 et 31.
7,210	1,390	"	"	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 588,840 Diminution 18,000
58,899 96	"	"	0 04	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 7,500 Augmentation 1,100
208,099 03	"	"	255 97	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 878,682 50 Une somme de 3,600 francs a été transférée de l'article 7 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 9.
882,180 03	10	"	92 47	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 7 de fr. 257,161.75 a été diminué d'une somme de 8,700 francs transférée aux articles 6, 8 et 9 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 9.
248,577 84	"	"	83 91	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 8 de fr. 282,010.50 a été augmenté d'une somme de 2,000 francs transférée de l'article 7 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 9.
285,956 14	"	"	54 36	"	"	g) Crédit primitif . . . fr. 403,700 Augmentation 11,900 Une somme de 3,100 francs a été transférée de l'article 7 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 9.
418,565 51	"	"	156 69	"	"	h) Crédit primitif . . . fr. 11,906,860 72 Crédit supplémentaire. . . 102,900 Une somme de 1,200 francs a été transférée des articles 11 et 12 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 14.
12,010,013 53	52	"	015 39	"	"	i) Crédit primitif . . . fr. 3,405,456 74 Crédit supplémentaire. . . 119,900 Ce crédit a été : 1° augmenté d'une somme de 50,000 francs transférée de l'article 13; 2° diminué d'une somme de 800 francs transférée à l'article 10 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 14.
3,571,294 77	224 07	"	1,037 90	"	"	j) Crédit primitif . . . fr. 5,066,108 55 Crédit supplémentaire. . . 108,500 Ce crédit a été : 1° augmenté d'une somme de 225,000 francs transférée de l'article 14; 2° diminué d'une somme de 400 francs transférée à l'article 10 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 14.
5,398,052 42	49 38	"	1,106 75	"	"	k) Crédit primitif . . . fr. 1,543,876 16 Une somme de 50,000 francs a été transférée à l'article 11 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 14.
1,492,748 73	4	"	1,123 43	"	"	l) Crédit primitif . . . fr. 1,360,733 10 Une somme de 225,000 francs a été transférée à l'article 12 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 14.
1,135,170 31	"	"	562 79	"	"	
26,106,387 41	1,709 45	"	5,368 16	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	26,115,465 02	26,108,096 86	5,151,415 17	22,954,974 24
III.		Hôpitaux et pharmacies militaires.				
	15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. a)	738,335 *	737,308 46	70,945 86	666,356 60
	16	Service pharmaceutique b)	286,500 *	286,500 *	199,721 21	85,206 83
IV.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'École militaire. c)	139,880 *	139,851 56	20,000 *	119,851 56
	18	— — de guerre d)	26,225 *	26,192 83	2,200 *	23,992 83
	19	Dépenses d'administration de l'École militaire.	55,620 *	55,620 *	40,955 75	12,666 25
	20	— — de l'École de guerre	8,650 *	8,648 65	2,306 16	6,252 49
V.		Etablissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Personnel des établissements de l'artillerie.	100,000 *	98,903 52	7,687 29	91,216 03
	22	Matériel de l'artillerie e)	2,356,944 05	2,356,944 05	1,513,505 37	845,435 51
VI.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie f)	1,560,135 *	1,550,279 58	984,260 51	565,973 67
VII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain, viande et fourrages en nature g)	10,158,133 70	10,156,585 36	944,055 81	9,212,527 55
	25	Service du couchage. h)	598,000 *	597,665 35	328,014 65	269,650 70
	26	Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie	5,792,314 49	5,792,029 79	458,701 38	5,333,528 41
	27	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche i)	1,004,729 66	1,003,752 93	657,056 20	346,548 98
	28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde j)	159,400 *	158,182 16	114,124 85	45,884 76
	29	Remonte k)	893,050 *	893,000 *	*	893,000 *
		Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
		A REPORTER fr	49,989,381 92	49,987,558 90	8,495,034 21	41,468,866 41

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
26,106,587 41	1,709 45	*	5,568 16	*	*	
757,500 46	8 *	*	121 74	904 80	*	a) Crédit primitif . . . fr. 710,535 "
284,928 04	1,571 96	*	*	*	*	Augmentation 28,000 "
						b) Crédit primitif . . . fr. 200,000 "
						Augmentation 86,500 "
150,851 56	*	*	28 44	"	*	c) Crédit primitif . . . fr. 150,780 "
26,192 83	*	*	52 17	*	*	Diminution 10,900 "
53,620 *	*	*	*	*	*	d) Crédit primitif . . . fr. 27,025 "
8,648 65	*	*	1 35	"	*	Diminution 800 "
98,905 32	*	*	1,096 68	*	*	
2,556,940 88	5 17	*	*	*	*	e) Crédit primitif . . . fr. 2,481,944 05
						Diminution 125,000 "
1,550,234 18	45 40	*	*	9,855 42	*	f) Crédit primitif . . . fr. 1,591,135 "
						Diminution 31,000 "
10,156,583 36	*	*	1,550 34	*	*	g) Crédit primitif . . . fr. 9,577,633 70
597,665 35	*	*	334 65	*	*	Crédit supplémentaire. . 580,500 "
5,792,029 79	*	*	284 70	*	*	h) Crédit primitif . . . fr. 556,000 "
						Augmentation 42,000 "
1,005,605 18	147 75	*	976 73	*	*	i) Crédit primitif . . . fr. 914,729 66
						Augmentation 90,000 "
158,009 61	172 55	*	1,217 84	*	*	j) Crédit primitif . . . fr. 150,000 "
895,000 *	"	*	50 *	"	*	Augmentation 9,400 "
						k) Crédit primitif . . . fr. 1,007,850 "
						Diminution 114,800 "
40,963,900 62	5,858 28	*	11,062 80	10,760 22	*	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances ou profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	49,989,581 92	49,967,558 90	8,495,054 21	41,468,866 41
VIII.		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires a)	134,754 68	134,162 70	27,717 41	106,445 38
	51	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation b)	357,000 .	354,968 48	12,514 50	342,597 68
IX.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours c)	359,600 .	358,229 81	94,386 65	263,347 53
X.		Dépenses imprévues.				
	33	Dépenses imprévues non libellées au budget d)	112,649 .	110,240 55	64,509 50	45,730 85
		TOTAL pour le service ordinaire. fr.	50,953,585 60	50,925,160 53	8,693,962 27	42,226,987 25
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	34	Armement.	1,020,000 .	1,020,000 .	•	1,020,000 .
	35	Construction d'une boulangerie militaire à Liège	280,000 .	•	•	•
	36	Construction d'un magasin de fourrages à Bruges . . .	277,000 .	1,146 75	790 .	356 75
	37	Amélioration du casernement.	3,132,000 .	1,450,648 66	548,621 20	812,242 98
	38	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	87,880 .	41,997 62	•	41,997 62
	39	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions	287,500 .	94,620 .	75,165 20	19,454 80
	40	Artillerie de place	200,000 .	200,000 .	198,376 38	1,623 62
	41	Acquisition de ponts volants et de rampes mobiles . . .	20,000 .	19,998 68	•	19,998 68
	42	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaet . .	380,000 .	3,525 62	2,412 40	1,115 22
	43	Agrandissement de la fabrique militaire de conserves, à Anvers	75,000 .	68,997 76	20,507 10	48,490 66
	44	Appropriation de tirs à la cible	13,480 .	13,480 .	43 40	13,436 60
	45	Construction d'un magasin de fourrages à Liège et d'une voie de raccordement de ce magasin au chemin de fer de Liège à Maestricht	5,000 .	4,953 40	1,851 46	3,121 94
	46	Constitution d'une réserve de médicaments en vue d'une mobilisation éventuelle	25,000 .	24,587 90	10,018 65	14,569 25
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr.	5,802,860 .	2,923,956 30	857,765 70	1,996,406 19
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	56,756,445 60	53,849,116 72	9,551,728 06	44,223,503 37

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

CUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
49,965,900 62	5,658 28	•	11,062 80	10,760 22	•	
134,162 79	•	•	591 89	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 127,764 68 Augmentation . . . 7,000 •
554,911 58	58 90	•	2,051 52	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 500,000 • Augmentation . . . 57,000 •
357,734 18	495 63	•	1,370 19	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 592,000 • Diminution . . . 32,400 •
110,240 35	•	•	2,408 65	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 68,949 • Crédit supplémentaire. . 43,700 •
50,920,040 52	4,210 81	•	17,465 05	10,760 22	•	
1,020,000 •	•	•	•	•	•	
•	•	•	280,000 •	•	•	
1,146 75	•	•	275,853 25	•	•	
1,360,864 18	69,784 48	•	1,352,916 37	548,434 97	•	
41,997 62	•	•	•	45,882 38	•	
94,620 •	•	•	192,880 •	•	•	
200,00 •	•	•	•	•	•	
19,998 68	•	•	1 32	•	•	
3,525 62	•	•	376,474 38	•	•	
68,997 76	•	•	5,999 84	2 40	•	
13,480 •	•	•	•	•	•	
4,953 40	•	•	46 60	•	•	
24,587 90	•	•	412 10	•	•	
2,854,171 91	69,784 48	•	2,484,583 86	594,319 75	•	
53,775,121 43	73,995 20	•	2,502,048 01	405,079 97	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET · primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des régenciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1901. (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	58,996 20	•	•	•
		Transferts de l'exercice 1902. (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	320,616 89	195,065 71	1,513 12	194,152 59
		Transfert de l'exercice 1903. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	1,099,132 00	898,528 17	245,619 32	654,908 85
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts des exer- cices précédents fr.	1,478,745 99	1,094,193 88	245,132 44	849,061 44
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget de l'exer- cice 1904 fr.	56,756,245 60	53,849,116 72	9,551,728 06	44,223,593 37
		TOTAUX. fr.	58,234,991 59	54,943,310 60	9,796,860 50	45,072,454 81

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				58,996 20	•	
195,665 71	•	•	2,400 •	122,551 18	•	
898,528 17	•	•	9,881 21	190,725 52	•	
1,094,195 88	•	•	12,281 21	372,270 90	•	
53,775,121 43	73,995 29	•	2,502,048 91	405,079 97	•	
54,869,315 51	73,995 29	•	2,514,330 12	777,350 87	•	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1904, a été fixé par l'article premier de la loi du 11 mai 1904, *Moniteur* du 12, n° 133 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 49,997,885 60

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 955,500 •

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1902 et 1903, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 33,851 73

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 50,987,237 33

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 5,802,860 •

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1901, 1902 et 1903 1,444,894 26

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 7,247,754 26

ENSEMBLE. fr. 58,234,991 59

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1902				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1904, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat</i>				
I.		Première section. — Dépenses ordinaires.				
	1	Traitements, solde et autres allocations et prestations . . .	1,332 24	1,305 59	535 63	769 96
II.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	2	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . .	6,077 .	3,680 .	3,680 .	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1902 fr.	7,409 24	4,985 59	4,215 63	769 96
		EXERCICE 1903.				
		<i>Reports de l'exercice 1903 à l'exercice 1904.</i>				
I.		Première section. — Dépenses ordinaires.				
	1	Traitements et autres allocations et prestations	12,087 08	5,572 73	859 66	4,715 07
III.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . .	151,110 65	129,294 67	30,704 89	98,150 82
	5	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés	948 97	682 18	682 18	•
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr.	152,059 62	129,976 85	31,387 07	98,150 82
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1903 fr.	144,146 70	155,549 58	32,246 73	102,865 89
		EXERCICE 1904 (COMPTE DÉFINITIF)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.	1	Traitements et autres allocations et prestations . . .	7,136,347 69	7,034,245 51	2,619,164 82	4,388,232 89
II.	2	Pensions et secours	45,000 .	42,272 36	8,803 20	53,444 16
		TOTAL pour le service ordinaire	7,181,347 69	7,076,517 87	2,627,968 02	4,421,677 05

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
1,505 59		•	•	26 65	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 25 novembre 1904, n° 60.1125.
5,680 •		•	•	1,482 •	915 •	•	
4,985 59		•	•	1,508 65	915 •	•	
5,572 75		•	•	128 10	6,586 25	•	
128,855 71		458 96	•	1,475 98	340 •	•	
682 18		•	•	266 79	•	•	
129,557 89		458 96	•	1,742 77	340 •	•	
135,110 62		458 96	•	1,870 87	6,726 25	•	
7,007,397 71		26,847 80	•	101,958 57	165 81	•	
42,247 56		25 •	•	2,727 64	•	•	
7,049,645 07		26,872 80	•	104,686 01	165 81	•	

CORPS DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905. Jusqu'au 31 octobre.
III.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier . . .	1,246,000	1,197,570 21	607,069 62	590,428 94
	4	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés	32,020	23,334	•	23,334 •
	5	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés	12,150	12,138 70	549 45	11,589 25
	6	Armement	225,000	224,990 03	108,694 86	113,505 07
	7	Reprise d'objets de literie en usage dans les brigades de la province de Limbourg et acquisitions d'objets neufs pour assurer le service du couchage par l'Etat.	27,450	27,364 87	27,364 87	•
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr.	1,542,620	1,485,407 71	745,678 80	741,657 26
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Corps de la Gendarmerie fr.	8,723,967 69	8,561,925 58	5,371,646 82	5,163,334 31
		RECAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1902. (Art. 50 de la loi de compta- bilité.)	7,409 24	4,985 59	4,215 63	769 96
		Transferts de l'exercice 1903. (Art. 50 de la loi de compta- bilité.)	144,146 70	135,549 58	32,246 73	102,863 89
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts des exer- cices précédents fr.	151,555 94	140,535 17	36,462 36	103,633 85
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget de l'exer- cice 1904	8,723,967 69	8,561,925 58	5,371,646 82	5,163,334 31
		TOTAUX. fr.	8,875,525 63	8,702,460 75	5,408,109 18	5,266,968 16

GENDARMERIE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
1,197,498 56	71 65	•	130 75	48,299 04	•		
23,554 »	»	»	8,686 •	•	•		
12,138 70	•	•	11 30	•	•		
224,999 95	•	•	0 07	•	•		
27,364 87	•	•	85 15	•	•		
1,485,536 06	71 65	•	8,915 25	48,299 04	•		
8,554,981 15	26,944 45	•	113,579 26	48,462 85	•		
4,985 59	•	•	1,508 65	915 •	•		
135,110 62	438 96	•	1,870 87	6,726 25	•		
140,096 21	438 96	•	3,379 52	7,641 25	•		
8,554,981 15	26,944 45	•	113,579 26	48,462 85	•		
8,675,077 54	27,383 41	•	116,958 78	56,104 10	•		

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1904, a été fixé par l'article unique de la loi du 11 mai 1904, *Moniteur* du 12, n° 135 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 7,181,347 69

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices
1902 et 1903, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai
1846 sur la comptabilité de l'Etat 13,419 32

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 7,194,767 01

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 1,542,620 »

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des exercices 1902 et 1903. 138,136 62

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 1,680,756 62

ENSEMBLE. fr. 8,875,523 63

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
V.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1900.				
		<i>Reports de l'exercice 1900 à l'exercice 1904, conformément à l'article 39 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	34	Plantations nouvelles; frais d'expertise	3,553 50	•	•	•
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agran- dissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeu- bles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et four- nitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers	858 75	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1900 fr.	4,412 25	•	•	•
V		EXERCICE 1901.				
		<i>Reports de l'exercice 1901 à l'exercice 1904.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces				
		<i>Routes et bâtiments civils</i>				
	34	Plantations nouvelles; frais d'expertise	1,401 81	1,401 81	•	1,401 81
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achats d'objets mobiliers; tra- vaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agran- dissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail) Impositions Divers . .	785 •	785 •	•	785 •
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1901 fr.	2,186 81	2,186 81	•	2,186 81
VIII.		EXERCICE 1902.				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1904.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Administration des ponts et chaussées.				
	55	Académie royale flamande, à Gand. Décoration	10,162 •	•	•	•
		A REPORTER. fr.	10,162 •	•	•	•

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes.
•	•	•	3,553 50	•	•	
•	•	•	858 75	•	•	
•	•	•	4,412 23	•	•	
•	•	•	•	•	•	
1,401 81	•	•	•	•	•	
785 •	•	•	•	•	•	
2,186 81	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	10,162 •	•	
•	•	•	•	10,162 •	•	

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS, — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	10,162 *	"	"	"
		TRANSFERTS (suite).				
		—				
		EXERCICE 1902 (suite).				
		<i>Administration des ponts et chaussées (suite).</i>				
VIII (suite)	62	Côtes, Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsides	35,768 50	35,768 50	"	35,768 50
		Total des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1902 fr.	45,930 50	55,768 50	"	35,768 50
		EXERCICE 1903.				
		<i>Reports de l'exercice 1903 à l'exercice 1904.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
V.		Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bdtiments civils.</i>				
	33	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise Subsides	158,197 25	159,804 75	"	159,804 75
	34	Plantations nouvelles; frais d'expertise	7,681 50	7,681 50	"	7,681 50
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandisse- ment, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Céré- monies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers (y compris 200,000 francs en charge temporaire)	38,662 17	34,174 47	"	31,475 45
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	37	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plan- tations et lignes télégraphiques : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	61,261 95	59,578 91	"	59,578 91
	39	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extra- ordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales.	11,499 17	11,265 47	"	11,265 47
		<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>				
	41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indem- nités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,600 "	"	"	"
		A REPORTER. fr.	278,901 84	252,502 90	"	249,801 86

DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

COÛTS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
"		.	.	10,162 .	.	
55,768 50	"	"	.	.	.	
55,768 50	"	"	.	10,162 .	"	
159,804 75	.	"	4,312 50	14,060 .	.	
7,681 50	"	"	.	"	"	
31,473 45	2,701 04	"	"	4,487 70	"	
59,578 91	"	"	183 04	1,500 "	"	
11,263 47	"	"	235 70	"	"	
"	"	"	"	1,600 "	"	
249,801 86	2,701 04	.	4,751 24	21,667 70	"	

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	278,901 84	252,502 00	•	240,801 86
		TRANSFERTS (suite.)				
		EXERCICE 1903 (suite).				
		Dépenses imprévues.				
VII.	47	Dépenses imprévues non libellées au budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 46.	1,437 •	1,396 43	•	1,396 43
		TOTAL pour le service ordinaire. fr.	280,338 84	253,899 33	•	251,198 29
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
	53	Observatoire royal, à Uccle. Travaux d'amélioration. . . .	28,048 10	28,048 10	•	11,243 29
	57	Escaut. Construction de portes d'écluses.	350,000 •	149,500 •	•	149,500 •
	59	Meuse. Construction et reconstruction d'estacades . . .	10,350 •	10,350 •	•	10,350 •
	61	Ports et côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés	8,250 50	8,250 50	•	8,250 50
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr.	376,628 60	196,128 60	•	179,323 79
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1903 fr.	656,967 44	450,027 93	•	430,522 08
		EXERCICE 1904. (COMPTE DÉFINITIF.) a)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité.	1,701,000 •	1,695,171 68	1,635,814 84	59,356 84
		A REPORTER. fr.	1,722,000 •	1,716,171 68	1,656,814 84	59,356 84

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
249,801 86		2,701 04	.	4,731 24	21,667 70	.	
1,506 45		.	"	40 87	.	"	
251,198 29		2,701 04	.	4,771 81	21,667 70	"	
11,245 29		16,804 81	.	"	"	"	
140,500 .		.	.	"	180,500 .	"	
10,350 .		"	"	"	"	"	
8,250 50		.	.	.	.	"	
179,523 79		16,804 81	"	.	180,500 .	"	
450,522 08		19,505 85	"	4,771 81	202,167 70	"	
21,000 .		"	"	.	.	"	a) Par l'article 7 de la loi du 18 août 1905, <i>Moniteur</i> des 28/29, nos 240/241, le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1904 a été augmenté d'une somme de fr. 594,578.17 à répartir entre les articles 3, 13, 15, 18, 19, 21, 25, 30, 32, 34, 35 et 36. Par l'article 8 de la même loi, les crédits primitifs des articles 24 et 27 ont été diminués d'une somme de 0,500 francs, portée en augmentation aux articles 25 et 30.
1,695,171 68		.	"	5,828 32	.	"	
1,716,171 68		.	.	5,828 32	.	"	

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	1,722,000	1,710,171 68	1,656,814 84	59,556 84
I (suite).		Administration centrale (suite).				
	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. a)	113,000 47	107,145 17	72,525 81	34,369 36
	4	Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonction- naires, employés et gens de service de l'Administration centrale.	34,050 "	8,924 01	7,364 51	1,559 50
	5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque . . .	492,500 "	430,919 57	331,096 20	105,823 37
	6	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	13,950 "	"	"	"
	7	Service de la monnaie	16,100 "	15,945 03	9,284 09	6,660 94
	8	Documents statistiques	23,800 "	22,799 25	22,799 25	"
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	9	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du trésor	184,100 "	183,673 84	183,673 84	"
	10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du trésor	59,900 "	59,800 "	59,800 "	"
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.				
	11	Surveillance générale. — Traitements	485,800 "	452,830 44	"	452,830 44
	12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	1,030,500 "	956,304 96	"	956,304 96
	13	Traitements fixes . b)	3,095,950 "	3,083,966 96	664 20	3,083,302 76
	14	Service des contributions directes, } Remises proportionnel- des accises et de la comptabilité. } les et indemnités (cre- dit non limitatif). . .	2,505,000 "	2,668,081 26	60 "	2,667,383 46
	15	Service des douanes et de la recherche maritime . . . c)	6,070,900 "	6,652,135 96	434 70	6,651,701 26
	16	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	3,500 "	3,499 92	"	5,499 92
	17	Service des laboratoires.	26,500 "	23,224 92	2,406 10	20,818 82
		A REPORTER. fr.	16,484,350 47	16,391,422 97	2,346,923 54	14,043,011 63

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent LES CRÉDITS	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 26 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,716,171 68	•	•	5,828 52	•	•	
106,895 17	250 •	•	5,855 50	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 105,000 • Crédit supplémentaire. . . 8,000 47
8,024 01	•	•	25,125 90	•	•	
456,919 57	•	•	55,580 45	•	•	
•	•	•	13,050 •	•	•	
15,045 03	•	•	154 97	•	•	
22,799 25	•	•	1,000 75	•	•	
185,675 84	•	•	426 16	•	•	
59,800 •	•	•	100 •	•	•	
452,850 44	•	•	52,960 56	•	•	
956,504 96	•	•	74,195 04	•	•	
5,085,966 96	•	•	11,985 04	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 2,995,950 • Crédit supplémentaire . . . 100,000 •
2,067,443 46	637 80	•	•	•	165,081 26	
6,552,135 96	•	•	27,764 04	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 6,549,900 • Crédit supplémentaire. . . 150,000 •
3,409 92	•	•	• 08	•	•	
25,224 92	•	•	3,275 08	•	•	
10,590,535 17	887 80	•	258,008 76	•	165,081 26	

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC- ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	16,484,550 47	16,591,422 97	2,546,925 54	14,045,611 63
III (suite).		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces (suite).				
	18	Suppléments de traitement. a)	352,000	322,981 14	76,812 85	245,552 29
	19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. b)	50,172 16	27,674 57	•	27,874 37
	20	Frais de bureau et de tournées	104,000	88,174	35,900	52,274
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses. c)	760,500	723,060 26	974 20	719,905 06
	22	Police en matière de douane et d'accise.	15,000	10,576 50	685	9,891 50
	23	Matériel d)	508,425	504,222	108,548 76	195,857 79
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.				
	24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre e)	666,500	665,809 48	112,018 88	555,554 70
	25	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. f)	19,500	19,229 11	2,416 66	16,812 45
	26	Frais de bureau et dépenses diverses.	35,300	34,200	53,200	1,000
	27	Traitements du personnel du domaine g)	90,000	89,915 57	11,514 96	78,400 61
	28	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,400,000	1,558,384 01	•	1,558,070 01
	29	Matériel (y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire)	25,500	21,471 54	15,914 91	5,555 85
	30	Dépenses du domaine h)	45,500	45,441 65	10,669 49	34,772 14
	31	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (Crédit non limitatif.)	1,500	520 86	247 24	75 62
V.		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Affaires générales.</i>				
	32	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de ma- tériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'administration des ponts et chaussées — Congrès de navigation . . . i)	50,005 59	50,065 59	45,918 19	4,053 80
		A REPORTER. fr.	20,366,255 02	20,352,897 65	2,801,544 68	17,546,797 60

DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la com- ptabilité		
16,390,535 17	887 80	.	258,008 76	.	165,081 26	
522,145 14	836 .	.	9,018 86	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 260,000 . Crédit supplémentaire. . 72,000 .
27,674 57	.	.	2,497 79	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 30,000 . Crédit supplémentaire. . 172 16
88,174 .	.	.	15,826 .	.	.	c) Crédit primitif . . . fr. 750,500 . Crédit supplémentaire. . 10,000 .
720,877 26	2,192 .	.	37,430 74	.	.	d) Crédit primitif . . . fr. 236,425 . Crédit supplémentaire. . 72,000 .
10,576 50	"	"	4,423 70	.	.	
304,206 55	15 45	"	4,205 .	.	.	
665,555 58	255 90	.	690 52	.	.	e) Crédit primitif . . . fr. 668,000 . Diminution 1,500 .
19,229 11	"	.	270 89	.	.	f) Crédit primitif . . . fr. 18,000 . Augmentation 1,500 .
34,200 .	"	.	1,100 .	.	.	
89,915 57	.	.	84 43	.	.	g) Crédit primitif . . . fr. 95,000 . Diminution 5,000 .
1,558,070 01	314 .	.	.	.	158,384 01	
21,470 74	0 80	"	2,028 46	.	.	
45,441 63	"	"	58 57	.	.	h) Crédit primitif . . . fr. 40,000 . Crédit supplémentaire. . 500 . Augmentation 5,000 .
320 86	.	.	1,179 14	.	.	
49,951 99	55 40	.	.	.	.	i) Crédit primitif . . . fr. 46,000 . Crédit supplémentaire. . 4,005 30
20,348,342 28	4,555 35	.	336,820 66	.	323,465 27	

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	20,566,255 02	20,552,897 65	2,801,544 08	7,540,797 60
V (suite)		Administration des ponts et chaussées dans les provinces (suite).				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	33	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. — Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés	5,800,000	4,729,954 80	1,927,261 93	2,787,085 45
	34	Plantations nouvelles; frais d'expertise a)	108,553 50	96,891 91	21,614 49	73,869 34
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers. (Y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire) b)	1,411,346 65	1,397,564 70	760,659 16	604,128 26
	36	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. — Achats et réparations de meubles. — Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc. c)	93,000	92,723 52	53,120 94	59,602 38
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	37	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration.	2,401,400	2,401,351 41	902,033 73	1,436,905 45
	38	Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement, exploitation	52,000	40,107 88	5,655 92	34,451 96
	39	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène, subsides	900,000	793,730 90	200,397 38	592,908 22
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	40	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplacements. — Inspection en province des services d'exécution : frais de déplacements des fonctionnaires chargés de l'inspection générale. — Juries d'examen : frais divers.	1,289,725	1,285,443 08	1,132,589 23	150,689 65
	41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Juries d'examen : frais divers	1,409,915	1,400,894 88	1,222,969 38	170,667 92
	42	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. Juries d'examen : frais divers. Gardiens de monuments : frais d'habillement	227,272	222,929 57	212,252 75	10,540 82
		A REPORTER fr.	34,050,465 17	32,814,490 08	9,229,879 56	23,447,651 03

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	DESTINÉS À EFFECTUER OU AJUSTIFIER		RÉCAPITULANT LES DÉPENSES		excédant	
Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
20,348,542 28	4,555 55	•	336,820 66	•	523,465 27	
4,714,547 36	15,607 44	•	1,067,823 26	2,221 94	•	
95,485 85	1,408 08	•	11,661 59	•	•	a) Crédit primitif . . fr. 85,000 • Crédit supplémentaire. . 25,553 50
1,354,787 42	42,777 28	•	1 52	13,780 63	•	b) Crédit primitif . . fr. 1,250,000 • Crédit supplémentaire. . 161,546 65
92,725 52	•	•	276 68	•	•	c) Crédit primitif . . fr. 80,000 • Crédit supplémentaire. . 13,000 •
2,538,937 18	62,414 23	•	•	48 59	•	
40,107 88	•	•	11,892 12	•	•	
793,505 60	425 30	•	•	106,269 10	•	
1,283,078 88	2,564 20	•	4,281 92	•	•	
1,595,657 50	7,267 58	•	7,420 12	1,000 •	•	
222,779 57	150 •	•	4,342 43	•	•	
52,677,550 62	136,959 46	•	1,444,520 10	123,920 20	323,405 27	

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	54,050,465 17	52,814,490 08	9,229,879 59	23,447,051 03
V (suite)		Administration des ponts et chaussées dans les provinces (suite).				
		<i>Annales des travaux publics</i>				
	43	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers.	14,000 *	13,900 04	10,574 34	3,325 70
		<i>Traitements de disponibilité.</i>				
	44	Traitements temporaires de disponibilité	20,000 *	15,927 66	13,927 66	*
VI.		Pensions et secours.				
	45	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif.)	35,550 *	61,542 54	54,818 45	6,724 09
	46	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions. — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents.	41,500 *	59,593 22	56,828 72	2,564 50
VII.		Dépenses imprévues.				
	47	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'art. 46.	7,000 *	2,234 45	1,540 20	* 694 25
		TOTAL pour le service ordinaire. fr.	54,177,515 17	52,945,487 99	9,347,568 96	23,460,939 57
VIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
	48	Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier Léopold II.	25,000 *	*	*	*
	49	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation	50,000 *	12,283 62	7,505 05	4,778 57
	50	Académie royale flamande, à Gand. Décoration	10,000 *	*	*	*
		A REPORTER. fr.	85,000 *	12,283 62	7,505 05	4,778 57

DES TRAVAUX PUBLICS SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
52,677,530 62	130,959 46	.	1,144,520 10	125,920 20	523,465 27	
13,900 04	.	.	99 96	.	.	
13,927 66	"	.	6,072 34	"	"	
61,542 54	.	"	.	"	25,992 54	
39,393 22	.	.	2,106 78	.	.	
2,234 45	.	"	4,765 85	"	"	
52,808,528 53	130,959 46	.	1,457,564 73	125,920 26	349,457 81	
.	.	"	25,000 .	.	.	
12,285 62	.	"	19,722 73	17,993 65	.	
.	"	.	4,222 .	5,778 .	.	
12,285 62	.	.	48,944 73	23,771 65	.	

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
VIII (suite).		REPORT. . . . fr.	85,000	12,283 62	7,505 05	4,778 57
		Services divers (suite).				
		<i>Administration des ponts et chaussées (suite).</i>				
	51	Observatoire royal, à Uccle. Travaux d'aménagement définitif	250,000	124,568 59	77,246 15	40,420 25
	52	Palais de Justice de Bruxelles. Aménagement des abords du palais et de la place Poelaert	200,000	754 00	754 90	•
	55	Agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement provincial, à Hasselt. Travaux de parachèvement	450,000	19,222 67	12,072 21	6,250 46
	54	Agrandissement des bureaux et de l'Hôtel du Gouvernement provincial, à Anvers	100,000	16,423 25	16,412 60	10 65
	55	Dépôt des archives de l'Etat à Anvers. Construction d'un bâtiment place Phoenix	80,000	•	•	•
	56	Escaut Construction d'un embarcadere	20,000	•	•	•
	57	Canal de dérivation de la Lys Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration	100,000	•	•	•
	58	Sambre canalisée. Amélioration. Expropriations et travaux.	140,000	158,468 56	86,872 60	51,595 96
	59	Meuse Construction et reconstruction d'estacades.	55,000	13,540 10	13,540 10	•
	60	Canal de Bossuyt à Courtrai. Renouvellement d'une machine d'alimentation.	100,000	30,348 72	15 39	•
	61	Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration de maisons.	60,000	99 93	99 93	•
	62	Ports et côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés	1,000,000	357,890 95	25,398 88	322,492 07
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr.	2,620,000	715,601 09	240,817 81	425,547 96
		TOTAL pour le service ordinaire fr.	54,177,515 17	52,945,487 99	9,347,568 96	23,460,959 57
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics fr.	56,797,515 17	53,650,089 08	9,588,386 77	23,886,507 53

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,283 62	•	•	48,944 75	23,771 65	•	
117,666 40	6,901 99	•	115,462 70	9,968 91	•	
754 90	•	•	199,245 10	•	•	
19,222 67	•	•	410,470 38	506 95	•	
16,423 25	•	•	83,576 75	•	•	
•	•	•	80,000 •	•	•	
•	•	•	20,000 •	•	•	
•	•	•	100,000 •	•	•	
158,468 56	•	•	1,531 44	•	•	
13,540 10	•	•	41,459 90	•	•	
15 39	30,333 33	•	8,984 61	60,666 67	•	
99 93	•	•	59,900 07	•	•	
347,890 95	10,000 •	•	547,726 69	94,382 36	•	
666,365 77	47,235 32	•	1,717,302 37	139,096 54	•	
32,808,528 53	156,959 46	•	1,457,564 73	123,920 26	349,457 81	
33,474,894 30	184,194 78	•	3,174,867 10	313,016 80	349,457 81	

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1900. (Art. 50 de la loi de compta- bilité.)	4,412 23	•	•	•
		Transferts de l'exercice 1901. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	2,186 81	2,186 81	•	2,186 81
		Transferts de l'exercice 1902. (Art. 50 de la loi de compta- bilité.	45,930 30	35,768 30	•	35,768 30
		Transferts de l'exercice 1903 (Art. 50 de la loi de compta- bilité.)	656,967 44	450,027 03	•	450,522 08
		TOTAL des transferts des exercices précédents. . . fr.	709,496 78	487,983 04	•	468,477 19
		TOTAL du Budget pour l'exercice 1904	36,797,516 17	33,659,089 08	9,588,386 77	23,886,507 53
		TOTAUX. fr.	37,507,011 95	34,147,072 12	9,588,386 77	24,354,984 72

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
TOTAL.						
.	.	.	4,412 25	.	.	
2,186 81	.	.	.	.	.	
55,768 30	.	.	.	10,162 .	.	
430,522 08	19,505 85	.	4,771 81	202,167 70	.	
408,477 19	19,505 85	.	9,184 04	212,329 70	.	
53,474,894 50	184,194 78	.	5,174,867 10	313,016 80	340,457 81	
53,943,571 40	203,700 65	.	5,184,051 14	525,346 50	340,457 81	

Le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics, pour l'exercice 1904, a été fixé par l'article unique de la loi du 31 mars 1904, *Moniteur* du 3 avril, n° 94 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 53,582,937 .

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 594,578 17

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1900, 1901 et 1903, conformément à l'article 30 de
la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . 286,937 88

Total pour le service ordinaire. fr. 34,464,453 05

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 2,620,000 .

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices
1902 et 1903 422,558 90

Total pour les dépenses exceptionnelles fr. 3,042,558 90

ENSEMBLE. fr. 37,507,011 95

TABLEAU LIII Y.

NON-VALEURS ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1904.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	250,000	293,075 91	•	293,975 91
	2	— — — — — personnelle	415,000	450,850 12	•	450,850 12
	3	— — — — — sur le droit de patente	500,000	450,950 69	•	450,950 69
	4	— — — — — sur les redevances des mines	5,000	4,642 02	•	4,642 02
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000	8,546 76	•	8,405 24
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers. — Remboursements d'avances faites par le Trésor	450,000	1,895,200 47	•	1,895,196 96
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers.	600,000	530,502 90	•	525,583 73
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent budget. — Remboursements divers.	5,000	123,544 19	63,344 19	60,200 •
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'administration de la marine . . .	2,000	1,104 89	435 23	669 66
	10	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers — Remboursements des droits de pilotage . .	170,000	176,795 82	176,795 82	•
	11	Déficit de comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	31,057 49	5,080 49	28,577 •
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Non-Valeurs et Remboursements fr.	2,446,000	3,976,771 86	243,055 73	3,728,051 93

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
293,975 91	•	•	•	•	43,975 91	
450,850 12	•	•	•	•	35,850 12	
450,950 69	•	•	40,049 31	•	•	
4,642 62	•	•	357 38	•	•	
8,405 24	141 52	•	455 24	•	•	
1,895,196 96	3 51	•	•	•	1,445,300 47	
525,583 75	4,919 17	•	69,497 10	•	•	
123,544 19	•	•	•	•	118,544 19	
1,104 89	•	•	895 11	•	•	
176,795 82	•	•	•	•	6,795 82	
31,657 49	•	•	8,342 51	•	•	
3,971,707 66	5,004 20	•	119,594 65	•	1,650,366 51	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par l'article unique de la loi du
23 décembre 1903, *Moniteur* des 28 et 29, n° 562-563, à la somme de. fr. 2,446,000 »

EXERCICE 1904. —

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire proprement dit.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.	
Dettes publiques	151,897,541 73	"	151,897,541 73	151,699,442 25
Dotations	5,343,009 "	"	5,343,009 "	5,522,235 18
Ministère de la Justice	26,520,100 "	1,347,801 19	27,667,901 19	27,762,982 45
— des Affaires Étrangères	3,632,133 "	335,034 38	3,987,167 38	3,659,011 16
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	31,002,097 89	2,456,997 35	33,459,095 24	33,120,192 02
— de l'Agriculture	13,204,865 88	206,378 "	13,411,243 88	12,980,799 22
— de l'Industrie et du Travail	20,105,233 20	881,228 20	21,046,461 40	21,033,943 80
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	172,948,483 24	1,569,900 "	174,518,383 24	169,619,557 94
— de la Guerre	50,987,237 35	7,247,754 26	58,234,991 59	54,943,310 60
Corps de la Gendarmerie.	7,194,767 01	1,680,756 62	8,875,523 63	8,702,460 75
Ministère des Finances et des Travaux publics	34,464,453 05	3,042,558 90	37,507,011 95	34,147,072 12
Non-Valeurs et Remboursements	2,446,000 "	"	2,446,000 "	3,976,771 86
TOTAUX . . . fr.	519,625,721 33	18,768,408 90	538,394,130 23	526,967,779 35

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1904.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1904.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
120,104,004 29	51,545,518 01	151,647,522 30	51,919 93	"	2,353,587 17	"	2,155,687 67	
5,106,419 58	215,815 80	5,522,235 18	"	"	20,773 82	"	"	
10,176,565 24	8,517,534 57	27,694,099 81	68,882 64	"	577,001 19	92,000 "	764,082 45	
2,099,284 87	862,819 26	3,562,104 13	27,402 57	69,504 46	69,861 94	253,294 28	"	
26,550,580 92	6,091,191 56	52,627,772 48	492,419 54	"	362,124 08	224 54	23,445 40	
10,590,851 75	2,557,700 33	12,748,532 08	252,267 14	"	417,252 69	13,211 97	"	
19,520,208 56	1,440,614 62	20,960,823 18	75,120 62	"	97,037 60	"	84,520 "	
62,512,501 55	107,094,790 95	169,407,101 50	212,456 44	"	5,194,477 12	116,769 22	412,421 04	
9,796,860 50	45,072,454 81	54,869,315 31	75,995 20	"	2,514,350 12	777,350 87	"	
3,408,109 18	5,266,968 16	8,675,077 34	27,383 41	"	116,958 78	56,104 10	"	
9,588,586 77	24,554,984 72	33,943,371 49	203,700 65	"	5,184,051 14	525,546 50	349,457 31	
245,655 73	5,728,051 95	3,971,707 66	5,064 20	"	119,594 65	"	1,850,366 51	
288,885,208 74	256,546,455 72	525,429,662 46	1,468,612 41	69,504 46	15,027,030 50	1,839,301 48	5,439,980 88	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1904, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1904.	
	1904.	1903.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	151,699,442 23	143,065,352 35	8,634,089 88	•
Dotations	5,322,235 18	5,289,086 03	33,148 55	•
Ministère de la Justice	27,762,982 45	27,168,031 71	594,950 74	•
— des Affaires Étrangères	3,659,011 16	3,751,636 50	•	92,625 34
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	33,120,192 02	31,799,104 86	1,321,087 16	•
— de l'Agriculture	12,080,799 22	12,253,956 82	726,842 70	•
— de l'Industrie et du Travail	21,033,943 80	19,905,589 14	1,128,354 66	•
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	169,619,557 94	165,086,018 87	4,533,539 07	•
— de la Guerre	54,943,310 60	55,418,135 51	•	474,824 91
Corps de la Gendarmerie	8,702,460 75	8,554,337 79	148,122 96	•
Ministère des Finances et des Travaux publics . . .	34,147,072 12	34,479,674 19	•	332,602 07
Non-Valeurs et Remboursements	3,976,771 80	4,179,046 23	•	202,274 37
TOTAUX fr.	526,967,779 33	510,949,970 30	17,120,135 72	1,102,326 69
EN PLUS POUR 1904 . . .fr.			16,017,809 03	

TABLEAU LITT. Z.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1903 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36		"	"	26,502,221 36
1831.	66,942,211 82	46,205,354 62	78,248 59	"	113,225,815 03
1832.	77,811,942 41	74,592,463 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1833.	86,037,982 "	"	54,603 48	"	86,092,585 48
1834.	84,279,578 "	"	321,239 35	10,000,000 "	94,600,817 35
1835.	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,831,559 62
1836.	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,374,163 74	101,376,114 47
1837.	85,911,700 "	"	2,508,636 25	10,000,000 "	98,220,336 25
1838.	94,606,326 "	"	44,835 30	25,778,053 70	120,429,195 "
1839.	104,095,531 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1840.	101,955,569 "	"	5,743,247 64	63,074,257 65	170,773,074 27
1841.	101,464,464 "	"	39,052 92	"	101,505,516 92
1842.	105,850,612 "	50,000 "	71,034 77	22,337,424 68	128,509,071 45
1843.	109,650,053 "	30,000 "	16,556,735 56	1,699,763 61	127,916,571 07
1844.	109,581,084 "	"	3,728,820 34	84,656,000 "	197,965,904 34
1845.	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,341 07	128,717,472 99
1846.	115,014,070 "	"	489,001 09	328,005 56	115,831,076 65
1847.	115,473,650 "	"	83,705 12	100,000 "	115,657,353 12
1848.	118,412,250 "	290,000 "	37,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849.	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,021,320 06
1850.	115,910,820 "	2,000,000 "	16,347,668 69	"	134,258,488 69
1851.	117,332,550 "	450,000 "	255,145 39	85,139 45	118,122,834 84
1852.	118,310,250 "	"	2,882,939 97	1,240,201 02	122,453,390 99
1853.	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,931,724 53	135,404,596 80
1854.	126,002,150 "	500,000 "	13,915,255 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855.	129,396,590 "	950,000 "	143,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856.	132,698,540 "	1,264,000 "	123,248 63	3,108,865 86	137,104,654 49
1857.	139,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858.	141,910,790 "	2,250,000 "	36,067 62	726,631 15	144,903,488 77
1859.	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,369 15	150,354,359 15
1860.	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,473 35
1861.	149,929,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862.	153,614,490 "	1,000,000 "	"	3,421,575 01	158,036,065 01
1863.	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,832,759 35	162,750,469 35
1864.	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 23
1865.	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,033 64	169,460,080 89
1866.	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867.	166,046,290 "	"	10,259,231 38	30,923,729 80	216,229,251 18
1868.	169,190,780 "	"	936,738 44	32,410,381 63	202,537,900 07
1869.	174,691,700 "	"	3,662,227 06	22,229,934 20	200,582,961 26
1870.	176,726,000 "	"	5,388,118 37	9,516,989 10	191,630,107 47
A REPORTER.	4,968,466,124 59	145,104,385 58	160,347,204 68	449,299,882 30	5,723,217,597 32

CLOS DE 1850 A 1903 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
26,502,221 56	"	"	
113,225,815 05	"	"	
152,404,505 97	"	"	
88,058,315 92	"	1,965,728 44	
96,701,537 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,535 92	"	
102,652,632 39	"	1,250,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,913 99	
125,509,914 81	"	5,080,719 81	
115,837,428 97	4,506,714 08	"	
109,576,253 86	1,596,820 41	"	
101,342,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
123,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 39	
129,855,951 97	"	1,138,478 98	
114,064,043 37	"	252,966 72	
113,528,063 84	2,129,280 28	"	
146,117,886 35	9,764,401 46	"	
113,871,437 58	3,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,381,500 85	"	
119,543,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
139,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,849,232 04	
144,502,166 63	"	8,821,603 50	
146,239,211 91	"	9,044,557 42	
149,143,923 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,815,816 92	
164,537,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,320 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 33	"	4,751,611 34	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 93	
5,847,511,963 26	20,814,272 60	153,908,638 53	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif)	TOTAL.
Report.	4,968,466,124 59	145,104,385 55	160,347,204 68	440,299,882 50	5,725,217,597 32
1871.	178,329,000 "	"	4,578,316 59	44,359,658 95	227,266,975 54
1872.	188,914,000 "	"	3,803,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1873.	205,985,500 "	"	3,909,338 34	110,148,310 97	320,045,149 31
1874.	220,645,000 "	"	7,997,353 32	64,462,094 50	302,102,447 82
1875.	243,032,600 "	"	6,378,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876.	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,304 45
1877.	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 93	340,737,029 34
1878.	260,333,860 "	"	7,779,547 19	101,271,393 30	369,384,800 49
1879.	264,435,960 "	"	8,103,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880.	273,497,060 "	"	6,055,637 49	97,208,952 50	376,761,649 99
1881.	286,368,639 "	"	6,711,960 63	75,664,610 "	368,745,209 63
1882.	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,535 45	432,994,467 14
1883.	299,571,760 "	"	8,247,563 39	144,826,113 83	452,645,437 22
1884.	320,448,727 "	"	3,470,584 "	49,552,795 "	373,472,106 "
1885.	319,861,190 "	"	800,584 "	10,769,518 53	340,431,292 53
1886.	320,169,728 "	"	1,722,184 "	45,296,793 87	367,188,705 87
1887.	314,421,809 "	"	2,356,584 "	17,248,349 "	334,026,742 "
1888.	319,365,759 "	"	706,884 "	14,275,277 50	334,347,920 50
1889.	330,314,902 "	"	1,103,584 "	46,083,629 17	377,702,115 17
1890.	331,352,202 "	"	1,027,313 "	35,976,143 24	368,355,658 24
1891.	341,692,712 40	"	2,338,000 "	55,150,607 01	399,181,319 41
1892.	342,546,190 40	"	1,768,000 "	65,335,565 57	409,649,755 97
1893.	344,750,828 40	"	6,488,000 "	40,987,756 65	392,226,585 05
1894.	349,316,198 40	"	4,378,000 "	35,408,777 25	389,102,975 65
1895.	357,727,028 40	"	728,000 "	21,954,934 15	380,409,962 55
1896.	365,927,378 40	"	4,558,846 "	83,000,829 47	453,487,053 87
1897.	386,923,178 40	"	6,198,600 62	62,573,246 79	455,695,025 81
1898.	422,030,348 40	"	6,218,708 17	249,900,141 66	678,149,198 23
1899.	433,037,428 40	"	2,800,000 "	10,360,312 65	448,197,741 05
1900.	452,246,618 "	"	1,181,000 "	47,178,066 58	500,605,684 38
1901.	488,429,760 "	"	1,050,000 "	129,767,816 24	619,247,576 24
1902.	489,040,050 "	"	995,000 "	106,602,785 39	596,635,835 39
1903.	506,342,470 "	"	4,197,753 27	116,283,166 95	626,823,390 22
	15,735,859,639 19	145,104,385 55	297,654,737 54	2,680,081,465 68	18,864,700,227 96
	15,880,964,024 74				

CLOS DE 1850 A 1905 INCLUSIVEMENT. — RECETTES (SUITE).

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		<i>Observations.</i>
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
5,847,511,965 25	29,814,272 60	153,908,658 55	
256,645,968 44	"	29,376,902 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 63	"	21,045,029 32	
515,915,640 21	"	13,811,192 50	
278,711,586 63	"	4,152,041 71	
526,620,745 66	"	5,376,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,406 93	
567,590,461 95	1,794,558 56	"	
500,801,815 57	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,005,789 85	"	9,258,580 22	
456,506,919 84	"	5,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,351,488 26	
550,022,152 10	25,440,975 90	"	
555,085,425 76	7,545,868 77	"	
571,291,105 14	"	4,102,599 27	
541,164,155 86	"	7,157,411 86	
546,666,785 94	"	12,518,865 44	
587,056,516 49	"	9,554,401 52	
578,404,519 26	"	10,048,661 02	
401,947,104 59	"	2,765,784 98	
414,044,662 21	"	4,394,906 24	
597,678,051 77	"	5,451,446 72	
405,184,400 53	"	16,081,424 88	
595,750,444 45	"	15,520,481 90	
480,959,955 56	"	27,472,881 69	
499,612,888 52	"	45,917,862 51	
079,986,220 84	"	1,837,022 61	
485,271,551 65	"	55,073,790 60	
542,778,105 55	"	42,172,419 17	
655,715,761 70	"	16,468,185 46	
627,750,060 08	"	51,114,226 69	
652,416,809 77	"	5,595,419 55	
19,589,555,278 54	62,404,453 85	587,059,504 41	
	524,635,050 58		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE. ou crédits afférents à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1830 (4 ^e trimestre)	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1831.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1832.	a) 151,503,175 28	12,892,226 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1833.	94,140,835 33	"	"	"	94,140,835 33	"	94,140,835 33
1834.	83,272,610 32	5,601,390 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1835.	86,369,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,334 28	"	88,069,334 28
1836.	85,058,337 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1838.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1839.	104,899,097 55	7,793,917 90	"	"	112,693,015 45	"	112,693,015 45
1840.	99,150,590 94	6,434,034 64	"	"	105,584,625 58	"	105,584,625 58
1841.	103,791,842 58	13,617,439 14	58,142 25	"	117,407,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,568,962 81	3,522,447 63	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,835,372 01	11,168,453 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,123,796 67	6,659,150 39	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,371,585 49	4,169,479 25	531,474 01	"	114,872,358 75	"	114,872,358 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 06	375,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1847.	116,452,576 38	8,200,515 39	563,643 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1848.	118,193,870 65	13,183,567 04	275,427 52	"	131,652,865 81	"	131,652,865 81
1849.	111,655,105 81	3,566,093 66	334,253 64	"	115,555,451 11	336,355 60	114,997,095 51
1850.	114,077,172 09	4,404,468 49	635,069 65	556,555 60	120,051,045 85	320,562 56	119,750,485 27
1851.	115,436,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,388 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	413,551 85	527,456 21	134,091,885 48	2,625,149 25	131,468,736 25
1853.	123,613,269 51	7,954,425 77	425,391 17	2,625,149 25	134,594,233 50	2,127,599 51	132,466,634 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 31	136,406,665 43	1,449,181 75	134,957,481 68
1855.	127,900,347 24	10,214,528 72	672,043 61	1,449,181 75	140,256,101 32	1,645,625 53	138,599,475 79
1856.	135,484,616 01	10,022,941 98	1,400,344 57	1,645,625 53	146,553,528 99	1,374,588 67	144,978,940 32
1857.	135,036,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,374,588 67	143,501,479 41	1,854,739 09	141,416,720 32
1858.	136,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,854,739 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	136,642,607 28	14,524,290 29	843,877 35	2,521,487 10	154,552,262 02	1,953,870 45	152,598,391 57
1860.	138,642,456 05	6,891,924 04	830,111 71	1,935,870 45	148,500,342 25	1,720,804 53	146,579,537 92
1861.	141,576,486 70	5,631,509 92	1,338,569 18	1,720,804 53	150,287,370 13	1,531,735 46	148,755,634 67
1862.	145,176,590 67	6,317,509 60	504,026 03	1,531,735 46	153,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,835,801 75	223,875 48	1,002,160 54	156,807,039 47	1,009,390 64	155,797,668 85
1864.	151,883,210 45	5,808,093 32	316,879 75	1,009,390 64	159,017,574 12	1,031,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,931 55	387,797 "	1,031,919 64	162,942,988 55	1,701,660 31	161,241,328 02
1866.	158,579,256 01	9,562,319 67	432,356 27	1,701,660 31	170,275,595 16	1,594,835 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,394,855 98	176,455,374 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	r) 171,530,239 14	5,821,729 70	1,264,130 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,383 32
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,004 23	2,035,586 24	180,390,217 99
1870.	176,812,837 01	24,935,662 98	815,800 35	2,035,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,134,132 30
A REPORTER.	5,026,759,6 38 50	287,741,804 41	17,752,030 15	33,901,720 04	5,566,153,275 70	36,567,274 92	5,529,787,998 78

CLOS DE 1850 A 1903 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.	Excédents	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	DE CRÉDITS à annuler.	
CRÉDITS rattachés à l'exercice.				
»	27,981,168 79	27,981,168 79	»	a) Après déduction de fr. 37,846,340 74 c ² pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
»	115,806,850 65	112,413,965 51	3,392,885 14	b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
»	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86	c) Y compris 800,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
»	94,149,855 53	91,904,974 94	2,244,880 59	d) Non compris fr. 405,402 60 c ² annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
10,000,000 »	98,874,000 43	96,515,600 96	2,360,399 47	e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
b) 1,490,000 »	89,559,354 28	87,104,004 96	2,455,350 32	f) Y compris fr. 114,682 66 c ² , même objet que ci-dessus.
c) 15,574,105 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82	g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
10,000,000 »	105,226,105 69	103,551,751 64	1,894,352 05	h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
25,778,035 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,414 54	i) Non compris fr. 22,636 34 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	d) 4,395,404 54	j) Non compris fr. 4 37c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,512 26	k) Non compris fr. 0 81c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
»	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,857 86	l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75	m) Non compris fr. 120,387 18 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
e) 1,699,763 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,155,559 25	n) Non compris fr. 2,005,567 59 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
84,656,000 »	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,045 57	o) Non compris fr. 5 80 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 80	1,855,555 67	p) Non compris fr. 360 86 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,565,889 05	q) Non compris 4,005 francs, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
g) 3,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99	r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 65 c ² , portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,761 12	s) Non compris fr. 15,253 10 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	5,677,004 28	t) Non compris fr. 8,653 13 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	e) 5,559,511 80	u) Non compris fr. 47,586 87 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	j) 2,674,616 94	
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 93	1,960,540 29	
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	k) 2,925,554 54	
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22	
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	4,150,169 51	
8,891,007 80	156,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21	
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	5,409,905 20	
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64	
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	5,698,768 02	
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,775 14	
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	m) 3,196,279 95	
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	n) 4,701,291 68	
52,507,450 69	190,495,105 17	186,223,129 58	4,269,975 59	
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,736 71	o) 4,499,416 52	
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	p) 5,398,790 07	
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	q) 4,628,919 57	
19,225,511 50	196,565,694 82	191,920,940 52	s) 4,442,754 50	
27,596,688 95	207,786,906 92	199,055,875 76	t) 8,151,053 16	
25,065,874 15	227,198,006 45	216,007,800 50	u) 10,290,205 95	
645,742,846 94	5,075,550,845 72	5,851,586,720 74	142,144,124 98	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales. déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	
REPORT.	5,026,759,668 50	287,741,804 41	17,752,080 15	33,001,720 04	5,566,155,273 70	56,367,274 92	5,529,787,098 78
1871.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 06	204,647,986 16
1873.	204,731,845 22	15,065,052 89	1,465,792 70	2,541,548 06	222,700,250 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	245,595,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 05	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,025,585 23	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	248,956,782 02	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,256,861 86
1878.	260,590,515 25	7,552,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,344,317 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,595,442 69	1,022,828 46	278,970,614 25
1880.	278,818,549 04	16,537,256 49	1,564,595 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,354,465 50	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,425,164 91	1,255,520 96	307,167,845 95
1882.	310,755,805 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	321,288,459 28	669,894 14	320,618,565 14
1883.	322,870,816 47	5,255,652 04	1,865,289 41	669,894 14	328,659,652 06	950,574 55	327,729,077 51
1884.	326,870,741 71	2,227,597 97	1,177,915 28	950,574 55	331,206,929 51	1,044,414 50	330,162,215 21
1885.	319,405,295 "	199,050 10	1,268,264 16	1,044,414 50	331,915,625 56	700,254 15	331,215,569 45
1886.	316,509,150 77	1,597,004 25	1,757,085 89	700,254 15	320,144,595 02	492,988 55	319,651,404 47
1887.	312,156,772 50	2,072,156 58	1,497,655 11	492,988 55	316,199,572 54	850,100 51	315,549,472 05
1888.	314,545,558 05	1,792,654 10	1,252,954 02	850,100 51	318,219,046 46	357,610 69	317,881,435 77
1889.	322,414,158 28	2,608,474 55	1,858,515 77	357,610 69	327,218,559 29	942,545 39	326,276,195 90
1890.	335,715,661 08	2,612,661 25	1,427,005 58	942,545 39	338,695,671 08	684,752 82	338,010,958 26
1891.	358,951,564 02	950,276 84	1,588,887 10	684,752 82	341,964,460 78	612,296 71	341,352,164 07
1892.	340,860,948 57	1,725,705 96	1,485,876 65	612,296 71	344,682,825 87	565,129 79	344,319,696 08
1893.	345,966,749 67	1,706,642 42	1,504,650 58	565,129 79	347,541,172 26	592,484 66	347,148,687 60
1894.	347,725,568 27	7,417,224 25	1,658,902 64	592,484 66	357,172,179 82	1,589,058 45	355,785,121 59
1895.	360,677,484 09	11,708,199 28	1,596,575 59	1,589,058 45	375,171,517 19	2,167,748 42	375,005,568 77
1896.	367,174,564 51	17,117,167 97	5,894,074 25	2,167,748 42	390,355,554 93	1,454,419 09	388,898,955 84
1897.	387,469,574 67	43,804,980 56	1,452,718 18	1,454,419 09	434,161,687 50	1,489,568 50	432,672,119 "
1898.	422,557,084 49	10,099,532 29	4,577,015 01	1,489,568 50	439,122,998 29	4,216,141 "	434,906,857 20
1899.	455,808,019 78	21,568,069 57	2,995,981 15	4,216,141 "	462,648,211 48	2,564,276 20	460,283,935 28
1900.	455,025,428 52	34,165,561 24	1,854,829 51	2,564,276 20	491,406,095 27	4,409,846 88	486,996,248 59
1901.	488,967,501 59	11,758,102 47	2,715,092 65	4,409,846 88	507,848,345 57	1,566,506 20	506,288,037 51
1902.	491,568,524 50	10,725,489 72	6,255,044 92	1,566,506 26	509,907,565 46	2,400,254 71	507,507,110 75
1903.	510,108,489 52	7,955,628 06	5,072,185 82	2,400,254 71	525,554,556 11	3,004,515 05	522,440,041 06
	16,847,915,146 56	611,740,588 26	85,000,226 90	89,078,927 58	16,652,654,860 59	92,175,442 65	16,540,481,426 76

DE 1850 A 1905 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES (SUITE).

SERVICES SPÉCIAUX — CREDITS rattachés à l'exercice	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses	FAITS RÉALISÉS — DÉPENSES résultant des services faits	Excedents DE CREDITS à annuler	Observations.
615,742,846 94	5973,550,845 72	5,851,586,720 74	142,144,124 98	
55,924,116 81	241,568,865 54	253,191,225 11	v) 5,577,642 25	v) Non compris fr 107,168 71 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
51,986,552 17	255,754,558 55	251,974,512 80	w) 5,759,825 55	w) Non compris fr 2 412 45 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
154,141,616 24	554,245,429 19	550,898,578 60	x) 5,547,050 52	x) Non compris fr 4,850 74 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	y) 4,549,656 55	y) Non compris fr 28,259 01 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,495 21	z) 4,767,710 42	z) Non compris fr 77,676 52 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	a') 4,505,427 68	a') Non compris fr 41,677,956 59 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr 41 285,825 02 c ^s , par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 et celle du 16 août 1875
194,698,774 20	590,955,656 06	586,075,145 99	b') 4,862,492 07	b') Non compris fr 91 309 66 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	c') 5,251,169 58	c') Non compris fr 18,470 02 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07	d') 5,564,141 55	d') Non compris fr 15,811 25 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	e') 4,779 092 46	e') Non compris fr 27 675 87 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
99,490 450 45	406,658,774 40	402,528,405 90	f') 4,570 868 14	f') Non compris fr 17,073 75 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	g') 4,294 666 98	g') Non compris fr 139,155 19 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
85,065,072 49	412,704,150 "	406,422,707 95	h') 6,371,442 05	h') Non compris fr 64,279,519 16 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
59,126,942 75	569,689,157 96	561,699,505 71	i') 7,989,852 25	i') Non compris fr 350 20 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
57,555,587 54	558,550,957 01	551,251,458 55	j') 7,299,518 48	j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux
55 799,486 41	555,450,890 88	549,556,608 52	5,894,282 36	k') Non compris fr 7,170,010 44 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
56,922,266 79	552,271,758 82	546,157,851 68	l') 6,155,887 14	l') Non compris fr 5,451,227 92 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
41,509,420 81	559,190,856 58	555,505,911 90	m') 5,596,944 68	m') Non compris fr 7,342,811 56 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
51,111,786 71	577,587,982 62	575,287,881 "	n') 4,100,101 62	n') Non compris fr 5,774,577 97 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
82,662,977 70	420,675,915 96	417,895,629 09	o') 2,789,286 87	o') Non compris fr 9,582,092 22 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
65,445,199 26	404,707,565 55	402,167,955 94	p') 2,629,429 59	p') Non compris fr 6,499,574 44 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
64 906,072 98	409,225,769 06	405,910,417 90	q') 2,515,551 16	q') Non compris fr 2,506,551 22 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
49,878,505 52	596,977,191 12	594,129,146 07	r') 2,448,045 05	r') Non compris fr 499,784 47 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
49,218,904 72	405,002,026 11	402 558,551 29	s') 2,445,404 82	s') Non compris fr 2,365,554 52 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
45,564 255 76	418,567,804 55	410,585,401 42	t') 8,184,405 11	t') Non compris fr 2,007,479 98 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
55 055,945 91	445,952,921 75	457,608,281 89	u') 6,544,659 86	u') Non compris fr 1,446,590 24 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
46,579,585 24	519,001,704 24	511,598,214 45	v') 7,605,489 78	v') Non compris fr 1 955 677 70 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
266 444,251 92	701 551,089 21	695,625,188 05	w') 7,725,901 16	w') Non compris fr 4,401,614 61 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
119,011,862 61	579,295,797 89	570,442,110 68	x') 8 853,687 21	x') Non compris fr 4,725,438 88 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
95,102 409 55	582,098,657 74	574,158,192 21	y') 7,940,465 55	y') Non compris fr 5,267 620 52 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
104 919 434 88	611,207,472 19	605,629,159 64	z) 7,578,552 55	z) Non compris fr 9,760,416 50 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
114,766,228 42	621,775,559 17	615,356 076 21	a) 6 417,262 36	a) Non compris fr 4 509,518 70 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
117,025,598 04	639,465 659 10	627,975,598 34	a) 11,490,070 76	
5,259,374,141 78	19,770,855,568 54	19,450,565,851 17	520,271,737 57	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recelte.	
1830 (4 ^e trimestre)	25,869,417 13	27,518,564 56	632,804 25	632,804 25	26,502,221 36	27,981,168 79	.	
1831.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	115,225,815 05	112,415,965 51	735,602 91	
1832.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	.	
1833.	88,003,710 44	91,904,974 94	54,605 48	.	88,058,515 92	91,904,974 94	"	
1834.	86,580,098 41	86,515,000 96	10,521,259 55	10,000,000 .	96,701,557 76	96,515,600 96	"	
1835.	89,171,534 50	85,614,904 96	1,905,891 40	1,490,000 .	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54	
1836.	85,815,668 92	84,154,524 22	16,818,965 47	15,574,165 74	102,652,652 59	99,528,487 96	1,650,544 70	
1837.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 .	101,715,250 24	103,551,751 64	"	
1838.	97,687,045 81	94,120,544 74	25,822,869 .	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07	
1839.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	.	
1840.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	109,576,255 80	165,914,570 95	"	
1841.	101,565,775 25	114,976,586 11	59,052 92	.	101,542,826 17	114,976,586 11	"	
1842.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	"	
1843.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,050 55	"	
1844.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 .	198,810,508 75	195,185,657 29	.	
1845.	112,276,618 98	115,056,985 06	17,579,592 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	"	
1846.	113,247,056 72	117,551,299 20	817,606 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	"	
1847.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	3,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	"	
1848.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	.	
1849.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,300 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1852.	124,328,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	"	
1853.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	150,468,270 19	154,510,907 41	.	
1854.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"	
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 01	9,582,210 90	
1858.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	
1862.	161,116,559 51½	140,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1863.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,085,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 09	
1864.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,036,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 .	
1868.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,566,746 52	
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,987 76	
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	.	
A REPORTER.	5,116,094,356 99	5,066,213,251 21	751,217,606 26	765,175,469 55	5,847,511,065 25	5,831,586,720 74	145,881,695 52	

DE 1850 A 1905 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 08	Idem.
5,901,264 50	54,605 48	"	"	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	521,259 55	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 75	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	3,511,556 37	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,559,070 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,672,812 86	59,052 92	"	"	15,655,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 55	Idem.
15,102,858 21	16,556,755 56	"	3,435,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858.
760,554 08	"	5,775,065 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,077 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1850.
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	3,488,458 01	Idem.
"	"	6,520,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 20½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	30,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,500,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,327 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	31,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
96,000,580 54	155,731,249 57	167,087,112 84	165,801,955 22	147,876,712 71	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
REPORT.	5,116,094,356 09	5,066,213,231 21	751,217,606 26	705,173,469 53	5,847,511,965 25	5,851,586,720 74	145,881,695 52	
1871.	207,703,992 00	194,267,106 50	48,957,975 54	45,024,116 81	256,645,968 44	258,191,223 11	13,438,886 60	
1872.	215,352,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,437 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1873.	227,028,529 32	216,756,762 36	114,057,649 31	134,141,616 24	341,086,178 65	350,898,378 60	10,271,766 96	
1874.	243,454,192 59	241,043,534 34	72,459,447 82	60,599,200 34	515,913,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05	
1875.	245,977,557 67	247,058,010 83	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	"	
1876.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,603 24	326,620,743 66	294,335,925 86	5,554,402 08	
1877.	257,514,920 47	261,374,560 79	88,769,605 80	124,698,774 20	346,284,526 27	386,075,145 99	"	
1878.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	367,590,461 95	349,427,757 90	"	
1879.	270,491,119 00	275,606,472 90	50,510,693 47	70,052,543 17	300,801,815 37	343,659,016 07	"	
1880.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	304,215,951 71	382,908,428 75	"	
1881.	296,777,623 06	302,837,975 51	81,220,166 79	99,490,450 45	378,003,789 85	402,528,405 96	"	
1882.	301,112,053 94	316,523,898 16	153,594,895 90	106,625,052 87	456,506,919 84	422,949,551 03	"	
1883.	303,103,767 35	321,357,635 46	151,873,158 15	85,065,072 49	454,076,925 48	406,422,707 95	"	
1884.	305,935,123 51	322,172,562 96	44,087,003 70	39,526,942 75	350,022,152 10	361,699,505 71	"	
1885.	315,170,303 39	315,915,850 95	19,915,121 37	37,535,587 58	333,085,423 76	351,251,458 55	"	
1886.	315,941,953 22	315,757,122 11	55,349,151 92	55,799,486 41	371,291,105 14	349,556,608 52	2,184,831 11	
1887.	323,515,687 50	309,215,584 89	17,648,466 56	36,922,266 79	341,164,155 86	346,137,851 68	14,500,102 61	
1888.	333,051,945 88	314,284,491 09	13,614,840 06	41,509,420 81	346,666,785 94	355,593,911 90	18,767,454 79	
1889.	337,881,126 05	322,176,094 28	49,155,589 84	51,111,786 72	387,056,516 49	373,287,881 "	15,705,032 57	
1890.	340,525,672 04	355,250,051 59	57,878,647 22	82,662,977 70	378,404,519 26	417,895,629 09	5,295,020 65	
1891.	346,346,307 48	358,722,734 68	55,600,796 91	65,445,199 26	401,947,104 50	402,167,935 94	7,623,572 80	
1892.	347,263,877 69	341,004,544 92	66,780,784 52	64,906,072 98	414,044,662 21	405,910,417 90	6,259,532 77	
1893.	352,284,745 98	344,700,642 55	45,393,285 79	49,828,503 52	397,078,031 77	394,529,146 07	7,584,105 45	
1894.	362,599,822 91	353,339,626 57	42,584,577 62	49,218,904 72	405,184,400 55	402,558,551 20	9,260,196 54	
1895.	372,135,998 71	364,819,105 06	25,594,445 74	45,564,235 76	395,750,444 45	410,383,401 42	7,316,853 05	
1896.	388,657,582 54	382,554,295 98	92,282,355 02	55,053,985 91	480,959,955 56	437,608,281 89	6,105,286 56	
1897.	430,839,643 64	425,068,629 21	68,773,244 68	86,329,585 24	409,612,888 32	511,398,214 45	5,771,014 45	
1898.	439,281,905 68	427,180,956 13	240,704,515 16	266,444,231 92	679,986,220 84	693,625,188 05	12,100,949 55	
1899.	469,031,404 51	451,430,248 07	14,240,127 14	119,011,802 61	485,271,551 65	570,442,110 68	17,601,156 44	
1900.	494,105,772 83	479,055,782 86	48,672,330 72	95,102,409 35	542,778,103 55	574,158,192 21	15,049,989 97	
1901.	501,249,229 87	498,709,704 76	134,460,551 85	104,919,434 88	635,715,761 70	605,629,139 64	2,539,525 11	
1902.	504,305,186 51	501,089,847 79	123,444,873 57	114,266,228 42	627,750,060 98	615,356,086 21	3,215,358 72	
1903.	513,851,261 21	510,949,970 30	118,565,548 56	117,025,598 04	652,416,809 77	627,975,568 34	2,901,290 91	
	16,281,801,795 70	16,098,750,066 80	5,107,473,482 84	3,560,804,764 37	10,380,335,278 54	10,450,563,851 17	340,401,169 39	
								185,102,

DE 1850 A 1905 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX (SUITE).

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
96,000,589 54	135,751,249 57	167,687,112 84	165,801,955 22	147,876,712 71	
"	5,013,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,408,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 53	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	13,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	32,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juil. 1881.
5,859,449 52	"	35,929,168 40	"	39,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 35	23,807,006 38	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
3,115,553 "	"	39,721,849 70	"	42,837,202 70	Idem.
88,525 15	11,396,028 00	"	11,507,502 96	"	Idem.
6,060,552 45	"	18,264,265 66	"	24,324,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,760,215 03	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,255,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 53	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1887.
16,237,254 65	4,560,061 04	"	"	11,677,173 61	Idem.
745,548 56	"	17,420,466 21	"	18,160,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
"	19,540,665 51	"	21,734,496 62	"	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
"	"	19,273,800 45	"	4,075,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
"	"	27,694,580 75	"	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
"	"	1,956,396 88	13,748,635 49	"	Réglé définitivement par la loi du 3 juillet 1893.
"	"	44,784,350 48	"	59,489,309 83	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1895.
"	"	7,844,402 35	"	220,829 55	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
"	1,874,711 54	"	8,154,244 31	"	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896.
"	"	4,455,217 75	3,148,885 70	"	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897.
"	"	6,654,527 10	2,625,869 24	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898.
"	"	21,069,790 02	"	14,652,956 97	Réglé définitivement par la loi du 5 août 1899.
"	37,228,367 11	"	45,351,653 67	"	Réglé définitivement par la loi du 2 août 1901.
"	"	17,556,540 56	"	11,785,526 15	Idem.
"	"	25,739,916 76	"	13,638,967 21	Réglé définitivement par la loi du 12 août 1905.
"	"	104,771,735 47	"	87,170,579 03	Idem.
"	"	46,450,078 63	"	31,380,088 66	Réglé définitivement par la loi du 4 mai 1905.
"	20,547,096 95	"	52,086,622 06	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1905.
"	9,178,045 15	"	12,395,083 87	"	Réglé définitivement par la loi du 17 mai 1906.
"	1,559,050 52	"	4,411,241 43	"	
166,298,440 49	411,705,502 46	665,126,785 99	462,037,849 60	532,266,402 25	
728 90	255,351,281 53		70,228,552 63		

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à
l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr. 533,199,543 90
et pour les ressources extraordinaires, à. 138,929,106 69

ENSEMBLE. fr. 672,128,650 59

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées
pendant l'exercice, montent à fr. 526,967,779 33
et les dépenses sur ressources extraordinaires, à 161,359,796 26

ENSEMBLE. fr. 688,327,575 59

Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr. 16,198,925 »

Mais comme l'exercice 1903 a laissé un excédent de dépenses de
fr. 70,228,552 63 c[»] qui, d'après le projet de loi de compte de cet exer-
cice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci 70,228,552 63

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1904, présente un excédent de
dépenses de fr. 86,427,477 63

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1904.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1904, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de

8,698,204 06

D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de

86,427,477 63

Soit une différence de fr.

77,729,273 57

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	4,300,599 25	"
	Enregistrement et domaines	"	143,787 08
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	669,411 40	"
	Chemins de fer, etc.	114,839 48	"
<i>Capitaux et revenus</i>	Enregistrement et domaines	"	11,298 17
	Prisons	65,440 56	"
	Trésorerie générale, etc.	"	1,559,174 13
<i>Remboursements.</i>	Contributions directes, etc.	17,486 87	"
	Enregistrement et domaines	"	37,513 61
	Prisons	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	362,301 74
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		3 36	"
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		"	177,017 85
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention/loi des 8 mars/9 mai 1898.) 6 ^e annuité.		"	1,525,918 27
Remboursement par application de l'article 4 de la loi du 28 juillet 1902 modifiant la législation relative à la fabrication et à l'importation des alcools		1,000,000 "	"
		6,165,780 92	3,797,010 85

Reste en augmentation de recettes. fr.

2,368,770 07

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
Dettes publiques		2,178,753 67	"
Dotations		"	"
Ministère de la justice.		837,382 45	"
— des affaires étrangères		219,500 "	"
— de l'intérieur et de l'instruction publique.		891,507 89	"
— de l'agriculture		83,309 63	"
— de l'industrie et du travail		112,514 40	"
— des chemins de fer, postes et télégraphes		5,309,892 26	"
— de la guerre		955,500 "	"
Corps de la gendarmerie		"	"
Ministère des finances et des travaux publics		944,035 98	"
Non-valeurs et remboursements		1,050,366 51	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 13,555,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 15,027,030 30; par conséquent, une diminution de dépenses de		"	1,474,030 30
Les portions de crédits affectées aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1901 à 1903 et dont le transfert à l'exercice 1903 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	1,839,301 48
Excédent de dépenses de l'exercice 1903		70,228,552 63	"
		83,411,375 42	5,313,331 78

Reste en augmentation de dépenses fr.

80,098,043 64

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1904. fr.

77,729,273 57

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1905



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1905, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1905, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1905 ont été évaluées, savoir :

Recettes, à. fr. 543,574,427 »

Dépenses, à 541,866,402 32

EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE RECETTES. . . fr. 1,708,024 68

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1° Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut fr. 28,000 »

2° Part revenant à l'État dans la quatrième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900 92,407 39

3° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles 550,000 »

4° Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes 200,000 »

5° Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 7^e annuité). 540,000 »

A REPORTER . . . fr. 1,410,407 39

REPORT. fr. 1,410,407 39

6° Produit de la négociation d'un capital nominal de 136,560,200 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905. — Solde recouvré en 1905.) . . . 110,493,965 25

7° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 13 octobre 1905. — Partie rattachée à 1905.) . . . 5,665,068 66

8° Titres de la dette publique à 3 p. c., 1^{re} série, émis pendant l'année 1905, en vertu de l'article 3 de la loi du 14 mai 1904, pour escompte aux sociétés ou particuliers belges, du montant des indemnités qui leur sont dues en exécution du protocole final signé à Pékin le 7 septembre 1901. 139,400 »

ENSEMBLE. fr. 117,708,841 30

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . fr. 541,866,402 32

Elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à 3,374,500 »

2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1901, 1902, 1903 et 1904, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité 1,839,301 48

ENSEMBLE. fr. 547,080,203 80

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1905 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1903. — Art. 11 de la loi du
26 août 1903 fr. 37,726,874 13

b) De l'exercice 1904. — Art. 10 de la loi du
14 mai 1904 74,189,427 85

111,916,301 98

2° A titre de crédits nouveaux :

Loi du 30 décembre 1905 { Art. 1^{er} fr. 123,104,000 »
 Art. 2 2,009,160 27
 Art. 3 150,000 »

125,263,160 27

ENSEMBLE. fr. 237,179,462 25

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1906, effectué en conformité de l'article 9 de la loi du 30 décembre 1905, ci fr. 163,391,479 37

2° La somme à annuler en exécution de l'article 14, § 2, de la loi du 26 août 1903, ci 13,904,806 30

177,296,285 67

de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1905 s'élèvent à fr. 59,883,176 58

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr. 543,574,427	} 661,283,268 30
— extraordinaires	117,708,841 30	

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr. 547,080,203 80	} 606,963,380 38
Services spéciaux	59,883,176 58	

L'exercice se serait donc clôturé par un EXCÉDENT DE RECETTES de. . fr. 54,319,887 92

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1905, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1905 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr. 661,283,268 30

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr. 703,697,267 03

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1905 sont de 684,487,954 26

Au 1^{er} janvier 1906, il restait à recouvrer . . fr. 19,209,332 77

Les droits constatés 703,697,267 03

sont donc supérieurs aux évaluations de fr. 42,413,998 73

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 606,963,380 38

Les dépenses liquidées et ordonnancées, jusqu'au
1^{er} janvier 1906, montent à fr. 424,107,455 62
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à
la clôture de l'exercice, à 177,408,924 76

ENSEMBLE. . . fr. 601,516,380 38

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année
1905 n'ont été que de 379,755,101 09

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au
1^{er} janvier 1906 fr. 221,761,279 29

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1905. . . . 601,516,380 38

l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de. . . . fr. 5,447,000 »

§ 3.

RESULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1905.

La situation du budget de l'exercice 1905 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr. 703,697,267 03
Dépenses — — — — —	601,516,380 38
Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice. . . .	fr. 102,180,886 65

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1905.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	8 juillet 1905. (Mon. n° 191-192.)	Budget primitif.	156,820,491 92	•	156,820,491 92
<i>Dotations.</i>	29 déc. 1904. (Mon. n° 365.)	Budget primitif.	5,560,488 »	•	5,560,488 »
<i>Ministère de la justice.</i>	26 août 1905. (Mon. n° 229.)	Budget primitif.	28,472,500 »	•	28,472,500 »
<i>Ministère des affaires étrang.</i>	23 juin 1905 (Mon. n° 190.)	Budget primitif.	3,587,033 »	•	3,587,033 »
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>	28 août 1905. (Mon. n° 244.)	Budget primitif.	52,840,596 »	•	56,040,596 »
	31 déc. 1904. (Mon. du 1 ^{er} jan- vier 1905, n° 1.)	Crédit spécial	»	3,200,000 »	
<i>Ministère de l'agriculture.</i>	19 juil. 1905. (Mon. n° 214.)	Budget primitif.	14,052,850 66	•	14,047,350 66
	18 août 1905. (Mon. n° 240-241.)	Augmentation	»	14,500 »	
<i>Ministère de l'industrie et du travail.</i>	25 juin 1905. (Mon. n° 186.)	Budget primitif.	21,922,817 »	•	21,922,817 »
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	30 août 1905. (Mon. n° 249.)	Budget primitif.	175,714,707 »	•	175,714,707 »
<i>Ministère de la guerre.</i>	18 avril 1905. (Mon. n° 112.)	Budget primitif.	54,290,608 49	•	54,450,608 49
	18 août 1905. (Mon. n° 240-241.)	Augmentation	»	160,000 »	
<i>Gendarmerie.</i>	18 avril 1905. (Mon. n° 112.)	Budget primitif.	8,649,508 25	•	8,649,508 25
<i>Ministère des finances et des travaux publics.</i>	18 août 1905. (Mon. n° 240-241.)	Budget primitif.	37,070,422 »	•	37,070,422 »
<i>Non-valeurs et remboursements.</i>	4 mai 1905. (Mon. n° 127.)	Budget primitif.	3,096,000 »	•	3,096,000 »
TOTAUX. . . fr.			541,866,402 52	3,374,500 »	545,240,902 52

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1905,
AU 1^{er} JANVIER 1906.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
—		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises	188,807,557 .
	{ Enregistrement et domaines	63,613,000 .
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines	2,325,000 .
	{ Chemins de fer, postes, etc.	262,828,570 .
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines	5,670,000 .
	{ Chemins de fer, postes, etc.	295,000 .
	{ Prisons	400,000 .
	{ Trésorerie générale, etc.	15,966,800 .
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes, etc.	880,000 .
	{ Enregistrement et domaines	618,000 .
	{ Prisons	22,984 .
	{ Trésorerie générale, etc.	4,147,516 .
TOTAUX. fr.		543,574,427 .
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
—		
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut.		28,000 .
Part revenant à l'État dans la quatrième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		92,407 39
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.		550,000 .
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		200,000 .
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 7 ^e annuité.)		540,000 .
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		»
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1904, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles		»
A REPORTER. fr.		1,410,407 39

L'EXERCICE 1905.

recettes, au 1^{er} janvier 1906.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1905.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
199,121,728 82	195,007,856 49	4,023,892 35	•	10,514,171 82	199,121,728 82	
68,779,580 25	68,590,229 62	189,550 63	•	5,166,580 25	68,779,580 25	
2,344,686 04	2,338,280 79	6,405 25	•	19,686 04	2,344,686 04	
275,654,848 50	271,823,448 62	3,831,399 88	•	12,826,278 50	275,654,848 50	
4,275,342 84	3,955,655 99	339,686 85	•	605,342 84	4,275,342 84	
260,685 82	260,685 82	•	34,314 18	•	260,685 82	
399,206 71	375,494 84	23,711 87	793 29	•	399,206 71	
17,924,802 59	11,050,845 75	6,873,956 84	•	1,958,002 59	17,924,802 59	
979,944 53	948,771 47	31,173 06	•	99,944 53	979,944 53	
673,853 71	594,274 18	79,579 53	•	55,853 71	673,853 71	
22,984 •	22,984 •	•	•	•	22,984 •	
6,318,995 28	4,849,326 04	1,469,669 24	•	2,171,479 28	6,318,995 28	
576,756,659 09	559,887,833 61	16,868,825 48	35,107 47	33,217,339 56	576,756,659 09	
28,000 •	28,000 •	•	•	•	28,000 •	
131,251 45	•	131,251 45	•	38,844 06	131,251 45	
848,703 50	665,583 36	183,120 14	•	298,703 50	848,703 50	
268,298 96	268,298 96	•	•	68,298 96	268,298 96	
2,137,589 42	111,453 72	2,026,135 70	•	1,597,589 42	2,137,589 42	
1,335 84	1,335 84	•	•	1,335 84	1,335 84	
200,000 •	200,000 •	•	•	200,000 •	200,000 •	
3,615,179 17	1,274,671 88	2,340,507 29	•	2,204,771 78	3,615,179 17	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	1,410,407 30
Remboursement de neuf actions ordinaires et de trente-quatre actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo.	»
Remboursement par application de l'article 4 de la loi du 28 juillet 1902, modifiant la législation relative à la fabrication et à l'importation des alcools	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 130,500,200 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905 — Solde recouvré en 1905)	110,493,965 25
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 13 octobre 1905. — Partie rattachée à 1905.)	5,665,068 66
Titres de la dette publique à 3 p. c., 1 ^{re} série, émis pendant l'année 1905, en vertu de l'article 5 de la loi du 14 mai 1904, pour escompte aux sociétés ou particuliers belges, du montant des indemnités qui leurs sont dues en exécution du protocole final signé à Pékin le 7 septembre 1901	130,400 »
TOTAUX fr.	117,708,841 30
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES	545,574,427 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	661,283,268 30

CICE 1905 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1906 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoires POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1906.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
5,615,179 17	1,274,671 88	2,340,507 29	"	2,204,771 78	5,615,179 17	
26,000 "	26,000 "	"	"	26,000 "	26,000 "	
7,000,705 02	7,000,705 02	"	"	7,000,705 02	7,000,705 02	
289 84	289 84	"	"	289 84	289 84	
110,493,965 25	110,493,965 25	"	"	"	110,493,965 25	
5,665,068 66	5,665,068 66	"	"	"	5,665,068 66	
139,400 "	139,400 "	"	"	"	139,400 "	
126,940,607 94	124,600,100 65	2,340,507 29	"	9,231,766 64	126,940,607 94	
576,756,659 09	559,887,835 61	16,868,825 48	35,107 47	33,217,339 56	576,756,659 09	
705,697,267 03	684,487,934 26	19,209,332 77	35,107 47	42,449,106 20	705,697,267 03	
			42,413,998 73			

BUDGET DE

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE

DÉPENSES SUR DES CREDITS TRANSFERÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1900

Ministère de la Guerre.

Exercice 1902.

Ministère des Affaires Étrangères

— de la Guerre

Corps de la Gendarmerie.

Ministère des Finances et des Travaux publics

Exercice 1905.

Ministère des Affaires Étrangères

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie

Ministère des Finances et des Travaux publics.

Exercice 1904.

Ministère de la Justice.

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

— de l'Agriculture

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie

Ministère des Finances et des Travaux publics.

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique.

Dotations

Ministère de la Justice.

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

— de l'Agriculture

— de l'Industrie et du Travail.

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie.

Ministère des Finances et des Travaux publics.

Non-valeurs et Remboursements.

L'EXERCICE 1905 (SUITE).

dépenses, au 1^{er} janvier 1906.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
58,996 20	•	•	•	58,996 20	
58,996 20	•	•	•	58,996 20	
55,400 »	•	•	•	55,400 »	
122,551 18	•	•	•	122,551 18	
915 »	•	•	•	915 »	
10,162 »	•	•	•	10,162 »	
187,028 18	•	•	•	187,028 18	
112,579 73	7,541 64	7,541 64	•	105,038 09	
6,250 »	•	•	•	6,250 »	
190,723 52	•	•	•	190,723 52	
6,726 25	•	•	•	6,726 25	
202,167 70	•	•	•	202,167 70	
518,447 20	7,541 64	7,541 64	•	510,905 56	
92,000 »	20,000 »	20,000 »	•	72,000 »	
92,314 55	10,215 52	10,215 52	•	82,099 25	
224 54	224 53	224 53	•	0 01	
13,211 97	•	•	•	13,211 97	
110,519 22	14,442 20	12,715 54	1,728 66	96,077 02	
405,079 97	115,844 45	85,416 15	30,428 30	289,235 52	
48,462 85	11,155 58	11,155 58	•	37,307 27	
513,016 80	•	•	•	513,016 80	
1,074,829 90	171,882 08	159,725 12	32,156 96	902,947 82	
156,820,491 92	127,828,792 84	126,551,583 64	1,477,209 20	28,991,699 08	
5,560,488 »	5,216,769 78	5,201,612 29	15,157 49	143,718 22	
28,472,300 »	20,817,808 47	19,779,211 70	1,038,596 77	7,654,491 53	
5,587,035 »	5,394,583 65	5,205,716 15	188,867 50	192,449 35	
36,049,596 »	31,492,920 88	29,260,705 94	2,232,216 94	4,556,475 12	
14,047,330 66	10,651,954 60	10,164,952 43	466,982 17	5,415,596 06	
21,922,817 »	21,074,875 66	20,616,856 22	458,039 44	847,941 54	
175,714,707 »	65,755,964 83	65,452,500 61	2,501,374 22	109,960,742 17	
54,450,608 49	50,209,684 04	18,726,728 45	31,572,956 51	4,150,925 35	
8,649,508 25	7,806,079 12	4,865,450 75	5,050,648 39	753,220 13	
37,070,422 »	11,527,272 60	11,065,346 70	465,925 99	25,543,149 51	
5,096,000 »	8,110,167 86	8,103,290 12	6,877 74	(¹) •	(¹) Fr. 5,014,167 86, dépense excédant le crédit.
545,240,902 52	564,044,855 52	520,792,002 96	43,252,852 50	181,196,047 »	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1905.	Articles de l'arrêté royal du 14 mai 1904.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 31 décembre 1905.
				de l'exercice 1905.	de l'exercice 1904.	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
1	•	1	Indemnités attribuées aux agents de l'État employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de terrains, construction et ameublement d'un nouvel hôtel avec dépendances; dépenses à faire en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités revenant aux particuliers	1,829,056 90	•	•
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères. fr.	1,829,056 90	•	•
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.			
			Eaux et forêts.			
2	•	2a	Terrains incultes et bois domaniaux. — Boisement, assainissement, création de chemins de vidange	29,348 58	•	•
2a	•	2b	Id. id.	•	200,000 •	•
2b	1	•	Id. id.	•	•	200,000 •
			Totaux. fr.	29,348 58	200,000 •	200,000 •
			Voirie vicinale.			
3	2	•	Voirie vicinale. — Travaux de construction	•	•	4,000,000 •
			Totaux. fr.	•	•	4,000,000 •
			Totaux pour le Ministère de l'Agriculture. fr.	29,348 58	200,000 •	4,200,000 •
			MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Domaines.			
4	•	4a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes.	300,000 •	•	•
4a	9	•	Id. id.	•	•	300,000 •
5	•	5a	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales	300,000 •	•	•
6	•	6b	Aquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	•	12,480 18	•
6a	10	•	Id. id.	•	•	400,000 •
			A REPORTER. fr.	600,000 •	12,480 18	700,000 •

CICE 1905 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1906 (suite).

TOTAL	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1906, en vertu de l'art. 9 de la loi du 30 décembre 1905.	CRÉDITS à annuler.
1,829,056 00	57,442 40	57,442 40	.	1,771,614 50	.	1,771,614 50
1,829,056 90	57,442 40	57,442 40	.	1,771,614 50	.	1,771,614 50
429,348 58	29,348 58 117,907 45 .	29,348 58 117,907 45 .	" . .	. 82,092 57 200,000 "	" 82,092 57 200,000 .	. . .
429,348 58	147,256 01	147,256 01	.	282,092 57	282,092 57	.
4,000,000 .	.	.	.	4,000,000 .	4,000,000 .	.
4,000,000 .	.	.	.	4,000,000 .	4,000,000 .	.
4,429,348 58	147,256 01	147,256 01	.	4,282,092 57	4,282,092 57	.
600,000 .	58,319 17 .	58,319 01 .	25,007 56 .	241,680 83 300,000 "	. 300,000 .	241,680 83 .
300,000 .	10,401 10	6 82	10,304 28	289,598 90	.	289,598 90
412,480 18	11,222 41 .	11,207 92 .	14 49 .	1,267 77 400,000 .	1,267 77 400,000 .	. .
1,312,480 18	70,942 68	44,526 35	35,416 33	1,252,537 50	701,257 77	551,279 73

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget ordinaire de 1905.	Articles de l'arrêté royal du 14 mai 1904.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 30 décembre 1905.
				de l'exercice 1905	de l'exercice 1904.	
			REPORT. fr.	600,000 »	12,480 18	700,000 »
7	•	7	Acquisition d'un bloc de dunes à Heyst-sur-Mer.	•	970 88	•
8	•	8	Acquisition de la forêt de Huqueny, d'une partie de la forêt de Freyr, de bruyères communales à Raeveld et à Exel, et de terrains particuliers à Vieux-Turnhout	138,150 18	•	•
9	11	•	Acquisition d'une partie des bois de Hazeilles	•	•	212,000 »
10	•	9	Acquisition d'immeubles boisés sis à Florennes, Villers-le-Gambon, Rosée, Surice, Franchimont, Sart, Francorchamps, Bellefontaine, Robelmont, Outrelouxhe, Villers-le-Temple et Ombret-Rausa	•	3,950 59	•
11	12	•	Acquisition des bois de Beynert, du Roi et des Cuvelles et d'une propriété boisée sise à Florennes.	•	•	725,000 »
12	•	10	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, Schaerbeek, Evere, Neder-over-Heembeek et Haeren	3,640 04	»	•
			TOTAUX fr.	741,790 22	17,401 45	1,635,000 »
			Divers.			
13	•	11	Subsides extraordinaires en faveur des villes d'Ostende et de Spa. — Loi du 24 octobre 1902, <i>Moniteur</i> des 22-25 décembre, n° 350-357	2,597,191 24	•	•
14	•	12	Exécution de la convention conclue le 7 avril 1905 entre l'Etat et la ville de Bruxelles	2,000,000 »	•	•
15	•	13	Escompte aux sociétés ou particuliers belges, du montant des indemnités qui leur sont dues en exécution du protocole final signé à Pékin le 7 septembre 1901	•	368,400 •	•
16	3	•	Avances au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	•	•	150,000 »
			TOTAUX. fr.	4,597,191 24	368,400 •	150,000 •
			Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.			
17	•	14a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	13,218 83	•	•
17a	•	14b	Id. id.	•	5,419,172 12	•
17b	13	•	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration; subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traversée des agglomérations Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	•	•	9,000,000 »
			A REPORTER. fr.	13,218 83	5,419,172 12	9,000,000 •

CICE 1903 (suite).

au 1^{er} janvier 1906 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1906, en vertu de l'art 9 de la loi du 30 décembre 1905	CRÉDITS à annuler
1,512,480 18	79,942 68	44,526 35	35,416 33	1,232,537 50	701,257 77	531,279 73
970 88	•	•	•	970 88	970 88	•
138,150 18	•	•	•	138,150 18	•	138,150 18
212,000 •	•	•	•	212,000 •	212,000 •	•
3,950 39	•	•	•	3,950 39	3,950 39	•
723,000 •	•	•	•	723,000 •	723,000 •	•
3,640 04	468 93	468 93	•	3,171 11	•	3,171 11
2,594,191 07	80,411 61	44,995 38	35,416 33	2,313,780 06	1,641,179 04	672,601 02
2,597,191 24	872,100 91	872,100 91	•	(1) 1,725,090 33	1,725,090 33	•
2,000,000 •	2,000,000 •	2,000,000 •	•	•	•	•
368,400 •	139,400 •	139,400 •	•	229,000 •	229,000 •	•
150,000 •	•	•	•	150,000 •	150,000 •	•
5,115,591 24	3,011,500 91	3,011,500 91	•	2,104,090 33	2,104,090 33	•
14,432,390 95	13,052 25 5,233,150 47 •	12,561 • 5,219,941 36 •	491 25 13,209 11 •	166 58 186,021 65 9,000,000 •	• 186,021 65 9,000,000 •	166 58 • •
14,452,390 95	5,246,202 72	5,232,502 36	13,700 36	9,186,188 23	9,186,021 65	166 58

(1) Crédit ayant une durée de cinq ans.

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraor dinaire de 1905.	Articles de l'arrêté royal du 14 mai 1904.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 30 décembre 1905.
				de l'exercice 1905.	de l'exercice 1904.	
			REPORT. fr.	15,218 85	5,419,172 12	9,000,000 »
18	•	16a	Pont du Val-Benoît sur la Meuse, à Liège. — Rempièvement des piles du pont	400,000 »	•	•
19	•	17a	Création d'une nouvelle route de grande voirie entre le quartier de Fragnée (Liège) et la gare d'Angleur, avec pont sur la Meuse et sur le nouveau lit de l'Ourthe	282,557 53	•	•
19a	•	17b	Id. id.	•	250,000 »	•
19b	14	•	Création d'une nouvelle route de grande voirie entre le quartier de Fragnée (Liège) et la gare d'Angleur avec ponts sur la Meuse, sur la dérivation de l'Ourthe et sur le canal de l'Ourthe	•	•	600,000 »
20	•	18a	Mont des Arts. — Expropriations et travaux	•	3,511,093 22	•
20a	15	•	Id. id.	•	•	2,000,000 »
21	•	19a	École de médecine vétérinaire — Travaux de construction et de parachèvement	300,000 »	•	•
21a	17	•	Ecole de médecine vétérinaire — Travaux d'achèvement et matériel fixe	•	•	950,000 »
22	•	20	Musées royaux des arts décoratifs et industriels	528,484 28	•	•
22a	•	20a	Id. id.	•	2,500,000 »	•
23	•	21	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais	752,108 26	•	•
23a	•	21a	Id. id.	•	2,000,000 »	•
23b	16	•	Id. id.	•	•	1,500,000 »
			TOTAUX. fr.	2,276,368 70	13,480,265 34	14,050,000 »
			Travaux hydrauliques.			
24	•	22a	Meuse. — Expropriations et travaux	400,000	•	•
24a	•	22b	Id. id.	•	700,000 »	•
24b	18	•	Id. id.	•	•	1,200,000 »
25	•	23a	Ourthe. — Expropriations et travaux	1,000,000 »	•	•
25a	•	23b	Id. id.	•	550,000 »	•
25b	19	•	Id. id.	•	•	1,500,000 »
26	•	24a	Escaut. — Expropriations et travaux	315,874 01	•	•
26a	•	24b	Id. id.	•	700,000 »	•
26b	22	•	Id. id.	•	•	1,200,000 »
27	•	25a	Lys — Expropriations et travaux	150,000 »	•	•
27a	•	25b	Id. id.	•	1,200,000 »	•
27b	23	•	Id. id.	•	•	250,000 »
			A REPORTER. fr.	1,865,874 01	3,150,000 »	4,150,000 »

CICE 1905 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1906 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1906, en vertu de l'art. 8 de la loi du 30 décembre 1905.	CRÉDITS à annuler.
14,452,500 95	5,246,202 72	5,252,502 50	13,700 36	9,186,188 25	9,186,021 65	166 58
400,000 "	"	"	"	400,000 "	"	400,000 "
1,132,557 33	282,556 46	282,556 46	"	0 87	"	0 87
	250,000 "	250,000 "	"	"	"	"
5,311,095 22	"	"	"	600,000 "	600,000 "	"
	2,188,053 15	2,104,202 57	83,850 56	1,123,040 09	1,123,040 09	"
1,250,000 "	"	"	"	2,000,000 "	2,000,000 "	"
	300,000 "	282,487 77	17,512 23	"	"	"
3,028,484 28	"	"	"	950,000 "	950,000 "	"
	528,484 28	528,484 28	"	"	"	"
4,252,108 26	156,700 84	156,435 84	1,355 "	2,363,209 16	2,363,209 16	"
	752,108 26	752,108 26	"	"	"	"
	482,572 35	482,047 35	525 "	1,517,427 67	1,517,427 67	"
	"	"	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"
29,806,634 04	10,166,768 02	10,040,824 87	116,943 15	19,639,866 02	19,259,698 57	480,167 45
2,500,000 "	400,000 "	400,000 "	"	"	"	"
	265,753 26	255,951 85	9,801 41	434,246 74	434,246 74	"
3,050,000 "	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "	"
	999,367 48	999,279 48	88 "	632 52	"	632 52
2,215,874 01	490,456 23	488,205 94	2,250 29	59,543 77	59,543 77	"
	"	"	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"
1,600,000 "	315,807 90	315,807 90	"	66 11	"	66 11
	358,005 70	358,086 70	1,919 "	341,994 30	341,994 30	"
	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "	"
	51,316 10	51,066 10	250 "	98,683 90	"	98,683 90
	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "	"
	"	"	"	250,000 "	250,000 "	"
9,185,874 01	2,880,706 67	2,806,597 97	14,308 70	6,285,167 34	6,185,784 81	99,382 53

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1905.	Articles de l'arrêté royal du 14 mai 1904	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 30 décembre 1905.
				de l'exercice 1905	de l'exercice 1904.	
			REPORT fr.	1,865,874 01	3,150,000	4,150,000
28	•	26a	Rupel — Expropriations et travaux	•	250,000	•
28a	26	•	Id. Travaux d'amélioration	•	•	500,000
29	25	•	Nèthes — Expropriations et travaux	•	•	100,000
30	•	27a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	400,000	•	•
30a	•	27b	Id. id.	•	400,000	•
30b	24	•	Id. id.	•	•	900,000
31	•	28a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	•	250,000	•
32	•	29a	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	•	250,000	•
33	•	30a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues — Expropriations et travaux	100,000	•	•
33a	•	30b	Id. id.	•	100,000	•
33b	30	•	Id. id.	•	•	100,000
34	•	31	Canal de Gand à Ostende — Expropriations et travaux	216,400 85	•	•
34a	•	31a	Id. id.	•	1,350,000	•
34b	27	•	Id. id.	•	•	500,000
35	•	32b	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	•	3,654,690 76	•
35a	28	•	Id. id.	•	•	7,500,000
36	29	•	Canal de Burghl à Saint-Gilles (Waes) — Etudes — Expropriations et travaux	•	•	500,000
37	•	33a	Canaux de Liège à Auvers et embranchements — Expropriations et travaux	2,223,869 76	•	•
37a	•	33b	Id. id.	•	1,000,000	•
37b	21	•	Id. id.	•	•	1,500,000
38	•	34	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	1,779,813 06	•	•
38a	•	34a	Id. id.	•	4,000,000	•
38b	34	•	Id. id.	•	•	350,000
39	•	35a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	1,490,000	•	•
39a	•	35b	Id. id.	•	3,700,000	•
39b	20	•	Id. id.	•	•	3,000,000
40	•	36a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes. Établissement et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	3,000,000	•	•
40a	•	36b	Id. id.	•	2,000,000	•
40b	31	•	Id. id.	•	•	2,000,000
41	•	37	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux	•	413,082 60	•
41a	32	•	Id. id.	•	•	1,250,000
			A REPORTER fr.	11,075,957 68	20,517,743 30	22,350,000

CICE 1903 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1906 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESERVES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1906, en vertu de l'art. 9 de la loi du 30 décembre 1905	CRÉDITS à annuler.
9,165,874 01	2,880,706 67	2,860,397 97	14,308 70	6,285,167 34	6,185,784 81	99,382 53
750,000 "	"	"	"	250,000 "	250,000 "	"
100,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	"
	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
	400,000 "	400,000 "	"	"	"	"
1,700,000 "	399,917 43	399,917 43	"	82 57	82 57	"
	"	"	"	900,000 "	900,000 "	"
250,000 "	"	"	"	250,000 "	250,000 "	"
250,000 "	3,240 29	3,149 29	100 "	246,750 71	246,750 71	"
	2,812 59	2,812 59	"	97,187 41	"	97,187 41
300,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
	216,400 85	216,400 85	"	"	"	"
2,066,400 85	264,464 17	231,889 17	32,575 "	1,085,535 83	1,085,535 83	"
	"	"	"	500,000 "	500,000 "	"
	3,626,879 96	3,621,532 04	5,347 92	27,810 80	27,810 80	"
11,154,690 76	"	"	"	7,500,000 "	7,500,000 "	"
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	"
	677,964 92	671,269 27	6,695 65	1,545,904 84	"	1,545,904 84
4,723,869 76	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	"
	"	"	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"
	1,218,854 21	1,086,636 77	132,217 44	560,958 85	"	560,958 85
6,129,815 06	"	"	"	4,000,000 "	4,000,000 "	"
	"	"	"	350,000 "	350,000 "	"
	1,490,000 "	1,489,960 41	39 59	"	"	"
8,190,000 "	130,289 11	127,685 06	2,604 05	3,569,710 89	3,569,710 89	"
	"	"	"	3,000,000 "	3,000,000 "	"
	1,910,281 10	1,908,583 97	1,697 13	1,089,718 90	"	1,089,718 90
7,000,000	"	"	"	2,000,000 "	2,000,000 "	"
	"	"	"	2,000,000 "	2,000,000 "	"
	82,621 23	22,899 83	59,721 40	330,431 37	330,431 37	"
1,663,052 60	"	"	"	1,250,000 "	1,250,000 "	"
53,943,701 04	15,304,441 53	15,049,134 05	255,306 88	40,639,259 51	37,346,198 98	3,393,152 53

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1905	Articles de l'arrêté royal du 14 mai 1904.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 31 décembre 1905.
				de l'exercice 1903.	de l'exercice 1904.	
			REPORT . . . fr.	11,075,957 68	20,517,743 36	22,350,000 .
42	•	38a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs. Honoraires.	1,828,179 49	•	•
42a	•	38b	Id. id.	•	7,250,000 .	•
42b	53	•	Id. id.	•	•	4,000,000 .
43	•	39a	Installations maritimes d'anvers. — Expropriations, travaux. — Dragages	6,065,557 42	•	•
43a	•	39b	Id. id.	•	4,000,000 .	•
44	•	40	Expérience à faire en vue de déterminer la nature des travaux à exécuter à l'aval d'Anvers	100,000 .	•	•
45	•	41	Côtes. — Expropriations et travaux.	523,378 46	•	•
45a	•	41a	Id. id.	•	1,200,000 .	•
45b	35	•	Id. id.	•	•	850,000 .
			TOTAUX. fr.	19,593,073 05	52,907,743 36	27,200,000 .
			TOTAUX pour le Ministère des Finances et des Travaux publics fr.	27,208,423 21	16,833,810 15	43,035,000 .
			MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
46	•	42a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	161,577 45	•	•
46a	•	42b	Id. id.	•	14,149,226 24	•
46b	3	•	Id. id.	•	•	32,000,000 .
47	•	43	Remboursement de la retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Eecloo à Gand.	50,000 .	•	•
48	•	44b	Chemins de fer. — Traction et matériel	•	5,118,568 17	•
48a	4	•	Id. id.	•	•	38,500,000 .
49	•	45a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	1,356,341 44	•	•
49a	•	45b	Id. id.	•	1,200,000 .	•
49b	5	•	Id. id.	•	•	1,000,000 .
50	•	46a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	2,434,718 78	•	•
50a	•	46b	Id. id.	•	3,725,500 .	•
50b	6	•	Id. id.	•	•	2,898,000 .
			A REPORTER. fr.	8,982,637 64	24,193,294 41	74,598,000 .

CICE 1903 (suite).

au 1^{er} janvier 1906 (suite).

TOTAL	DEPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS	CRÉDITS reportés à l'exercice 1906, en vertu de l'art 9 de la loi du 30 décembre 1905	CRÉDITS à annuler.
55,043,701 04	15,304,141 53	15,049,154 65	255,506 88	40,059,259 51	57,246,106 98	5,593,152 53
	1,828,179 49	1,819,104 29	9,075 20	"	"	"
15,078,179 49	1,464,602 07	1,093,564 57	371,037 50	5,785,597 03	5,785,597 03	"
	"	"	"	4,000,000 "	4,000,000 "	"
10,065,557 42	2,669,485 06	2,640,424 05	29,060 11	5,396,072 56	"	5,596,072 56
	"	"	"	4,000,000 "	4,000,000 "	"
100,000 "	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "
	525,378 46	525,378 46	"	"	"	"
2,573,378 46	213,604 75	205,540 48	10,264 25	986,595 27	986,595 27	"
	"	"	"	850,000 "	850,000 "	"
79,700,816 41	20,005,891 54	10,528,947 40	674,745 94	59,757,125 07	52,867,900 18	6,889,224 89
117,077,255 56	53,262,571 88	52,455,268 46	827,103 42	85,814,861 48	75,852,868 12	7,961,993 56
	161,577 45	161,577 45	"	"	"	"
46,510,805 69	14,149,226 24	14,122,592 45	26,635 81	"	"	"
	"	"	"	32,000,000 "	32,000,000 "	"
50,000 "	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "
45,618,568 17	5,111,292 44	5,110,139 60	1,152 84	7,275 73	7,275 73	"
	"	"	"	58,500,000 "	58,500,000 "	"
	1,265,608 60	1,148,622 72	116,985 88	70,732 84	"	70,732 84
5,556,341 44	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "	"
	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	"
	2,454,718 75	2,454,718 75	"	"	"	"
9,058,218 75	1,822,508 77	1,778,908 51	45,600 26	1,902,991 25	1,902,991 25	"
	"	"	"	2,898,000 "	2,898,000 "	"
102,573,932 05	24,944,052 25	24,756,550 40	188,372 70	77,628,999 80	77,508,266 96	120,732 84

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1905	Articles de l'arrêté royal du 14 mai 1904.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 30 décembre 1905.
				de l'exercice 1903.	de l'exercice 1904.	
			REPORT fr.	3,982,637 64	24,103,294 41	74,398,000
51	"	47a	Marine	140,335 77	"	"
51a	"	47b	Id	"	115,000	"
			Totaux pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	4,128,973 41	24,308,294 41	74,398,000
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
52	"	48a	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement	"	2,345,000	"
52a	2 ^e	"	Id. id.	"	"	1,407,616 71
52b	7	"	Id Travaux de parachèvement	"	"	1,245,000
53	2 ^e	"	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	"	"	427,378 01
54	"	50	Fortifications d'Anvers	4,531,072 03	"	"
55	"	51	Achat de coupes	"	448,097 57	"
56	"	52	Ligne avancée d'Anvers	"	54,225 72	"
57	2 ^e	"	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	"	"	174,165 55
58	8	"	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaet	"	"	376,000
			Totaux pour le Ministère de la Guerre fr.	4,531,072 03	2,847,523 29	3,630,160 27
RÉCAPITULATION.						
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères	1,829,036 90	"	"
			— — de l'Agriculture	29,348 58	200,000	4,200,000
			— — des Finances et des Travaux publics	27,208,423 21	46,833,810 15	43,035,000
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	4,128,973 41	24,308,294 41	74,398,000
			— — de la Guerre	4,531,072 03	2,847,523 29	3,630,160 27
			Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires . . . fr.	37,726,874 13	74,189,427 85	125,263,160 27

CICE 1905 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1906 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS — EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1906, en vertu de l'art. 9 de la loi du 30 décembre 1905	CRÉDITS à annuler.
102,575,952 05	24,944,952 25	24,756,559 46	188,372 79	77,628,999 80	77,508,266 96	120,752 84
261,535 77	122,228 92	122,228 92	.	24,106 85	"	24,106 85
	31,198 88	31,198 88	.	83,801 12	83,801 12	.
102,835,267 82	25,098,360 05	24,909,987 26	188,372 79	77,736,907 77	77,592,068 08	144,859 69
4,997,616 71	794,887 83	769,978 43	24,909 40	1,550,112 17	1,550,112 17	.
	"	"	"	1,407,616 71	1,407,616 71	"
	"	"	"	1,245,000 "	1,245,000 "	"
	427,378 01	"	"	427,378 01	427,378 01	"
	4,531,072 03	504,715 28	26,950 "	4,026,358 75	"	4,026,358 75
	448,097 57	"	"	448,097 57	448,097 57	"
	54,225 72	18,145 13	9 60	36,080 59	36,080 59	"
	174,165 55	"	"	174,165 55	174,165 55	"
376,000 "	"	"	"	376,000 "	376,000 "	"
11,008,555 59	1,317,746 24	1,265,877 24	51,869 "	9,690,809 35	5,664,450 60	4,026,358 75
1,829,056 90	57,442 40	57,442 40	"	1,771,614 50	"	1,771,614 50
	4,429,548 58	147,256 01	"	4,282,092 57	4,282,092 57	"
	117,077,235 36	33,262,371 88	827,103 42	83,814,861 48	75,852,868 12	7,961,993 36
	102,835,267 82	25,098,360 05	188,372 79	77,736,907 77	77,592,068 08	144,859 69
	11,008,555 59	1,317,746 24	51,869 "	9,690,809 35	5,664,450 60	4,026,358 75
257,179,462 25	59,885,176 58	58,815,831 37	1,067,345 21	177,296,285 67	163,391,479 37	13,904,806 30

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1901			
	—	—	—	1902
	—	—	—	1903
	—	—	—	1904
	—	propres à l'exercice		

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1905 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 30 décembre 1905 et à l'arrêté royal du même jour.

TOTAUX fr.

CICE 1908 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1906 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1906, en vertu de l'art. 9 de la loi du 30 décembre 1905	CRÉDITS à annuler.
58,996 20	•	•	•	58,996 20	•	•
187,028 18	•	•	•	187,028 18	•	•
518,447 20	7,541 64	7,541 64	•	510,905 56	•	•
1,074,820 00	171,882 08	130,725 12	32,156 06	902,947 82	•	•
545,240,902 32	564,044,855 32	520,792,002 90	43,252,852 36	181,196,047	•	•
237,170,462 25	59,883,176 58	58,815,851 37	1,067,545 21	177,296,285 67	163,391,479 37	13,904,806 30
784,259,666 05	424,107,455 62	379,755,101 09	44,352,354 53	360,152,210 43	163,391,479 37	13,904,806 30

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1900 A 1904.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1900 A 1904.



La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de » la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont » acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à » l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte » de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été » réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait » pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter » du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op- » position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées » de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits » de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la » clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année » de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents » du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs » aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la Caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la Caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la Caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1900 à 1904 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1905 pour l'apurement final de l'exercice 1900, périmé depuis le 31 décembre 1904, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1906, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1900.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1904, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1901)
étaient de fr. 1,698,800 01

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin
de 1904. fr. 1,613,433 39

Il a été versé, en 1905, à la Caisse des dépôts et consignations, du chef
des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. 6,919 62

Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1905,
pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor 78,447 »

SOMME ÉGALE. fr. 1,698,800 01

EXERCICE 1901.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1905, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1902). fr.	1,254,455 18
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1902 à 1905	1,191,190 73
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1906 fr.	43,264 45

EXERCICE 1902.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1906, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1903). fr.	1,693,638 18
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1903 à 1905	1,641,983 58
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1906 fr.	51,654 60

EXERCICE 1903.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1907, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1904). fr.	758,325 52
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1904 et 1905.	666,562 15
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1906 fr.	91,763 37

EXERCICE 1904.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1908, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1905). fr.	1,570,493 56
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1905	1,208,668 98
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1906 fr.	361,824 58

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1900



COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*



EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1900.	Articles de l'arrêté royal du 14 sept. 1899.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui viennent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1901.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR			
					EN 1901 (novemb. et déc.)	EN 1902.	EN 1903.	
			SERVICE ORDINAIRE.					
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité</i>					
			EXERCICE 1897.					
			Ministère des Finances et des Travaux publics . . .	588 77	588 77	.	.	
			EXERCICE 1898.					
			Ministère des Finances et des Travaux publics . . .	5,827 89	282 10	.	.	
			EXERCICE 1899.					
			Ministère des Finances et des Travaux publics . . .	18,205 42	16,350 .	.	.	
				24,622 08	17,220 87	.	.	
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
			Dette publique	132,087 45	48,541 75	12,202 85	55,268 46	
			Dotations	427 50	"	427 50	"	
			Ministère de la Justice	16,848 72	12,260 08	2,957 42	453 20	
			— des Affaires Étrangères	1,865 61	125 05	1,590 56	"	
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	204,156 18	177,727 35	14,206 87	2,877 60	
			— de l'Agriculture	446,950 44	133,562 99	242,201 62	10,550 95	
			— de l'Industrie et du Travail	108,625 20	92,821 50	7,876 "	297 40	
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	106,023 51	98,984 70	422 14	3,298 65	
			— de la Guerre	77,833 92	73,733 65	1,151 65	2,850 .	
			Corps de la Gendarmerie	23,512 74	23,505 74	9 .	"	
			Ministère des Finances et des Travaux publics . . .	528,520 46	523,587 19	1,876 72	415 62	
			Non-Valeurs et Remboursements	17,745 03	16,220 74	447 21	14 .	
				1,664,554 74	1,208,078 50	285,438 52	75,825 97	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.					
			<i>Service de l'Instruction publique</i>					
1a	.	1b	Avances, pour compte des provinces et des com- munes, dans le paiement des traitements de dis- ponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	25 34	"	"	"	
1b	2 ^e	.	Id.	18 52	"	"	"	
			A REPORTER fr.	36 66	"	"	"	

RIMÉ DE 1900.

à l'époque du 1^{er} janvier 1905.

ET JUSTIFIÉS RELATION		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1905)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE			Observations.
ET 1904	TOTAL		ORDONNANCES frappées de sursis arrêt ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la Caisse des dé pôts et consignations	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1905	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1905	
.	588 77	.	.	.	.	
5,545 79	5,827 89	.	.	.	.	
1,855 42	18,205 42	.	.	.	.	
7,401 21	24,622 08	.	.	.	.	
1,572 09	117,645 11	14,442 32	469 62	13,972 70	14,442 32	
.	427 50	.	.	.	.	
1,106 28	16,786 67	62 05	.	62 05	62 05	
110 .	1,834 61	31 .	.	31 .	31 .	
7,883 14	202,694 96	1,441 22	.	1,441 22	1,441 22	
537 10	386,852 06	60,077 78	.	60,077 78	60,077 78	
42 .	108,036 90	586 30	.	586 30	586 30	
2,149 43	104,854 92	1,168 59	.	1,168 59	1,168 59	
186 00	77,721 57	112 55	.	112 55	112 55	
.	23,512 74	.	.	.	.	
2,374 53	528,254 06	266 40	.	266 40	266 40	
628 52	17,310 47	434 56	.	434 56	434 56	
16,589 18	1,585,931 97	78,622 77	469 62	78,153 15	78,622 77	
.	.	23 34	.	23 34	23 34	
.	.	13 32	.	13 32	13 32	
.	.	36 66	.	36 66	36 66	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1900	Articles de l'arrêté royal du 14 sept. 1899.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1901).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR			
					EN 1901 (nov. et déc.).	EN 1902.	EN 1903.	
			REPORT. . . . fr	58 66	.	.	.	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).					
			Ministère des Finances et des Travaux publics.					
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>					
17a	.	17b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	144 83	.	56		
17b	9	"	Id.	563 61	189 .	169 30	"	
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
20	.	21	Pont du Val-Benoît sur la Meuse à Liège; rempiètement des piles du pont	2 "		.	.	
27a	.	26a	Escaut — Expropriations et travaux	213 18	106 48	106 70		
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>					
42a	.	42b	Chemins de fer. — Voies et travaux	7,626 08	.	55 03	.	
42b	2	.	Id.	1,055 02	.	1,055 02	.	
47a	.	47b	Id. Traction et matériel	181 81	.	181 81	.	
				9,623 19	295 48	1,623 86	.	
			RECAPITULATION.					
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	24,622 08	17,220 87	.	.	
			{ Dépenses propres à l'exercice	1,664,554 74	1,208,078 30	285,438 52	75,825 97	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1900 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 10 mai 1900 et à l'arrêté royal du même jour.	9,623 19	295 48	1,623 86	.	
			TOTAUX. . . . fr.	1,698,800 01	1,225,594 65	287,062 38	75,825 97	

RIMÉ DE 1900 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1905 (suite).

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription, (1 ^{er} janvier 1905.)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1904.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été ver- sé à la Caisse des dépôts et con- sommations.	ORDONNANCES perçues au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1905.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1905	
.	.	36 66	.	36 66	36 66	
15 .	71 .	73 83	.	73 83	73 83	
.	358 30	5 31	.	5 31	5 31	
.	.	2 .	.	2 .	2 .	
.	213 18	.	.	.	.	
945 .	1,000 05	6,626 05	6,450 .	176 05	6,626 05	
.	1,035 02	.	.	.	.	
.	181 81	.	.	.	.	
960 .	2,879 34	6,743 85	6,450 .	293 85	6,743 85	
7,401 21	24,622 08	.	.	.	.	
16,589 18	1,585,951 97	78,622 77	469 62	78,153 15	78,622 77	
960 .	2,879 34	6,743 85	6,450 .	293 85	6,743 85	
24,050 39	1,615,433 39	85,366 62	6,919 62	78,447 .	85,506 62	

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1901 A 1904

1

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1906

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1902.)	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1901.	de l'arrêté royal du 10 mai 1900.		EN 1902. (novemb. et déc.).	EN 1903.
			MINISTÈRES ET SERVICES.		
			SERVICE ORDINAIRE.		
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
			EXERCICE 1899.		
			Dette publique.	14,200 »	»
			EXERCICE 1900.		
			Ministère de la Guerre	25,572 20	14,707 20
			Corps de la Gendarmerie	2 40	2 40
			Ministère des Finances et des Travaux publics	2,115 33	1,382 06
				41,889 93	16,091 66
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
			Dette publique.	55,246 77	7,270 06
			Dotations	1,026 67	1,000 »
			Ministère de la Justice	10,540 98	5,185 33
			— des Affaires Étrangères	5,001 78	69 46
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	281,304 16	245,672 47
			— de l'Agriculture	340,559 75	142,658 13
			— de l'Industrie et du Travail	15,983 90	13,017 15
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	55,892 34	53,626 17
			— de la Guerre	343,831 08	210,673 88
			Corps de la Gendarmerie	48,502 71	36,468 22
			Ministère des Finances et des Travaux publics	22,460 43	17,426 61
			Non-Valeurs et Remboursements	3,832 84	349 39
				1,160,994 41	713,416 87
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
			Service de l'Instruction publique.		
1a	*	1b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	26 68	»
			A REPORTER. fr.	26 68	»

1901.

à payer au 1^{er} janvier 1906.

FUS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1906.	OBSERVATIONS.
EN 1904.	EN 1905.	TOTAL.		
•	14,200 •	14,200 •	•	
•	•	25,572 20	•	
•	•	2 40	•	
•	•	2,115 33	•	
•	14,200 •	41,889 93	•	
6,643 15	1,726 69	36,810 41	21,436 36	
26 67	•	1,026 67	•	
250 92	133 34	10,023 29	517 69	
•	376 16	5,901 78	•	
11,420 40	8,885 71	280,333 84	970 32	
110 80	166 75	328,638 89	11,720 86	
286 •	183 •	15,559 90	626 •	
896 •	193 97	35,398 51	493 83	
•	60 •	343,850 48	0 60	
•	•	48,502 71	•	
687 65	808 23	21,355 83	1,113 60	
•	228 85	3,482 38	350 46	
20,510 59	12,852 70	1,129,764 69	37,229 72	
•	•	•	26 68	
•	•	•	26 68	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1902.)	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1901.	de l'arrêté royal du 10 mai 1900.			EN 1902. (novemb et déc.).	EN 1903.
			REPORT. . . . fr.	26 68	"	"
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			—			
			Ministère des Finances et des Travaux publics.			
			Travaux publics — Routes et bâtiments civils			
15a	"	17b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	285 67	"	"
			Travaux hydrauliques.			
28	"	28a	Lys. — Expropriations et travaux.	160 50	"	"
38	"	37a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	100 "	"	150 "
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
43	"	42a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,120 35	500 47	"
43a	"	42b	Id. id.	14,645 83	5 04	11,472 94
43b	3	"	Id. id.	6,521 "	"	4,227 26
46a	"	47b	Id. Traction et matériel	2,544 "	"	"
49a	"	49b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	72 81	"	72 81
				25,570 84	505 51	15,923 01
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE { Dépenses sur des crédits transférés	41,889 95	16,091 66	11,598 27
			ORDINAIRE. { — propres à l'exercice	1,166,994 41	715,410 87	385,184 53
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1901 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois du 24 août 1901 et à l'arrêté royal du même jour	25,570 84	505 51	15,923 01
			TOTAUX . . . fr	1,234,455 18	750,014 04	410,705 81

1901 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1906 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1906.	OBSERVATIONS.
EN 1904.	EN 1905.	TOTAL.		
"	"	"	26 08	
"	2 "	2 "	283 07	
"	"	"	166 50	
"	40 "	100 "	"	
13 "	551 50	844 07	275 38	
"	427 35	11,905 33	2,738 50	
"	2,295 74	6,521 "	"	
"	"	"	2,544 "	
"	"	72 81	"	
15 "	5,094 59	19,536 11	6,034 75	
"	14,200 "	41,889 93	"	
20,310 59	12,852 70	1,129,764 09	37,229 72	
13 "	5,094 59	19,536 11	6,034 75	
20,325 59	30,147 29	1,191,190 75	43,264 45	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1903)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1902.	de l'arrêté royal du 24 août 1901.			EN 1903 (novemb. et déc.)	EN 1904.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1900.			
			Ministère de la Guerre	21,730 »	»	21,730 »
			EXERCICE 1901.			
			Ministère de la Guerre	2 40	2 40	»
			Corps de la Gendarmerie	2 40	2 40	»
				21,734 80	4 80	21,730 »
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	55,003 79	4,457 16	15,475 54
			Ministère de la Justice	100,291 67	96,739 62	2,209 77
			— des Affaires Étrangères.	74,629 23	69,618 64	»
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	377,139 96	333,647 34	10,300 50
			— de l'Agriculture	199,488 61	179,769 74	19,047 90
			— de l'Industrie et du Travail	57,136 92	52,339 67	3,755 »
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	88,401 15	80,796 62	3,599 85
			— de la Guerre	381,198 63	379,728 29	367 75
			Corps de la Gendarmerie	4,468 91	3,328 91	57 »
			Ministère des Finances et des Travaux publics	131,866 91	100,571 70	29,630 72
			Non-Valeurs et Remboursements.	2,018 84	212 51	25 92
				1,471,644 62	1,501,210 20	84,488 02
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère des Finances et des Travaux publics.			
			Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.			
12	»	186	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	64 61	»	8 70
12a	12	»	Id.	0,873 03	22 32	6,029 39
			A REPORTER fr.	6,937 64	22 32	6,058 18

1902.

à payer au 1^{er} janvier 1906.

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1906.	OBSERVATIONS.
EN 1903.	TOTAL.		
•	21,730 •	•	
•	2 40	•	
•	2 40	•	
•	21,734 80	•	
8,491 58	28,424 28	26,579 51	
8 22	98,957 61	1,334 06	
•	69,618 64	5,010 59	
23,820 25	367,768 18	9,371 78	
319 59	199,137 03	351 58	
•	56,002 67	1,044 25	
2,736 17	87,132 64	1,268 51	
764 10	380,860 12	538 51	
926 •	4,311 91	157 •	
388 88	150,611 30	1,255 61	
•	238 45	1,780 41	
37,454 59	1,423,152 81	48,491 81	
•	8 79	56 82	
•	6,051 71	821 32	
•	6,060 50	877 14	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1905)	PAYEMENTS EFFECTUES	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1902	de l'arrêté royal du 24 août 1901.		EN 1905 (novemb. et déc.)	EN 1904
MINISTÈRES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.	6,937 64	22 52	6,038 18
		DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
		Travaux hydrauliques			
22	25a	Meuse. — Expropriations et travaux	3,015 94	3,015 94	"
24a	"	27b Escaut — Expropriations et travaux	2 "	"	"
37a	"	30a Port d'Ostende. — Expropriations et travaux — Dragages . .	129 "	"	"
39a	"	41a Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux — Dragages.	21 60	"	21 60
		Ministère des Chemins de fer, Ponts et Télégraphes.			
		Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
41	"	45a Chemins de fer. — Voies et travaux	1,815 10	"	"
41a	"	45b Id. id.	186,909 31	7,402 "	"
41b	5	" Id. id.	1,365 77	"	1,336 07
46a	"	49b Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	2 40	"	"
			200,258 76	10,440 26	7,396 45
		RÉCAPITULATION.			
		SERVICE ORDINAIRE. } Dépenses sur des crédits transférés . .	21,754 80	4 80	21,750 "
		— propres à l'exercice	1,471,644 62	1,501,210 20	84,488 02
		DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1902 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 24 mai, 28 juillet et 24 octobre 1902 et à l'arrêté royal du 24 mai 1902	200,258 76	10,440 26	7,396 45
		TOTAUX fr.	1,695,638 18	1,511,655 26	113,614 47

1902 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1906 (suite).

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1906.	OBSERVATIONS.
EN 1903.	TOTAL.		
"	6,060 50	877 14	
"	3,015 94	"	
"	"	2 "	
129 "	120 "	"	
"	21 60	"	
"	"	1,815 10	
179,130 26	186,532 26	457 05	
"	1,338 67	29 10	
"	"	2 40	
179,259 26	197,095 97	3,162 79	
"	21,754 80	"	
37,454 59	1,425,152 81	48,401 81	
179,259 26	197,095 97	3,162 79	
216,713 85	1,641,983 58	51,654 60	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1904.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1903.	de l'arrêté royal du 24 mai 1902.		EN 1904. (novemb. et déc.).	EN 1905.
			MINISTÈRES ET SERVICES.		
			SERVICE ORDINAIRE.		
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
			EXERCICE 1902.		
			Corps de la Gendarmerie	6,000 »	6,000 »
			Ministère des Finances et des Travaux publics	1,355 92	1,355 92
				7,355 92	7,355 92
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
			Dette publique.	57,702 07	4,986 85
			Ministère de la Justice	71,404 47	60,979 98
			— des Affaires Étrangères	30,015 09	417 13
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	133,347 81	114,123 30
			— de l'Agriculture	61,721 38	34,528 20
			— de l'Industrie et du Travail.	12,836 88	11,332 70
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	21,647 68	19,249 22
			— de la Guerre	224,971 72	109,463 41
			Corps de la Gendarmerie	20,936 »	20,656 88
			Ministère des Finances et des Travaux publics	93,088 88	84,631 96
			Non-Valeurs et Remboursements	2,449 44	391 56
				738,120 62	480,761 28
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
			Ministère des Finances et des Travaux publics.		
			Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.		
156	13	•	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	184 95	•
			A REPORTER fr.	184 95	•

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1904.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1903.	de l'arrêté royal du 24 mai 1902.		EN 1904. (novemb. et déc.)	EN 1905.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
			REPORT . . . fr.	184 95	•
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).		
			—		
			Ministère des Finances et des Travaux publics.		
			Travaux hydrauliques		
37a	•	34b	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux . . .	104 12	104 12 •
39	•	36a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	118 17	•
41	•	38a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traite- ments, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs.	84 •	•
41a	•	38b	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux — Traite- ments, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs — Honoraires	2,675 50	• 2,675 50
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine		
45a	•	41b	Chemins de fer. — Voies et travaux	6,346 25	2,030 60 426 10
45b	3	•	Id id	3,275 99	70 • 2,841 69
				12,848 98	3,164 72 5,943 29
			RÉCAPITULATION.		
			—		
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés . . .	7,555 92	7,555 92 •
			— propres à l'exercice	738,120 62	460,761 28 189,336 94
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1905 et sur crédits nouveaux, con- formément à la loi du 26 août 1905 et à l'arrêté royal du même jour	12,848 98	3,164 72 5,943 29
			TOTAUX. . . . fr.	758,325 52	471,281 92 195,280 23

1903 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1906 (suite).

ET JUSTIFIÉS		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1906	OBSERVATIONS.
	TOTAL.		
.		184 95	
164 12		.	
"		118 17	
		84 .	
2,675 50		.	
3,556 70		2,989 55	
2,911 69		564 50	
9,108 01		3,740 97	
7,355 92		.	
650,098 22		88,022 40	
9,108 01		3,740 97	
666,562 15		91,763 37	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1904.	Articles de l'arrêté royal du 26 août 1903.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1903)
			SERVICE ORDINAIRE.	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			EXERCICE 1900.	
			Ministère des Affaires Étrangères.	13,097 05
			EXERCICE 1903.	
			Corps de la Gendarmerie	438 96
			Ministère des Finances et des Travaux publics.	19,505 85
				35,041 86
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	51,919 03
			Ministère de la Justice	68,882 64
			— des Affaires Étrangères	85,809 98
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	492,419 54
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	252,267 14
			— de l'Industrie et du Travail.	73,120 62
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	212,456 44
			— de la Guerre	75,995 20
			Corps de la Gendarmerie	26,944 45
			Ministère des Finances	184,194 78
			Non-Valeurs et Remboursements	5,064 20
				1,505,075 01
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			Ministère des Finances et des Travaux publics.	
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>	
14a	•	15b	Routes et raccordements: construction, redressement et amélioration — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	4,782 02
14b	12	•	Id. id.	165 40
			A REPORTER. . . fr.	4,947 42

1904.

à payer au 1^{er} janvier 1906.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1905 (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1906.	OBSERVATIONS.
•	13,097 05	
438 06	•	
19,505 85	•	
19,044 81	13,097 05	
11,907 03	40,012 00	
25,771 10	43,111 54	
14,293 52	60,516 46	
407,353 04	85,086 50	
193,871 53	56,305 81	
70,150 87	2,969 75	
207,254 69	5,221 75	
73,160 60	834 69	
26,198 05	740 40	
155,094 66	49,100 12	
4,531 42	732 78	
1,171,346 51	533,728 70	
1,000 •	3,782 02	
70 •	89 40	
1,070 •	5,871 42	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1904.	Articles de l'arrêté royal du 26 août 1903.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1903.)
			REPORT. . . . fr	4,947 42
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite)	
			—	
			Ministère des Finances et des Travaux publics (suite).	
			Travaux hydrauliques.	
24	•	27a	Escaut. — Expropriations et travaux	316 58
33a	•	37b	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	32 02
35	•	39a	Canaux houillers — Expropriations et travaux.	50 •
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.	
42a	•	45b	Chemins de fer. — Voies et Travaux	22,276 94
42b	3	•	Id. id.	3,620 96
46	•	50a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	77 29
46a	•	50b	Id. id.	1,055 28
				32,376 49
			RECAPITULATION.	
			—	
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	33,041 86
			— propres à l'exercice.	1,505,076 01
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1904 et sur crédits nouveaux, conformément à loi du 14 mai 1904 et à l'arrêté royal du même jour	32,376 49
			TOTAUX. . . . fr.	1,570,493 36

1904 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1906 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1905. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 31 ^{er} janvier 1906.	OBSERVATIONS.
1,076 .	5,871 42	
.	516 58	
.	32 02	
.	50 .	
15,828 76	6,448 18	
475 10	5,147 85	
.	77 29	
.	1,055 28	
17,577 86	14,998 03	
19,944 81	13,097 05	
1,171,546 51	355,728 70	
17,577 86	14,998 03	
1,208,668 98	361,824 58	

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1903.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1905.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1905, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1905; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1905.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	176,098,417 38
		Encaisses au 31 décembre 1904	2,248,045,269 12
			2,424,143,686 50
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	2,424,143,686 50

Situation au 1^{er} janvier 1906.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	255,822,333 52
		Encaisses au 31 décembre 1905	2,453,136,962 11
			2,708,959,295 63
PASSIF	.	.	fr. 2,708,959,295 63

Les opérations de l'année 1905 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	8,794,440,974 10
Dépenses	.	8,589,549,281 11

Les recettes excèdent les dépenses de fr. 205,091,692 99

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1904	fr.	2,248,045,269 12
— au 31 décembre 1905	.	2,453,136,962 11

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 205,091,692 99

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1905, les opérations de l'année 1905,
et la situation au 1^{er} janvier 1906.*



COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1905, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1904.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	6,576,181 50	29,083,857 45	35,660,018 95	
— de l'enregistrement et des domaines . .	1,511,511 21	1,666,772 92	3,178,284 13	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	5,171,677 50	4,552,388 79	9,724,066 29	
— de l'administration des postes et télé- graphiques	54,127,972 02	55,185,052 52	109,313,024 54	
— de l'administration de la marine . . .	14,448 05	195,148 25	209,596 30	
— de l'administration des prisons . . .	44,581 56	147,027 88	191,609 44	
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	29,089 55	590,605 98	619,695 53	
— des écoles de bienfaisance de l'État . .	"	"	"	
— des laboratoires d'analyses de l'État .	775 17	"	775 17	
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	28,460 16	"	28,460 16	
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	552 55	"	552 55	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	280 91	"	280 91	
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements . .	22,022,462 46	"	22,022,462 46	
{ S/C portefeuille du Trésor	46,055,020 41	"	46,055,020 41	
{ S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	744,184 "	1,859,113,471 "	1,859,857,655 "	
Agents du Trésor dans les provinces	"	45,216,601 16	45,216,601 16	
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	158,186,488 16	158,186,488 16	
	116,507,897 21	2,131,757,571 91	2,248,045,269 12	2,248,045,269 12

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1905.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1904.	70,228,552 03	202,810,937 64
— — 1905.	"	"

b. Opérations sur les budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le budget de l'exercice 1900	"	85,506 62
— — — 1901.	"	75,411 74
— — — 1902.	"	268,508 45
— — — 1903.	"	287,045 60
— — — 1904.	"	1,570,495 56
	70,228,552 03	203,005,021 41

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1905, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
CHAPITRE 1. — <i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables.	•	56,941,851 28
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	•	6,398,198 64
Fonds provinciaux	•	8,899,061 55
Fonds commun	•	275,400 69
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	•	15,222,560 37
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	•	13,067,186 13
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	•	6,152,940 •
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	•	206,574 63
Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la caisse générale d'épargne	1,447,975 30	•
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	•	124,271 71
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	•	2,820 •
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	•	140,008 56
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	•	972,714 00
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	•	2,547,548 45
— des veuves et orphelins du département des finances	•	442,357 92
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	•	758,642 59
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur et de l'instruction publique.	•	120,374 61
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	•	28,707 58
— des veuves et orphelins du département de la justice.	•	174,205 11
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	•	194,824 53
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	•	579,791 59
— des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés	•	11,881 89
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	•	159,215 63
A REPORTER. fr.	1,447,975 30	113,401,158 18

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1905, et la situation au 1^{er} janvier 1906 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1905.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1906.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
9,193,560 82	15 871,160 51	.	4,677,599 69	.	52,264,231 59	(1) En vue de régulariser le transfert de crédit de fr. 1,806.06 effectué en 1898 des fonds pro- vinciaux proprement dits au fonds commun de la province de Liege, un transfert de pareille somme a été opéré en 1905, du solde disponible du fonds com- mun à celui des fonds provin- ciaux.
4,280,688 34	4,111,947 05	148,741 29	.	.	6,546,939 93	
24,042,636 04	24,611,528 46	.	568,892 42	"	8,330,169 13	
5,633,970 18	5,640,249 03	.	6,278 85	.	260,121 84	
42,030,286 34	53,798,604 22	"	11,768,317 88	.	3,454,242 49	
452,073 50	163,923 74	288,149 76	.	"	13,355,335 89	
7,634,342 .	6,770,234 .	864,108 .	.	.	7,017,048 .	
629,741 13	595,014 55	54,726 58	.	.	241,301 21	
11,292,698 06	11,174,414 81	118,284 15	.	1,329,689 15	.	
713,295 80	720,771 71	.	7,475 91	.	116,795 80	
18,715 67	31,533 67	.	2,820 .	.	.	
1,082,525 75	1,103,117 80	.	20,592 05	.	119,416 31	
410,111,026 89	409,243,510 17	867,516 72	.	.	1,840,231 62	
7,407,042 02	7,127,968 01	279,074 01	"	.	2,826,622 46	
2,020,024 25	2,001,046 03	18,978 22	"	.	461,316 14	
3,030,404 22	3,014,014 70	16,389 52	"	.	775,032 11	
584,435 20	606,564 56	.	22,129 36	"	98,245 25	
168,062 42	160,011 92	8,050 50	.	.	36,758 08	
586,638 88	586,126 97	511 91	.	.	174,777 02	
803,222 66	762,650 29	40,572 37	.	.	255,396 92	
2,335,757 11	2,402,214 55	.	66,457 44	.	513,334 15	
75,354 34	68,329 40	7,024 94	.	.	18,066 83	
650,130 75	643,234 05	6,896 70	"	.	146,112 33	
532,756,631 27	547,198,170 20	2,699,024 67	17,140,563 60	1,329,689 15	98,841,533 10	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1905, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	1,447,973 30	113,401,158 18
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	127,647 56
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	"	51,208 05
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	106,582 40
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	"	564,602 05
Caisse de remplacement par le département de la guerre	"	2,107,050 74
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	421,514 83	"
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de emploi	"	1,395,624 57
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	"	172 53
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	"	979,309 62
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	8,527 34
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	801,802 99
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	28,260,647 42
Remise des correspondances par exprès	"	"
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	"	22,000 "
Fonds spécial de rémunération des miliciens.	"	110,671 64
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	"	247,891 85
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1885.)	"	85 68
Masse d'habillement et d'équipement des employés des douanes	"	20,460 50
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	"	"
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	"	4,581,539 12
Fondation Emile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	"	"
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	"	41,518 67
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	141,950 20	"
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	"	1,605 13
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	"	61,554 75
Fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	"	24,498,089 50
Fondation d'un prix dit de la « Belgica » à décerner par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique	"	154 15
Bureau permanent institué en exécution de la Convention de Bruxelles du 5 mars 1902, relative au régime des sucres	5,287 80	"
Fonds spécial affecté au paiement de la partie de la rémunération en matière de milice qui ne sera acquise aux volontaires de réserve qu'au moment de leur congédiement. (Loi du 26 août 1903 contenant le Budget de la Dette publique pour 1903.)	"	35,397 "
Cautionnements versés en numéraire en exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail	"	"
	2,016,705 95	177,208,748 82

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1905, et la situation au 1^{er} janvier 1906 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1905.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1906.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses			
552,756,651 27	547,198,170 20	2,609,024 67	17,140,565 60	1,529,689 15	98,841,555 10	
982,118 78	1,091,548 70	"	109,429 92	"	18,217 44	
266,953 54	255,704 15	15,249 59	"	"	44,457 44	
455,075 88	385,175 58	69,898 50	"	"	176,480 90	
1,576,074 25	2,514,739 68	"	758,665 45	175,973 58	"	
4,455,475 57	5,175,935 05	"	740,457 48	"	1,566,575 26	
5,256,527 02	5,505,158 64	"	268,811 62	690,526 25	"	
6,201,885 09	5,952,985 66	248,899 45	"	"	1,642,524 "	
5,118,287 29	5,118,042 24	245 05	"	"	417 40	
2,152,989 03	1,999,451 52	155,557 51	"	"	1,152,867 15	
12,000 "	12,490 "	"	490 "	"	8,037 54	
5,569,549 50	2,512,675 94	1,056,873 56	"	"	1,858,676 55	
751,154,290 98	726,870,226 46	4,275,064 52	"	"	32,535,711 94	
25,155 24	25,155 24	"	"	"	"	
22,000 "	4,000 "	18,000 "	"	"	40,000 "	
5,500 10	78 50	5,421 80	"	"	120,095 44	
2,965 13	"	2,965 15	"	"	250,854 98	
2,185 65	2,225 16	"	59 51	"	46 15	
241,806 69	242,568 62	"	761 95	"	19,698 57	
5,479,103 55	5,479,103 55	"	"	"	"	
2,006,086 15	511,997 96	1,494,088 19	"	"	5,875,427 51	
509 "	509 "	"	"	"	"	
126,104 96	124,550 97	1,573 99	"	"	42,892 66	
558,926 12	214,715 25	144,212 89	"	"	2,282 69	
11,876 42	6,682 86	5,193 56	"	"	6,796 69	
28,000 "	21,600 "	6,400 "	"	"	67,754 75	
15,000,641 90	9,566,427 50	5,654,214 40	"	"	50,152,505 90	
1,517 "	1,598 85	"	81 85	"	52 28	
27,500 "	22,827 40	4,672 60	"	615 20	"	
155,499 50	168,592 17	"	54,892 67	"	504 55	
575,000 "	225,000 "	550,000 "	"	"	550,000 "	
1,515,961,651 19	1,516,414,272 21	16,181,552 99	19,054,194 01	2,194,603 98	174,554,005 85	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1905, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.	
ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.	
Administration des contributions directes, douanes et accises.	
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux.)	107,705 07
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	996,523 09
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	27,236,589 17
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	381,695 77
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	376 70
Administration de l'enregistrement et des domaines.	
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	558,751 71
Amendes et frais de justice en matière forestière	5,292 49
Consignations de toute nature	27,202,416 64
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
A. Administration des chemins de fer.	
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	150,440 68
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	"
Compte pour ordre.	"
Garanties versées par les abonnés au chemin de fer	540,505 "
B. Administration des postes.	
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	9,164,475 44
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	3,786,822 70
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	1,845,010 28
Encaissement et paiement de coupons	4,777 15
C. Administration des télégraphes.	
Provisions versées par les abonnés au téléphone, en garantie du paiement des taxes de leurs communications	501,486 82
D. Administration de la marine.	
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	"
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	641 47
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	191,409 24
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	260,257 40
Colonies et asiles d'aliénés de l'État	150,561 04
Institution royale de Messines	9,074 98
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.	
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	28,460 16
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	552 55
	72,703,625 40

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1905, et la situation au 1^{er} janvier 1906 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1905.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1906.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
2,121,585 17	2,041,214 95	80,368 24	°	°	188,075 31	
286,265 12	197,011 47	89,253 65	°	°	1,085,776 74	
29,572,724 25	28,828,328 16	544,396 07	°	°	27,780,985 24	
5,917,460 55	5,687,452 82	250,027 71	°	°	611,725 48	
824 41	881 65	°	57 24	°	319 46	
247,845 97	199,037 °	48,808 97	°	°	407,560 68	
4,559 68	219 °	4,540 68	°	°	9,635 17	
11,806,229 94	13,769,619 54	°	1,963,389 60	°	25,259,027 04	
85,785,449 67	85,765,751 01	17,718 66	°	°	148,159 54	
165,541 59	165,541 59	°	°	°	°	
4,424,452 64	4,424,452 64	°	°	°	°	
218,618 °	199,071 °	19,547 °	°	°	360,052 °	
505,842,585 94	564,415,972 06	1,426,615 88	°	°	10,591,089 52	
197,050,566 44	296,459,789 41	570,777 03	°	°	4,357,599 75	
2,000,802 56	2,566,028 95	40,775 61	°	°	1,885,785 89	
1,159,467 67	1,155,328 56	4,139 31	°	°	8,916 44	
91,294 65	45,446 70	45,847 95	°	°	547,534 77	
38,977 41	38,977 41	°	°	°	°	
4,975 68	5,274 65	°	298 95	°	342 52	
568,521 02	567,408 16	912 86	°	°	192,322 10	
2,900,925 81	2,819,927 62	80,998 19	°	°	341,255 68	
1,575,325 46	1,591,997 97	°	18,674 51	°	151,686 53	
148,004 10	156,021 85	11,982 25	°	°	21,057 25	
81,201 60	78,570 31	2,631 29	°	°	31,091 45	
51,000 °	50,665 85	334 15	°	°	886 48	
810,244,981 09	809,007,929 89	5,219,471 50	1,982,420 50	°	75,940,676 60	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1905, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.		
CHAPITRE I^{er}. — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsides pour travaux d'utilité publique	•	1,588,654 86
Subsides offerts à l'État pour construction de routes	•	624,217 46
Id. pour entretien et amélioration des routes.	•	69,238 24
Id. id. des bâtiments civils.	•	515 04
Id. id. des prisons	•	5,284 61
Id. id. des canaux et rivières	•	188,474 35
Part d'intervention de la ville d'Ostende dans le coût de la construction d'un bâtiment annexe à la casernes en cette ville, destinée à couvrir des dépenses d'amélioration et d'ameublement des casernes, hôpitaux et autres établissements militaires. (Art 9 de la loi du 22 mai 1902.)	•	48,212 75
Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage.	•	460 04
Entretien et amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	•	78,032 44
Travaux d'amélioration de l'Yser	•	9 58
Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	•	1,780,317 24
Part d'intervention de la Société anonyme « Les Tramways bruxellois » dans les dépenses d'amélioration de la voirie à l'intérieur de la ville de Bruxelles	•	500,000 •
CHAPITRE II. — FONDS DE REMPLACEMENT.		
Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Produit du tir national	•	1,663 80
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	•	31,277 88
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	•	221 46
Produit de la vente de moulages provenant du musée d'histoire naturelle	•	81 72
Rente consacrée à conserver les collections léguées à l'État pour l'Université de Liège par le baron Wittert et à augmenter les livres et gravures anciens et les livres chinois	•	1,500 •
À REPORTER. fr	•	4,927,141 47

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1905, et la situation au 1^{er} janvier 1906 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1905.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1906.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
4,000 "	16,900 45	"	12,900 45	"	1,578,754 41	
275,972 43	861,312 95	"	585,340 52	"	38,876 94	
7,148 50	2,640 31	4,508 19	"	"	73,746 43	
4,564 84	881 71	3,683 13	"	"	3,998 17	
"	5,264 61	"	5,264 61	"	"	
155,479 86	134,267 63	21,212 23	"	"	209,686 58	
"	14,990 94	"	14,990 94	"	33,221 81	
16 75	"	16 75	"	"	476 79	
3,106 62	8,199 90	"	5,093 28	"	72,959 16	
"	"	"	"	"	9 58	
242,879 22	1,683,461 22	"	1,440,582 "	"	348,735 24	
"	500,000 "	"	500,000 "	"	"	
0,586 90	7,513 26	"	1,126 36	"	537 44	
"	31,207 46	"	31,207 46	"	70 42	
950 "	792 16	157 84	"	"	379 30	
"	"	"	"	"	81 72	
1,735 "	1,490 95	235 05	"	"	1,735 05	
702,038 12	3,268,932 55	29,611 19	2,566,505 62	"	2,560,247 04	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1905, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	"	4,927,141 47
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.		
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays — Produit des droits de contrôle	"	87,014 80
Produit des taxes d'expertise des viandes	"	85,520 10
Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvements et analyses d'échantillons	"	1,322 50
Produit de la vente du bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires	"	53 23
Service sanitaire des ports de mer et des côtes : produit des patentes de santé et des droits sanitaires	"	73,518 21
Produit des examens pour le recrutement du personnel des eaux et forêts	"	220 70
Expositions générales des beaux-arts	"	52 25
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges	"	242 25
Produit du Jardin botanique	"	"
École moyenne pratique d'horticulture de l'État, à Gand	"	1,211 83
— — — à Vilvorde	"	1,873 54
— — — d'agriculture de l'État, à Huy	"	2,006 50
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles subsidiées	"	169 40
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
A. CHEMINS DE FER.		
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	"	2,604,097 16
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	"	195,007 56
Service de la traction et du matériel	"	3,055,298 29
Service des transports	"	558,440 02
Services en général	"	492,222 85
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	"	16,431 40
B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
Services communs	"	28,051 86
Service des postes	"	112,772 52
Service des télégraphes et des téléphones	"	1,446,225 56
C. MARINE.		
Service de la traction et du matériel	"	120,151 15
D. SERVICES DIVERS		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	"	56 65
A REPORTER. fr.	"	13,807,090 87

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1905, et la situation au 1^{er} janvier 1906 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1905.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1906.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
702,058 12	5,268,952 55	29,611 19	2,596,505 62	"	2,560,247 04	
170,766 27	154,680 30	56,085 88	"	"	123,100 77	
35,208 07	50, 36 28	5,071 79	"	"	90,591 89	
90 "	154 05	"	64 05	"	1,258 45	
"	"	"	"	"	33 23	
46,443 50	40,405 24	"	2,961 74	"	70,556 47	
"	225 50	"	225 50	"	4 20	
"	"	"	"	"	52 25	
7,914 15	7,825 40	88 75	"	"	531 "	
"	"	"	"	"	"	
1,295 35	153 50	1,141 83	"	"	2,353 66	
3,522 98	3,764 90	"	241 92	"	1,651 62	
1,450 "	1,303 97	146 03	"	"	2,162 53	
480 "	"	480 "	"	"	649 40	
827,824 84	2,225,448 83	"	1,395,625 99	"	1,208,473 17	
202,544 03	201,354 82	989 21	"	"	193,996 77	
2,756,533 25	4,118,620 94	"	1,362,087 69	"	1,693,210 60	
126,018 "	76,397 92	49,620 08	"	"	608,060 10	
503,095 95	313,210 54	"	10,114 59	"	482,108 24	
65,000 "	65,000 "	"	"	"	10,431 40	
7,266 22	868 74	6,397 48	"	"	34,449 34	
53,315 04	52,913 49	509 55	"	"	113,172 07	
262,568 80	197,050 46	65,538 34	"	"	1,511,563 90	
40,248 30	35,615 35	4,632 95	"	"	124,784 10	
"	"	"	"	"	56 65	
8,613,220 85	10,781,042 87	200,003 08	5,567,825 10	"	8,039,208 85	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1905, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr	•	15,807,090 87
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	•	471,578 33
Service de l'Institut cartographique militaire.	•	55,744 64
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	•	7,856 48
Service de la remonte spéciale des officiers	•	77,487 81
École militaire. — Pension des élèves.	•	26,066 38
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Remboursement d'avances faites pour le renflouement de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables.	•	2,701 82
Service de l'atelier de photographie de l'administration des Ponts et Chaussées	•	8,854 57
Participation de l'administration des Ponts et Chaussées à l'Exposition de Paris de 1900	•	772 98
Fonds spécial et temporaire institué par l'article 4 de la loi du 28 juillet 1902. — Indemnités allouées aux distillateurs agricoles	•	705 02
CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	•	9,856 78
Création d'un établissement d'études médicales sous la dénomination d'institut Rommelaere. (Fondation Arthur Renier.)	•	16,474 53
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	•	101,844 20
FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET ORDINAIRE.		
Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896	•	6,664 68
Fonds spécial et temporaire de 20 millions pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897	•	15,407 36
FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET EXTRAORDINAIRE.		
Fonds spécial et temporaire institué par la loi du 26 août 1903, pour l'exécution de la convention conclue entre l'État et la ville de Bruxelles, en vue de la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords	•	•
Fonds spécial destiné à payer les dépenses à résulter des acquisitions amiables d'immeubles faites par l'État pour l'établissement de la jonction Nord-Midi, y compris la halte centrale et ses abords. (Art 8 de la loi du 24 mai 1904)	•	1,751,302 87
	•	16,560,000 32

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1905, et la situation au 1^{er} janvier 1906 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1905.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1906.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
5,613,220 85	10,781,042 87	200,003 08	5,367,825 10	•	8,639,268 85	
•	•	•	•	•	•	
547,021 75	602,809 59	•	145,787 84	•	325,790 49	
37,490 60	31,315 19	6,175 41	•	•	61,920 05	
86,620 51	92,942 30	•	6,321 79	•	1,334 69	
251,948 •	264,600 •	•	12,652 •	•	64,835 81	
98,439 42	98,623 01	•	183 59	•	28,882 79	
•	•	•	•	•	•	
44,908 68	2,720 98	42,187 70	•	•	44,889 52	
7,268 19	11,032 09	•	3,763 90	•	5,000 67	
•	•	•	•	•	772 98	
•	705 02	•	705 02	•	•	
•	•	•	•	•	•	
290 42	2,246 97	•	1,956 49	•	7,900 29	
15,744 93	31,991 39	•	16,246 46	•	228 07	
97,482 68	87,985 88	9,496 80	•	•	111,141 •	
•	•	•	•	•	•	
•	6,664 68	•	6,664 68	•	•	
•	14,329 61	•	14,329 61	•	1,077 75	
•	•	•	•	•	•	
2,000,000 •	884,058 29	1,115,941 71	•	•	1,115,941 71	
•	•	•	•	•	•	
364 39	1,587,261 24	•	1,586,896 85	•	164,406 02	
•	•	•	•	•	•	
8,800,800 42	14,590,529 05	1,378,804 70	7,163,333 33	•	10,570,480 69	

COMPTE DE TRESORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1905, les opérations

OPÉRATIONS DE TRESORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur).
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	•	36,830,461 30
	titres au porteur en circulation	•	2,796,452 18
de Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour les dispositions du trésor et le paiement des intérêts de la dette publique		1,213,706 24	•
Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.		984 75	•
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement.		•	3,450,805 39
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers)		•	149,504 50
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers)		•	261,456 50
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		•	2,702,633 45
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		•	2,156,255 78
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école		14,624 24	•
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg		•	3,450 •
Bons du trésor en circulation		•	37,548,000 •
Amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand et des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Eecloo à Gand		•	50,000 •
Amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, de l'Est-belge, de Charleroi à Louvain, du Liégeois-Limbourgeois et Tongres à Bilsen		•	410,000 •
Amortissement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège-Maestricht		•	11,500 •
Amortissement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse		•	1,000 •
Obligations de la dette publique à 3 %, 1 ^{re} série, émises en vertu de l'arrêté royal du 16 juin 1904, pris en exécution de l'article 3 de la loi du 14 mai 1904.		•	•
		1,229,385 23	86,375,519 39

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1905, et la situation au 1^{er} janvier 1906 (suite)

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1905.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1906.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
52,920,470 08	64,558,635 74	.	11,438,165 66	.	25,302,205 73	
44,079,772 01	44,000,817 70	.	20,045 75	.	2,776,406 43	
28,085,657 84	28,010,841 .	72,816 84	.	1,140,889 40	.	
14,844 48	17,675 .	.	2,830 52	3,815 27	.	
11,255,552 25	12,009,984 93	.	1,444,432 70	.	2,006,352 89	
471,920 .	413,100 50	58,819 50	.	.	208,324 .	
204,045 .	153,200 .	50,845 .	.	.	312,501 50	
6,384,843 05	6,007,065 05	376,378 .	.	.	3,079,511 45	
1,683,640 50	1,454,430 .	229,210 50	.	.	2,385,466 28	
1,335 84	.	1,335 84	.	13,358 40	.	
1,200 .	1,200 .	.	.	.	3,450 .	
103,025,000 .	115,051,000 .	.	12,006,000 .	.	25,540,000 .	
78,500 .	70,000 .	8,500 .	.	.	64,500 .	
708,000 .	713,000 .	.	5,000 .	.	405,000 .	
33,000 .	28,500 .	4,500 .	.	.	16,000 .	
57,000 .	57,000 .	.	.	.	1,000 .	
139,400 .	139,400 .	.	.	.	.	
249,142,161 03	273,255,749 98	802,905 68	24,910,494 63	1,158,063 07	32,100,608 28	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1905, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	85,557,816 20	.
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	15,067,033 35	"
— — — pour le compte d'établissements publics	"	30,783 84
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	"	13,446 05
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	1,535,567 03	"
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,440,480 63	"
Subsides des comptables entre eux	"	"
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	"	1,859,857,655 "
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	"	17 32
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	"	507,984 80
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	"	3,555,519 94
Trésor public, S/C de placements	"	1,272,776 50
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances, aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	"	14,694 24
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	27 44
Département des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'avances à régulariser	"	"
Id. des affaires étrangères, S/C d'avances à régulariser	289,914 17	"
Id. de l'agriculture, S/C d'avances à régulariser	2,512 21	"
Id. de l'intérieur, etc., S/C d'avances à régulariser	"	"
Id. de l'industrie, etc., S/C d'avances à régulariser	450,000 "	"
Id. des finances, etc., S/C d'avances à régulariser	200,450 "	"
Id. de la justice, S/C d'avances à régulariser	"	"
Id. de la guerre, S/C d'avances à régulariser	"	"
Fonds de garantie créé en exécution de l'arrêté royal du 16 juin 1904. (Indemnités chinoises)	"	21 18
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	"	7,849 "
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	"	85 55
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	"	1,138,344 "
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'article 10 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1893.)	"	"
Service des intérêts et de l'amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, pour l'année 1896	"	560 "
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois pour les échéances antérieures au 1 ^{er} janvier 1899	"	397 50
	102,023,773 59	1,860,400,162 16

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1905, et la situation au 1^{er} janvier 1906 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1905.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1906.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
153,490,210 80	155,433,855 60	°	1,943,644 80	87,781,461 °	°	
"	288,153 96	°	288,153 96	13,355,187 31	°	
6,474,151 50	6,167,976 07	306,175 43	°	"	338,959 27	
2,755,605 58	2,769,051 63	°	13,446 05	°	°	
4,177,053 09	5,837,407 81	°	1,660,374 72	2,998,941 75	°	
142,055,641 °	141,538,860 37	516,780 63	°	923,700 °	°	
554,556,703 11	554,556,703 11	"	°	°	°	
615,482,528 74	599,255,735 14	216,226,793 60	°	°	2,076,084,448 60	
°	17 32	°	17 32	°	°	
1,398,448,400 14	1,398,548,636 17	°	100,236 03	°	407,748 57	
1,570,891,559 94	1,570,712,877 26	178,682 68	°	°	3,734,202 62	
1,247,211,521 °	1,248,579,364 95	°	1,367,843 95	95,067 45	°	
"	1,335 84	°	1,335 84	°	13,358 40	
2,179 50	2,198 60	°	19 10	°	8 25	
2,247,486 27	57,141,414 61	°	54,893,928 34	54,893,928 34	°	
131,334 53	723,040 19	°	591,705 66	881,619 83	°	
2,512 21	°	2,512 21	°	"	°	
80,690 °	80,690 °	°	°	°	°	
850,000 °	400,000 °	450,000 °	°	°	°	
450 °	4,499,457 51	°	4,499,007 51	4,699,457 51	°	
38,000 °	38,000 °	°	°	°	°	
°	415,428 25	°	415,428 25	415,428 25	°	
148,918 50	98,476 80	50,441 70	°	°	50,462 88	
°	°	°	°	°	7,849 °	
°	28 90	°	28 90	°	56 65	
8,486,364 50	7,818,576 °	667,788 50	°	°	1,806,132 50	
85,171 05	85,568 45	°	397 40	397 40	°	
°	°	°	°	°	580 °	
°	°	°	°	°	397 50	
5,707,616,461 46	5,554,992,854 63	218,599,174 75	63,775,567 92	166,042,188 84	2,082,442,184 24	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1905, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1905.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.			
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	6,850,848 31	29,810,473 73	36,661,322 04			
— de l'enregistrement et des domaines . .	1,377,149 12	1,754,204 17	3,131,353 29			
Comptables de l'administration des chemins de fer.	6,334,528 30	4,344,487 94	10,679,016 24			
— de l'administration des postes et télé- graphes	39,080,338 07	39,650,008 30	78,730,346 37			
— de l'administration de la marine . . .	26,819 88	205,826 35	232,446 23			
— de l'administration des prisons . . .	60,933 90	131,388 20	192,322 10			
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	41,454 41	452,545 03	493,999 44			
— des écoles de bienfaisance de l'État. .	"	"	"			
— des laboratoires d'analyses de l'État .	1,521 12	"	1,521 12			
Comptable de l'Institut agricole de l'État . .	31,091 45	"	31,091 45			
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	886 48	"	886 48			
— de la régie du <i>Moniteur</i>	104 43	4 00	109 33			
Caissier de l'État, {	S/C de recettes et de paiements . .	21,171,279 20	"	21,171,279 20		
	S/C portefeuille du trésor	34,791,309 39	"	34,791,309 39		
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	996,366 "	2,075,088,082 00	2,076,084,448 00		
Agents du trésor dans les provinces	"	29,954,487 47	29,954,487 47			
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes . . .	"	161,201,023 36	161,201,023 36			
	110,764,450 06	2,542,372,532 05	2,453,136,962 11	"	"	

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1905.

Service des recettes et dépenses de l'État.	70,228,552 63	205,095,621 41
Service des recettes et dépenses pour ordre. { Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	2,016,705 93	177,208,748 82
{ Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	"	72,703,625 40
{ Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	16,560,009 32
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique	1,229,385 23	86,375,519 39
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	102,623,773 59	1,866,400,162 16
	176,098,417 38	2,424,143,686 50
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1905.	2,248,045,369 12	"
	2,424,143,686 50	2,424,143,686 50

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

de l'année 1905, et la situation au 1^{er} janvier 1906 (suite).

[illegible]

RÉCAPITULATION.

704,674,938 01	620,688,145 35	304,732,833 17	220,746,039 61	86,427,477 63	305,281,330 97
1,313,961,631 19	1,316,814,272 21	16,181,552 09	19,034,194 01	2,104,603 98	174,534,005 85
810,244,981 09	809,007,929 89	3,219,471 50	1,982,420 30	"	73,940,876 60
8,800,800 42	14,590,329 05	1,373,804 70	7,163,333 33	"	10,570,480 69
249,142,161 03	273,255,749 98	802,905 68	24,916,494 63	1,158,063 07	62,190,608 28
5,707,616,461 46	5,354,992,854 63	218,399,174 75	65,775,567 92	166,042,188 84	2,082,442,184 24
8,794,440,974 10	8,589,349,281 11	544,709,742 79	339,618,049 80	255,822,533 52	2,708,959,295 63
205,091,692 99		205,091,692 99			
				2,453,186,962 11	"
				2,708,959,295 63	2,708,959,295 63

(424)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1905.



NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1903.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

- 1^o Dette à 2½ p. c.
 - 2^o Dette à 3 p. c., 1^{re} série.
 - 3^o Dette à 3 p. c., 2^e série.
 - 4^o Dette à 3 p. c., 3^e série.
 - 5^o Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.
 - 6^o Dette flottante.
-

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Cinq inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,406 14 c, dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

La troisième, d'une rente annuelle de 492 francs, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

La quatrième, d'une rente annuelle de fr. 35 89 c, a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1^{er} mai 1897, conformément à la convention du 17 décembre 1896.

Et la cinquième, d'une rente annuelle de fr. 3 47 c, a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1^{er} mai 1902, conformément à la convention du 4 janvier 1902.

Les arrérages de ces trois dernières inscriptions sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre.

Les cinq inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,637 50 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

A REPORTER. fr. 24,475,767 20

REPORT. . . . fr. 24,473,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

A et B. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges		7,266,666 66
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843)	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).	211,005 08

§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842. 14,814,800 »

§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842. 2,116,400 »

§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement. 169,312,000 »

§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe. 169,312,000 »

TOTAL. . . . fr. 389,417,631 74

Il faut en déduire :

1^o Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr. 169,312,000 »

2^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit. 146,000 »

169,458,000 »

RESTE. . . . fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 354) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1895, les fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité des arrêtés royaux du 23 décembre 1874 et du 13 février 1904, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 10,000 francs chacune	. . . fr.	20,000,000	»
2,000 — 5,000 —	. . .	10,000,000	»
30,000 — 2,000 —	. . .	60,000,000	»
50,000 — 1,000 —	. . .	50,000,000	»
15,000 — 500 —	. . .	7,500,000	»
15,000 — 200 —	. . .	3,000,000	»
15,000 — 100 —	. . .	1,500,000	»
soit 129,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de	. . . fr.	152,000,000	»

2^e DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série.

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 1/2 p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 1/2 p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1895 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

La dette à 3 p. c., 1^{re} série, créée au 1^{er} janvier 1906, se montait à 472,989,275 francs ; elle se composait :

A. — du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) fr. 140,915,975 »

B. — des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble
au capital nominal de 332,073,300 »

ENSEMBLE fr. 472,989,275 »

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
Loi du 27 juin 1897. (Arrêté royal du 21 déc. 1897.)	Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Gand . . .	1 ^{er} juill. 1897.	francs. 9,295,800	p. % pair.	francs. 9,295,800 "
	Société anonyme du chemin de fer d'Ecloo à Gand . . .	Id.	2,554,000	pair.	2,554,000 "
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Grand-Central belge.	1 ^{er} janv. 1898.	185,964,200	pair.	185,964,200 "
	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois.	Id.	10,254,500	pair.	10,254,500 "
		1 ^{er} juill. 1899.	922,800	97.25 à 97.75	899,550 25
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Divers	1 ^{er} janv. 1900.	2,261,700	96. " à 96.70	2,173,063 90
		1 ^{er} juill. 1900.	7,356,800	94.75 à 95.30	6,902,090 80
		1 ^{er} janv. 1901.	1,427,900	95.40 à 95.65	1,364,784 50
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc. 1900.)	Divers	1 ^{er} janv. 1901.	15,695,700	95.50 à 96.25	15,007,445 57
		Id.	3,728,800	96.25 à 96.55	3,594,424 07
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	1 ^{er} juill. 1901.	1,722,500	96.50 à 99. "	1,685,790 90
Lois des 9 mai et 20 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	Id.	4,994,400	98.80 à 99.50	4,958,146 90
		1 ^{er} janv. 1902.	7,565,500	99.25 à 99.50	7,514,464 90
Lois des 14 septembre, 5 et 7 oct. 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers	Id.	732,500	99.50 à 99.70	728,856 87
		1 ^{er} juill. 1902.	4,923,500	99.65 à 99.70	4,907,129 60
Loi du 10 mai 1900. (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903)	Divers	Id.	500,000	99.70	498,500 "
		1 ^{er} janv. 1903.	3,591,500	99.75 à 99.80	3,585,645 01
		1 ^{er} juill. 1903.	12,526,800	99.65 à 99.80	12,486,746 40
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 sept. 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	Id.	54,000	99.80	53,952 "
		1 ^{er} janv. 1904.	3,086,700	99.70 à 99.80	3,078,069 34
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 16 juin 1904.)	Bénéficiaires des indemnités chinoises	1 ^{er} juill. 1904.	1,456,700	99.80	1,433,826 60
		1 ^{er} janv. 1904.	29,496,700	pair.	29,496,700 "
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902. (Arrêtés royaux des 22 juin 1904 et 26 mai 1905.)	Divers	1 ^{er} juill. 1904.	1,501,700	99.70 à 99.80	1,497,805 20
		1 ^{er} janv. 1905.	2,287,600	id.	2,282,251 60
		1 ^{er} juill. 1905.	18,301,400	id.	18,256,022 76
Loi du 26 août 1903. (Arrêté royal du 13 octobre 1905.)	Divers	1 ^{er} juill. 1905.	152,200	99.75	151,869 50
TOTAL des emprunts. . . fr.			552,073,500		

Elle est représentée, à concurrence de 523,646,500 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs.	fr.	50,000,000 "
66,000 — 2,000 —		132,000,000 "
120,000 — 1,000 —		120,000,000 "
28,000 — 500 —		14,000,000 "
21,000 — 200 —		4,200,000 "
34,465 — 100 —		5,446,500 "
271,463 obligations.		fr. 523,646,500 "

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série. Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours : à partir du 1^{er} juillet 1895 pour le capital de 140,915,975 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux émis ultérieurement, sauf pour un capital de 208,046,500 francs émis en vertu des lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898, dont la dotation a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1898 sur 208,046,400 francs et à partir du 1^{er} juillet de la même année sur le capital complémentaire, soit 100 francs.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1905, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1905 fr.	78,241,514 47	5,728,218 02	83,969,532 49
Année 1904.	13,275,031 50	1,548,049 50	14,823,081 »
— 1905.	13,607,858 62	1,665,551 70	15,273,410 32
Fr.	105,124,204 59	8,941,819 22	114,066,023 81

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1905 s'élevait donc, au 31 décembre 1905, à fr. 8,941,819 22 c^s, dont fr. 7,395,971 78 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 7,441,900 francs.

Les fonds qui, à la même date, n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 705,160 49 c^s; une somme de fr. 25 90 c^s se trouvait à la disposition de la Caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 840,661 05 c^s, n'était pas encore liquidé.

D'autre part, une somme de fr. 3,137,070 12 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a été appliquée à l'amortissement d'un capital nominal de 3,146,600 francs (Voir pages 423-424).

Il en résulte que, au 1^{er} janvier 1906, le capital amorti de la dette à 3 %, 1^{re} série, s'élevait à 10,588,500 francs, et le capital en circulation, à 462,400,775 francs.

3^e DETTE A 3 P. C. — 2^e série.

La dette à 3 p. c., 2^e série, créée au 1^{er} novembre 1905, se montait à fr. 2,331,181,282 22 c^s; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de fr. 1,370,691,400 »

B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). 960,489,882 22

ENSEMBLE. fr. 2,331,181,282 22

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif
			francs.	p. o/o	francs.
Convent ^l du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	100,000,000	81. »	81,000,000 »
— — — — —	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873.	Souscription publique	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »
Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.) . .	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625 »
— du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	53,000,000	72.15	23,809,500 »
— du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876. 1 ^{er} nov. 1876. Id.	6,855,000 13,670,000 10,104,000	73.15	22,390,483 50
Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes. (Convention du 25 janv. 1878.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877. 1 ^{er} mai 1878.	64,000,000 16,000,000	75. »	60,000,000 »
Lois des 26 et 27 avril, 25 et 25 mai, 23, 26 et 27 août 1880, des 4 janvier, 2 et 20 avril, 18 juin, 30 juillet, 14 et 25 août 1881, et des 3 avril, 17, 22 et 24 mai 1882. (Convention du 29 juin 1882 et arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882. 1 ^{er} nov. 1882.	96,585,500 36,414,700	82. »	109,060,000 »
Lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885, 24 et 26 mai et 19 novembre 1886, 27 juin et 14 août 1887, 28 mai 1888, 20 juillet et 19 août 1889. (Arrêté royal du 27 avril 1891.)	Divers	1 ^{er} mai 1891. 1 ^{er} nov. 1891.	25,882,900 4,201,200	98. » à 98.75 98.50 à 98.75	25,484,181 31 4,142,488 70
Loi du 10 août 1889. (Arrêté royal du 22 déc. 1891.)	Divers	Id.	20,511,600	98. » à 98.75	20,023,133 74
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 29 février 1892.)	Divers	Id. 1 ^{er} mai 1892.	11,956,600 13,043,400	98. » à 98.70 98.50 à 98.80	11,754,349 19 12,865,520 70
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 18 juillet 1892.)	Divers	Id. 1 ^{er} nov. 1892.	15,077,400 18,035,600	98.25 à 98.85 99.75 à 101.90	14,865,133 74 18,201,985 40
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 17 avril 1893.)	Divers	1 ^{er} mai 1893. 1 ^{er} nov. 1893.	16,230,500 8,760,700	100.95 à 101.45 101.27 à 101.45	16,458,804 67 8,878,804 13
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 31 janvier 1894.)	Divers	1 ^{er} nov. 1893. 1 ^{er} mai 1894.	9,516,500 10,683,500	101.70 à 102. » 101.90 à 102.12	9,495,748 52 10,892,846 87
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 17 juillet 1894.)	Divers	Id. 1 ^{er} nov. 1894.	500,000 19,223,500	102.40 101.90 à 103.25	512,000 » 19,604,376 95
Loi du 30 juin 1894	Divers	Id.	920,400	100.35 à 100.75	926,102 20
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 14 mars 1895.)	Divers	Id. 1 ^{er} mai 1895. 1 ^{er} nov. 1895.	2,413,700 8,452,900 14,153,400	102. » à 102.50 100.90 à 102. »	2,468,525 35 8,512,034 50 14,187,069 82
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 27 février 1896.)	Divers	Id. 1 ^{er} mai 1896.	19,037,200 12,145,500	100.50 à 100.90 101.05	19,106,945 45 12,230,941 80
Loi du 11 septembre 1895. .	Divers	1 ^{er} nov. 1895.	738,000	100.30	740,214 »
A REPORTER. fr.			758,152,300		

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		REPORT. fr.	758,132,300		
Loi du 1 ^{er} sept. 1893. (Arrêté royal du 9 juin 1896.) . .	Divers	1 ^{er} mai 1896.	17,411,700	100.75 à 101.25	17,552,955 "
		1 ^{er} nov. 1896	25,911,900	100.75 à 101.80	24,229,995 50
Loi du 26 juin 1896	Divers	Id.	265,100	101.50	267,046 50
Lois des 31 mai et 30 juin 1894. (Arrêté royal du 25 février 1897.)	Divers	Id.	16,421,200	101.10 à 101.72 ^s	16,647,877 92
		1 ^{er} mai 1897.	14,358,000	100. " à 101.70	14,568,309 77
		1 ^{er} nov. 1897	5,134,900	101.40 à 101.60	5,207,717 40
Loi du 29 juin 1895. (Arrêté royal du 30 octobre 1897.) .	Divers	Id.	11,676,500	101.45 à 101.60	11,851,842 20
Loi du 27 juin 1897. (Arrêté royal du 21 déc. 1897.) . .	Divers	Id.	5,955,400	101.50	6,044,731 "
		Id.	12,340,600	100.90 à 101.65	12,531,805 76
		1 ^{er} mai 1898.	5,156,800	100.05 à 101.55	5,204,372 05
Loi du 11 septembre 1895. (Arrêté royal du 15 janvier 1898.)	Divers	1 ^{er} nov. 1898.	15,034,700	99.75 à 100.25	15,911,939 75
		1 ^{er} mai 1899.	1,052,000	97.75 et 98. "	1,030,850 "
		1 ^{er} nov. 1899.	4,422,300	96. " à 97.75	4,252,798 25
		1 ^{er} mai 1900.	4,173,900	95. " à 95.50	3,972,940 07
		1 ^{er} nov. 1900.	18,568,200	93.25 à 95.25	17,187,081 05
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899.) .	Divers	Id.	17,877,400	93.25 à 95.70	17,026,173 25
Loi du 26 juin 1898. (Arrêté royal du 26 déc. 1900) . .	Divers	Id.	55,200,500	95.70 à 96.25	53,794,853 85
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.) . .	Divers	Id.	403,500	96.25 à 96.30	588,504 50
		1 ^{er} mai 1901.	40,510,200	96.30 à 99.10	39,343,443 65
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	Id.	8,983,600	98.90 à 99.30	8,895,496 95
		1 ^{er} nov. 1901.	32,586,900	99.25 à 99.50	32,374,480 67
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octob. 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902) . . .	Divers	Id.	22,825,800	99.30 à 99.60	22,688,751 10
		1 ^{er} mai 1902.	26,155,500	99.02 ^s à 99.80	26,063,643 57
		1 ^{er} nov. 1902.	5,530,700	99.70 à 99.80	5,519,467 79
Loi du 10 mai 1900. (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903).	Divers	Id.	38,847,100	99.65 à 99.80	38,760,501 32
		1 ^{er} mai 1903.	41,859,200	99.77 ^s à 99.80	41,775,456 60
		1 ^{er} nov. 1903.	10,496,900	99.60 à 99.75	10,462,909 30
Loi du 24 août 1901. (Arrêtés royaux du 10 sept. 1905 et du 31 mars 1904)	Divers	1 ^{er} mai 1905.	300,000	99.75	299,250 "
		1 ^{er} nov. 1903.	55,849,300	99.50 à 99.80	55,664,886 05
		1 ^{er} mai 1904.	26,319,800	99.75 à 99.80	26,263,699 20
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902 (Arrêtés royaux des 22 juin 1904 et 26 mai 1905)	Divers	Id.	8,658,500	99.67 ^s à 99.80	8,635,627 90
		1 ^{er} nov. 1904.	61,243,000	99.65 à 99.80	61,084,558 70
		1 ^{er} mai 1905.	22,544,200	99.65 à 99.80	22,285,878 59
TOTAL des emprunts. fr.			1,570,691,400		

La dette à 3 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 1,690,821,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

29,500 obligations de 10,000 francs	.	.	.	.	.	.	.	.	.	fr. 295,000,000	»
16,636 — 5,000	—	—	.	.	.	.	.	.	.	83,180,000	»
419,000 — 2,000	—	—	.	.	.	.	.	.	.	838,000,000	»
380,141 — 1,000	—	—	.	.	.	.	.	.	.	380,141,000	»
105,000 — 500	—	—	.	.	.	.	.	.	.	52,500,000	»
90,000 — 200	—	—	.	.	.	.	.	.	.	18,000,000	»
240,000 — 100	—	—	.	.	.	.	.	.	.	24,000,000	»
<u>1,280,277 obligations.</u>										<u>fr. 1,690,821,000</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1895.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1873 à 1903, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT	TOTAL.
Années 1873 à 1903.	fr. 774,361,983 91	87,946,521 16	862,308,505 07
Année 1904	65,873,186 46	7,568,289 54	73,441,476 »
— 1905	68,341,070 46	8,093,851 74	76,434,922 20
	<u>Fr. 908,576,240 83</u>	<u>73,608,662 44</u>	<u>982,184,903 27</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1903 s'élevait donc, en totalité, au 31 décembre 1903, à fr. 73,608,662 44 c., dont fr. 42,261,311 67 c' ont servi à amortir un capital nominal de 43,930,800 francs, ce qui a réduit à fr. 2,287,250,482 22 c', le capital de la dette à 3 p. c., 2^e série, en circulation au 1^{er} novembre 1903; de plus, pendant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 1903, une somme de fr. 2,116,530 41 c' a été consacrée à l'amortissement d'un capital de 2,119,100 francs.

Les fonds qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient, au 31 décembre 1903, un total de fr. 27,224,853 15 c'. Le complément, soit fr. 2,006,167 21 c', se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4^e DETTE A 5 P. C. — 3^e série.

La dette à 5 p. c., 3^e série, créée au 1^{er} août 1905, se montait à 239,157,500 francs; elle se composait :

A. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). fr. 200,040,000 »

B. — Des capitaux indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de. 39,117,500 »

ENSEMBLE. . . fr. 239,157,500 »

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
			francs.	p. 100.	francs.
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 oct. 1899.) . .	Divers	1 ^{er} août 1899.	14,000	97.75	13,685 »
		1 ^{er} févr. 1900.	3,179,300	95.10 à 96.20	3,050,036 40
		1 ^{er} août 1900.	754,800	95. » à 95.65	718,887 60
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc. 1900.) . .	Divers	Id.	99,000	95.65	94,693 50
		1 ^{er} févr. 1901.	2,758,500	95.65 à 96.25	1,087,084 80
		Id.	1,151,800	96.25 à 98.60	1,099,612 97
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.) . .	Divers	1 ^{er} août 1901.	895,900	98.80 à 99. »	885,357 30
		Id.	264,300	99.10 à 99.50	262,759 »
		1 ^{er} févr. 1902.	577,500	99.10 à 99.50	575,217 10
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	Id.	878,800	99.50 à 99.70	875,590 70
		1 ^{er} août 1902.	833,700	99.80	851,992 60
		Id.	685,400	99.70 à 99.80	683,922 12
Loi du 10 mai 1900. (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903.)	Divers	1 ^{er} févr. 1903.	13,662,600	99.65 à 99.80	13,627,416 25
		1 ^{er} août 1903.	1,054,900	99.80	1,052,790 20
		Id.	477,500	99.80	476,545 »
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 septembre 1905 et du 31 mars 1904.) .	Divers	1 ^{er} février 1904.	2,251,500	99.70 à 99.80	2,245,661 05
		Id.	11,100	99.80	11,077 80
		1 ^{er} août 1904.	8,250,700	99.65 à 99.80	8,224,080 40
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902. (Arrêtés royaux des 22 juin 1904 et 26 mai 1905.)	Divers	1 ^{er} fév. 1905.	2,316,800	99.75 à 99.80	2,312,056 40
TOTAL des emprunts . . fr.			39,117,500		

Cette dette est représentée, à concurrence de 146,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs	fr.	50,000,000 »
25,000 — 2,000 —		50,000,000 »
40,000 — 1,000 —		40,000,000 »
8,000 — 500 —		4,000,000 «
6,000 — 200 —		1,200,000 »
15,000 — 100 —		1,500,000 »
99,000 obligations.		fr. 146,700,000 »

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 3^e série. Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours : à partir du 1^{er} août 1895, pour le capital de 200,040,000 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 ½ p. c., 3^e série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux provenant des émissions suivantes.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1905, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS	AMORTISSEMENT	TOTAL
Années 1895 à 1905. fr.	50,288,585 50	3,480,456 90	53,768,840 40
Année 1904	6,714,414 »	786,034 20	7,500,448 20
— 1905	6,996,825 »	841,294 05	7,838,119 05
Fr.	63,999,622 50	5,107,785 15	69,107,407 65

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1905 s'élevait donc, au 31 décembre 1905, à fr. 5,107,785 15 c. A la date du 1^{er} août 1905, une somme de fr. 3,565,131 05 c. avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 3,589.000 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} août au 31 décembre 1905, une somme de fr. 433,710 98 c., a servi à amortir un capital nominal de 432,900 francs.

Au 31 décembre 1905, les fonds qui n'avaient pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 1,408,877 05 c.; le complément, soit fr. 66 07 c., se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, à la date du 1^{er} août 1905 une somme de fr. 1,624,998 99 c., prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a été appliquée à l'amortissement d'un capital nominal de 1,645,400 francs; de plus, du 1^{er} août au 31 décembre 1905, une somme de fr. 55,894 42, prélevée sur les mêmes allocations, a servi à l'amortissement d'un capital nominal de 56,000 francs (Voir pages 423-424).

Au 1^{er} août 1905, le capital amorti de la dette à 3 ½ p. c., 3^e série, s'élevait donc à 5,254,400 francs, et le capital en circulation, à 253,925,100 francs.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale de Belgique), soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, au choix des détenteurs. Les coupons d'obligations à 3 p. c. 2^e série, payables à Londres chez MM. Baring frères, en livres sterling au taux de fr. 25 25 c., sont revêtus d'une estampille spéciale.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

Amortissement.

Antérieurement à l'exercice 1904, la dotation annuelle d'amortissement des dettes à 3 % était fixée à 20 centimes par cent francs de capital émis; la loi du 22 décembre 1903 contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1904 a porté cette dotation à 30 centimes. Celle-ci a été fixée définitivement à ce taux par l'article 1^{er} de la loi du 26 décembre 1904, *Moniteur* du 28, n° 363; elle s'accroît, comme précédemment, des intérêts des titres rachetés.

Si le cours de ces dettes dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi sont portées en recette au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires; elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 % suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

D'autre part la loi du 24 avril 1902, modifiée par la loi précitée du 26 décembre 1904, a institué une dotation supplémentaire de 3, 30 p. c. du total des sommes qui, par application de cette dernière disposition, ont été successivement rattachées au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires.

Ces diverses dotations d'amortissement sont employées à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les rachats se font à la Bourse, au cours du jour, par les soins de la Caisse d'amortissement, conformément à la loi du 15 novembre 1847.

Les titres ainsi rachetés sont détruits publiquement à Bruxelles, par un fonctionnaire délégué du département des Finances, désigné à cette fin et en présence d'un membre de la Cour des Comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, dont un extrait est inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de 1/2 p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1904, à fr. 137,705 01 c.; ceux de l'exercice 1905 se montent, au 31 décembre 1905, à fr. 18,480 96 c.

5° RENTES 3 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — Loi du 2 avril 1873.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c., et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c.

Cette dernière somme a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 15 avril 1875.

Par suite du déclassement de certains travaux de défense, des rentes, allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873, ont été annulées par arrêtés royaux du 4 septembre 1893, du 6 mai 1894, du 23 mars 1896, du 9 décembre 1897 et du 6 février 1904; ces rentes s'élèvent à fr. 2,498 89 c., et correspondent à un capital de fr. 83,300 79 c.

Comme conséquence de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 15 avril 1904, est réduit à 922, et le montant à fr. 39,788 85 c., correspondant à un capital de fr. 1,326,334 16 c.

B. — Loi du 19 août 1893.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 3 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1893, de rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 1/2 p. c.	1 ^{er} janvier 1906 .	219,959,631 74	37,838,300 »	182,321,331 74	4,041	4,558,033 28
5 p. c. (1 ^{re} série) . . .	1 ^{er} janvier 1906 .	462,400,775 »	210,635,800 »	242,764,975 »	5,823	7,282,949 25
5 p. c. (2 ^e série) . . .	1 ^{er} novembre 1905.	2,287,230,482 22	1,100,215,250 »	1,187,017,232 22	36,469	35,610,516 96
5 p. c. (3 ^e série) . . .	1 ^{er} août 1905 . .	233,923,100 »	59,909,200 »	174,013,900 »	4,026	5,220,417 »
5 p. c. (servitudes militaires. Loi du 2 avril 1873.)	15 avril 1905 . .	1,326,334 16	»	1,326,334 16	922	39,788 85
5 p. c. (id. Loi du 19 août 1893.)	1 ^{er} septembre 1905.	1,500,000 »	»	1,500,000 »	2,557	45,000 »
TOTAUX . . . fr.		5,206,540,823 12	1,417,890,550 »	1,788,943,773 12	53,838	52,756,705 34

6° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1905, il restait en circulation des bons du Trésor s'élevant ensemble au capital de. fr. 37,546,000 »

Pendant l'année 1905, il a été créé des bons, à des échéances différentes, à concurrence d'un capital de. 103,025,000 »

TOTAL. fr. 140,571,000 »

Le capital des bons remboursés pendant la même année est de 115,031,000 »

De sorte que le capital des bons en circulation au 1^{er} janvier 1906, se monte à fr. 25,540,000 »

TROISIÈME PARTIE.

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1° *Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales, du chef de l'exploitation de la partie belge de ces lignes.* (Article 11 du budget de l'exercice 1905). . fr. 219,600 »

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne, et approuvé par la loi du 16 décembre suivant (*Moniteur* du 5 février 1873, n° 36), le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868, en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de cette exploitation s'est effectuée le 16 septembre 1872; à l'expiration du bail, qui aura lieu en 1912, le Gouvernement belge fera restitution à la Société Guillaume-Luxembourg, de la ligne dont il s'agit, dans les conditions prévues par l'article 5 de la convention précitée du 21 janvier 1868.

La part acceptée par le Gouvernement belge dans le prix du bail stipulé annuellement en faveur de la Société Guillaume-Luxembourg, était fixée à cinq cent mille francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Il a été procédé à cette revision et il en résulte que, depuis le 1^{er} janvier 1894, la part du loyer incombant à la Belgique du chef de l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale, est réduite à 219,600 francs.

Le payement de cette somme s'effectue par trimestre.

2° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 1/2 p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1905, l'article 12 du Budget de la Dette publique.

3° *Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877.* (Art. 13 du Budget de l'exercice 1905.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1905, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1905, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre
	kil. m.		Ans. Mois. jours.	
Houdeng à Soignies	15.514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C. .	60 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} jan- vier 1874.	646.551	31 décembre 1948, id. D. .	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n°5	72 " "	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1064, id. G. .	88 " "	
Gilly à Châtelaineau	2.647	Id. id. G. .	88 " "	523,930
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. .	88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccorde- ment vers Fleurus.	10.285	Id. id. G. .	88 " "	
Raccordement du Petit-Try. . .	407	Id. id. G. .	88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.985	Id. id. G. .	88 " "	
Blaton à Bernissart	3.896	Id. id. G. .	88 " "	526,394
Berzée-Thuillies à Beaumont . .	16.885	31 décembre 1965, id. H. .	80 " "	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H. .	80 " "	
Piéton à Buvrinnes-Mont . . .	0.791	Id. id. H. .	80 " "	
Alost à Burst	10.350	31 décembre 1966, id. I. .	90 " "	113,040
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.	 fr.	8,471,837

4^e Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 14 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1905). fr. 672,530 ,

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. (*Moniteur* n° 242.)

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

5^e Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condrex (ligne de Landen à Ciney). (Article 15 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1905). fr. 859,000 ,

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la loi du 19 décembre 1895 (*Moniteur* du 21, n° 355) et conformément à l'article 3 de la convention du 1^{er} mars 1873.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1900; elle est due jusqu'au 31 août 1967, date de l'expiration de la concession du chemin de fer rétrocédé; elle est payable en deux termes égaux le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Cette annuité qui doit être égale au produit moyen des cinq années les plus favorables prises parmi les sept dernières, plus une prime de 15 p. c., n'est pas encore fixée définitivement.

Sauf décompte à établir ultérieurement, il a été payé, pour chacune des annuités de 1900 à 1905, une somme de fr. 858,287 69 c' à la Société anonyme des chemins de fer Liégeois-Namurois, ex-concessionnaire de cette ligne.

6^e Annuité à payer jusqu'en 1937, du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt. (Article 16 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1905). fr. 190,900 ,

La loi du 16 avril 1898 (*Moniteur* du 23, n° 113) a autorisé le Gouvernement à racheter la concession du chemin de fer de Saint-Trond à Hasselt. L'arrêté royal du 8 juin suivant (*Moniteur* du 26/27, n° 178-179), pris en exécution de cette loi, porte que le rachat est opéré, à partir du 1^{er} juillet 1900, conformément à l'article 11 du cahier des charges annexé à la loi du 16 mai 1845 (*Moniteur* du 21 mai 1845, n° 141).

Notification de ce rachat a été faite le 30 juin 1898 à la Société concessionnaire.

Par l'article 6 du cahier des charges, le Gouvernement avait accordé, à titre de subvention, au concessionnaire de la ligne de Saint-Trond à Hasselt, la jouissance de la section de Landen à Saint-Trond.

La concession rachetée comprend donc la ligne entière de Landen à Hasselt.

La Société concessionnaire recevait 50 p. c. des produits bruts encaissés par l'exploitant; par le fait du rachat, elle reçoit, au lieu de cette part variable, une annuité fixe à partir du 1^{er} juillet 1900, jusqu'à l'expiration de sa concession, c'est-à-dire jusqu'au 7 décembre 1937.

Cette annuité, qui est égale au produit net moyen des cinq dernières années d'exploitation augmenté de 25 p. c. à titre de prime, a été fixée définitivement à 190,900 francs.

7° *Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations des Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ANNUITÉS A PAYER EN 1905.				Observations.
	Article du Budget.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.	
Grande Compagnie du Luxembourg . . .	17	7,225 »	1,200 »	8,425 »	
Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	18	96,435 »	65,000 »	161,435 »	
Eclon à Gand	19	47,655 »	16,500 »	64,155 »	
Tongres à Bilsen	20	6,795 »	27,000 »	33,795 »	
Liégeois-Limbourgeois.	21	610,395 »	150,000 »	760,395 »	
Est-Belge	22	665,467 50	293,000 »	958,467 50	
Charleroi à Louvain	23	6,547 50	10,000 »	16,547 50	
Anvers à Rotterdam	24	750,645 »	228,000 »	978,645 »	
Liège à Maestricht	25	103,245 »	54,500 »	157,745 »	
Entre-Sambre et Meuse	26	75,310 »	59,000 »	134,310 »	
		2,569,720 »	884,200 »	3,253,920 »	

B. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.

1° *Annuités à servir du chef de la reprise, par l'État, des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines.* (Article 28 du Budget de l'exercice 1905.). fr. 62,514 79

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter » la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une » année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations » de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du concès- » sionnaire envers les tiers . . . »

Douze réseaux ont été concédés, savoir :

1. Bruxelles
2. Anvers
3. Gand.
4. Verviers.
5. Charleroi
6. La Louvière

A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883).

7. Liège.

A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883).

8. Louvain.

A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886).

9. Mons.

A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884).

10. Namur A M. Jean Ryf (arrêté royal du 23 juin 1885).
 11. Courtrai A M. Michel Cahen (arrêté royal du 1^{er} décembre 1885).
 12. Malines. A M. Jean Ryf (arrêté royal du 15 mai 1886).

Sauf pour Courtrai et Malines, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concessions; pour ces deux derniers réseaux, l'exploitation a commencé respectivement le 1^{er} septembre et le 15 décembre 1886.

En conséquence, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège, au mois d'octobre 1892 pour le réseau de Louvain, au mois de décembre 1892 pour le réseau de Mons, au mois de juin 1894 pour le réseau de Namur, et respectivement au mois de septembre et au mois de décembre 1895 pour les réseaux de Courtrai et de Malines.

Le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette reprise, à partir du 1^{er} janvier 1895, pour tous les réseaux, sauf ceux de Mons, Namur, Courtrai et Malines auxquels l'État s'est substitué respectivement depuis le 1^{er} janvier 1894, le 1^{er} janvier 1895 et le 1^{er} janvier 1896, cette dernière date s'appliquant aux réseaux de Courtrai et de Malines.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le paiement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

« Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.

Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

Les annuités à payer du chef du rachat des réseaux de Louvain, Mons, Namur et Malines, ont été fixées, savoir :

Pour le réseau de Louvain, à	fr.	6,520 90
Pour le réseau de Mons, à		44,829 31
Pour le réseau de Namur, à		10,868 17
Pour le réseau de Malines, à		296 41
SOIT ENSEMBLE		<u>62,514 79</u>

Il n'est intervenu aucune décision au sujet de l'annuité qui pourrait éventuellement être due pour le rachat du réseau de Courtrai.

Quant aux annuités dues respectivement à la *Compagnie belge du Téléphone Bell* et à la *Compagnie liégeoise du Téléphone Bell*, elles ont été payées de 1893 à 1896. Capitalisées à la date du 1^{er} janvier 1897, la valeur représentative en a été remise aux Sociétés concessionnaires.

2^e *Neuvième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège.* (Article 29 du Budget de l'exercice 1905) fr. 688,344 74

Au 1^{er} janvier 1897, il restait dû à la Compagnie belge du téléphone Bell, onze annuités de fr. 758,888 27 c., et une fraction d'annuité échéant le 22 septembre 1908, soit fr. 552,302 02 c.

A la même date, il restait dû à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, onze annuités de fr. 100,729 35 c^e et une fraction d'annuité échéant le 17 septembre 1908, soit fr. 71,909 56 c^e.

La capitalisation de ces annuités a fait l'objet de conventions qui ont été conclues le 4 février 1897 et approuvées par la loi du 6 mars suivant (*Moniteur* du 7, n° 66).

Capitalisées au taux de 3 ³/₄ p. c., ces annuités représentent au 1^{er} janvier 1897 une valeur de fr. 8,260,136 84 c^e, qui a été payée, en numéraire, de la manière suivante :

1 ^o à la Compagnie belge du téléphone Bell	fr. 7,293,041 83
2 ^o à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell	967,095 01
SOMME ÉGALE.	fr. 8,260,136 84

L'État s'est donc libéré entièrement envers ces deux Sociétés.

Toutefois, le Gouvernement n'entendant pas alléger le budget ordinaire d'une charge qui lui incombe normalement, a résolu de porter au Budget de la Dette publique, pendant douze années consécutives — période concordant avec le nombre des annuités capitalisées — un crédit de fr. 688,344 74 c^e, pour l'amortissement du prix de capitalisation $\left(\frac{8,260,136 84}{12}\right)$.

Le Budget de la Dette publique a supporté cette charge pour la neuvième fois en 1905.

Les sommes ainsi portées au Budget sont appliquées au rachat de la dette à 3 %, lorsque le cours ne dépasse pas le pair. Les sommes demeurées sans emploi font retour au Trésor.

Le tableau ci-après présente la situation, au 31 décembre 1905, des fonds de cette nature mis à la disposition de la Caisse d'amortissement, ainsi que de l'emploi qui en a été fait.

A. — SOMMES MISES A LA DISPOSITION DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.						
Montant des huit premiers douzièmes (1897 à 1904)					fr.	5,506,757 92
Neuvième douzième. (Article 29 du Budget de l'exercice 1905.)						688,344 74
ENSEMBLE.					fr.	6,195,102 66
B. — EMPLOI DES FONDS.						
ÉPOQUE DES RACHATS	RACHATS EFFECTUES EN DETTE				TOTAL des sommes dépensées.	ATTRIBUTION au Trésor des fonds demeurés sans emploi.
	à 3 % 1 ^{re} série.		à 3 % 5 ^e série.			
	Capital nominal racheté.	Sommes dépensées.	Capital nominal racheté.	Sommes dépensées.		
Antérieurement au 1 ^{er} jan- vier 1905	3,061,800 »	3,051,457 93	1,103,500 »	1,078,254 57	4,129,712 50	1,377,008 68
Pendant l'année 1905 . .	84,800 »	85,612 19	597,900 »	602,038 84	688,251 03	58 74
ENSEMBLE. . . fr.	3,146,600 »	3,137,070 12	1,701,400 »	1,680,293 41	4,817,963 53	1,377,045 42
						6,195,008 95
Solde disponible au 31 décembre 1905, à reverser au Trésor						93 71
TOTAL ÉGAL . . . fr.						6,195,102 66

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles.* Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- b. *Pensions militaires.* -- Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 144), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151), 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185) et 24 août 1901 (*Moniteur* n° 237).
- c. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- d. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15), 27 juin 1897 (*Moniteur* n° 179-180) et 24 avril 1900 (*Moniteur* n° 120-121).
- e. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139), du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109) et du 25 août 1901 (*Moniteur* n° 243).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1903 et au 1^{er} janvier 1906, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1905, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>	"	"	"	580,637 50
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	589,417,631 74	169,458,000 »	219,959,631 74	5,498,990 78
<i>Dette à 3 p. c. 1^{re} série.</i>	472,980,275 »	10,588,500 »	462,400,775 »	15,872,025 25
— 2 ^e série.	2,331,181,282 22	43,950,800 »	2,287,230,482 22	68,616,914 46
— 3 ^e série.	239,157,500 »	5,234,400 »	233,923,100 »	7,017,693 »
<i>Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servi- tudes militaires :</i>				
a) Loi du 2 avril 1875	1,409,634 95	83,300 79	1,326,334 16	39,788 85
b) Loi du 19 août 1893.	1,500,000 »	"	1,500,000 »	45,000 »
Fr.	3,435,655,323 91	229,315,000 79	3,206,340,323 12	95,471,047 84
<i>Dette flottante.</i>	140,571,000 »	115,031,000 »	25,540,000 »	930,858 25
Fr.	3,576,226,323 91	344,346,000 79	3,231,880,323 12	96,401,906 09
TROISIÈME PARTIE.				
A. — Reprise de chemins de fer.				ANNUITÉS.
1 ^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal				219,600 »
2 ^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut				612,000 »
3 ^o Diverses lignes (convention du 1 ^{er} juin 1877)				8,471,837 »
4 ^o Ligne de Mons à Manage				672,330 »
5 ^o Ligne de Landen à Ciney				858,287 69
6 ^o Ligne de Landen à Hasselt				190,900 »
7 ^o Service des actions privilégiées et des obligations émises par les Sociétés du Grand-Luxembourg, d'Anvers à Gand, d'Eecloo à Gand, du Liégeois-Limbourgeois, du Grand Central, de Liège à Maestricht et de l'Entre-Sambre-et-Meuse				3,253,920 »
Fr.				14,278,874 89
B. — Reprise des réseaux téléphoniques.				
Réseaux de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines Fr.				62,514 79
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature Fr.</i>				(1) 17,713,067 50

(1) Y compris 3,883,829 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 3/5 sont payés à titre d'avance pour le compte des provinces et des communes.

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1905.



CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1904 et 1905.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHACQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominales et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1904.	59,422,400 »	180,537,251 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1905	57,006,700 »	182,952,951 74	219,959,651 74
	1 ^{er} juillet 1905	57,542,200 »	182,417,451 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1906	57,638,500 »	182,321,551 74	219,959,651 74
5 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1904.	222,926,425 »	218,684,675 »	441,611,100 »
	1 ^{er} janvier 1905	207,720,925 »	235,870,075 »	443,591,000 »
	1 ^{er} juillet 1905.	208,152,925 »	236,056,875 »	444,789,800 »
	1 ^{er} janvier 1906	210,635,800 »	242,764,975 »	462,400,775 »
5 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1904	1,022,105,750 »	1,158,017,032 22	2,180,122,782 22
	1 ^{er} novembre 1904	1,045,275,150 »	1,108,140,832 22	2,211,422,982 22
	1 ^{er} mai 1905	1,085,641,050 »	1,185,199,832 50	2,268,840,882 50
	1 ^{er} novembre 1905	1,100,215,250 »	1,187,017,252 22	2,287,230,482 22
5 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1904	57,560,800 »	165,326,900 »	222,887,700 »
	1 ^{er} août 1904	58,901,100 »	165,838,800 »	224,739,900 »
	1 ^{er} février 1905	58,602,200 »	175,929,700 »	252,531,900 »
	1 ^{er} août 1905	59,909,200 »	174,015,900 »	253,925,100 »
5 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1875.	15 avril 1904	»	1,326,354 16
		15 avril 1905	»	1,326,354 16
	Loi du 19 août 1895.	1 ^{er} septembre 1904	»	1,500,000 »
		1 ^{er} septembre 1905	»	1,500,000 »

ANNEXE N° 2.

INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1904 et 1905.)

DESIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1904.	492,780 »	2,256,715 50	2,749,495 50	»
	1 ^{er} janvier 1905	462,583 75	2,286,911 64	2,749,495 50	»
	Charges de l'année 1904.	955,563 75	4,545,627 03	5,498,990 78	»
	1 ^{er} juillet 1905	469,277 50	2,280,217 80	2,749,495 50	»
	1 ^{er} janvier 1906	470,478 75	2,279,016 64	2,749,495 50	»
	Charges de l'année 1905.	930,756 25	4,559,234 55	5,498,990 78	»
3 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1904.	5,545,806 58	5,280,270 12	6,624,166 50	740,898 45
	1 ^{er} janvier 1905	5,115,813 88	5,555,051 12	6,650,865 »	807,151 05
	Charges de l'année 1904.	6,459,710 26	6,815,321 24	13,275,051 50	1,548,040 50
	1 ^{er} juillet 1905	5,121,903 88	5,549,855 12	6,671,847 »	824,890 65
	1 ^{er} janvier 1906	5,204,537 »	5,641,474 62	6,950,011 62	840,661 05
	Charges de l'année 1905.	6,416,530 88	7,191,327 74	13,607,858 62	1,665,551 70
5 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1904	15,531,586 25	17,570,255 48	32,701,841 73	5,708,799 57
	1 ^{er} novembre 1904	15,649,097 25	17,522,247 48	33,171,544 73	5,861,490 17
	Charges de l'année 1904.	50,980,683 50	54,892,502 96	65,873,186 46	7,568,289 54
	1 ^{er} mai 1905	16,254,615 75	17,777,997 48	34,032,613 23	5,971,354 12
	1 ^{er} novembre 1905	16,503,198 75	17,805,258 48	34,508,457 23	4,122,517 62
	Charges de l'année 1905.	52,757,814 50	55,583,255 96	68,541,070 46	8,093,851 74
3 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1904	863,412 »	2,479,903 50	3,543,315 50	588,791 30
	1 ^{er} août 1904	883,516 50	2,487,582 »	3,571,098 50	597,242 90
	Charges de l'année 1904.	1,746,928 50	4,967,485 50	6,714,414 »	786,034 20
	1 ^{er} février 1905	879,033 »	2,608,945 50	3,487,978 50	407,517 »
	1 ^{er} août 1905	898,638 »	2,610,208 50	3,508,846 50	433,777 05
	Charges de l'année 1905.	1,777,671 »	5,219,154 »	6,006,825 »	841,294 05
5 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1875.				
	13 avril 1904 (une année)	»	39,788 85	39,788 85	»
	13 avril 1905 (une année)	»	39,788 85	39,788 85	»
	Loi du 19 août 1893.				
	1 ^{er} sept. 1904 (une année)	»	45,000 »	45,000 »	»
	1 ^{er} sept. 1905 (une année)	»	45,000 »	45,000 »	»

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN		
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	MOUVEMENT	
	au 1 ^{er} janv. 1905.	Accroissem.	Décroissem.	au 1 ^{er} janv. 1906.	au 1 ^{er} janv. 1905.	Accroissem. Décroissem.
Ordre de Léopold	72	5	3	74	7,200 »	500 500 »
Marine (Militaires de la)	3	»	1	2	954 »	» 480 »
<i>Ecclesiastiques :</i>						
Département de la Justice	412	73	61	424	441,337 »	90,015 67,275 »
— de la Guerre	2	»	»	2	4,329 »	» »
Militaires	3,123	191	160	3,154	5,256,757 »	375,580 500,187 »
<i>Civiles :</i>						
Département des Finances et des Travaux publics	1,494	196	111	1,579	2,298,173 »	506,307 186,255 »
— de la Justice	329	20	27	331	970,009 »	103,284 95,355 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,915	188	91	2,012	2,572,430 »	342,452 152,345 »
— de l'Intérieur et de l'Instruc- tion publique	740	93	50	783	1,535,912 »	213,080 93,307 »
— de l'Agriculture	165	17	14	168	157,968 »	17,092 13,374 »
— des Affaires Étrangères	18	»	1	17	87,086 »	» 6,983 »
— de la Guerre	34	5	3	36	70,096 »	8,655 4,655 »
— de l'Industrie et du Travail	18	3	5	16	61,846 »	12,447 11,798 »
Cour des Comptes	5	»	»	5	13,179 »	» »
Pensions civiles, reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand	35	»	1	32	15,395 »	» 328 50
Professeurs et instituteurs communaux (1).	3,640	329	164	3,805	5,710,639 »	353,900 180,910 »
TOTAUX	12,003	1,129	692	12,440	17,003,308 »	1,825,512 1,113,559 50
Augmentation : 437 pensions.				Augmentation : fr. 709,759 50		

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1906.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janv. 1906.		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
		nouvellement.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	
7,400	»	5	•	»	5	•	•	(1) Aux termes de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
474	»	•	•	•	1	•	•	
464,077	•	75	•	•	61	•	•	
4,329	•	•	•	•	•	•	•	
5,332,150	•	189	2	•	158	2	•	
2,418,225	•	194	2	•	109	2	•	
977,958	•	28	1	•	26	1	•	
2,762,557	•	188	•	•	91	•	•	
1,455,685	•	90	5	•	47	5	•	
161,684	•	17	•	•	14	•	•	
80,105	•	•	•	•	1	•	•	
74,096	•	5	•	•	5	•	•	
62,495	•	5	•	•	5	•	•	
15,179	•	•	•	•	•	•	•	
15,066	50	•	•	•	1	•	•	
5,885,629	•	323	6	•	158	6	•	
17,715,067	50	1,115	14	•	678	14	•	
		1,129			692			

(¹) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1878 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.
Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.